





HISTOIRE
DE LA
RÉVOLUTION
DE FRANCE.

TOME PREMIER.

HISTOIRE
DE LA
RÉVOLUTION
DE FRANCE.

TOME PREMIER.

HISTOIRE
DE LA
RÉVOLUTION
DE FRANCE.

PRÉCÉDÉE de l'exposé rapide des Administrations successives qui ont déterminé cette Révolution mémorable.

NOUVELLE ÉDITION,

Revue, corrigée et augmentée;

PAR DEUX AMIS DE LA LIBERTÉ.

TOME PREMIER.



A PARIS,

Chez GARNERY, Libraire, rue Serpente, n°. 17.

1792.

INTRODUCTION.

L'*Injustice à la fin produit l'in*
dépendance, a dit un de nos poëtes.
n'est peut-être aucune vérité
ieux démontrée par l'expérience
e tous les siécles. Le despotisme
'a point de terme; mais la pa-
ence des peuples en a un. Il ne
ut qu'un grand revers ou un
rand crime pour livrer enfin les
rans à la merci d'une multitude
tiguée de ses longues souffrances.
lors ils invoquent en vain les
ix qu'ils ont outragées, les trou-
es qu'ils ont avilies, le pacte so-
ial qu'ils ont violé. Les loix ont
erdu leur autorité; les armées
ur discipline; les citoyens leur
mour pour une injuste patrie qui

s'est montrée leur marâtre au lieu de se montrer leur mère. MORT OU LIBERTÉ, tel est le cri d'une nation outragée, et l'arrêt fatal de ses oppresseurs. Tous les liens sont rompus; on oppose la violence à la violence; le peuple apprend enfin le secret de ses forces, et malheur alors à ceux qui ont comblé la mesure.

Moitié ruse, moitié contrainte, un espagnol avoit acquis à vil prix d'un caraïbe l'héritage de ses pères. Celui-ci n'osa résister : il le croyoit un dieu. Mais bientôt il s'aperçut que l'usurpateur n'étoit qu'un homme. Il le surprend à son tour, et réclame sa propriété. L'européen lui présente son contrat d'acquisition. « Je ne sais point, lui répond » le sauvage, ce que dit ton papier; » mais lis ce qui est écrit sur ma

flèche, tu y verras en caractères qui ne mentent point, que si tu ne me rends pas ce que tu m'as dérobé, j'irai te brûler ce soir dans ta cabane ». Voilà dans son prin-ipe l'histoire de la révolution.

Mille obstacles de tout genre :mbloient devoir la rendre impos-ble. Un monarque absolu, ac-outumé dès le berceau à ne voir ue des esclaves prosternés à ses ieds, et à mettre sa volonté à la lace de toutes les loix; des parle-iens jaloux d'éterniser leur exis-:nce politique et de la rendre indé-endante, aspirant au pouvoir lé-islatif; des provinces divisées de riviléges, de mœurs, de loix et 'intérêts; une noblesse altière, nbue des insolentes idées du sys-ème féodal, et séparée par son

orgueil comme par ses prérogatives, du reste des citoyens; une armée nombreuse dévouée au roi et soumise à ses chefs tous tirés du corps des nobles; un clergé riche et puissant, gouverné par un régime particulier, formant une autre nation au milieu de la nation elle-même et fort de la crédulité d'une grande multitude, opposant la barrière formidable de la superstition à toute espèce d'innovation, et établissant entre la théocratie et les loix éternelles de la raison, une lutte terrible contre l'indestructible sentiment de l'égalité; un peuple accoutumé au joug par l'habitude, le tems et les exemples qui agissent si puissamment sur les pensées des hommes dont l'éducation a été pour ainsi dire abandonnée au seul

stinct de la nature, et doublement écrasé sous le poids des impôts et sous le poids des humiliaons: que de barrières à surmonter our parvenir à la consommer!

Elle n'étoit point dirigée sur le lan de ces conjurations ténébreus enfantées par l'ambition, non our détruire la tyrannie, mais our donner aux peuples de nouveaux tyrans. Il n'étoit question de en moins que de créer pour ainsi ire une seconde fois une grande ation dégradée par des siécles d'esavage. Il falloit renouer le lien fééral, détruire des préjugés aussi nciens que la monarchie, abaisser orgueil de la naissance, des rangs de la fortune devant la dignité e l'homme, réintégrer tous les embres de la confédération dans

la jouissance des droits du citoyen, sans attaquer les propriétés légitimes, souffler l'esprit public sur une immense multitude divisée et subdivisée en une foule d'associations animées chacune d'un génie particulier, anéantir l'esprit de corps, réunir cette légion d'intérêts divers qui se croisent en tous sens, et se combattent sans cesse, en un seul intérêt, celui de la nation entiere; il falloit enfin donner des mœurs et des loix à un peuple généreux, spirituel et éclairé, mais vain, frivole et corrompu.

Les annales du monde ne présentent peut-être aucune époque plus digne de fixer les regards du philosophe et de l'homme social. On y verra le plus nouveau des spectacles, la force vaincue à la fin

ıar la justice, les préjugés par la aison, le cri des passions étouffé ɔar la voix de la nature, les priiléges subjugués par les loix. On verra et les forfaits du despotisme ſui se déchire lui-même de ses nains sanglantes et se détruit par es propres attentats, et les terribles écarts de la licence, et les transports ıomicides de la fureur populaire, et les sublimes élans du patriotisne. On y verra la constitution, comme autrefois la loi des hébreux, lescendre pour ainsi dire du ciel u milieu des tonnerres et des éclairs; les chaînes de l'aristocraie ministérielle, de l'aristocratie parlementaire, de l'aristocratie des grands, de l'aristocratie des corps omber devant elle à la voix de l'opiıion publique, et la liberté triom-

phante s'élever à la voix de tout un peuple sur les ruines antiques de la tyrannie, et venir s'asseoir sur le trône à côté d'un souverain que la reconnoissance nationale crut devoir honorer du plus beau nom qu'un prince ait jamais porté, d'un nom qui manqua à la gloire de Marc-Aurèle, de celui de RESTAURATEUR DE LA LIBERTÉ.

Des hommes de génie éleveront sans doute à l'honneur du nom françois des monumens dignes de tant de gloire, et consacreront à l'immortalité les généreux efforts de ces vertueux et braves citoyens qui, dans les plus grands dangers de la patrie, ont montré à ses ennemis un front calme et serein, et n'ont jamais désespéré de son salut; qui, pour l'opérer, n'ont redouté

i la disgrace, ni les fers, ni la ıort; qui, par leur prudente et ɔurageuse fermeté ont écarté des onseils du monarque les perfides ui vouloient l'enlacer dans leurs ·ames criminelles, et couvrir de on nom, comme d'une égide, leurs ıorribles complots.

Pour nous, sans nous élever à le si hautes espérances, nous nous :mpressons aussi de présenter à a patrie notre humble offrande ›t le tribut de notre reconnois- ;ance à ses libérateurs: trop heu- reux si nous pouvons jeter dans le cœur de nos concitoyens quelques étincelles du feu sacré de l'amour de la liberté en mettant sous leurs yeux les noms, les travaux et les vertus des généreux patriotes qui ont brisé nos fers, et leur ins-

pirer le respect des loix, sans lesquelles la société n'est qu'un attroupement de brigands toujours prêts à s'entr'égorger, en leur présentant le tableau des effroyables excès de la licence.

François, vous êtes libres; vous avez conquis en trois jours ce que les anglois, autrefois vos rivaux, aujourd'hui vos admirateurs, ont acheté par des siecles de guerres civiles, et par des torrens de sang versé dans les champs de batailles et sur les échafauds. Vous avez secoué le joug honteux du despotisme; ne refusez pas maintenant d'abaisser vos têtes sous le saint et honorable joug de la loi. C'est l'amour et le respect des loix qui est le rempart de la liberté: sans ce frein salutaire, elle dégénère bien-tôt en

licence, et devient plus funeste que l'esclavage. Vous touchez encore aux jours de l'anarchie; de l'anarchie qui, après la tyrannie, est le plus grand des maux, et l'arme la plus redoutable des tyrans. Songez que vos ennemis redoublent leurs efforts pour vous y replonger : ils savent bien, les perfides, que c'est le chemin de la servitude. Mais vous échapperez à leurs piéges; vous ne leur permettrez pas de dire avec une joie insultante que vous ne savez souffrir ni l'esclavage ni la liberté, et que vous n'êtes que des mutins qui vous trouverez trop heureux de venir redemander vos fers. Vous vous souviendrez que vous êtes citoyens, et que le vrai citoyen se fait honneur d'être soumis à l'autorité légitime; parce qu'il

sait qu'elle est son ouvrage, et qu'elle est établie pour le défendre, et non pour l'opprimer.

Si dans ces jours de confusion et de vengeance où tous les liens étoient rompus, tous les pouvoirs anéantis, vous avez fait tomber quelques têtes coupables, vous étiez alors affamés de justice, vous étiez comme revenus à l'état de nature. Vous avez puni vos ennemis : si leur mort est un crime, ce fut le crime des circonstances plutôt que le vôtre, ce fut le crime de vos oppresseurs. Sans doute l'humanité voudroit déchirer de cette mémorable histoire quelques pages souillées de sang, malgré le voile éclatant dont votre gloire a couvert ces taches : nous ne chercherons point à le soulever ici....

Mais

Mais aujourd'hui que vous êtes rentrés sous l'empire des loix, n'oubliez pas qu'elles seules sont les dépositaires du glaive, que le plus affreux des scélérats dont elles n'auroient pas ordonné la mort par l'organe des magistrats, doit respirer en sureté sous leur sauve-garde, jusqu'au moment marqué pour son supplice, et que le respect pour la vie des hommes doit être chez toute nation le premier des sentimens, parce qu'il est le principe de la société. Aimez votre liberté, mais aimez aussi les loix qui en sont les protectrices et les gardiennes; respectez l'humanité qui a fait si longtems votre caractère distinctif, et qui vous a rendus célèbres dans l'univers. Sachez que si vous avez conquis une constitution par votre

courage, vous ne pouvez conserver cette glorieuse conquête que par votre modération, vos vertus civiques et votre constance à soutenir le grand ouvrage de la régénération de l'état. En un mot, c'est au rétablissement de l'ordre, à votre respect pour vos représentans, et à votre soumission à leurs décrets, que sont attachés votre gloire, votre bonheur, et la prospérité de cet empire. Vos ennemis vont sans cesse semant des soupçons, répandant des alarmes et provoquant des désordres. Ils ne peuvent plus vous attaquer, qu'en vous armant contre vous-mêmes; il faut vous le dire : *tous leurs vœux sont pour la guerre civile.* Soyez paisibles et unis, vous êtes invincibles.

Nous commencerons par un exposé rapide des énormes déprédations et des tyrannies de tout genre des ministres et des favoris. Nous montrerons comment ils ont détruit les deux bases du colosse du despotisme, les impôts et l'armée, en épuisant par leurs profusions insensées les sources du trésor public, en avilissant les troupes par les commissions honteuses et cruelles dont ils les chargèrent. Ce n'est pas sans quelque regret que nous offrons d'abord à nos lecteurs le tableau de nos calamités, et que nous mêlons des souvenirs affligeans à l'espérance flatteuse des jours fortunés qui vont luire sur la France. Mais nous n'avons pu parler de sa régénération sans parler de sa disgrace. D'ailleurs, la

liberté nous deviendra plus chère, quand nous aurons vu à travers combien d'opprobres, de vexations et de périls nous avons échappé au fléau dévorant de la puissance arbitraire ; et la mémoire des malheurs passés nous rendra plus vif encore le sentiment du bonheur présent. C'est ainsi que le sage Alibée, parvenu du sein de l'esclavage à la faveur du grand Cha-Abbas, conservoit dans un coffre enrichi d'or et de pierreries les marques de son premier état.

RÉVOLUTION ET CONSTITUTION FRANÇOISE.

CHAPITRE PREMIER.

Léthargie du peuple françois pendant des siècles d'outrages & d'oppression. Influence des écrivains sur l'esprit de la nation. De l'opinion publique. M. Necker à la tête des finances. Il jette dans le cœur des François le premier germe de la liberté. Triomphe de ses ennemis.

LES françois se voyoient depuis près de mille ans les victimes et les jouets de l'ambition des monarques, de l'orgueil des grands, des prétentions des corps, et de l'insatiable avidité du clergé. L'établissement de la noblesse héréditaire les avoit plongés dans la servitude; l'église, par ses pieuses fraudes, avoit dévoré le patrimoine des familles, et une grande partie des revenus du royaume.

Les rois leur avoient vendu, comme des priviléges, ce que la nature donne libéralement à tous les hommes, et ne les avoient délivrés du joug des seigneurs que pour leur en imposer un autre qu'ils appesantissoient de jour en jour. Rétablis dans le droit inaliénable de toutes les nations, celui de concourir eux-mêmes à la formation de leurs lois, ils en étoient déchus depuis des siècles, par cet esprit d'imprévoyance qui semble les avoir de tout tems caractérisés. Les guerres civiles qui mènent les peuples libres à l'esclavage, et les peuples esclaves à la liberté, n'avoient fait qu'abaisser les grands, sans relever le peuple. Lès parlemens qui, après l'avilissement des Etats-Généraux, s'étoient constitués leurs représentans, ne vouloient renverser le despotisme régnant, que pour lui substituer le leur. Il n'étoit plus question pour les françois d'être libres, mais de savoir s'ils obéiroient à un sultan et à ses visirs, ou à treize sénats et à un doge.

Le fanatisme des prêtres et l'ignorance des peuples avoient érigé en articles de foi, et naturalisé dans presque toute l'Europe, les maximes de la tyrannie. Les ténèbres épaisses

répandues sur la plupart des contrées de cette belle partie du globe, sembloient devoir être éternelles, lorsque vers la fin du siècle dernier, le sage Locke fit paroître *le gouvernement civil.* La lumière de la philosophie commença dès-lors à éclairer le droit public. Montesquieu, dont les erreurs brillantes ont si long-tems été révérées comme des dogmes sacrés, publia vers le milieu de ce siècle *l'Esprit des Loix*, et toutes les nations réfléchirent sur les principes et la nature des divers gouvernemens. Un homme dont la destinée fut de combattre pendant soixante ans tous les préjugés civils et religieux, Voltaire, en répandant la lumière sous toutes les formes, et la faisant circuler dans tous les esprits, vint ensuite ébranler le despotisme jusques dans ses fondemens, en affranchissant l'humanité du joug de la superstition. Enfin, un défenseur intrépide des droits de la nature et de la raison, un orateur philosophe dont les idées ne nous parurent souvent des paradoxes, que parce que les grandes vérités étoient encore étrangères parmi nous, déchira d'une main hardie le voile mystérieux dont les moines et les tyrans avoient

couvert le berceau des institutions civiles; le genre humain reconnut et recouvra ses titres, et chaque citoyen les lut avec transport dans le *Contrat social*. Le patriote Mably avoit retrouvé ceux des françois; et d'une voix forte et sévère, gourmandant les vices qui les retenoient dans les chaînes, les appeloit à la liberté. Tous les yeux se tournèrent vers elle : c'étoit une divinité nouvelle, on osa la contempler, on l'aima; mais comme on aime les riantes chimères de l'âge d'or. Bientôt elle disparut, emportant l'hommage de nos regrets, plutôt que le vœu de nos espérances.

Une longue servitude avoit flétri toutes les ames. Il falloit que l'excès du despotisme vînt les tirer de l'engourdissement léthargique dans lequel elles étoient plongées : il falloit nous donner de la colère pour nous rendre un peu de ressort. Les formes stupides du divan introduites dans le sanctuaire de la justice; des enrégistremens forcés; deux cent mille citoyens arrachés de leurs foyers et jetés dans des cachots pour de misérables querelles de théologie; des lettres-de-cachet sans nombre achetées et surprises à l'autorité,

souvent vendues par des courtisannes ; deux banqueroûtes ouvertes et authentiques ; des milliers d'infractions à la foi publique, palliées par des ruses de chevaliers d'industrie ; nouveaux vingtièmes ; augmentation de taille ; réunion arbitraire au domaine ; surcharge sur les denrées de première nécessité ; le feu roi enfin, prince à-la-fois prodigue et avare, grossissant aux dépens de la subsistance de son peuple, dans sa caisse particulière distincte et séparée du trésor-royal, le monceau d'or qu'il se plaisoit à contempler.

Tous ces prodiges de tyrannie ne suffirent pas pour nous irriter. Nous nous reposions même avec la confiance de la sécurité sur le secours des parlemens. Le chancelier Maupeou ne tarda pas à nous montrer sur quels roseaux fragiles nous avions mis notre appui. Ils furent tous cassés, leurs membres exilés, relégués et dispersés dans tout le royaume, pour apprendre à la France entière combien étoit redoutable la vengeance d'un ministre.

On murmura, mais on n'opposa aucune résistance, parce que ces corps, uniquement occupés de leurs prétentions ambitieuses, avoient depuis long-tems négligé l'intérêt pu-

blic, qui ne s'accordoit pas avec leurs intérêts personnels. S'ils avoient osé demander les États Généraux, toute la nation se seroit ralliée autour d'eux, et leurs ennemis seroient tombés à leurs pieds. Mais cette demande leur parut aussi dangereuse pour eux-mêmes que pour les ministres : les magistrats n'étoient que des gens de robe, ils n'étoient pas encore citoyens.

La multitude d'écrits dont les partisans et les ennemis de l'administration inondèrent le public, les grandes et importantes recherches qui furent faites à cette occasion, sur les principes et l'essence de notre gouvernement, éclairèrent les citoyens de toutes les classes sur leurs droits et sur ceux du monarque: ils apprirent avec une secrète fierté que le prince est fait pour le peuple, et non le peuple pour le prince; que le plus puissant des rois et le dernier de ses sujets sont égaux par leur nature; et que dans le parallèle, l'avantage se trouveroit rarement du côté du souverain. Ils les craignirent moins dès qu'ils aperçurent qu'ils n'étoient pas des dieux; mais ils les aimèrent peut-être davantage.

On vit s'élever au même instant une nou-

velle puissance plus forte que celle des armes, et des satellites de la tyrannie, la puissance de l'opinion publique, qui, chez un peuple éclairé doit être la première de toutes, parce que s'il est possible de l'égarer un instant, on ne peut jamais la corrompre, et qu'elle revient toujours à la vérité avec d'autant plus de force, qu'on a plus employé d'artifice pour l'égarer et la séduire.

A son avénement au trône, Louis XVI lui rendit le premier hommage, en rappelant à leurs fonctions les anciens magistrats devenus chers à la France par les maux qu'ils avoient soufferts dans leur exil. Elle acquit un nouveau degré d'énergie, lorsqu'un ministre philosophe annonça le projet de préparer la nation au grand bienfait de la liberté, par l'établissement des administrations provinciales, et la suppression prochaine des intendans, de ces pachas créés par le visir Richelieu, qui s'engraissoient de la substance des peuples, et les faisoient mourir de faim pour les contenir dans l'obéissance. Nous nous crûmes déjà libres, lorsque M. Necker dissipant les nuages épais que l'impéritie et la rapacité de ses prédécesseurs avoient as-

semblés sur les finances, mit sous nos yeux l'état de la fortune publique, nous rendit compte des diverses branches des revenus du royaume, des frais, du mode de leur perception, et de l'emploi des contributions nationales.

A cette lumière imprévue, cette troupe de vampires qui s'abreuvoient dans l'ombre du sang des victimes humaines, frémit de rage. Favoris, ministres, courtisans, tous ces brouillons de cour qui cachoient dans une nuit profonde, et leurs sourdes rapines, et leur nullité absolue; ces prétendus hommes d'état, qui se flattoient d'être de grands politiques, parce qu'ils étoient de grands intrigans, crièrent au sacrilège, et représentèrent la révélation des mystères du cabinet comme un attentat contre la majesté du trône. Tous ces reptiles immondes se réunirent pour lancer de concert leur venin sur l'administrateur citoyen. Il sortit de ce repaire avec tous le honneurs d'un triomphe décerné par la reconnoissance publique.

Elle ne pouvoit trop éclater: c'est le célèbre Compte rendu, dont l'idée absolument neuve dans un pays monarchique, a eu tant d'influence

d'influence sur le crédit et sa durée, qui a réveillé les françois de leur long assoupissement ; c'est son mémoire sur les assemblées provinciales qui leur a communiqué la première étincelle de l'amour de la liberté. Ce projet n'étoit pas absolument nouveau : il avoit été proposé à M. le duc de Choiseul qui le goûtoit assez ; mais les clameurs de la finance le forcèrent à l'abandonner.

Le plan de M. Necker présentoit un moyen facile de soulager les peuples, sans diminuer la recette du trésor-royal ; de préparer la nation à la liberté politique en l'accoutumant peu à peu à traiter elle-même ses propres intérêts ; de créer des hommes, en forçant les talens de se développer dans la discussion des affaires publiques. Mais il dévoiloit les vices du régime oppresseur des intendans, les abus du système financier, l'esprit de corps des parlemens ; c'en fut assez pour le faire marquer du sceau de la proscription : et ce mémoire qui, appuyé de l'opinion publique, auroit pu faire le bonheur de la France, et amener sans crise la régénération de l'état, demeura secret entre le roi et son ministre. On fit dans deux provinces l'essai de cette nouvelle for-

me d'administration, et elle obtint le plus grand succès malgré les obstacles de tout genre qu'on ne manqua pas de lui opposer.

En 1781, MONSIEUR voulut lire ce mémoire; M. Necker le lui confia. On le sut, on le vola, et il tomba entre les mains de M. Cromot. Ce dernier, qui se croyoit au moins le rival de M. Necker, persuadé qu'il avoit trouvé l'occasion qu'il cherchoit depuis long-tems, d'écarter du ministère le seul homme qui l'empêchoit d'y parvenir, tire à la hâte des copies de ce mémoire, s'empresse de les faire parvenir aux intendans, aux parlemens, et aux chefs de la finance, c'est-à-dire à tous ceux dont l'intérêt particulier repoussoit toute innovation pour l'intérêt public. M. Necker étoit sans appui, contre une masse d'ennemis aussi redoutables; comme protestant, il ne pouvoit avoir dans ce tems-là son entrée au conseil; il ne travailloit même jamais seul avec sa majesté, et M. de Maurepas qui étoit toujours en tiers s'étoit déclaré contre lui. La gloire que le Compte rendu avoit procurée à son auteur, avoit donné de l'ombrage au vieux satrape, et il ne pouvoit lui pardonner de n'avoir

pas fait de lui dans cet ouvrage une mention honorable.

Cependant on attaquoit au conseil tous les plans du directeur général, on feignoit de mal concevoir ses idées pour les combattre avec plus d'avantage, et comme il n'étoit pas présent pour les développer, on morceloit, on rejetoit ses plans. Ses amis, qui n'avoient pas oublié qu'on avoit suivi la même marche pour perdre M. Turgot, lui représentèrent que l'on parviendroit infailliblement à le discréditer dans l'esprit du roi, et à lui faire perdre la confiance publique; que le seul moyen qui lui restoit d'être utile, étoit de se présenter au conseil, et qu'une retraite honorable valoit beaucoup mieux qu'une existence précaire, qui finiroit par une disgrace éclatante. Vaincu par leurs instances, M. Necker demande au roi, non pas une place au conseil, mais la liberté d'y entrer, pour discuter ses opérations avec les ministres de S. M.

Après une mûre et profonde délibération, on lui promet cette faveur, à condition qu'il *abjurera solemnellement les erreurs de Calvin.* C'est ce que le Saint-Père et le sacré collége

auroient pu exiger de lui, s'il avoit demandé le chapeau de cardinal. Comme il ne prétendoit point aux honneurs de la pourpre, mais à l'honneur d'être utile, il donna sa démission; la reine la lui rendit deux fois, et employa toutes les graces qui lui sont naturelles, pour l'engager à rester. Mais son parti étoit pris; il quitta le ministère, emportant dans sa retraite les regrets, les larmes de tous les bons citoyens, et l'idée d'être utile encore à la France, en consacrant ses veilles au célèbre ouvrage de *l'administration des finances*.

CHAPITRE II.

MM. Joly de Fleury et d'Ormesson. Apparition de M. de Calonne. Coup-d'œil sur son administration. Convocation des Notables. Disgrace de M. de Miromesnil. Fuite du Contrôleur-général hors du Royaume.

L'OPINION publique flétrit le successeur de M. Necker. On ne put supposer ni talent ni vertu à celui qui osoit remplacer un ministre honoré de la confiance et des regrets de la nation ; et dont l'élévation à la place de contrôleur-général étoit le fruit des intrigues de la cabale qui en avoit fait descendre un homme que la France regardoit comme son génie tutélaire. Deux impôts et un emprunt onéreux signalèrent sa courte administration.

Un jeune patriote se chargea ensuite, par l'ordre exprès du roi, du fardeau des finances. Il ne lui manquoit que de l'expérience et une sage défiance de ses collègues et de ses rivaux : il les jugea d'après son cœur, et eut

la gloire de se tromper. Il sortit de la cour comme il y étoit entré, avec l'estime de son souverain et de ses concitoyens.

Il étoit presque passé en usage parmi nous, qu'un frippon succède à un homme de bien au contrôle général (*a*). On fut cependant surpris et consterné de voir M. de Calonne remplacer M. d'Ormesson ; de voir les richesses de l'état entre les mains d'un hom-

---

(*a*) Lors de la retraite de M. de * * *, on parloit, au café de Foi, de cet événement. On redoutoit de lui voir donner M. Foulon pour successeur. — N'ayez pas peur, dit gravement un jeune anglois ; ce n'est pas son tour. — Comment cela ? — C'est qu'en France les finances sont comme la fièvre-tierce, elles ont alternativement un bon et un mauvais ministre. C'est actuellement le tour d'un honnête homme, ainsi ce n'est pas celui de M. Foulon. Effectivement, on remonta assez haut, et l'on trouva que l'assertion du jeune anglois n'étoit pas sans fondement. Cette anecdote fit du bruit dans le tems ; on rit beaucoup de la fièvre-tierce des ministres ; et tel qui avoit ri peut-être plus haut que les autres, fit ensuite mille intrigues pour succéder à un honnête homme, sans s'inquiéter si son administration seroit regardée par la nation comme le bon ou le mauvais jour de la fièvre-tierce des finances.

me qui avoit dilapidé son patrimoine; d'un homme qui, inconsidéré par caractère, immoral par systême, avoit déshonoré ses talens par ses vices, ses dignités par l'opprobre de sa conduite; qui, étant procureur-général du parlement de Douay, s'étoit avili jusqu'à se rendre l'espion d'un ministre auprès du procureur-général du parlement de Bretagne, et avoit eu le front de devenir le juge du respectable magistrat dont il avoit été le délâteur; qui depuis vieilli dans les intrigues amoureuses, et dans les intrigues de la cour, chargé de honte et de dettes, venoit avec la troupe avide de ses protecteurs fondre sur les richesses du royaume, et dévorer les finances, sous prétexte de les administrer.

Le trésor-royal devint alors vraiment le trésor public; tout le monde put y puiser. Les dons, les pensions, les gratifications voloient au-devant des services réels ou supposés; les arts et les talens étoient encouragés; les créanciers de l'état payés d'avance; les dettes des princes liquidées; on faisoit acheter au roi Rambouillet, et S. Cloud à la reine; on engageoit, on échangeoit les domaines de la couronne. Jamais la cour n'a-

voit été si brillante, ni le prince si magnifique; jamais on n'avoit vu tant d'activité dans la circulation; le ministre se changeoit en pluie d'or; enfin il établissoit une caisse d'amortissement pour éteindre la dette nationale. Les emprunts se multiplioient en même tems il est vrai; mais on annonçoit dans de beaux préambules, que le contrôleur-général avoit trouvé le secret de libérer le royaume en empruntant; qu'avant vingt ans la France auroit remboursé tous ses créanciers, et seroit parvenue au plus haut degré de splendeur et de gloire. Tous les édits portant création de nouveaux emprunts ne manquoient pas de le promettre. Les agioteurs, ces pandours de la finance, chantoient en nous pillant les louanges de leur général, et les cent bouches de la renommée célébroient dans des trompettes d'or, le bonheur de la France et la gloire du nouveau Colbert.

C'étoit un véritable enchantement : nous dormions dans les jardins d'Armide. Le réveil fut aussi terrible que le songe avoit été flatteur. La convocation des notables (*a*)

(*a*) M. de Calonne avoit convoqué les notables pour admirer ses plans, et non pour les discuter.

fut un coup de foudre qui retira la nation de son incroyable sécurité. Son indignation fut égale à sa surprise, lorsqu'elle apprit qu'il existoit dans les coffres de l'état un *déficit* de cent dix millions.

L'artificieux ministre s'étoit flatté d'écarter de lui le blâme en le rejetant sur ses prédécesseurs. Il inculpa M. Necker, et M. Necker ayant osé lui répondre, fut envoyé en exil. Mais le public ne crut pas qu'une lettre-de-cachet fût une raison, et s'irrita encore

---

Il avoit grand soin de répéter dans tous ses mémoires, que les projets qu'il leur présentoit avoient tous été arrêtés irrévocablement par le roi. Si des obstacles imprévus n'avoient pas retardé l'ouverture de l'assemblée, il est assez vraisemblable que, dans les premiers momens de surprise, il auroit pu parvenir à son but. Mais la nation eut le tems de sortir de sa stupeur: elle en sortit, comme à son ordinaire, par des éclats de rire. On appela *notables* ces petits magots de plâtre dont la tête en équilibre se meut au moindre vent, et fait toujours le signe approbatif; des plaisans firent vendre *à deux sols tous les notables*, à la porte des jardins publics. Cette facétie porta coup, et les notables de Versailles montrèrent autant de fermeté qu'on en avoit attendu de foiblesse et de complaisance.

davantage de voir joindre l'oppression à la calomnie. Il avoit espéré en embrouillant ses calculs, dérober ses brigandages à des yeux peu exercés en matière de finances, et forcer la conviction de l'assemblée, en l'assurant qu'il avoit convaincu le roi. Mais elle s'obstina à le suivre dans tous ces détours, et reconnut qu'il avoit trompé le roi, comme il vouloit la tromper elle-même.

M. de Calonne prévoyant par la résistance des notables, qu'il auroit plus d'un assaut à livrer au parlement, mina sourdement dans l'esprit du roi le foible garde-des-sceaux (*a*),

(*a*) M. de Miromesnil avoit à Rouen la réputation d'un grand magistrat; il n'eût à Versailles que celle d'un honnête homme. On l'admiroit; on l'aimoit dans sa province, parce qu'il étoit juste et désintéressé, malgré la médiocrité de sa fortune. On lui croyoit du génie et des lumières, parce qu'on lui faisoit honneur de toutes celles de sa compagnie. Abandonné à lui-même au milieu des orages de la cour, il ne sut ni contenir les parlemens, ni en imposer aux ministres et aux courtisans. Timide et foible, parce qu'il s'appercevoit qu'on pouvoit se passer de lui, il avilit son ministère par ses complaisances outrées pour M. de Maurepas. Sa nullité ministérielle lui tint long-tems lieu de talent. Les

qui lui donna bientôt lui-même occasion de l'attaquer ouvertement. Le contrôleur-général ayant soutenu au grand comité des notables que le trésor-royal n'étoit pas, au moment de la retraite de M. Necker, dans l'état d'opulence qu'il avoit annoncé, le roi desira d'avoir sur ce fait le témoignage de M. Joly de Fleury son successeur. Sa réponse ne se trouvant pas conforme aux vues et aux assertions de M. de Calonne, celui-ci jugea plus à propos de la supprimer que de la combattre. Mais l'ex-ministre avoit envoyé en même-tems au garde-des-sceaux un double de la lettre qu'il avoit adressée au contrôleur général. M. de Miromesnil, persuadé que M. de Calonne en avoit rendu compte au roi, en parla à sa majesté. Une infidélité de cette nature dévoit décider de la perte de celui qui s'en étoit rendu coupable ; mais le rusé courtisan

---

petits tyrans de robe longue et de robe courte sentoient combien il étoit important pour eux de conserver à la tête de la magistrature un homme qui s'effrayoit de tout, et que la peur rendoit susceptible de toutes les déterminations qu'on vouloit lui faire prendre.

sut en tirer avantage : il attaqua vivement le chef de la justice ; provoqua une rixe, et finit par en imposer au monarque. M. de Mirômesnil eut tort, car il perdit sa place, mais il retrouva la paix, et regagna l'estime publique, par la fermeté avec laquelle il soutint sa disgrace, quoiqu'il eût perdu madame de Berulle, sa fille, le jour même qu'on lui redemanda les sceaux. Il écrivit au roi une lettre noble et touchante, et renvoya à sa majesté les lettres-patentes par lesquelles elle l'avoit nommé chancelier, lorsqu'elle l'appela au ministère.

Dès que la retraite de M. le garde-des-sceaux fut assurée, M. de Calonne proposa au roi M. de Lamoignon, comme l'homme le plus capable, dans des circonstances difficiles, de remplir les importantes fonctions de chef de la magistrature. Son choix fut agréé ; tout lui réussissoit : il étoit sur le char de triomphe. Enivré de ses succès, comme il se félicitoit avec un seigneur qui vouloit bien recevoir ses confidences et ses *bons* sur le trésor-royal, du bonheur et de l'adresse avec lesquels il avoit écarté M. de Miromesnil, et de la confiance entière dont le roi

l'honoroit ;

l'honoroit ; *le baron de Breteuil est-il à Dangu*, lui demanda vivement l'homme de cour? — *Non, il est toujours ici.* — *En ce cas, vous chantez trop tôt victoire, car c'est-là l'ennemi que vous avez à vaincre, et non M. de Miromesnil, qui ne pouvoit vous faire ni bien ni mal.* Le ministre sentit sa faute, et courut chez le roi pour la réparer. Il lui représenta qu'environné comme il l'étoit, d'ennemis qui attaquoient sourdement ses opérations, il ne pouvoit répondre du bien que sa majesté en attendoit ; que dans la crise des affaires, il étoit nécessaire que le concert le plus parfait régnât entre les agens de l'autorité ; que le baron de Breteuil étoit son ennemi personnel, qu'il cabaloit contre lui dans l'assemblée des notables, &c. il finit par supplier sa majesté d'éloigner un ministre qui mettroit un obstacle invincible à l'exécution de ses plans, et à la régénération de l'état. Le roi fut ébranlé, mais demanda du tems. La reine qui protégeoit le baron de Breteuil, retira ses bontés à M. de Calonne, dans un moment où elles lui devenoient si nécessaires ; et un homme de lettres ayant eu le courage de faire parvenir à l'assemblée

un mémoire sur son administration, il ne put éviter le coup de grace que les notables, d'un concert presqu'unanime, se disposoient à lui porter.

M. de Calonne avoit cru, en dépouillant le clergé, se concilier les deux autres ordres, mais il se fit des ennemis de plus et ne se concilia personne. Il s'étoit imaginé qu'à la faveur d'un plan qui offroit en effet de grands avantages, et accordoit à la nation plusieurs des choses qu'elle desiroit depuis long-tems, il feroit passer deux impôts désastreux, et esquiveroit les attaques des parlemens, ou les écraseroit sous le poids du vœu des notables. Mais on ne voulut ni de ses impôts, ni de ses plans: la main qui les offroit les rendoit trop suspects. Il soutenoit qu'il avoit sauvé l'état; mais l'assemblée jugea qu'il l'avoit ruiné. Le roi porta le même jugement, et ôta à ce dépositaire infidèle, et sa confiance, et le cordon de ses ordres.

Des transports de rage signalèrent sa fureur dans les premiers momens de sa disgrace. Il partit pour la Lorraine, et eut occasion de se convaincre sur la route et dans sa terre, de l'horreur qu'il inspiroit. Tous ses amis, ou

pour mieux dire tous ses complices l'abandonnèrent : les femmes seules lui restèrent fidèles, et l'on vit plusieurs dames de la cour s'exposer à la défaveur pour aller le consoler dans son exil. Lorsque la dénonciation faite au parlement, de ses malversations, et la crainte d'un décret l'engagèrent à se soustraire aux recherches de la justice, elles demeurèrent dans son château pour cacher sa fuite, et ne retournèrent à Versailles que lorsqu'elles furent bien assurées qu'il étoit hors du royaume.

Ce fut en Angleterre que ce déprédateur alla porter sa honte et ses trésors, et chercher un abri contre la juste vengeance des loix, et la fureur d'un peuple indigné, pour qui son ministère avoit été plus funeste que la guerre la plus longue et la plus malheureuse. Il épousa depuis la veuve de M. d'Arvelay, qui lui apporta une fortune immense, et vécut à Londres dans le luxe et le mépris, écrivant des libelles et des apologies, tourmenté par une ambition impuissante, et une vanité irritée et sans bornes, formant intrigue sur intrigue, et poursuivant un vain fantôme de puissance et de gloire, sans espoir de jamais l'atteindre.

CHAPITRE III.

MM. de Brienne et de Lamoignon. Lit-de-justice pour l'enregistrement de l'édit du Timbre et de l'Impôt Territorial. Exil du Parlement. Arrivée des Princes au Palais. Séance royale. Exil de M. d'Orléans. Affaire des Protestans, des grands Bailliages et de la Cour plénière. Arrivée du sieur Vincent d'Agoust au Palais. Retraite des deux Ministres. Réjouissance du peuple à cette occasion. Massacre des rues Mêlée et de Grenelle. Influence de l'ancien ministère sur l'esprit du peuple et des soldats.

L'ADMINISTRATION la plus inepte succéda au brigandage le plus scandaleux. L'archevêque de Toulouse prit la place de M. de Calonne, et le président de Lamoignon, celle du garde-des-sceaux.

M. de Loménie de Brienne aspiroit depuis plusieurs années au ministère. En homme exercé aux manèges de la cour et aux intrigues du cabinet, dès le commencement de

l'assemblée des notables, il prévit la chûte prochaine de M. de Calonne, et dirigea toutes ses démarches, tous ses discours sur le plan combiné de son élévation future. Le silence politique qu'il affecta n'en imposa à personne, on souleva même le voile mystérieux dont il couvroit ses prétentions. Mais il louvoyoit habilement sous les auspices de l'abbé de Vermont (*a*), et il fut servi si

(*a*) Cet abbé étoit un de ces Crispins de cour qui se glissent subtilement dans la confiance de leurs maîtres, et ne les servent que pour les gouverner; un de ces intrigans subalternes en apparence, qui travaillent en sous-œuvre, et font mouvoir les principaux acteurs. L'abbé de Vermont, frère de l'accoucheur de la reine, fut attaché à cette princesse en qualité de lecteur : il sut se rendre agréable par ses complaisances; et bientôt nécessaire, par l'habitude où l'on étoit de l'avoir toujours sous la main, et de l'employer à une foule de détails du service intérieur. Il feignit plusieurs fois de vouloir se retirer, et fit même de tems en tems de petites absences pour prévenir le dégoût et se faire desirer. Peu à peu il s'insinua dans la confidence de la princesse, et parvint à se rendre redoutable dans le cabinet par l'influence qu'il avoit dans le choix et le renvoi des visirs. Dans l'espace de dix ans il ne se trama peut-être pas une intrigue à la

chaudement, qu'il fut admis au conseil, immédiatement après le renvoi du contrôleur général. De l'esprit naturel, une élocution facile, mais un génie étroit, un corps usé par les plaisirs, un caractère énervé par le commerce des femmes, une vanité exaltée par les fades adulations de quelques littérateurs à gages, une ambition sans bornes, qu'il croyoit la mesure de ses talens, quelques idées vagues d'administration, qu'il prenoit pour un plan, des lumières et de l'expérience; tels étoient les moyens avec lesquels il entroit dans le ministère. Des succès multipliés dans cette petite guerre d'intrigues, qui divise toujours la cour, lui parurent le

---

cour, dont cet abbé ne fût un des moteurs ou un des agens. Il amassoit une fortune considérable, mais il avoit l'attention de ne se faire donner aucune de ces places, aucun de ces bénéfices recherchés qui auroient pu faire tourner sur lui les regards de l'envie, et exciter les réclamations publiques. Enfin, la révolution délivra la cour, la reine et la France d'un des esprits les plus brouillons, et d'un des brouillons les plus dangereux, et l'abbé de Vermont fut rapidement porter chez l'étranger ses trésors, sa honte et son industrie.

prélude des triomphes qu'il alloit remporter, lorsqu'il se vit à la tête des finances; enfin, parce qu'il avoit eu l'art de maîtriser les curés de Toulouse, il se crut de bonne-foi assez puissamment organisé pour administrer un vaste empire, et opérer le grand ouvrage de la libération de la dette publique, et de la régénération de la France. Il le crut et le fit croire aux autres.

La nouvelle de son élévation fut agréable au public. On étoit persuadé que le nouveau ministre arrivoit au timon des affaires avec un plan bien médité. Cette opinion étoit d'autant mieux fondée, que l'on savoit que depuis vingt ans, il travailloit à s'y placer; d'ailleurs, à la vue du désordre affreux où le *déficit* avoit plongé les finances, comment auroit-on pu s'imaginer qu'un homme d'esprit osât se présenter pour les administrer, sans avoir de puissantes ressources pour les rétablir? On ne tarda pas à être détrompé.

Notable, il avoit proscrit les impôts et les plans proposés par son prédécesseur, ministre, il les adopta, et par la plus insigne mauvaise foi, les présenta à la nation, comme une suite du vœu de l'assemblée

même qui les avoit rejetés. Le public murmura, le parlement fit des remontrances, mais tout fut inutile, et le roi vint au palais pour faire enregistrer l'impôt du timbre et l'impôt territorial. La cour qui avoit décidé sa majesté à donner à la capitale le spectacle et l'appareil d'un lit-de-justice, crut tout terminé; mais elle se trompa. D'anciens souvenirs se réveillèrent dans tous les cœurs, le parlement même, instruit par ses défaites réitérées, reconnut que la nation pouvoit seule réclamer ses droits et les défendre contre les attentats du pouvoir arbitraire, déclara qu'il n'avoit pas le droit d'enregistrer une imposition non consentie par elle, et demanda les états-généraux. Toute la France exprima le même vœu. Le nouveau Richelieu perdit la tête, et le parlement fut transféré à Troies.

Cet acte d'autorité fut le premier signal de la guerre, et décida l'opinion publique. Elle se manifesta peu de jours après à l'égard des deux princes, qui furent envoyés pour le même enregistrement, l'un à la chambre des comptes, l'autre à la cour des aides, avec une énergie qui étonna également les

amis de la liberté et les fauteurs du despotisme : ceux-ci n'y virent que de l'insolence; les premiers présagèrent dès-lors tout ce qu'ils pouvoient attendre des efforts réunis d'un peuple indigné contre la tyrannie, et qui juste même dans sa colère, savoit montrer pour un même fait des dispositions si différentes, et juger les personnes, non sur un acte indélibéré, mais sur leurs sentimens connus.

La mission des deux frères du roi étoit la même. Cependant, MONSIEUR qui s'étoit déclaré ouvertement contre M. de Calonne, à l'assemblée des notables, et aux différentes assemblées de chambres, que tint ensuite le parlement, fut reçu dans Paris aux acclamations du peuple, et reconduit après la séance dans son palais du Luxembourg, au milieu des bénédictions d'une foule immense, qui s'empressoit de lui présenter des bouquets et de jeter des fleurs sur son passage. M. d'Artois, au contraire, qui s'étoit cru, par reconnoissance, sans doute, obligé de défendre les opérations du ministre disgracié, reçut dès la barrière de la Conférence des marques du mécontentement public. Il se manifesta

d'une manière effrayante pour sa personne, au palais, lorsque ses gardes firent un mouvement comme pour se mettre en défense ; un homme blessé, par imprudence ou par accident, augmenta le tumulte et le danger. Il en fut cependant quitte pour la peur. Lorsqu'il sortit de la cour des aides, il fut assailli par de nouvelles clameurs et poursuivi par les huées de ce même peuple, dont il avoit été l'idole, jusques vers la statue d'Henri IV dont la vue dût être pour lui un nouveau reproche. Un cordon de troupes, disposé sur le pont-neuf, ferma le passage à la multitude, et donna au prince la facilité de continuer librement sa route, après une leçon effrayante dont il eût vraisemblablement mieux profité, sans les conseils perfides de ceux qui l'entouroient.

Dans la crise violente où l'on se trouvoit, le conseil n'imagina rien de mieux que de nommer l'archevêque de Toulouse principal ministre. Mais un nouveau titre ne peut donner un nouveau talent, ni suppléer au génie ; et le principal ministre ne fut ni plus habile ni plus heureux que ne l'avoit été le chef du conseil des finances. L'entêtement et

la foiblesse présidant à toutes ses opérations, d'imprudence en imprudence, il amena les choses au point qu'il étoit également dangereux pour l'autorité royale d'avancer ou de reculer, et lui fit faire l'un et l'autre. Heureusement pour la monarchie françoise, le parlement ne fut ni plus politique, ni plus prudent. L'enregistrement de la prorogation du deuxième vingtième pendant son exil, montra qu'il n'étoit pas moins inconséquent qu'*incompétent ;* et en le rendant à la capitale, lui fit perdre pour toujours l'importance qu'il avoit usurpée dans l'administration.

La mauvaise foi avoit préparé l'accommodement simulé des ministres et des magistrats: la mauvaise foi amena une nouvelle rupture. L'archevêque, à qui la voie des impôts étoit fermée, tenta celle des emprunts, et elle lui eût peut-être réussi, sans la perfidie de quelques magistrats et la gaucherie du garde-des-sceaux. M. de Lamoignon avoit engagé le principal ministre à entrer en négociation avec les membres du parlement qui avoient le plus d'influence dans leur compagnie. Tous convinrent des besoins du gouvernement, et de

la nécessité de lui trouver de promptes ressources. Quoiqu'il fût également convenu de part et d'autre que les états-généraux seuls pouvoient les procurer; en attendant que les circonstances permissent de les convoquer, on décida qu'on auroit recours au crédit public. M. d'Eprémesnil donna l'idée d'un emprunt successif: la déclaration du roi, libellée sur son plan, resta plus de huit jours entre ses mains, et la séance royale ne fut arrêtée au conseil que lorsqu'on se fut assuré du consentement des magistrats. La veille, tout changea : on prétendit que des membres du parlement avoient eux-mêmes présenté des mémoires pour demander à distraire du ressort de leur cour plusieurs provinces, et proposé d'y établir des conseils supérieurs. M. d'Eprémesnil fut désigné comme devant être premier président d'un de ces nouveaux tribunaux. D'un autre côté, quelques propos indiscrets de l'archevêque l'ayant fait soupçonner de mauvaise foi, les intéressés craignirent d'être compromis et lui manquèrent de parole. Cependant une grande majorité s'étant déclarée pour l'enregistrement, dans la séance royale, il ne restoit que deux partis

tis à prendre, l'un de faire retourner le roi à Versailles et de laisser consommer la délibération à la pluralité des voix, puisque le parlement y attachoit tant d'importance; l'autre, d'accorder sur-le-champ les Etats-Généraux.

Si le garde-des-sceaux avoit eu assez de génie pour juger les circonstances et décider le roi, il devenoit le bienfaiteur du prince et de la nation, et ce jour eût été un des plus beaux du regne de Louis XVI. Mais M. de Lamoignon pensa que le roi devoit suivre aussi strictement les déterminations de son conseil, qu'un premier président, les arrêts de sa cour. Il n'eut pas l'esprit de sentir que l'assemblée des représentans de la nation étoit désormais indispensable, et qu'il valoit mieux, pour la gloire et pour l'intérêt du prince, qu'elle parût un bienfait de sa part, qu'un sacrifice arraché par la nécessité; ou bien il n'eut pas le courage de braver le ressentiment du premier ministre, et de perdre sa place pour sauver l'état, en disant au roi qu'il ne devoit en ce moment prendre conseil que de sa sagesse et de son cœur. Au reste, les hommes et les choses n'étoient pas encore disposés de manière à laisser prévaloir les

conseils de la justice et de la raison. On s'obstina à faire enregistrer, le roi présent, et sans compter les voix (*a*), parce qu'on l'avoit ainsi décidé à Versailles. M. d'Orléans ayant osé protester contre l'illégalité de cette forme, le premier mouvement du monarque fut de le faire arrêter au milieu de la grand'chambre. On prévint ce nouvel acte d'autorité, qui n'auroit fait qu'aigrir les esprits.

L'emprunt ne se remplit point, mais un prince du sang fut exilé, et deux magistrats enlevés, en vertu d'ordres arbitraires. L'état périssoit, mais les affaires particulières des ministres prospéroient. L'archevêché de Sens

---

(*a*) Quand M. de Lamoignon entra au parquet, M. Séguier lui demanda s'il étoit vrai qu'il fût décidé à faire enregistrer sans prendre les voix. — *Sans doute*, lui répond le garde-des-sceaux, *est-ce que vous voulez que le roi ne soit qu'un conseiller au parlement ?* Il avoit raison. Mais l'excès de la tyrannie forçoit les gens sensés mêmes à défendre l'absurde doctrine de l'enregistrement. *Comme le despotisme cause à la nature humaine des maux effroyables, le mal même qui le limite est un bien.* Il falloit donc que le roi se retirât, ou qu'il convoquât les états-généraux.

& une riche abbaye furent la récompense des brillans succès du principal miniſtre, & le garde-des-sceaux eut pour prix de son habileté, deux cent mille francs, pour marier sa fille.

Tourmenté par une inquiétude naturelle, qu'il prenoit pour de l'activité, possédé du démon de la célébrité, M. de Lamoignon ne cherchoit qu'ordonnance à faire, abus à réformer; jurisprudence civile & criminelle, éducation, académies, universités, législation, police, religion, il embrassoit tout et ne saisissoit rien; parce qu'une riche bibliothèque ne suffit pas pour être instruit, et qu'une vie passée dans la dissipation est une mauvaise préparation au ministère. Il connut rarement le bien qu'il pouvoit faire, et ne connut jamais les moyens de le bien faire. Idolâtre de son nom, il eut toujours à cet égard une franchise d'amour-propre qui révolta ses confrères, et leur fit remarquer en sa personne, avec un plaisir malin, qu'il ne suffit pas d'être petit-fils d'un grand magistrat, pour devenir un législateur. On ne lui pardonna point d'avoir voulu supprimer les épices, et son élévation à la dignité de chef

de la magistrature n'irrita pas moins l'avarice que la jalousie. On résolut de le perdre. Pour y réussir, on fatigua la cour d'arrêtés, de députations, de remontrances. Le mal-adroit et inflexible garde-des-sceaux faisoit parler le roi avec la hauteur d'un sultan. Les parlemens répondoient avec une fermeté respectueuse, et faisoient de leur cause la cause de la nation, en paroissant combattre le despotisme ministériel, uniquement pour assurer la liberté publique.

Cependant la résistance qu'ils opposèrent à l'établissement des assemblées provinciales leur donna de la défaveur; et les scènes qui se passèrent au palais, lors de l'édit qui accordoit l'état civil aux protestans, l'humble confession de M. d'Eprémesnil (*a*), ses

---

(*a*) M. d'Eprémesnil sortoit vraisemblablement du baquet magnétique lorsqu'il se rendit à l'assemblée des chambres pour délibérer sur cet édit. Il est très-certain qu'il éprouva une *crise* violente, car il fit sa confession tout haut, ce qui n'est pas naturel, puis il fit un acte de contrition, et assura qu'il falloit rejeter cet édit, attendu que le parlement l'avoit sollicité lui-même du temps de l'assemblée des notables. Ce raisonnement profond échappa à

pieuses apostrophes au crucifix, la scission dont plusieurs membres menacèrent la compagnie, jetèrent du ridicule sur leurs délibérations. Encore deux loix justes et agréables à la nation, et les ministres triomphoient. Mais leur impéritie et leur audace les perdirent tous deux.

Un comité composé de jurisconsultes philosophes, s'occupoit sous les yeux du chef de la justice, de la réforme de la jurisprudence civile et criminelle. Le garde-des-sceaux, toujours pressé d'agir, voulut faire en quatre mois, ce qui demandoit plusieurs années de méditation et de travail. Le principal ministre, jaloux de partager sa gloire, se joignit à lui, et ils arrêtèrent d'opérer une ré-

---

la sagacité et à la logique de ses collégues : quelques-uns pensèrent que c'étoit un sacrifice d'éloquence et de raison, que l'opinant offroit par esprit de pénitence et d'humilité; d'autres crurent que c'étoit une malice du garde-des-sceaux qui avoit fait magnétiser son édit. Quoi qu'il en soit, il parut hors de lui-même pendant toute la durée de cette affaire, et le jour de l'enregistrement il quitta sa place, et se tint près de la cheminée, pour éviter de donner son avis.

volution au mois de Mai, comme on arrêtoit un voyage de Compiègne ou de Fontainebleau.

Tout-à-coup des ordres sont donnés. Tous les militaires sont rappelés sous leurs drapeaux; des officiers-généraux et des conseillers d'état partent pour les provinces, ignorant eux-mêmes l'objet de leur mission. Le même jour, à la même heure, ils doivent ouvrir des paquets cachetés, qui renferment le sort de la France. Une imprimerie étoit dressée à Versailles, une foule de presses y gémissoient jour et nuit, et un triple rempart de bayonnettes déroboit le secret des ministres aux regards indiscrets.

Cet appareil nouveau de despotisme avoit semé l'alarme. M. d'Eprémesnil, toujours alerte, vint à bout de découvrir le mystère (*a*), et fit jurer les magistrats et les pairs du royaume de se refuser à tout pro-

(*a*) Il en coûta, dit-on, cinq cens louis à M. d'Eprémesnil pour acheter le fecret des miniftres. Une épreuve de l'édit portant rétabliffement de la cour plénière, fut enfermée dans une boule de terre-glaife, & jetée par une fenêtre. L'arrêté du 3 Mai qu'il rédigea en conféquence, fut le tocfin qui réunit les citoyens de tous les ordres contre les entreprifes miniftérielles.

jet qui émaneroit des presses ministérielles.

Les ministres furieux, lancent une lettre-de-cachet contre l'auteur de la découverte, et contre un jeune magistrat qui avoit dénoncé leurs vexations dans la perception des vingtièmes. Les deux sénateurs échappent aux satellites, porteurs de la lettre, se refugient au palais, et le parlement les met sous la sauve-garde *du roi & de la loi.* Les pairs s'assemblent; le peuple se porte en foule à la grand-salle; une députation solemnelle part pour Versailles, et va supplier le roi d'*écouter, dans sa sagesse*, de meilleurs conseils.

Cependant un homme est surpris dans l'enceinte même du palais, vendant des exemplaires falsifiés du fameux arrêté du 3 mai. Les portes de la grand-chambre s'ouvrent, et la cour, les pairs séant, condamne aux flammes ces imprimés imposteurs, après avoir fait lire au peuple l'original même de leur délibération. Les esprits s'échauffoient, la fermentation augmentoit d'heure en heure, tout Paris attendoit avec une curiosité inquiète la suite d'un événement qui devoit décider si le palais alloit devenir un lieu d'immunités, d'où tout conseiller pourroit dé-

sormais braver les foudres de Versailles ; ou si les ministres se rendroient l'exécration de la France, en employant la violence pour faire exécuter les lettres-de-cachet.

Il étoit minuit, lorsque plusieurs bataillons sous les armes, précédés de leurs sapeurs, la hache sur l'épaule, accourent au palais à pas précipités, prêts à briser les portes, en cas de résistance...... Des bayonnettes et des haches dans le temple de la justice ! *Un Bussi le Clerc*, le sieur Vincent d'Agoust les commande. Il entre insolemment dans la cour des pairs et demande ses victimes. *Nous sommes tous Goeslard et d'Eprémesnil*, répondent les magistrats. Tous les François furent ce jour-là d'*Eprémesnil.* Ils ne savoient pas qu'il n'étoit que l'ennemi du ministère et non l'ami de la nation. Après douze heures, le satellite des tyrans sort en triomphe, tout fier d'emmener à la tête de deux mille hommes armés, deux magistrats en robe, qui s'étoient eux-mêmes livrés entre ses mains, pour ne pas laisser souiller le sanctuaire qu'il avoit ordre de profaner. Le gouvernement de la place qu'il avoit conquise, fut le prix de sa rare valeur.

Peu de jours après cette scène, que la postérité aura peine à croire, parurent les fameux édits du 8 Mai 1788. Il faut l'avouer, le génie de l'Hôpital et de Richelieu eût échoué dans la folle entreprise que projetèrent les deux ministres. Peut-être eût-on vu d'un œil tranquille, l'établissement des grands bailliages; quoique dangereux dans l'état où se trouvoit alors la législation françoise, ils ne pouvoient manquer d'être utiles et agréables aux provinces. Mais la haîne de la cour plénière réunit la nation aux parlemens, et ceux-ci, forts de l'opinion publique, et des sentimens nobles et généreux puissamment allumés dans tous les cœurs, tant par la courageuse résistance du peuple de Rennes, et les écrits vigoureux de la commission intermédiaire des états de Bretagne, que par la conduite ferme, mesurée et vraiment patriotique du Dauphiné, triomphèrent de la puissance royale indignement prostituée, de la force militaire anéantie par l'usage déshonorant qu'on en vouloit faire, et renversèrent enfin les grands bailliages, la cour plénière, et leurs ineptes auteurs.

L'archevêque de Sens ne donna au roi

qu'un bon conseil; ce fut le dernier. *Laissez faire M. Necker*, lui dit-il, *& défiez-vous des parlemens*. Un an plutôt, le retour du ministre sur qui reposoient toutes les espérances de la nation, auroit pu ramener le calme, et guérir peut-être les plaies profondes de l'état. Mais le chef du conseil des finances craignit alors de se donner un coopérateur qui pût lui ravir une partie de sa gloire, et employa tous les moyens analogues à son caractère et à son génie pour décréditer dans l'esprit du public et du roi l'ancien directeur-général.

Lorsque ce grand administrateur eut fatigué la renommée du récit de ses brillantes opérations, indigné de l'injustice du public, il en appela à la cour plénière, et consentit par condescendance à rapprocher de sa personne le ministre génevois. Mais M. Necker ne voulut point partager tant de gloire. L'archevêque, de son côté, ne pouvant plus supporter le fardeau de la sienne, reconnut enfin le néant des grandeurs, et se retira, n'emportant pour récompense de ses services que 800,000 liv. de rente, et le chapeau de cardinal.

C'est à M. d'Artois que la France eut l'obligation d'être délivrée de ce fléau ; il ouvrit les yeux au roi et à la reine sur la situation déplorable des affaires du royaume, sur l'incapacité du ministre, et la nécessité d'en prendre un autre dont le choix fût agréable à la nation. Il vouloit aller lui-même lui demander sa démission ; on l'arrêta en lui promettant d'avoir égard à ses représentations. Quelques personnes de la cour avoient déjà fait sentir au principal ministre que M. Necker étoit le seul homme qui pût retirer le royaume de l'abîme où il étoit plongé, et il en avoit parlé au roi. Le prélat consentoit de lui abandonner en entier le département des finances. Mais l'ancien administrateur refusa d'entrer dans le ministère tant que l'archevêque y resteroit. Sa retraite fut donc résolue. La reine voulut en vain le préparer à cet événement, il s'étoit arrangé pour tenir toujours les rênes du gouvernement ; et ne comprit rien à ses discours. Il fallut que l'abbé de Vermont allât les lui expliquer le jour de S. Louis, dans la matinée.

Sa conduite pendant son ministère est une nouvelle preuve de la vanité des réputations ;

il ne prévit rien, ne remédia à rien, n'imagina rien, que la cour plénière. La manière dont il travailla à soutenir cette opération, fut plus honteuse encore, que l'opération même : pendant quatre mois il ne chercha qu'à tromper le roi et la nation. Toute la France fut instruite qu'il avoit persuadé au roi que le châtelet de Paris avoit enregistré avec joie son érection en grand bailliage. La reine, sur sa parole, l'avoit annoncé à MESDAMES : deux heures après, leur médecin étant venu à Bellevue, leur apporta l'arrêté de cette compagnie, et mit le comble à leur surprise et à leur indignation.

Jaloux de M. Necker, dont il se croyoit le rival de gloire, et dont il craignoit l'ascendant sur le roi, il favorisa constamment les ennemis de cet administrateur. M. Panchaud, qui eut tant de part à la réponse de M. de Calonne, à l'écrit de M. Necker publié en Avril 1787, trouva dans les bureaux du contrôle-général toutes les facilités imaginables pour faire des recherches sur son administration, et son ouvrage fut vendu publiquement et sans obstacles dans un tems où mille entraves gênoient la liberté de la presse.

presse. Quand le désordre fut porté à son comble, il eut recours à lui, et voulut l'associer à un ministère qu'il avoit déshonoré. Mais M. Necker connoissoit trop le prix de l'opinion publique, pour devenir le coopérateur subordonné d'un ministre dont l'adage favori étoit qu'*il n'existe point d'opinion publique en France* (*a*).

Il jeta le premier entre les trois ordres ces funestes germes de division qui depuis ont

(*a*) C'est une chose remarquable que la prodigieuse rapidité avec laquelle le despotisme s'étoit enraciné dans ce génie étroit : « Concevez-vous, » disoit-il un jour, rien de pareil à l'extravagance de ces bretons ? ils ne font que nous » harceler de mémoires, nous fatiguer de députations ; les voilà ici cinquante et tant pour en » redemander douze qui sont à la Bastille. J'ai » voulu bonnement raisonner avec eux : Messieurs, » leur ai-je dit, il est vrai que vos compatriotes » sont à la Bastille ; mais on les y traite avec » toute la distinction et tous les égards possibles. » — Eh ! Monseigneur, s'est écrié un d'eux ; une » bête qui étoit derrière les autres, ce ne sont pas » des égards que nous sommes venus demander » ici pour eux, c'est la liberté. — Ma foi, je suis » resté confondu, moi ; que voulez-vous qu'on dise » à des animaux de cette espèce-là » ?

mis l'état à deux doigts de sa perte; il jeta également le plus grand désordre dans les finances par les sacrifices immenses qu'il fut obligé de faire pour soutenir ses projets. Les sommes répandues pour soulever le peuple, acheter des juges pour les grands bailliages, les marches et contre-marches des troupes, la baisse du change, la suspension du paiement des impositions, les frais d'espionnage, etc. coûtèrent à la France plus de cent millions.

Il marcha toujours au hasard, et sant but déterminé. « Parmi cette foule d'événemens » qui se succèdent avec tant de rapidité, il » n'est pas possible, disoit-il, qu'il n'en sur» vienne quelqu'un qui nous soit favorable; » il ne faut qu'une chance heureuse pour nous » tirer d'affaire ». Une personne qui l'écoutoit, lui fit observer que la guerre civile pouvoit être une de ces chances. — » *Nous avons* » *calculé là-dessus* », répondit-il froidement. Et cet homme se croyoit un homme d'état! et il étoit né avec un caractère doux et compatissant!

Dans les derniers tems de son administration, ses mauvais succès l'avoient aigri, la

moindre contradiction le mettoit en fureur, il ne méditoit que des violences. Il étoit à la veille de s'emparer de tout l'argent qui étoit en dépôt chez les notaires, et d'y substituer du papier. Sa retraite prévint ce nouveau crime, et la ruine d'une foule de familles.

M. de Lamoignon, dont l'élévation avoit un peu précédé celle de l'archevêque, le suivit de près dans sa disgrace. Son ambition personnelle, autant que le dérangement de ses affaires, lui avoit fait desirer la place de garde-des-sceaux. Après avoir combattu par des mémoires les plans proposés par le prélat, il eut la foiblesse de prêter son ministère à leur exécution, et de se rendre son organe et son complice. Il cherchoit de la gloire et de l'argent, il se couvrit de honte et consomma sa ruine. La réforme des tribunaux, les jugemens par jurés en matière criminelle, l'instruction publique des procès, un conseil donné aux accusés, la suppression absolue de la torture et des supplices atroces, et une foule d'autres réglemens utiles pour l'administration de la justice, entroient dans le plan de travail dont s'occupoit sous ses ordres le comité de législation qu'il avoit établi. Comme il fal-

loir, pour faire passer la cour plénière, offrir au public quelques loix propres à balancer et à couvrir l'odieux de ce nouveau divan, on s'empara du travail du comité, on le tronqua, on le morcela pour le faire cadrer avec l'opération principale. L'abbé Maury fut chargé des préambules et des discours, et le garde-des-sceaux eut l'imprudence de les prononcer.

Après la retraite de l'archevêque, il offrit sa démission : elle ne fut point acceptée. Il se flatta un moment de conserver sa place; la cour le desiroit. Mais elle sentoit qu'elle ne pouvoit encore ôter aux parlemens l'influence dont ils jouissoient; qu'il falloit les ménager, et que toute paix étoit impossible avec eux, tant qu'ils verroient à la tête de la magistrature un homme qu'ils regardoient comme leur ennemi mortel. Il le sentit lui-même, et se décida à donner sa démission immédiatement après les avoir rendus à leurs fonctions. Mais la haine du parlement de Paris l'obligea de hâter de deux jours le moment de sa retraite.

Cette cour, avant de se rendre à Versailles pour le lit-de-justice disposé par M. le garde-

des-sceaux, avoit pris un arrêté vigoureux contenant une dénonciation contre lui; et avoit chargé son président d'en faire lecture en présence de sa majesté. Sur des copies que l'on eut de cet arrêté, le lit-de-justice fut contre-mandé : M. de Lamoignon renvoya les sceaux au roi, et les parlemens furent réintégrés dans leurs fonctions, sans lit-de-justice.

L'ex-ministre soutint sa disgrace avec une fermeté qui étonna ceux mêmes qui connoissoient le plus son courage. Il ne lui échappa jamais aucune plainte ni contre l'archevêque de Sens, dont les malheureux projets avoient causé leur perte commune, ni contre le public qu'il croyoit de bonne-foi injuste à son égard. Il supporta et la perte d'une charge à laquelle il étoit très-attaché, et le poids de la haine générale, avec le calme de la bonne conscience et la sérénité de la vertu. Il est certain qu'il se laissa tromper sur les conséquences funestes de la cour plénière qu'il avoit d'abord combattues, et que ce fut l'acharnement de la magistrature contre lui, qui força pour ainsi dire son consentement à cette opération. Il eut un avantage dont

bien peu d'hommes en place ont pu se flatter, celui de conserver ses amis, et de retrouver dans la défaveur ceux qui s'étoient éloignés de lui pendant son administration : les ministres mêmes venoient fréquemment de Versailles à son château de Bâville.

On n'a jamais su au juste quel traitement lui avoit fait la cour. Il est mort (a) chargé

(a) Le genre de la mort de M. de Lamoignon a fait croire qu'elle étoit volontaire : nous ne prononcerons point là-dessus : nous nous bornerons à l'exposé des circonstances. Le samedi 23 Mai, il se leva comme à l'ordinaire, vit ses ouvriers et sa famille. Madame de Lamoignon se rendit au Café (c'est le nom d'un petit pavillon du parc de Bâville) et M. de Lamoignon sortit avec un valet-de-chambre. Il avoit sous son bras un petit fusil d'enfant qu'il portoit communément dans ses promenades, pour tuer des pies : il cueillit beaucoup de chèvrefeuil pour les dames, et se retira dans une grotte pour lire une brochure de M. l'évêque de Langres qui devoit le même jour venir dîner à Bâville. Il prenoit alors du petit lait ; il se le fit apporter, en but, mit à ses pieds son verre et sa bouteille, et le valet-de-chambre reprit le chemin du château. Environ une demi-heure après, un ouvrier accourt annoncer qu'il avoit vu M. de Lamoignon tout en sang. Ses trois fils étoient dans ce moment réunis

de dettes, et il n'étoit ni joueur, ni débauché ; il a ruiné sa famille, et sa femme et ses enfans le pleurent encore ; il étoit bon mari, bon ami, bon père, magistrat intègre, et il a bouleversé la magistrature et le royaume. Il laisse un exemple frappant à cette foule d'ambitieux qui assiégent le trône, et convoitent les grandes places, sans s'embarras-

dans la chambre du *marquis* de Lamoignon, son second fils, qui étoit incommodé d'une entorse. Le chevalier de Lamoignon, le plus jeune des trois, se précipite sur les pas de l'ouvrier, tandis que l'autre se traîne appuyé sur les bras de M. de Vibraye qui étoit venu la veille, et de son frère aîné. Ils arrivent. Le chavalièr de Lamoignon serroit dans ses bras son malheureux père, dont la cervelle et le sang tapissoient la grotte. Il étoit assis. Son fusil, qu'il tenoit entre ses jambes, avoit glissé. Le coup avoit fait balle, et après avoir fracassé une mâchoire, étoit sorti par la tempe opposée. Ils sortent de ce lieu funeste, et viennent annoncer cette affreuse nouvelle à leur mère et à leur sœur qui les attendoient à déjeûner. L'infortuné devoit monter à cheval avec madame de Caumont sa fille : il étoit botté et éperonné. On conjectura qu'en faisant quelque mouvement brusque, l'éperon avoit pu faire partir la détente de son fusil, et causer ce fatal accident.

ser s'ils ont les connoissances et les talens nécessaires pour les remplir.

Les ministres avoient disparu. Mais les orages qu'ils avoient excités grondoient encore : les attentats qu'ils avoient commis, avoient rompu tous les liens de la société. La France avoit été privée pendant cinq mois de ses tribunaux et de ses magistrats; les armes des soldats avoient été tournées contre leurs concitoyens ; les priviléges des *provinces* avoient été violés, leurs députés jetés dans les fers ; la foi publique honteusement surprise par des rapports mensongers, insérés dans les gazettes et les journaux ; le crédit étoit anéanti ; les propriétés menacées ; le gouvernement avoit perdu toute son influence. Le simulacre de la force publique paroissoit encore, et le peuple le respectoit. Mais le despotisme du ministre de Paris et la violence du commandant du guet rompirent ce dernier frein de la licence, en faisant d'un jour de fête patriotique, un jour de sang et de deuil, comme s'ils eusent voulu se venger des loix et de la liberté au premier moment de leur triomphe.

La jeunesse de Paris ayant appris le départ

du principal ministre, alla demander au lieutenant de police la permission de se divertir, c'est-à-dire, de donner des marques publiques de la joie que lui procuroit cet événement. Elle s'assembla donc à la place Dauphine, et promena un manequin vêtu d'une robe d'évêque dont trois cinquièmes étoient de satin, et les deux autres de papier, en dérision de l'arrêt du conseil du 16 Août, qui autorisoit les différentes caisses à faire en papier les deux cinquièmes de leurs payemens. On le jugea ensuite, et il fut condamné au feu, apparemment comme coupable de l'avoir mis aux quatre coins du royaume. Un ecclésiastique qui passoit fut arrêté; on lui donna le nom de l'abbé de Vermont, et il fut chargé de confesser son protégé. Cette cérémonie achevée, le manequin fut brûlé en grande cérémonie, et chacun se retira.

Le lendemain, le public voulut recommencer; mais le chevalier Dubois ne le voulut pas. Il auroit pu facilement prévenir le tumulte, et même l'affluence à la place Dauphine, en s'emparant de bonne heure de cette place, et en faisant garder toutes ses

avenues, par de nombreux détachemens, c'est ce qu'il ne fit pas. Il s'imagina que vingt cavaliers soutenus par une cinquantaine de fusiliers, lui suffiroient pour disperser plus de vingt mille personnes. L'Alexandre de la police arrive donc, monté sur son Bucéphale, à la tête de sa troupe légère. Sa présence ne ne lui paroissant pas en imposer au peuple, il ordonne de fondre sur lui à coups de sabre, à coups de bayonnettes, et de charger indistinctement tout ce qui se rencontre sur son passage. Plusieurs personnes de marque furent blessées; quelques autres tant hommes que femmes, perdirent la vie.

A la vue des morts et des blessés, le peuple quoique sans armes, se rallie, la fureur succède au premier désordre, et les satellites du petit tyran subalterne sont mis en fuite avec leur chef. On force le corps-de-garde placé au pied de la statue de Henri IV; on dépouille les soldats qui y étoient cantonnés, on s'empare de leurs armes, on brûle leurs habits, et on les renvoie avec des sentimens de commisération, dont il s'étoient rendus indignes. Telle fut la vengeance que ce peuple livré à la calomnie, tira de ces automates

meurtriers qui, destinés à veiller à la sûreté publique, se crurent obligés, à l'ordre de leur commandant, de devenir les bourreaux de leurs concitoyens.

Une foule d'artisans et d'ouvriers se répandent ensuite dans la ville, et brûlent divers corps-de-gardes isolés, sans se permettre de faire aucun mal à ceux qui s'y trouvoient. C'étoit un désordre punissable, sans doute; mais n'étoit-il pas occasionné par la violence et l'ineptie du commandant du guet? On crut réparer un premier crime par un autre plus grand encore. Lorsque cette jeunesse indisciplinée se porta sur la Grêve, des corps de troupes que l'on y avoit postées, et que la nuit couvroit de son ombre, firent des décharges redoublées, et étendirent sur la place un grand nombre de ces malheureux, dont on jeta les cadavres dans la rivière, pendant la nuit. Le lendemain le calme reparut dans la ville, mais il étoit bien loin d'être dans les cœurs.

La retraite de M. Lamoignon fit recommencer les mêmes scènes. On le brûla comme l'archevêque, après avoir ordonné qu'il seroit sursis pendant quarante jours à son exécu-

tion, par allusion à son ordonnance sur la jurisprudence criminelle. Pour cette fois aucun satellite ne troubla la joie publique. Mais le peuple est comme un enfant, il ne faut ni le tyranniser, ni l'abandonner à lui-même : il avoit besoin plus que jamais de ce frein que l'odieuse conduite du guet de Paris lui avoit ôté. Des brigands, et des hommes soudoyés par les ennemis personnels des deux ex-ministres, se mêlèrent dans la foule, et l'excitèrent à la vengeance. Des troupes de furieux partent de la place Dauphine pour aller mettre le feu à leurs hôtels, et à la maison du chevalier Dubois.

M. de Brienne, frère de l'archevêque, et ministre de la guerre, arrivoit de Versailles à l'instant où ces forcenés armés de torches brûlantes s'approchoient de son hôtel. Il va sur le champ chercher du secours : c'étoit bien là, sans doute, le moment d'opposer la force à la force. Mais il falloit faire marcher un bataillon de gardes-françoises, et même des grenadiers, il falloit en imposer à cette multitude désarmée, et la repousser vigoureusement si elle osoit attaquer. On trouva plus court de la massacrer impitoyablement.

Deux

Deux corps de troupes entrèrent à la fois par les deux extrémités de la rue S. Dominique, chargent à coups de bayonnettes tout ce qui se trouve entr'eux, sans aucune distinction, et font une horrible boucherie de ces malheureux qui, bien loin d'attaquer et de chercher à se défendre, levoient les mains au ciel, et demandoient grace, avec les cris déchirans du désespoir. La même scène se répétoit dans la rue Mêlée où demeuroit le chevalier Dubois, et deux rues de Paris furent inondées de sang.

Sur la dénonciation de ces assassinats, le commandant du guet fut mandé par le parlement. Le major comparut en son nom, et présenta un ordre supérieur. Ainsi dans un gouvernement arbitraire, sous prétexte de faire respecter l'autorité, on livre la vie des citoyens à la merci du dernier suppôt de la police, et l'on persuade au prince qu'il doit avilir l'auguste nom de souverain pour légitimer les excès criminels de ses agens.

M. le maréchal de Biron qui avoit accepté le commandement de Paris, fut également mandé: il s'excusa de comparoître sur son âge et ses infirmités, comme si l'âge et les

infirmités pouvoient jamais dispenser un officier public de rendre compte devant la loi, des fonctions d'un ministère dont ils ne l'ont pas empêché de se charger. Le parlement ordonna par un arrêt, d'informer contre les auteurs des excès, meurtres et vexations commis contre les citoyens. Mais de prétendus motifs de prudence, qui n'auroient pas dû prévaloir sur les règles de la justice, et qui ne sauroient justifier la foiblesse des magistrats, les empêchèrent de donner suite à cet arrêt.

M. de Biron ne survécut que peu de mois à cette affaire : le chagrin qu'elle lui causa, porta le coup mortel à ses organes, fatigués par la vieillesse et la maladie. Une foule immense accourut à son convoi ; mais la curiosité seule, et non un sentiment religieux de reconnoissance pour les services qu'il avoit rendus, occasionna cette affluence. On rendit à ses mânes tous les honneurs militaires. Mais l'opinion publique ne lui décerna aucun regret.

Le chevalier Dubois fut obligé d'aller cacher son ignominie loin de la capitale : sa sûreté personnelle exigea ce sacrifice de sa vanité. Le peuple se seroit fait à lui-même

la justice qu'on lui refusoit, et qu'il n'osoit espérer des tribunaux.

Les tyrans apprenoient donc au plus doux des peuples à répandre le sang, en le rendant victime et témoin de toutes ces lâches atrocités, qui indignèrent bientôt ceux mêmes qu'on avoit forcés de les commettre. Les gardes-françoises réfléchirent sur les ordres cruels qu'on leur avoit fait mettre à exécution. Toutes les troupes du royaume fatiguées de se voir depuis un an transformées en instrumens de tyrannie, sentirent se révolter dans leur cœur le sentiment de l'honneur si puissant sur les françois : elles se rappelèrent que leur serment les engageoit à défendre la patrie et non à l'opprimer. Le cri de la nature et de l'humanité arrêta le fer dans la main du soldat, et les fureurs du despotisme rendirent à la France deux cens mille citoyens.

CHAPITRE IV.

Retour de M. Necker. Vœu général de la nation pour la liberté. Convocation des Etats-Généraux. Sagesse et patriotisme du Dauphiné. Intrigues des privilégiés.

LE rétablissement des tribunaux et le retour de M. Necker plongèrent la France dans l'ivresse. Le crédit d'un seul homme soutint l'état chancelant ; et les richesses publiques arrêtées depuis long-tems, ou égarées dans leurs cours, vinrent se rendre encore à leur réservoir commun. Mais le souvenir des malheurs passés, le sentiment des convulsions récentes dont la monarchie venoit d'être ébranlée, la subversion totale de la justice, des privilèges des provinces et des loix de l'état, dont les citoyens avoient gémi deux fois en dix-huit ans, inspiroient une défiance salutaire. On sentoit que l'opposition des cours souveraines, les talens du ministre, les vertus mêmes du monarque étoient de foibles barrières contre les passions dévorantes des agens de l'autorité ; que la nation étoit

seule capable de défendre ses droits, de protéger le pouvoir légitime, et d'opposer une digue à la puissance arbitraire. L'horreur de l'esclavage se joignit à ce premier sentiment, et la France voulut être libre. Pour établir et assurer la liberté, il falloit une constitution et des loix ; les loix ne pouvoient être faites par la nation entière : il falloit donc convoquer les *Etats - Généraux.* Tout le monde étoit d'accord sur ce point.

Mais chacun attachoit au mot *liberté* une idée différente suivant son intérêt et ses préjugés. Les ministres vouloient avoir *la liberté* de lever des impôts, et de faire des emprunts, sans être inquiétés par les remontrances et les arrêtés des parlemens ; la classe indigente du peuple, *la liberté* de ne pas payer les tributs ; les parlemens, *la liberté* de modifier et d'interpréter les loix, sans être troublés par les arrêts du conseil, et sur-tout *la liberté* de l'enregistrement ; la noblesse *la liberté* d'être insolente dans ses terres, intrigante à la cour, et de faire des dettes sans les payer ; le haut clergé, *la liberté* de dépenser à Paris les revenus des évêchés et abbayes, pour sou-

tenir les talens et l'opéra; les marchands réclamoient *la liberté* du commerce, les auteurs, *la liberté* de la presse, &c. &c. Pour nous résumer, la cour vouloit de l'argent; le parlement prétendoit former la commission intermédiaire des Etats généraux, pour devenir un jour la cour plénière ou le senat de Venise; la noblesse étoit avide de dominer, ainsi que le haut clergé; la partie éclairée de la nation et tout le peuple desiroit vraiment d'être libre, c'est-à-dire d'avoir la propriété de sa personne, de ses actions, et de ses biens sous l'empire seul des loix, ce qui constitue *la liberté civile*; et de concourir à la confection de ces mêmes loix par des représentans librement élus, dans la proportion du nombre et de l'intérêt des représentés, ce qui constitue *la liberté politique*, qui seule peut protéger efficacement la première.

Des motifs si opposés firent naître une grande diversité d'opinions, sur l'organisation de la prochaine assemblée des Etats-généraux. Sous l'inepte ministère de l'archevêque de Sens, le conseil qui ne promettoit les Etats que pour amuser les esprits, feignoit d'être fort embarrassé sur la manière dont ils

devoient être convoqués et formés, et demandoit des renseignemens à tous les corps, à tous les citoyens. Mais on ne prit pas le change. Dès que M. Necker fut rappelé à la tête des finances, il n'eut pas de peine à faire sentir au roi, qu'ils pouvoient seuls sauver le royaume, dans la crise effrayante où il se trouvoit; et le jour où le temple de la justice fut rendu à ses ministres, et les magistrats à la nation, fut marqué par un nouveau bienfait, la convocation des Etats-Généraux.

Le parlement de Paris tremblant pour ses prérogatives, voulut se menager une retraite, et n'enregistra qu'à la charge que l'on suivroit les formes de 1614, formes contre lesquelles il avoit alors protesté comme inconstitutionnelles. Il embarrassa le gouvernement et mécontenta la nation, qui se défia plus que jamais de ses intentions.

Le Dauphiné venoit de donner à la France un grand exemple. Après avoir usé contre les violences ministérielles du droit terrible, mais juste, de résistance; après que ses représentans eurent courageusement délibéré à Vizille, au milieu des bataillons ennemis, dont ils étoient environnés, sous le feu de plusieurs

batteries, dirigées contr'eux, et forcé par leur sagesse, leur constance et leur énergie le ministère à reconnoître le droit éternel qu'ont tous les peuples de régler eux-mêmes leur existence politique, de former des Assemblées Nationales pour discuter leurs intérêts et assurer la tranquillité publique, l'Assemblée de Romans fut convôquée par le roi, à l'effet de dresser un plan de constitution pour les états du pays, dont l'ancienne forme repoussée par l'opinion et le sentiment universel ne pouvoit plus convenir.

Les deux premiers ordres sacrifiant les misérables prétentions de la vanité à cet esprit de patriotisme, toujours équitable lorsqu'il est éclairé, s'empressèrent de renoncer à des distinctions aussi injustes, qu'onéreuses pour le peuple; et afin d'établir entre tous les citoyens cette unité d'intérêts qui seule peut affermir l'union, et former de toutes les parties de l'état un ensemble indivisible, arrêtèrent que l'ordre du tiers auroit aux états de la province, une représentation égale à celle des deux autres réunis; que l'assemblée seroit *une*; qu'on y délibéreroit par tête, et que les subsides seroient proportionnellement ré-

partis entre tous les citoyens *sans distinction.* Ces bases avoient déjà été établies par les notables convoqués pendant le ministère de M. de Calonne, et adoptées pour toutes les administrations provinciales créées par cette assemblée. Les états du Dauphiné eurent la sagesse de consacrer ces principes; et comme s'ils avoient été destinés à nous rappeler tous ceux qui pouvoient assurer la liberté publique, et la force des Etats-Généraux, ils reconnurent que cette force résidoit dans le droit d'accorder ou de refuser décidément les impôts. Pour prévenir les divisions qui, isolant chaque province, empêchent les déterminations générales, affoiblissent les résolutions et ouvrent la porte à l'intrigue; pour ne plus laisser aux ministres, lorsque le tems en aura ramené de corrompus, le moyen d'éluder les Etats-Généraux, en traitant particulièrement avec les provinces suivant l'ancien usage, ils statuèrent 1°. *Que l'octroi des impôts seroit absolument et en dernier ressort attribué aux Etats-Généraux, ainsi que leur répartition entre les provinces;* 2°. *Que cette attribution seroit exclusive, et que nul impôt ne pourroit être établi dans la*

province avant que les députés en eussent délibéré dans l'assemblée des Etats-Généraux. Enfin ils établirent la nécessité du consentement du peuple, en arrêtant que *toute loi nouvelle avant son enregistrement dans les cours, sera communiquée aux procureurs généraux syndics, afin qu'il en soit délibéré*, &c. Ils consommèrent leurs travaux patriotiques, en déclarant que dans aucun tems on ne pourroit changer cette constitution sans le concours d'une pareille Assemblée Nationale générale, en demandant enfin que les Etats-Généraux de la France fussent formés sur les mêmes bases d'équité, et qu'on les suivît dans la nomination des députés (*a*).

(*a*) Les états de Romans, si justement célèbres par le courage et la sagesse des Dauphinois, le furent encore par un événement unique peut-être dans nos fastes, le suicide d'un évêque. M. de Bonteville, évêque de Grenoble, après avoir été l'espion de l'archevêque de Sens pendant son ministère, devint son délateur lorsqu'il fut hors de place, et fit à l'assemblée de Romans une diatrible violente contre ce prélat. L'ex-ministre indigné de tant de bassesse, le menaça de publier sa trahison à la face de l'univers, en faisant imprimer sa correspondance. M. de Bonteville fut effrayé, et demanda

Le Dauphiné devint l'admiration et le modèle du reste du royaume. Les provinces qui n'avoient point d'états voulurent en avoir qui fussent organisés sur le même plan : celles qui en avoient voulurent les réformer sur les mêmes principes. Toutes les municipalités de Bretagne ; les trois ordres du Velais, du Languedoc, du Vivarais ; le tiers-état de Provence envoyèrent des députés porter au pied du trône le vœu des peuples.

Le gouvernement qui desiroit sincèrement le bien, se trouva fort embarrassé entre ces

---

qu'on retranchât sa harangue du procès-verbal de l'assemblée. Sur le refus qu'il essuya, il tenta de corrompre le secrétaire des états, M. Mounier, pour en obtenir la faculté d'adoucir et de modifier quelques-unes de ses expressions. Mais celui-ci se montrant inexorable, l'évêque partit pour sa maison de campagne, et s'y renferma sans voir personne. Il passa trois jours entiers à mettre ordre à ses affaires, à brûler ses papiers ; enfin il saisit un fusil, et s'appuyant le front sur l'orifice du tube, fit jouer la détente avec sa canne, et se brûla la cervelle. Deux compagnies de grenadiers protégèrent la marche de son convoi, sur la réquisition de son clergé, qui essaya vainement de couvrir le scandale de sa mort, par la pompe de ses funérailles.

demandes et les arrêtés des parlemens ; et s'empressa de rassembler l'ancien conseil des notables. La noblesse Bretonne alarmée pour ses privilèges, proteste aussi-tôt contre une assemblée qui n'étoit point constituée par la loi, et dont les membres n'étant ni librement élus, ni chargés d'aucun mandat spécial de la nation, ne pouvoient la représenter ni la lier par leurs délibérations. La noblesse Bretonne fit trop d'honneur aux notables; elle croyoit sans doute qu'ils seroient conséquens, et qu'ils ne détruiroient pas en 1788 ce qu'ils avoient établi en 1787 : elle se trompoit. Les petites intrigues des courtisans, les vains préjugés de la vanité, les vues étroites de l'esprit de corps et de l'intérêt personnel, l'emportèrent sur les principes de l'équité, sur le cri du peuple, de la raison et sur la voix de l'honneur. Le bureau de Monsieur eut seul le courage et la gloire de se montrer citoyen au milieu de cette tourbe d'aristocrates conjurés contre le bonheur du monarque, contre la prospérité de la monarchie, et contre les droits des hommes et des nations.

Les partisans des privilèges n'osèrent cependant

pendant revenir contre la répartition proportionnelle des impositions consacrée par l'assemblée de 1787. Ils rendirent hommage une seconde fois à cet acte de justice, et bientôt les pairs du royaume, les parlemens et presque toute la noblesse renoncèrent à toutes exemptions pécuniaires, et reconnurent que l'étendue et la valeur des propriétés devoit être la seule mesure des contributions de chaque citoyen, pour les frais du gouvernement et l'entretien de la force publique. C'étoit un premier pas qui pouvoit les mener loin : ils le sentirent, en redoutèrent les suites, et mirent tout en œuvre pour les prévenir.

Mais pendant que les notables et les parlemens travailloient à jeter les bases de l'aristocratie, à égarer l'opinion publique, à étouffer sous le poids de leur autorité les réclamations universelles, à arrêter les vues bienfaisantes du roi et de son ministre ; des écrivains philosophes remontoient aux principes des sociétés, démontroient que le véritable intérêt de l'état est nécessairement lié avec le bonheur de la nation, que les institutions sociales ne peuvent être utiles qu'au-

tant qu'elles sont justes, et qu'elles ne peuvent être justes, si elles ne sont fondées sur les droits naturels et imprescriptibles de tous les hommes.

M. de Kersaint eut la gloire de ramener le premier les principes du gouvernement et de l'ordre politique aux loix éternelles de la raison, dans un ouvrage intitulé *le Bon-Sens*, que les évêques, les conseillers et les *marquis* trouvèrent extravagant, parce que les vérités qu'il contenoit, s'élevoient au-dessus de la portée de leur esprit, et incendiaire, parce qu'il foudroyoit les préjugés de la noblesse et la tyrannie des priviléges.

Les observations sur l'histoire de France, ce chef-d'œuvre de patriotisme, d'érudition, de critique et de philosophie, cette production que son vertueux auteur aimoit avec prédilection, comme le dépôt des titres de la nation contre le despotisme des rois, des grands et des corps; ce *testament* (c'est ainsi que l'appeloit l'abbé de Mably) dicté par le génie de la liberté en faveur de la France, étoit entre les mains de tous les citoyens. Ils y recueilloient avec transport les précieux restes de l'héritage de leurs pères, les loix

antiques, les capitulaires, les ordonnances des rois, les décrets enfin des Etats-Généraux, chers et vénérables monumens de l'égalité primitive des François et de la puissance législative de la nation. En vain le despotisme inquisiteur des ministres ne pouvant écraser l'auteur qui avoit trouvé dans la tombe un asyle contre la tyrannie, voulut se venger sur son ouvrage, et tenta de l'ensevelir dans les gouffres profonds de la Bastille ; le grand jour des révélations, ce jour si redoutable aux usurpateurs, étoit enfin arrivé. Les éditions se succédoient avec une rapidité qui effraya les alguazils eux-mêmes ; et forcés de tolérer ce qu'ils ne pouvoient empêcher, ils essayèrent d'exercer encore leur rage impuissante en faisant imprimer une critique à la tête du livre ; semblables à ces prostituées qui, de leur salive impure, salissent par-derrière la robe du magistrat qui vient de découvrir leur infamie.

Cependant MM. *Target* et *Cerutti* défendoient avec éloquence les droits du peuple François. M. Mounier dépouilloit les anciennes archives des Etats-Généraux, et prouvoit par l'autorité des faits et des exemples, ce qui

étoit déjà démontré par les premieres notions de la justice et de la raison, la légalité de la double représentation que demandoient les communes, la nécessité de l'unité de l'assemblée et de la délibération par tête. M. d'Entraigues, s'élevoit avec force contre les abus de la noblesse héréditaire, le plus épouvantable fléau qui puisse frapper une nation libre, peignoit en traits de feu les fureurs de la tyrannie, et nous faisoit frémir en nous présentant l'effroyable Louis XI, tout dégoûtant du sang françois, armant la justice d'un poignard, habitant au plessis-lès-Tours, au-dessus des cachots où il enchaînoit les victimes qu'il réservoit à des tourmens obscurs, vivant familièrement avec le bourreau qu'il appeloit son ami et son compère, et mourant au milieu des remords, des frayeurs et des angoisses, voyant sous ses pieds le désespoir et les douleurs, autour de lui la trahison, la terreur, la haine, et sur sa tête l'implacable colère du ciel.

Tous les cœurs bouillonnoient de la haine des tyrans, et du desir d'une sage constitution. Le patriotisme se propageoit avec les lumières, lorsque *l'Essai sur les privilèges*

parut, ainsi que le livre intitulé : *Qu'est-ce que le Tiers-état ?* qui en est la suite et le complément. Cette production porta le dernier coup à tous les genres de despotisme, et la révolution fut consommée dans l'opinion publique. O vous qui aimez la justice et la patrie, lisez et méditez cet ouvrage, c'est le code de la raison, c'est le diplôme des droits de l'humanité, c'est le catéchisme du citoyen ! Lisez-le, vous qui, entraînés par les préjugés de la naissance et de l'éducation, aveuglés par les illusions de la vanité, regardez vos concitoyens comme vos ennemis, parce qu'ils ne veulent pas être vos esclaves, renoncez aux vaines chimères de l'orgueil, et venez embrasser vos frères. Si vous persistez encore dans votre révolte, prouvez-nous donc que nous sommes dans l'erreur, ou confessez que vous êtes les plus injustes et les plus insensés des hommes.

Chaque brochure nouvelle étoit un coup de poignard pour les grands qui achètent beaucoup de brochures, mais qui n'en font pas. Quoique pour l'ordinaire ils parcourent un livre de politique plutôt qu'ils ne le lisent, et ne se donnent guère la peine de le com-

prendre, ils sentoient néanmoins que cette forte impulsion donnée à l'opinion publique devoit nécessairement entraîner ce colosse de grandeur en équilibre, et qui ne reposoit sur aucun fondement solide. Aussi éclatèrent-ils en plaintes contre la licence des auteurs et la foiblesse du gouvernement, qui ne réprimoit pas l'audace des écrivains politiques, et souffroit qu'on révélât impunément au peuple le mystère des droits de l'homme et du citoyen.

CHAPITRE V.

Politique forcée du ministère. Vaine irritation de la noblesse et de plusieurs Princes du sang. *M. Necker défendant seul au conseil la cause de la nation. Représentation du tiers-état égale à celle des deux premiers ordres réunis.*

« SI le grand nombre gouverné étoit composé de bœufs, dit Voltaire, et le petit nombre gouvernant, de bouviers, le petit nombre feroit très-bien de tenir le grand nombre dans l'ignorance.

« Mais il n'en est pas ainsi. Plusieurs nations qui long-tems n'ont eu que des cornes, et qui ont ruminé, commencent à parler.

« Quand une fois le tems de parler est venu, il est impossible d'ôter aux esprits la force qu'ils ont acquise. Il faut traiter en êtres pensans ceux qui pensent, comme on traite en brutes, les brutes ».

Or ce tems-là étoit venu pour la nation françoise, et le ministère étoit trop éclairé pour ne pas sentir qu'il ne faut pas opposer

de digues à un torrent dont le cours est trop impétueux pour être arrêté, parce qu'il les auroit bientôt entraînées, et que la résistance qu'il éprouveroit ne feroit qu'augmenter sa violence.

Ce qui désoloit le plus les partisans des privilèges, c'est que dans la foule d'ouvrages de tout genre dont le public étoit inondé, il n'en paroissoit aucun en leur faveur, excepté quelques misérables feuilles que leurs auteurs honteux distribuoient gratuitement pour trouver au moins des lecteurs, puisqu'ils ne pouvoient trouver d'acheteurs. La noblesse accusoit et la partialité des ministres, et l'injustice du public, et la lâcheté des gens de lettres, de ce que personne ne se levoit pour la défendre. Elle ne vouloit pas voir que si une cause désespérée trouve quelquefois des protecteurs, c'est lorsque des sentimens nobles et généreux peuvent être opposés à la sévérité des principes, et que la raison peut être égarée par les séductions du cœur; mais que, lorsque le cri de la nature se joint à l'inflexible voix de la justice, l'éloquence est muette et la dialectique désarmée.

Quelques princes du sang ne pensèrent pas

ainsi, et osèrent descendre dans la lice. Mais le mémoire séditieux qui fut publié sous leur nom, peu respectueux pour le roi, insultant pour la nation, n'attira à ses auteurs qu'une défaveur universelle. Pardonnons-lui cependant, nous lui devons un des meilleurs ouvrages qui ait paru dans cette grande cause, l'*Ultimatum d'un citoyen du tiers-état*, à qui le parlement décerna, ainsi qu'à plusieurs autres, les honneurs de la brûlure; car le parlement en demandant la liberté de la presse par respect pour le vœu général de la nation, brûloit encore par habitude & par déférence au desir des grands et du haut clergé.

Cette compagnie commençoit à s'appercevoir de la faute qu'elle avoit faite, en invoquant pour la convocation des états, les formes de 1614. Elle sentoit qu'elle armoit contr'elle cette opinion publique qui faisoit toute sa force; et pour la rappeler, elle résolut de prévenir elle-même les principales demandes du peuple, et arrêta le 5 Décembre, de supplier le roi de vouloir bien accorder l'égale répartition des impôts, la liberté individuelle, la liberté de la presse, la responsabilité des ministres et la périodi-

cité des états-généraux. Elle déclara que *le nombre des députés respectifs n'étant déterminé par aucune loi, ni par aucun usage constant pour aucun ordre, il n'a été ni dans le pouvoir, ni dans l'intention de la cour d'y suppléer; ladite cour ne pouvant sur cet objet que s'en rapporter à la sagesse du roi, sur les mesures nécessaires à prendre pour parvenir aux modifications que la raison, la liberté, la justice et le vœu général peuvent indiquer.*

On lui sut bon gré de cet arrêté patriotique, dont on ne fut pas surpris. On savoit que les opinions des magistrats étoient fort partagées sur les affaires présentes; que l'ancien esprit de domination subsistoit toujours, et que M. d'Eprémesnil étoit devenu royaliste, aux îles Sainte-Marguerite. Mais ce n'étoit plus du parlement, c'étoit du roi et de son ministre que la France attendoit son salut. Ses espérances ne furent pas vaines; et le rapport de M. Necker au conseil, imprimé par ordre de sa majesté, mit le comble à sa gloire et à la joie publique. Nous ne pouvons mieux terminer ce chapitre que par l'analyse succincte de l'examen de la plus

grande question qui ait peut-être jamais été agitée dans le conseil du roi.

Extrait du rapport fait au Roi dans son Conseil, le 27 Décembre 1788.

« Trois questions importantes avoient donné lieu dans l'assemblée des notables à un partage d'opinions, les voici :

« 1°. Faut-il que le nombre des députés aux états-généraux soit le même pour tous les bailliages indistinctement, ou ce nombre doit-il être différent selon l'étendue de leur population ?

« 2°. Faut-il que le nombre des députés du tiers-état soit égal à celui des deux autres ordres réunis, ou ce nombre ne doit-il composer que la troisième partie de l'ensemble ?

« 3°. Chaque ordre doit-il être restreint à ne choisir des députés que dans son ordre » ?

Sur la première Question.

« La majorité des notables, entraînée par un respect rigoureux pour les formes suivies en 1614, a été d'avis que le nombre des députés devoit être le même pour chaque bail-

liage, sans égard à la diversité de leur étendue & de leur population. Mais le public, frappé de l'extrême inégalité qui se trouve à cet égard entr'eux, puisque tel bailliage, celui de Vermandois, par exemple, contient 774,504 personnes, tandis que tel autre, comme celui de Dourdan, n'en contient que 7,462, désire que ce nombre soit réparti entr'eux en raison combinée de leur population et de leurs contributions. Et puisqu'on peut aujourd'hui établir cette proportion, d'après des connoissances certaines, il seroit évidemment déraisonnable de délaisser ces moyens de justice éclairée, pour suivre servilement l'exemple de 1614.

« On peut observer, à la vérité, que si dans chaque ordre aux états-généraux on opine par bailliage et non par tête, l'ancienne disparité subsisteroit également. Mais tout ce que le roi peut faire, c'est de mettre les états-généraux à même d'adopter l'une ou l'autre délibération; et dans tous les cas, les plus considérables d'entre ces districts ayant une grande diversité d'intérêts à faire connoître, il seroit encore raisonnable de leur accorder plus de représentans, qu'à ceux dont

dont l'étendue et la population seroient infiniment moins importantes ».

Sur la seconde Proposition.

« Cette question, la plus importante de toutes, divise en ce moment le royaume. La majorité des notables, une grande partie du clergé et de la noblesse, le vœu prononcé de la noblesse de Bretagne, le sentiment connu de plusieurs magistrats, tant du conseil du roi, que des cours souveraines, une sorte d'exemple tiré des états de Bretagne, de Bourgogne et d'Artois, assemblées divisées en trois ordres, et où cependant le tiers-état est moins nombreux que la noblesse et le clergé; enfin plusieurs princes du sang dont les sentimens se sont manifestés d'une manière positive; telles sont les autorités qui s'élèvent contre la demande du tiers-état, d'être admis à l'Assemblée Nationale dans un nombre égal à celui des deux autres ordres réunis.

« D'un autre côté l'on compte en sa faveur la minorité des notables, entre lesquels se trouvent plusieurs personnes distinguées par leur rang dans la noblesse et dans le clergé,

l'opinion de plusieurs gentilshommes qui n'étoient pas dans l'assemblée des notables, le vœu des trois ordres du Dauphiné, la demande formée par diverses commissions aux bureaux intermédiaires des administrations provinciales, l'induction qu'on peut tirer des états de Languedoc et de la formation récente des états de Provence et du Hainaut où le tiers-état est en nombre égal aux deux autres ordres; le dernier arrêté du parlement de Paris qui, sans prononcer sur le nombre respectif des représentans des trois ordres, s'en rapporte à la sagesse du roi, *sur les mesures nécessaires à prendre pour parvenir aux modifications que la raison, la liberté, la justice et le vœu général peuvent indiquer;* enfin et pardessus tout, les adresses sans nombre des villes et des communes du royaume; le vœu reconnu du tiers-état et le bruit sourd de l'Europe entière qui favorise confusément toutes les idées d'équité générale.

« L'exemple de 1614 et de plusieurs tenues d'états précédens étoit un des grands argumens de ceux qui s'opposoient à la double représentation du tiers. Si le roi se croyoit en droit de changer cet ordre de choses,

quelle seroit la mesure des altérations que le souverain pourroit se permettre aux diverses parties constitutives des états-généraux ? Ne devoit-on aucune déférence aux décisions des notables ? Ne seroit-ce pas aller contre l'esprit de la monarchie que de ne pas ménager les droits et les prétentions des deux premiers ordres ? D'un côté le grand intérêt que le tiers mettoit à être égal en nombre aux députés des deux premiers ordres, ne faisoit-il pas présumer qu'il avoit le dessein d'amener les états-généraux à délibérer en commun ? Et de l'autre, si sa demande étoit accueillie, ne seroit-elle pas un obstacle à l'assentiment des deux premiers ordres à une pareille disposition ? Et que faut-il donc de plus au tiers-état que l'abolition des priviléges pécuniaires ? Le peuple est souvent inconsidéré dans ses prétentions ; une première fois satisfaites, une suite d'autres pourront se succéder et nous ramener à la démocratie. Il est considérable en nombre, il est vrai ; mais distrait par diverses occupations lucratives, il ne prend aux questions politiques qu'un intérêt momentané. De plus, cette foule de mercénaires qui, par misère ou par igno-

rance, ne sont que les serviteurs des riches, ne seroient-ils pas plutôt du parti des seigneurs ecclésiastiques et laïcs avec lesquels ils ont des liens de dépendance, que de celui des citoyens qui défendoient les droits communs de tous les non-privilégiés? Les deux premiers ordres ont moins d'intérêt que le troisième à la réunion des trois ordres en états-généraux, et quand ils n'y seroient pas entraînés par un sentiment public, équitable et généreux, ils adopteroient facilement les mesures qui éloigneroient la tenue de ces états. Enfin ils connoissent mieux que le troisième, la cour et ses orages; et s'ils le vouloient, ils concerteroient avec plus de sûreté les démarches qui peuvent embarrasser le ministère, fatiguer sa constance et rendre sa force impuissante.

« Voilà les principales objections qui combattent la demande du tiers-état; voici celles qui militent pour elle.

« On accuse cet ordre de vouloir empiéter sur les deux premiers, et il ne demande qu'autant de représentans pour les communes, soumises à toutes les charges publiques, qu'un nombre circonscrit de privilégiés, à qui il

reste encore tout l'ascendant de la supériorité d'état et des diverſes grâces dont ils sont les distributeurs, soit par leurs propres moyens, soit par leur crédit à la cour et près des ministres. Le titre des lettres de convocation de 1614 et des précédentes Assemblées Nationales, est contraire à la demande du tiers-état; mais les faits y sont favorables, puisqu'en réalité, le nombre des députés de cette classe de citoyens a toujours passé la troisième partie du nombre général des députés.

« Philippe-le-Bel a pu au commencement du quatorzième siècle, guidé par une vue simplement politique, introduire le tiers-état dans les Assemblées Nationales. Et Louis XVI déterminé seulement par un sentiment d'équité, n'auroit pas le droit de satisfaire au vœu des communes de son royaume, en leur accordant un petit nombre de députés de plus qu'elles n'ont eu à la dernière tenue, éloignée de nous de près de deux siècles!

« Cet intervalle a apporté de grands changemens à toutes choses. Les richesses mobilières et les emprunts du gouvernement ont associé le tiers-état à la fortune publique.

Les connoissances et les lumières sont devenues un patrimoine commun. Par-tout les esprits se sont exhaussés, et c'est à un pareil essor que la nation doit en partie le renouvellement des états-généraux. Il n'eût point eu lieu ce renouvellement, si depuis le prince jusqu'aux sujets, un respect absolu pour les derniers usages eût paru la seule loi.

« Le grand nombre des députés du tiers-état est un moyen de rassembler les connoissances utiles au bien de l'état, et l'on ne peut contester que cette variété de connoissances appartient sur-tout à cet ordre, puisqu'il est une multitude d'affaires publiques dont il a seul l'instruction, telles que les transactions du commerce intérieur et extérieur, l'état des manufactures, les moyens les plus propres à les encourager, le crédit public, l'intérêt et la circulation de l'argent, l'abus des perceptions, celui des priviléges, et tant d'autres parties dont lui seul a l'expérience.

« La cause du tiers-état aura toujours pour elle l'opinion publique, parce qu'une telle cause se trouve liée aux sentimens généreux, les seuls que l'on peut manifester hautement.

Ainsi elle sera constamment soutenue et dans les conversations et dans les écrits, par les hommes animés et capables d'entraîner ceux qui lisent ou qui écoutent.

« Si quelque circonstance nécessitoit la réunion des trois ordres en une seule assemblée; cette disposition deviendroit inadmissible ou sans effet, si les représentans des communes ne composoient pas la moitié de la représentation nationale.

« Enfin le vœu du tiers-état, lorsqu'il est unanime, lorsqu'il est conforme aux principes généraux d'équité, s'appellera toujours le vœu national. Le tems le consacrera; le jugement de l'Europe l'encouragera, et le souverain ne peut que régler dans sa justice, ou avancer dans sa sagesse ce que les circonstances et les opinions doivent amener d'elles-mêmes.

« Je pense donc en mon ame et conscience et en fidèle serviteur de votre majesté, je pense décidément qu'elle peut et qu'elle doit appeler aux états-généraux un nombre de députés du tiers-état, égal à celui des deux autres ordres réunis, non pour forcer la délibération par tête; mais pour satisfaire le

vœu général et raisonnable des communes de son royaume ».

Sur la troisième Question.

« La plus parfaite liberté dans l'élection de chaque ordre paroît constitutionnelle. Au reste, on ne peut douter qu'à l'époque où la répartition des impôts sera égale entre tous les ordres; qu'à l'époque où seront abolies ces dénominations de tributs qui rappellent à chaque instant au tiers-état son infériorité et l'affrontent inutilement, qu'à cette heureuse époque enfin, si juste et si desirable, il n'y aura plus qu'un vœu commun entre tous les habitans de la France. Qu'est-ce donc alors qui pourroit séparer les intérêts du tiers-état, des intérêts des deux premiers ordres? Le tiers-état, comme la noblesse, comme le clergé, comme tous les François, n'a-t-il pas intérêt à l'ordre des finances, à la modération des charges publiques, à la justice des loix civiles et criminelles, à la tranquillité et à la puissance du royaume, au bonheur et à la gloire du souverain?

« Que les ministres de la religion ne voient donc dans les représentans du tiers-

état aux états-généraux, que les indicateurs des besoins multipliés d'un grand peuple. Que la noblesse, à l'aspect de ces nombreux députés des communes, se rappelle avec satisfaction et avec gloire qu'elle doit aux vertus et aux exploits de ses ancêtres, d'avoir sur les intérêts généraux de la nation, une influence égale à celle des députés de tout un royaume. Que ces députés à leur tour ne pensent jamais que ce soit par le nombre, ni par aucun moyen de contrainte; mais par la persuasion, par l'éloquence de la vérité, qu'ils peuvent obtenir le redressement des griefs de leurs constituans. Ah! Sire, encore un peu de tems, et tout se terminera bien. Vous ne direz pas toujours, je l'espère, ce que je vous ai entendu prononcer en parlant des affaires publiques: *Je n'ai eu*, disiez-vous, *je n'ai eu depuis quelques années que des instans de bonheur.* Vous le retrouverez ce bonheur, Sire, vous en jouirez. Vous commandez à une nation qui sait aimer, et que des nouveautés politiques auxquelles elle n'est pas encore faite, distraient de son caractère naturel; mais fixée par vos bienfaits et affermie dans sa confiance, par la

pureté de vos intentions, elle ne pensera plus ensuite qu'à jouir de l'ordre heureux et constant dont elle vous sera redevable.

« Il faut en convenir, la satisfaction attachée à un pouvoir sans limites, est toute d'imagination : car si le souverain ne doit se proposer que le plus grand avantage de l'état et le bonheur de ses sujets, le sacrifice de quelques-unes de ses prérogatives pour atteindre à ce double but, est certainement le plus bel usage de sa puissance, le seul qui ne soit pas susceptible de partage, puisqu'il ne peut émaner que de son propre cœur et de sa propre vertu; tandis que les abus et la plupart des exercices journaliers de l'autorité, dérivent le plus souvent de l'ascendant des ministres. Votre majesté en s'entourant des députés de la nation, se délivre d'une suite cruelle d'incertitudes et de balancemens, de défiances et de regrets, qui doivent faire le malheur d'un prince, tant qu'il demeure sensible au bien de l'état et à l'amour de ses peuples. Elle conservera les grandes fonctions du pouvoir suprême : car les Assemblées Nationales ont elles-mêmes besoin d'un défenseur des foibles, d'un protecteur de la

justice; et si l'ordre se rétablit dans les finances, si toutes les forces de ce grand royaume viennent à se vivifier, votre majesté jouira dans ses relations au-dehors d'une augmentation d'ascendant qui appartient encore plus à une puissance réelle et bien ordonnée, qu'à une autorité sans règle.....

« Cependant, si une différence dans le nombre des députés du tiers-état devenoit un sujet ou un prétexte de discorde, si l'on contestoit à votre majesté le droit de donner une décision préliminaire, demandée avec tant d'instance par la plus grande partie de ses sujets, et qui conserve en entier les usages constitutifs des états-généraux..... si par des vues particulières on cherchoit à lasser l'honorable constance de votre majesté; si votre volonté, Sire, n'étoit pas suffisante pour lever ces obstacles, je détourne mes regards de toutes ces idées, je ne puis m'y arrêter, je ne puis y croire. Alors cependant quel conseil pourrai-je donner à votre majesté? Un seul, et ce seroit le dernier, celui de sacrifier le ministre qui auroit eu le plus de part à votre délibération ».

Ce dernier trait n'étonna que les ennemis

de M. Necker, en leur faisant sentir qu'ils se ligueroient vainement pour anéantir des principes soutenus par un dévouement si généreux. Le monarque reconnut qu'ils étoient essentiellement liés à l'intérêt de son royaume, en tranchant une difficulté capable d'empêcher la tenue des états; et heureusement pour la nation, il adopta le plan de son fidèle ministre, & fit en conséquence publier le résultat suivant du conseil :

« Le roi ayant entendu le rapport qui a » été fait dans son conseil par le ministre de » ses finances, relativement à la convocation » prochaine des états-généraux, sa majesté » en a adopté les principes et les vues, et » elle a ordonné ce qui suit; 1°. que les » députés aux prochains états-généraux, se- » ront au moins au nombre de mille; 2°. que » ce nombre sera formé, autant qu'il sera » possible, en raison composée de la popu- » lation et des contributions de chaque bail- » liage; 3°. que le nombre des députés du » tiers-état sera égal à celui des deux autres » ordres réunis, et que cette proportion sera » établie par les lettres de convocation ; » 4°. que les décisions préliminaires serviront

» de

» de base aux travaux nécessaires pour pré-
» parer sans délai les lettres de convocation,
» ainsi que les autres dispositions qui doivent
» les accompagner; 5°. que le rapport fait à
» sa majesté sera imprimé à la suite du pré-
» sent résultat ».

CHAPITRE VI.

Comment le rapport de M. Necker fut reçu par les privilégiés et par le peuple. Mirabeau aux Etats de Provence. Disposition des esprits dans le Béarn et le Dauphiné. Fermentation de la Bretagne. Convocation des Etats de cette province. Attroupement du Champ de Montmorin. Tableau des Etats de Rennes, des troubles et scènes sanglantes dont cette ville fut le théâtre. Energie du peuple Breton.

CE rapport au conseil fut un coup de foudre pour les privilégiés. Ils jurèrent dès ce moment la perte d'un ministre qui osoit préférer à leurs prérogatives les droits de l'humanité, et prétendre que vingt-quatre millions d'hommes formoient le corps de la nation, et n'étoient pas moins citoyens, que deux cent mille nobles décorés des titres de *comtes*, *barons*, *chevaliers*, et que cent quarante prélats monseigneurisés.

Les bénédictions du peuple et ses cris de joie leur paroissoient de nouveaux outrages dont ils se promettoient bien de se venger

un jour sur cet administrateur plébéien, qui avoit l'audace de soutenir que les grands ne sont pas tout dans un état bien policé, et que le gouvernement n'est pas établi pour l'intérêt de ceux qui gouvernent, mais pour l'avantage de ceux qui sont gouvernés.

Cependant le Dauphiné venoit de faire transcrire sur ses registres ce rapport au conseil, comme un monument également honorable pour le prince et pour son ministre. Toutes les provinces méridionales réclamoient contre le système oppresseur de leur ancien gouvernement, et les trois ordres réunis contre les barons et les évêques, supplioient le roi de leur accorder pour leur administration particulière le bienfait de cette juste et sage représentation annoncée à la France comme devant être la base des opérations relatives à la convocation des Etats-Généraux. Les seigneurs des fiefs luttoient encore en Provence contre la noblesse, le tiers-état et le clergé; ils avoient violé le titre fondamental de l'assemblée des états, en ne se conformant point aux loix établies pour le nombre de leurs représentans, et en se rendant en corps à une assemblée où ils ne devoient assister que par

députés : ils avoient pour eux le parlement et l'archevêque d'Aix : et contr'eux la justice et Mirabeau. Ils ne pouvoient manquer d'être vaincus. Mais c'étoit beaucoup pour l'aristocratie de rompre le concert unanime de tous les bons citoyens, et de se ménager un point de raliement, en attendant qu'elle pût dresser ses batteries et réunir ses forces.

Elle dut éprouver des regrets bien amers, d'avoir abandonné au tiers-état de cette province l'avantage de députer à l'Assemblée Nationale un membre qui dans les circonstances les plus allarmantes sut réunir le courage le plus mâle à toutes les qualités qui constituent le grand orateur, et qui dans le cours des sessions, se montra également habile à démasquer l'intrigue, et à discuter toutes les matières soumises aux délibérations de l'Assemblée. Que de titres pour justifier l'enthousiasme du peuple de Provence, lorsqu'au moment de nommer ses députés, il donnoit à M. de Mirabeau des marques (*a*) si éclatantes d'estime et de confiance !

(*a*) A Aix, la jeune bourgeoisie lui assigna une garde d'honneur ; à Marseille, sa voiture fut traînée

Ce grand homme dont le génie a imprimé à la révolution, dès son commencement, un si beau mouvement et un si noble caractère, parloit ainsi dans les états de Provence, au mois de Janvier 1789 :

» Vous, communes, écoutez celui qui porte vos applaudissemens dans son cœur, sans en être séduit. L'homme n'est fort que par l'union ; il n'est heureux que par la paix. Soyez fermes, et non pas opiniâtres ; courageuses, et non pas tumultueuses ; libres, mais non pas indisciplinées ; sensibles, mais non pas enthousiastes. Ne vous arrêtez qu'aux difficultés importantes, et soyez alors inflexibles.

---

par le peuple. Pendant son séjour dans cette ville, des feux de joie et des danses perpétuelles lui donnoient sous ses fenêtres le spectacle de l'allégresse publique. On lui destina une place particulière à la comédie ; enfin on lui posa une couronne sur la tête au milieu des plus vives acclamations. Devenu l'idole de ses concitoyens, il en étoit aussi l'arbitre, & il avoit une telle influence, que M. de Caraman, commandant de la province, craignant les suites d'une effervescence qui commençoit à se manifester, lui écrivit le 20 Mars, pour le supplier d'interposer l'ascendant qu'il avoit sur le peuple, pour calmer les esprits.

Mais dédaignez les contentions de l'amour-propre, et ne mettez jamais en balance un homme et la patrie.

» Il disoit aux deux autres ordres : » Nobles provençaux, l'europe est attentive, pesez votre réponse. Hommes de Dieu, prenez garde, Dieu vous écoute ».

Il prenoit dès-lors, devant le peuple entier, cet engagement qui est un précis de sa vie publique. » Pour moi, disoit-il, qui dans ma carrière publique n'ai jamais craint que d'avoir des torts, moi qui enveloppé de ma conscience et armé de principes, braverois l'univers ; soit que mes travaux et ma voix vous soutiennent dans l'Assemblée Nationale, soit que mes vœux seuls vous y accompagnent, de vaines clameurs, des protestations injurieuses, des menaces ardentes, toutes les convulsions, en un mot, des préjugés expirants, ne m'en imposeront pas. Eh! comment s'arrêteroit-il aujourd'hui dans sa course civique, celui qui le premier d'entre les françois a professé hautement ses opinions sur les affaires nationales, dans un tems où les circonstances étoient bien moins urgentes, et la tâche bien plus périlleuse ? Non, les outrages ne lasse-

ront pas ma constance. *J'ai été, je suis, je serai jusqu'au tombeau l'homme de la liberté publique, l'homme de la constitution.* Malheur aux ordres privilégiés, si c'est-là plutôt être l'homme du peuple, que celui des nobles; car les privilèges finiront, mais le peuple est éternel ». (*Réponse aux protestations des possédans fiefs*).

La Bretagne, le Béarn et le Dauphiné ayant formé ensemble une sainte conjuration contre le despotisme ministériel, on espéra qu'on pourroit engager ces provinces à tourner leurs efforts contre un administrateur qui menaçoit le royaume d'une constitution libre, ce qui étoit un attentat contre les droits de la noblesse, du clergé et des pays d'état. Les bons béarnois se laissèrent séduire, et écrivirent aux états de Dauphiné pour les exhorter à s'unir avec eux pour la défense des priviléges. Cette lettre fut pour ceux-ci une nouvelle occasion de donner des preuves du patriotisme éclairé qui avoit dirigé toutes leurs démarches; et ils acquirent une nouvelle gloire en déclarant que leur premier titre étoit celui de françois et de citoyen; que les prérogatives des ordres et des provinces n'étoient

précieuses à leurs yeux, que lorsqu'elles pouvoient être considérées comme des barrières à opposer au despotisme sous un gouvernement arbitraire ; mais que le sacrifice des priviléges étoit le premier qu'on devoit faire à la liberté publique. Les négocians de Grenoble ne se firent pas moins d'honneur en répondant aux principales villes commerçantes du royaume, qui les sollicitoient de se joindre à elles, afin d'obtenir aux états-généraux une représentation particulière pour le commerce, que les membres de cette assemblée devoient être les députés de la nation, et non ceux des corporations particulières qui la composent, que leur force ne pouvoit résider que dans leur unité, et que ce seroit la rompre que de substituer une foule d'intérêts partiels à l'intérêt commun qui devoit les unir.

Les divisions qui, depuis près de trois mois déchiroient la Bretagne, ranimèrent les espérances des aristocrates. Les bretons, ces vieux amis de la liberté, toujours divisés entr'eux, mais toujours réunis contre l'oppression et la tyrannie, avoient vu renaître la discorde au milieu des fêtes qu'ils célébroient pour honorer leur triomphe et le rétablisse-

ment des loix et des magistrats. Des abus sans nombre s'étoient glissés dans leurs assemblées nationales, le tiers-état n'y étoit point représenté, car il ne pouvoit regarder comme ses mandataires des officiers municipaux qui avoient acheté du roi un droit que le monarque n'a pas lui-même, et qu'on ne peut recevoir que du choix libre de ses commettans. Le clergé du second ordre étoit exclus des états, et la noblesse entière y venoit depuis près de deux siècles par le seul droit de sa naissance. Les voix se comptoient par ordre, il est vrai; mais l'unanimité n'étant requise qu'en matière d'imposition, dans toutes les autres affaires, deux ordres faisoient la loi, et les privilégiés se réunissoient presque toujours contre la classe nombreuse du peuple. Les commissions intermédiaires auxquelles étoient confiés tous les détails de l'administration, étoient à la vérité composées d'un nombre égal de citoyens de chaque ordre, on n'y décidoit même qu'à la pluralité des voix; mais comme tous les représentans du tiers étoient des bourgeois des villes qui ne s'occupoient qu'à soustraire leurs commettans au fardeau des impositions, le malheureux ha-

bitant des campagnes, portoit tout le poids des charges publiques.

Cette composition monstrueuse avoit des inconvéniens, sans doute; mais ces abus mêmes avoient produit de grands avantages. Cette affluence de noblesse qui dans les dangers accouroit de toutes parts pour la défense de la patrie, donnoit aux états de Bretagne une apparence de force qui en imposoit aux ministres, et dans l'asservissement général, ils avoient conservé un simulacre de liberté que le despotisme même respectoit, et qui, seul, peut-être, entretenoit encore en France quelques étincelles de cette flamme patriotique qui venoit de se ranimer avec tant de vigueur pour le bonheur et la gloire de la nation. Dans toute autre circonstance on se seroit borné à demander la réforme des abus les plus crians, et l'on auroit respecté une constitution si chère à tous les bretons, une constitution si souvent consacrée par l'assentiment de tous les ordres, par le vœu des états & la sanction royale: mais on commençoit à réfléchir sur la justice et les avantages d'une représentation proportionnelle. La conduite des états de Romans, les principes qui les avoient

guidés, les bases qu'ils avoient posées, et sur lesquelles on desiroit de voir établir le système général du gouvernement, l'importance d'adopter pour l'universalité des provinces un plan d'administration uniforme et corelatif à celui du royaume, la nécessité de réunir enfin en un seul corps toutes ces provinces qui formoient vingt nations dans une, toutes ces grandes considérations furent vivement senties par des hommes accoutumés à des intérêts nationaux, et familiarisés avec les orages de la liberté. Toutes les municipalités de Bretagne s'assemblèrent, et afin de propager les grandes impulsions données par le Dauphiné, envoyèrent au roi une députation nombreuse pour porter au pied du trône les réclamations de la province sur les vices de l'organisation de ses états. Cet exemple fut suivi par une foule de villes et de provinces; on n'entendit parler que d'assemblées municipales, d'adresses au roi, de pétitions de corps, de communautés, et le prince fut investi de députés du peuple.

La noblesse bretonne, surprise de ce mouvement universel, au moment où elle venoit de rendre à la patrie des services signalés,

crut voir dans ce concert unanime du peuple une insurrection contre elle, excitée ou fomentée par le ministère, en représailles de la protection qu'elle avoit accordée aux parlemens. Elevée dès l'enfance dans un respect religieux pour la constitution de la Bretagne, qu'elle regardoit comme le chef-d'œuvre de l'esprit humain, et le *palladium* de la liberté, elle regarda comme des crimes de lèze-nation les atteintes que le tiers vouloit y porter : le recours au roi lui parut un attentat contre les franchises de la province, et elle ne douta plus que les demandes du peuple ne lui eussent été suggérées par les agens de l'autorité (*a*), et que ce ne fût un piége tendu par le des-

(*a*) Ce soupçon étoit d'autant mieux fondé, que l'on savoit que l'archevêque de Sens avoit répandu des sommes considérables pour armer des plébéiens contre les nobles. Cette maxime des tyrans, *divide & impera*, étoit celle de ce petit despote. Mais l'événement trompa constamment ses vues. Il vouloit faire écraser la noblesse par le peuple, afin d'écraser ensuite le peuple lui-même sous le poids immense de l'autorité royale; mais le peuple tourna contre la tyrannie les armes qu'il en avoit reçues, renversa la puissance usurpée des privilégiés, et la puissance usurpatrice des ministres. Il voulut avoir un

potisme

potisme à sa crédule simplicité. Elle pensa défendre encore la cause de la nation, en s'opposant à ce qu'elle regardoit comme une nouvelle entreprise du ministère. Ce fut dans cet esprit qu'elle protesta contre l'assemblée des notables, qu'elle crut vendue à la cour.

Telle étoit la disposition des esprits, lorsque les états furent convoqués à Rennes le 29 Décembre 1788. Jamais cette ville n'avoit vu un concours aussi prodigieux. La noblesse accourut en foule pour défendre l'antique constitution et les loix de la patrie. Des députés du peuple s'y rendirent aussi de toutes parts pour demander la liberté, surveiller & diriger ses officiers municipaux, qui seuls de leur ordre avoient voix aux états, & déclarer par leur organe que la nation bretonne vouloit établir son administration sur des bases plus conformes à la justice, & plus propres à assurer la félicité générale.

La fermentation et la chaleur des deux partis étoit extrême; on s'apprêtoit à combattre d'un côté pour les loix, de l'autre pour la liberté, les deux plus grands intérêts qui puis-

roi pour défendre sa liberté; mais ne voulut plus de maîtres qui pussent l'opprimer.

sent agiter les hommes. Douze cens membres de la noblesse ayant voix délibérative remplissoient le théâtre (c'est ainsi que se nommoit la salle des états); ils étoient accompagnés d'un grand nombre de jeunes gens de tout âge qui venoient offrir leur premier hommage à la patrie, et jurer de mourir pour elle. Une foule de citoyens et de citoyennes se pressoient dans la tribune, animant de leurs regards et fortifiant de l'opinion publique les envoyés des communes.

Au milieu du tumulte inséparable d'une nombreuse assemblée agitée de passions différentes, on remarqua cependant toujours ce respect profond pour la loi, qui caractérise un peuple libre. La multitude ne se permit aucun mouvement, la noblesse aucune voie de fait. Les députés du tiers s'étoient adressés au roi comme garant de la constitution, pour le prévenir des changemens que leur ordre méditoit, & lui demander son approbation. Ils s'adressèrent aux états mêmes dont ils sollicitoient la réforme, comme au corps législatif, pour imprimer le caractère légal au vœux unanime de tout le peuple breton; et les deux partis ne crurent pouvoir entrer en

lice qu'avec les armes que la loi elle-même leur mettoit à la main.

En matière d'administration, comme nous l'avons exposé, les deux premiers ordres enchaînent le troisième, en Bretagne. C'est là-dessus que la noblesse bâtit son systême de défense ; sûre comme elle l'étoit du vœu du clergé, composé uniquement des évêques, abbés commendataires & députés des chapitres dont les membres sont presque tous gentilshommes dans cette province.

Le tiers-état n'avoit qu'un moyen de prévenir l'influence de cette coalition, c'étoit d'obtenir une représentation suffisante de l'assemblée, avant qu'elle fût constituée de manière à pouvoir le lier par ses décrets, si toutefois les décrets d'aucune assemblée peuvent lier la volonté générale évidemment reconnue. Il la demanda, et profita, pour parvenir à son but, de la première formalité à laquelle il devoit concourir.

Les délibérations des états de Bretagne n'étoient regardées comme légales, que lorsque le registre sur lequel elles étoient portées, avoit été chiffré, signé & paraphé page par page, par des commissaires des trois ordres.

Cette commission s'appeloit la commission de la chiffrature : elle devoit être nommée le troisième jour de la tenue des états. Toutes les communautés défendirent à leurs représentans de procéder à cette nomination avant qu'on eût fait droit à leur demande; et pour déterminer plus efficacement l'assentiment des états, elles suspendirent toute l'administration intérieure de la province, en refusant de continuer les pouvoirs de leurs députés membres des commissions intermédiaires.

On sentit de part et d'autre que cette nomination de commissaires si indifférente en apparence au fond des grandes questions qui divisoient les ordres, alloit décider du sort de leurs prétentions réciproques. Aussi la noblesse et le clergé réunirent-ils tous leurs efforts pour contraindre le tiers à franchir ce pas décisif. Mais celui-ci se maintint avec une fermeté inébranlable dans le systême d'inaction qu'il avoit adopté, opposant la force d'inertie à la force combinée de ses puissans adversaires; et ni les instances des privilégiés, ni les ordres mêmes des commissaires du roi, ne purent les faire chanceler.

Le 7 Janvier, le commandant de la pro-

vince apporta à l'assemblée un arrêt du conseil qui suspendoit les séances des états jusqu'au 3 Février, et enjoignoit aux députés du tiers de se retirer vers leurs commettans et de leur demander de nouveaux pouvoirs. Le procureur général syndic protesta en présence de M. de Thiard contre un acte d'autorité contraire aux droits de la province et aux droits des états. Les présidens et les orateurs des premiers ordres conjurèrent le tiers-état, au nom de la patrie, au nom du peuple qu'il représentoit, de se réunir à eux pour écarter les malheurs qui les menaçoient tous. Quelques-uns parurent attendris. Ce sentiment religieux qu'inspirent les loix anciennes et qui semble les rendre plus vénérables encore, porta le trouble dans le cœur de plusieurs députés : ils s'émurent. Mais les regards publics les affermirent & leur rendirent leur première énergie. Ils prévoyoient bien qu'ils alloient anéantir la constitution ; mais ils étoient convaincus que c'étoit un sacrifice nécessaire, & qu'il falloit la renverser pour la relever ensuite sur des fondemens plus solides. On répondit donc que l'ordre du tiers n'entendoit prendre aucune part aux délibérations des états, et

qu'il avoit arrêté d'obtempérer à l'arrêt du conseil.

Un Membre de la noblesse connu par son éloquence & son enthousiasme politique, le Chevalier de Guer, s'avisa pour arrêter les communes, de faire jurer tous les gentilshommes et le clergé, qu'ils n'entreroient jamais dans aucune administration publique autre que celle des états, formée et réglée selon la constitution actuelle, et les réglemens de cette assemblée, et qu'ils n'y coopéreroient jamais par leur présence, ni d'aucune autre manière. Mais ce serment ne produisit aucun effet sur le tiers; et le 9 Janvier, après avoir intimé de nouveau sa résolution à l'assemblée, il se retira en silence, suivi de son président. Sa retraite répandit la consternation dans la salle des états: cependant on ne crut pas devoir désespérer de la patrie, et les deux ordres présens, résolurent de proroger la séance, sans désemparer, jusqu'au 3 Février.

Le plus grand nombre des députés du tiers se rendit à Paris, persuadé que ce seroit à la cour que l'on chercheroit à frapper les plus grands coups. Cependant les diverses corpo-

rations et communautés s'assembloient conformément à l'arrêt du conseil, pour délibérer sur le parti qu'elles devoient prendre dans des circonstances aussi difficiles. Le parlement qui jusqu'alors avoit gardé le silence, vint se mêler à la querelle, et décréta d'ajournement personnel les syndics des communautés. Cet arrêt auquel ils ne jugèrent pas à propos d'obtempérer, augmenta l'aigreur de part et d'autre; et une étourderie de quelques partisans outrés des ordres privilégiés, occasionna des scènes sanglantes, des catastrophes qui menacèrent la province d'un massacre général, et faillirent d'imprimer au nom breton une infamie éternelle.

Pendant le ministère de l'archevêque de Sens, on avoit imaginé de jeter du ridicule sur ses opérations, en les parodiant : on avoit installé sous les fenêtres du commandant un grand bailliage figuré par des portefaix et des gagne-deniers en simares. Les mêmes acteurs paroissant également propres à jeter du ridicule sur les assemblées des corps de métiers et des communautés, on résolut de les employer. Des billets furent en conséquence distribués dans les dernières

classes du peuple, pour les inviter à se rendre à une assemblée indiquée au champ de Montmorin; elles y accoururent en foule. Un laquais fut l'orateur de ces nouveaux comices, une table fut sa tribune aux harangues. Il représenta à ses auditeurs avec toute l'éloquence du genre qui leur convenoit, que c'étoit les états qui les faisoient vivre; que le but évident du haut tiers étoit d'en abolir les assemblées, qu'alors ils mourroient de faim, ce qui n'étoit pas douteux, puisque le pain étoit hors de prix. Il conclut à ce que l'auguste assemblée se transportât au palais, pour déclarer au parlement qu'elle étoit de l'avis de la noblesse, et prier les magistrats de mettre le pain à bon marché.

Le pain à bon marché, cet argument auquel les classes indigentes ne résistent guère, fit son effet accoutumé. La multitude courut au palais sur les pas de son tribun. Celui-ci harangua le sénat qui l'écouta avec bonté et lui promit de faire droit sur sa plainte. Toute la troupe enorgueillie de ses démarches patriotiques, pleine de joie et de vin, se répandit dans la ville.

La farce ainsi jouée, ceux qui en étoient

les auteurs se félicitoient d'avoir humilié la bourgeoisie et de pouvoir dire au gouvernement que la portion la plus nombreuse et la plus intéressante du tiers-état réclamoit contre la conduite des députés du peuple. Mais un incident qu'on auroit bien dû prévoir, et que dans la première chaleur, on n'avoit pas calculé, remplit d'horreur la ville de Rennes, et pensa devenir funeste à tous ses habitans.

Les membres de *la diete du champ de Montmorin* étoient presque tous ivres et armés de bâtons. Pleins de fierté de leur nouvelle existence politique, ils crurent pouvoir faire sentir aux citoyens qui n'étoient pas de leur avis, le poids et la force de leur opinion, et maltraitèrent une foule de jeunes gens. Les écoles de droit rassemblent dans la capitale de la Bretagne, la fleur de la jeunesse bourgeoise : cette affluence même est une des grandes ressources de cette ville presque dénuée de commerce ; et dans les tems de troubles, sur-tout, cette jeune et nombreuse légion de citoyens, l'espérance de la patrie, a l'avantage d'y jouir d'une très-grande influence. Quoiq[illegible] portés d'inclination pour

le *tiers*, ordre commun de la plupart d'entr'eux, ils avoient déclaré dans une assemblée tenue à leurs écoles, la veille de l'ouverture des états, qu'ils chasseroient de la ville ceux qui troubleroient les délibérations de l'assemblée, ou qui insulteroient quiconque en étoit membre. La chaleur des discussions, l'animosité que des prétentions opposées avoient provoquée entre tous les ordres, l'inquiétude de l'issue des états qui dans peu de jours alloient reprendre leurs séances, toutes ces causes entretenoient une grande fermentation dans les esprits. La partialité que le parlement avoit montrée les irritoit, et l'assemblée du champ de Montmorin parut un outrage fait à la bourgeoisie, de gaîté de cœur, et concerté entre la noblesse et les magistrats. Plusieurs voix s'élevèrent au palais même, et les sénateurs entendirent des reproches dans un lieu où ils n'avoient coutume d'entendre que les humbles prières et supplications de ceux qui venoient implorer leur justice.

Quelques jeunes gens s'entretenoient dans un café, de la scène scandaleuse dont ils venoient d'être témoins, lorsqu'une troupe de

laquais et de porteurs de chaises entrent avec grand bruit et prennent place à leurs côtés. Ne doutant pas que ce ne fût une nouvelle insulte qu'on leur préparoit, ils ordonnent fièrement à ces hommes de se retirer d'un lieu qui n'étoit pas destiné à leurs orgies. Ceux-ci naturellement audacieux, et bien plus encore lorsqu'ils se sentent soutenus, redoublent d'insolence, et la rixe s'engage. A l'instant même un attroupement considérable se forme à la porte du café et se joint aux agresseurs. Plusieurs jeunes gens avoient déjà succombé sous leurs coups, lorsque les magistrats paroissent; mais leur présence semble ranimer l'ardeur des assassins. Près du lieu de la scène étoit un homme occupé à fendre du bois; ils tombent sur lui, saisissent les éclats, et réunis aux porteurs de chaises qui s'étoient armés de leur bricoles, fondent sur la bourgeoisie qui ne s'attendoit pas à une telle attaque, et assomment tout ce qui se rencontre sur leurs pas. A cette nouvelle, la noblesse et le clergé quittent la salle des états, et viennent se jeter au-devant de ces furieux qu'ils parviennent enfin à désarmer. Avant la nuit, le calme parut rétabli dans la ville; mais c'étoit

le calme terrible qui précéde la tempête.

Rentrés dans leurs maisons, les citoyens se rappellent avec horreur tous les détails de cette malheureuse journée, et la brutale insolence de cette multitude de valets, et la perfide indulgence avec laquelle les magistrats l'avoient tolérée. On se répète que cet attroupement annoncé depuis plusieurs jours n'avoit pas été ignoré du parlement; que le grand prévôt avoit surpris et porté au président plusieurs des billets répandus avec profusion pour ameuter le peuple. « Comment ce sénat, observateur si rigide des formes, qui mettoit sous l'anathême de la loi les syndics des corporations, pour avoir conformément aux ordres du roi, assemblé leurs communautés afin de chercher les moyens de sauver la patrie des dangers qui la menaçoient, recevoit-il jusques dans le sanctuaire de la justice une troupe de séditieux armés? comment se déclaroit-il le protecteur de ceux que son devoir l'obligeoit de punir? N'étoit-il pas évident que c'étoit une conspiration formée par l'aristocratie contre les défenseurs de la liberté, et que dans sa rage de voir les justes réclamations du peuple portées jusqu'au pied du trône, et favorablement

favorablement accueillies par un roi citoyen, elle avoit déchaîné contre les vrais patriotes cette horde de forcenés, et qu'elle avoit voulu écraser sous leurs massues le cri de la justice et de l'humanité »? A ces plaintes générales chacun ajoutoit des circonstances particulières. C'étoit un gentilhomme, disoit l'un, qui avoit distribué des bâtons aux assassins; d'autres prétendoient avoir reconnu sous des habits de livrée, des membres des états et du parlement; une foule de faits et de détails presque tous altérés et exagérés par la colère, augmentoient l'indignation et la soif de la vengeance. Pères, mères, femmes, enfans, tous demandoient du sang, et se croyant entourés de meurtriers, attendoient avec impatience le retour de la lumière, déterminés à mourir ou à se venger. C'est ainsi que se passa la nuit du 26 au 27 Janvier dans presque toutes les maisons plébéiennes de la ville de Rennes.

Cependant la noblesse qui ne pouvoit prévoir le péril prêt à fondre sur elle, reposoit tranquillement sous la sauve-garde des loix et de la foi publique. Elle se rendit le lendemain, selon l'usage, dans la salle des états,

où les événemens de la veille occupèrent tous les esprits. Les plus sages blâmèrent hautement la démarche inconsidérée de ceux qui avoient provoqué l'attroupement du champ de Montmorin. Plusieurs s'épuisoient en conjectures pour en deviner les auteurs; mais personne ne s'attendoit à voir soupçonner d'un lâche et abominable complot un ordre entier qui s'étoit, il est vrai, attiré de justes reproches par un excès d'orgueil et d'attachement aux préjugés de la naissance; mais qui dans tous les tems s'étoit montré fidèle à la voix de l'honneur, et avoit été souvent le défenseur du peuple trahi par ses propres mandataires. Les gentilshommes se rendirent donc aux tables à l'heure accoutumée, dans la plus profonde sécurité.

La jeunesse de la ville, armée d'épées, sabres et pistolets, partagée en divers groupes, parcouroit les places et les rues, ne respirant que le carnage, mais n'osant se venger, dans la crainte de se méprendre au choix de ses victimes. Une malheureuse querelle entre deux hommes de la lie du peuple vint rallumer la fureur générale, et précipiter l'explosion. L'un d'entr'eux, blessé d'un coup de

couteau, s'écrie que son ennemi est un gentilhomme travesti. La rage étoit au comble; dans les transports qu'elle excite, on va jusqu'à imputer à douze cens gentilshommes l'infâme et absurde projet d'avoir voulu assassiner quarante mille personnes, et le cri général les dévoue à la mort.

C'étoit le moment où ils sortoient de leurs auberges pour se rendre aux états. On les attaque, on les poursuit, on les presse de toutes parts. Ils se défendent avec courage. Le fer et le feu brillent de tous côtés, chaque rue devient un champ de bataille, le sang coule, deux gentilshommes sont tués; l'un d'eux, âgé de dix neuf ans, est égorgé aux pieds de son père, et la populace insulte son cadavre. Les femmes mêmes des deux partis viennent se mêler dans ces scènes barbares.

Le tocsin sonne, tous les citoyens accourent; la foule augmente le désordre; les magistrats sont insultés : enfin le commandant se jette au milieu des combattans, et leur ordonne au nom du roi et de la patrie de mettre bas les armes. » Vous voulez égorger tous vos concitoyens, commencez donc » par moi, et baignez-vous dans mon sang ».

Sa présence et sa voix suspendent la fureur du peuple, l'hôtel-de-ville s'assemble, et la noblesse rentre aux états.

Au milieu de ces horreurs, on saisit avec empressement quelques traits qui rappellent encore aux sentimens d'humanité. Un gentilhomme attaqué par un bourgeois et forcé de se battre, désarme son adversaire; et le pressant contre son sein: » c'est ainsi, lui dit-il, que je me bats contre mes concitoyens ». Les plus emportés applaudirent eux-mêmes à ce trait de générosité.

Cependant la jeunesse frémissoit autour du théâtre; elle ne parloit de rien moins que de porter le fer et le feu dans cette Pépinière de tyrans, qui avoient, disoit-elle, conspiré la mort de tout un peuple. Les uns vouloient réduire en cendres cet asyle des ennemis de la patrie; d'autres insulter les femmes et les filles des nobles, pour les contraindre à sortir de leur retraite, et à se présenter au combat. On ne proposoit que des violences.

On n'étoit pas plus tranquille dans la salle des états. La jeune noblesse couverte de sang et de blessures, proposoit de fondre, l'épée d'une main et la torche de l'autre, sur cette

troupe de tigres altérés de sang humain, et de livrer aux flammes ce repaire d'assassins. Mais ceux dont l'âge avoit mûr i la valeur; les vieillards et les évêques continrent la fougue de cette jeunesse impétueuse. » Quoi » donc, les pères de la patrie deviendroient » les meurtriers de leurs concitoyens? faut» il étendre sur des femmes et des enfans in» nocens un châtiment si atroce, le disputer d'excès avec un peuple furieux, et de» venir incendiaires, parce que des insensés » se sont rendus homicides? Ne seroit-ce » pas d'ailleurs armer contre nous toute la » province, et livrer nos familles à la bar» barie d'une multitude effrénée qui croiroit » n'exercer que de justes représailles, en s'a» bandonnant à tous les transports de sa rage? » Mourons, mais mourons avec toute notre » gloire; n'affligeons pas nos pères dans leurs » tombeaux, en souillant de l'opprobre du » crime, des noms qu'ils nous ont transmis » tout resplendissans encore de l'éclat de leurs » vertus. Il ne s'agit pas ici de vivre, mais » de sauver la patrie, et d'épargner un forfait » à nos frères, en opposant une juste résis» tance à ce mouvement de délire. Faisons-

» les rougir eux-mêmes de leurs odieux soup-
» çons, par notre modération et notre sa-
» gesse, et donnons par notre patriotisme et
» notre générosité des preuves de noblesse
» auxquelles la philosophie et l'humanité
» s'empresseront également de rendre hom-
» mage ».

Ces motifs déterminent les gentilshommes, qui ne pensent plus qu'aux moyens de se mettre en défense. Les états tenoient leurs séances dans une salle des cordeliers : dans le cloître du couvent étoit une boutique d'armurier ; on s'empare des armes, on se partage les différens postes. Chaque diocèse forme une compagnie de combattans, et soixante-douze heures se passent dans l'attente, c'est-à-dire, entre la vie et la mort.

Des troupes étoient entrées dans Rennes ; mais elles n'en imposoient point au peuple. L'hôtel-de-ville étoit toujours assemblé, et les pères de famille alarmés des malheurs qui menaçoient la patrie, offroient aux deux premiers ordres leur parole d'honneur qu'il ne leur seroit fait aucun mal, s'ils vouloient de leur côté prendre avec eux le même enga-

gement. Mais la noblesse refusa d'entrer en composition avec ceux qui avoient voulu l'assassiner. Enfin M. de Thiard, commandant de la province, également cher aux deux partis, parvint à leur faire accepter un accommodement. On convint que la noblesse sortiroit sans autres armes que son épée, de la salle des états, et l'on promit de part et d'autre de ne point troubler la tranquillité publique.

A la première nouvelle des événemens qui venoient de soulever la capitale de la province, les citoyens de tous les ordre s'émurent; les nobles agriculteurs quittèrent le timon de la charrue, ceignirent la vieille épée de leurs ayeux, cher et honorable ornement de leur cabane rustique, et coururent à Rennes pour défendre leur ordre, ou périr avec lui. Les villes de Nantes et de S. Malo firent marcher l'élite de leur jeunesse pour soutenir la cause commune; les villes de Caën, d'Angers et plusieurs autres offrirent des secours aux défenseurs de la liberté. Rennes vit aussi à ses portes une troupe de paysans qui venoient donner à M. de Bois-hu, leur seigneur, des marques touchantes de leur af-

fection et de leur reconnoissance, et lui offrir le secours de leur bras pour venger la mort de son fils, tué dans l'émeute du 26 Janvier. Mais ce respectable et malheureux père les exhorta à la tranquillité et à la paix, les conjura de ne pas augmenter sa douleur, en ajoutant au sentiment de ses maux personnels, celui d'une nouvelle calamité publique, et de ne pas mêler de sang aux larmes qu'il répandoit sur la tombe de son fils.

M. de Thiard, alarmé de tous ces mouvemens, marche, à la tête de quelques troupes, à la rencontre de ces légions citoyennes. Quelques-unes, après s'être assurées du rétablissement de la tranquillité, consentent à retourner dans leurs foyers; d'autres qui, pour n'être pas à charge à ceux qu'elles venoient secourir, s'étoient fait suivre de plusieurs chariots remplis de vivres et de munitions, refusent de traiter avec le commandant des troupes du roi, entrent dans la ville, confèrent avec des commissaires nommés par les jeunes patriotes; déposent leurs armes dans des magasins où ils établissent des corps de-garde, et se décident à attendre les événemens.

Le terme de la suspension des états expiroit, et le tems, loin d'apporter aucune modification aux prétentions réciproques, avoit, par un concours de circonstances imprévues, ajouté l'aigreur du ressentiment à la chaleur des premières discussions. Dans cette disposition des esprits, le commandant ne prévoyant que nouveaux désastres, donna aux états l'ordre ou le conseil de se séparer, jusqu'au moment où le calme renaîtroit et permettroit de les rassembler. Tous les ordres sentirent la nécessité de cette séparation. Le clergé et la noblesse, après avoir accordé pour une année les impositions ordinaires, et continué pour le même espace de tems, les commissions intermédiaires, déclarèrent que, conformément aux loix de la province, ces dispositions n'auroient aucune force qu'autant que l'ordre du tiers y donneroit son adhésion, le consentement unanime des trois ordres étant indispensable en ces matières. Ils firent ensuite la protestation de droit que les circonstances rendoient nécessaire, et sortirent en secouant la poussière de leurs pieds, de cette ville inhospitalière où l'on avoit répandu le sang des représentans de la pro-

vince. Les députés du tiers assemblés à l'hôtel-de-ville prirent le même arrêté que les deux premiers ordres.

On ne peut nier que dans le premier moment le peuple ne dût imputer aux ordres privilégiés l'attroupement du champ de Montmorin et ses suites, et que la vivacité d'un premier mouvement d'indignation ne doive diminuer l'horreur des scènes sanglantes du jour suivant. D'un autre côté, il étoit dur pour la noblesse d'être la victime d'une émeute populaire qu'elle n'avoit point provoquée, et encore plus de se voir soupçonnée d'un si lâche et si cruel attentat. Il paroît impossible que le parlement se lave du reproche de collusion ou de négligence. Nous ne prononcerons point sur cette grande cause : nous avons exposé avec vérité les faits, ainsi que les imputations mutuelles des deux partis ; nous nous bornerons à dire avec toute la France que les trois ordres de cette province déployèrent, en sens contraire, une grande énergie, et que la défaite de la noblesse Bretonne, la sage inaction des députés du tiers, et les démarches courageuses et soutenues de toutes les villes de Bretagne, dûrent faire

présager la fermeté des communes aux Etats-Généraux, et le triomphe des amis de la liberté sur les partisans du despotisme et de l'aristocratie.

CHAPITRE VII.

Assemblées des bailliages. Vues secretes de la noblesse et du clergé. Démarche impolitique du parlement de Grenoble. Tyrannie de celui de Besançon. Manœuvres des ordres privilégiés de Franche-Comté. Dissidence du Dauphiné. Vexation du parlement de Rouen. Versatilité de celui de Paris. M. Guillotin à la grand'chambre. Assemblées de la capitale pour les élections. Brigue des nobles. Mésintelligence des communes. Fanatisme du clergé.

TOUT le royaume attendoit avec impatience les lettres de convocation aux états-généraux, et l'on ne fut rassuré sur la sincérité des promesses ministérielles, que lorsqu'on vit enfin les bailliages assemblés. On auroit desiré que la nomination des députés des trois ordres n'eût pas été faite par chaque ordre en particulier. En effet tout membre de l'Assemblée Nationale étant représentant de la nation entière, pourquoi dans chaque bailliage l'universalité des citoyens ne concouroit-elle pas à son élection? Pourquoi les gentilshommes

gentilshommes étoient-ils appelés en corps à nommer leurs mandataires et à faire les cahiers, tandis que les communes n'y étoient appelées que par représentans? Pourquoi le clergé, qui n'étoit qu'usufruitier, avoit-il un nombre de députés, égal à la noblesse qui possède tant et de si riches propriétés?

Tandis que les écrivains politiques discutoient ces grandes questions, les divers partis s'agitoient, et d'un bout de la France à l'autre ce n'étoit qu'intrigues et cabales, tant pour former les premières assemblées élémentaires, que pour être enfin admis dans le congrès auguste qui devoit être l'arbitre des destinées de la première nation de l'univers.

Le public dévoroit avec une avide curiosité les cahiers des divers ordres et des diverses provinces, ces cahiers qui contenoient non plus les timides doléances d'un peuple abruti par le despotisme, mais la volonté suprême d'une nation puissante, aussi éclairée que courageuse, et qui déclaroit qu'elle vouloit enfin rentrer dans ses droits et se charger elle-même du soin de son bonheur.

On vit que la noblesse et le tiers-état desiroient également d'être libres; mais on re-

marqua que les nobles ne cherchoient à affoiblir la puissance royale, que pour élever le despotisme aristocratique sur les ruines du despotisme ministériel; que cette égalité d'influence, dans tout gouvernement fondé sur les regles de la justice, blessoit leur orgueilleuse délicatesse, et qu'ils vouloient être les maîtres et non les frères de leurs concitoyens. On reconnut que le clergé cherchoit comme à son ordinaire à voiler ses prétentions et sa marche, et à s'envelopper de nuages. Il se trahit lui-même en évitant autant qu'il pouvoit, de révéler le secret de ses instructions. On prévit donc qu'au milieu du combat qui alloit se livrer entre les usages et l'équité, les formes et la raison, les intérêts particuliers et les passions étroites mais furieuses de l'égoïsme et de l'amour-propre, se déchaîneroient de toutes parts contre l'intérêt général et la noble passion du bien public. Mais on prévit en même-tems que la liberté trouveroit sous le manteau doré de la noblesse, et jusques sous la mître, d'intrépides défenseurs, et que les bons pasteurs, ces respectables officiers de religion et de morale, ajouteroient à la considération de leur

intéressant ministère, en combattant les orgueilleuses et tyranniques prétentions de la prélature.

Les parlemens frémissoient à l'approche de cette assemblée qui alloit détruire leur existence politique. Deux fois celui de Grenoble sembla vouloir revenir sur ses pas et commencer la guerre contre les états : deux fois les menaces du peuple le forcèrent à garder le silence et le continrent dans l'obéissance et le respect dû au vœu national. Le parlement de Besançon ne fut pas plus heureux dans les actes de despotisme qu'il eut l'audace de se permettre contre trente-deux membres distingués des deux premiers ordres de la province, qui avoient eu le courage de s'élever contre leurs collègues, et de déclarer publiquement qu'étant hommes et citoyens avant d'être prêtres et gentilshommes, ils croyoient remplir un devoir en préférant aux prétendues prérogatives des classes privilégiées, les droits de l'homme et du citoyen. Un arrêt du conseil flétrit l'arrêt tyrannique de cette cour souveraine, et pour la première fois peut-être on vit un acte du pouvoir arbitraire employé à protéger la liberté indivi-

duelle des citoyens contre les attentats des ministres des loix.

Tous les membres de la noblesse de Franche-Comté avoient également déclaré dans leur assemblée tenue à Quingey le 1er Octobre 1788, qu'ils étoient citoyens avant d'être gentilshommes. Mais fidèles à leurs principes destructeurs de toute harmonie sociale, ils employèrent toutes sortes de manœuvres pour anéantir l'égalité proportionnelle d'influence à laquelle le tiers-état avoit le droit reconnu de prétendre dans les assemblées de la province. Le serment scandaleux qu'ils avoient proféré publiquement le 10 Septembre, de ne jamais adopter d'autres assemblées que celles des anciens états dont ils ne pouvoient cependant se dissimuler les monstrueux abus; la surprise indécente faite à sa majesté pour les obtenir; la coalition du haut clergé qui n'avoit pas rougi d'appuyer leur demande et de soutenir leur imposture auprès du monarque, en avançant faussement que le tiers exprimoit le même vœu; leur constance à persévérer dans leurs trois cris de ralliement: trois ordres.... trois chambres.... trois voix...! avoient occasionné une scission qui alloit de-

venir le germe d'une division éternelle entre le peuple et les privilégiés. Heureusement pour la province la cour se défia de leurs intentions, et l'arrêt du 1er novembre, qu'ils en obtinrent, prévint les vexations qu'ils vouloient perpétuer, en ne permettant la convocation des états, *dans leur ancienne forme, qu'afin d'avoir un avis encore plus éclairé sur la meilleure manière de constituer dorénavant cette assemblée.*

Cet arrêt qui leur ménageoit un moyen facile de rentrer en eux-mêmes, de montrer ces sentimens de patriotisme et de désintéressement dont ils s'étoient fait gloire, ne leur fit rien rabattre de leurs chimériques prétentions. N'osant pas l'attaquer ouvertement, ils tentèrent de surprendre le vœu de la province entière pour annuller, s'il étoit possible, le motif de conciliation qui l'avoit fait rendre. Ils semèrent en conséquence des préventions conformes à leurs vues, accréditèrent sourdement le bruit que les anciens états étoient rétablis tels qu'ils avoient jadis existé, et, en exécution de cet arrêt, envoyèrent pour la convocation, des lettres closes, portant que les députés devoient dé-

libérer sur les objets qui y étoient exprimés, quoiqu'il ne fût absolument connu que de ceux qui l'avoient sollicité, et qu'il fût resté dans le secret jusqu'au 26 Novembre, jour désigné pour l'assemblée; ils n'hésitèrent même pas, dès qu'elle fut formée, de présenter aux membres du tiers cet arrêt comme constitutionnel.

Le haut clergé ne parut pas tremper ouvertement dans de pareilles manœuvres; mais il alla jusqu'à mettre en délibération et tint même long-tems en question, s'il rejetteroit de son sein les membres les plus respectables de l'ordre, pour les renvoyer aux *gens du tiers*. L'empressement que ceux-ci témoignèrent à incorporer avec eux des hommes aussi recommandables, lui désilla les yeux, et il fit enfin aux curés la grâce de les recevoir.

En général les deux premiers ordres, à l'exception de quelques membres dont les noms ont été consacrés à la reconnoissance publique, montrèrent ouvertement qu'ils n'agissoient que d'après l'impulsion de leurs vains préjugés, de leurs intérêts et de leur passion de dominer. Leurs vœux, leurs pro-

cédés, leurs protestations, et sur-tout celle contre l'égalité de contribution, les rendirent très-suspects à l'ordre du tiers qui, dans tout le cours des délibérations, sut allier une prudence et une sagesse vraiment éclairées à cette fermeté et à ce courage qui l'ont toujours fait remarquer dans les armées et sur les champs de bataille. Le bas clergé qui avoit tant de motifs d'imiter son exemple, pour contenir les vues ambitieuses de la prélature, se mit d'abord peu en peine de pénétrer ses motifs, et lorsqu'il entrevit la lumière, il n'eut pas le courage de faire valoir son opinion. Etoit-il hors de l'assemblée, il vouloit protester; étoit-il en séance, il devenoit humble et soumis. On lui avoit persuadé qu'il n'étoit pas fait pour voir et pour entendre; et il le crut peut-être de bonne foi. Il sembloit qu'on eût transformé tous ses membres en autant de pagodes qui n'avoient plus qu'un seul mouvement, celui d'incliner la tête et de la remettre dans son à-plomb; à peine même en recueillant les suffrages, leur laissoit-on le tems de faire le mouvement accoutumé.

Les aristocrates du Dauphiné, car cette

province, le berceau de la liberté françoise, eut aussi à lutter contre les préjugés de l'orgueil et de la naissance, déshonorèrent leur cause par les moyens bas qu'ils employèrent pour la soutenir, et mirent leur mauvaise foi et leur ambition à découvert de la manière la plus honteuse. Après avoir approuvé la constitution, ils firent tous leurs efforts pour la renverser, et se venger de ce qu'ils n'avoient pas été nommés députés aux états-généraux. « Eh! messieurs, leur dit un bon » curé, vous avez beau faire, on n'en demande que vingt-quatre, ainsi vous ne » pouvez pas tous être de ce nombre, il » faut prendre son parti ». Cela n'empêcha pas l'archevêque d'Embrun de faire jouer tous les ressorts de son génie brouillon pour dissoudre l'assemblée. Il engagea les ordres privilégiés à tenir une séance particulière, dans laquelle il les exhorta dans les termes les plus pressans à revenir sur leurs pas; et voyant que son éloquence étoit sans succès: « Vous ne » voulez pas m'écouter, messieurs, leur » dit-il; eh bien, souvenez-vous de ce que » je vous dis, les deux premiers ordres sont » f.... ». Cette fleur de rhétorique décon-

certa le clergé et fit rire la noblesse. « Mon-
» seigneur, lui répondit un gentilhomme ;
» vous venez de nous parler en capitaine de
» dragons, permettez à un capitaine de dra-
» gons de vous répondre en prélat ».

L'archevêque ne se déconcerta pas, il vint à Paris continuer ses intrigues, apposa à ses mémoires de fausses signatures, se fit exclure de plusieurs maisons ; parvint à force de constance et d'artifices, à rallier enfin à sa cause quatre-vingt-trois gentilshommes, et le Dauphiné eut aussi ses JFS. Mais le public, les ministres et les états-généraux s'obstinèrent à méconnoître tant de vertus et de patriotisme, et à ne répondre que par des sifflets à ce dévouement héroïque.

Un intrigant plus fameux dont le nom est devenu parmi nous une injure, le transfuge Calonne eut aussi l'audace de se mettre sur les rangs pour briguer la gloire d'acheter des deniers de ses épargnes les suffrages du bailliage de Bailleul. Le rusé personnage avoit eu la précaution de se faire précéder d'une lettre apologétique, dans laquelle il avoit épuisé toute la souplesse de son génie pour caresser tous les partis, et ce ne fut que lorsqu'il

crut avoir assez épaissi le voile qu'il prétendoit jeter sur ses iniquités, qu'il parut sur les côtes de la Flandre maritime. Il commençoit à établir ses titres sur une table somptueusement servie, et à faire son tarif des voix qui devoient le porter à la dignité de représentant de la nation, lorsque les nobles et le peuple vinrent déranger tous ses calculs en lui témoignant d'une manière très-significative que son or et sa personne leur étoient également odieux. Ils lui en avoient déjà donné quelques preuves et alloient l'assaillir du poids de leurs argumens; mais le prudent calculateur, convaincu par expérience de la force et du danger de pareilles démonstrations, eut recours à toute la vîtesse de ses chevaux pour se mettre hors de leur portée, en attendant qu'une nouvelle révolution qu'il croyoit aussi prochaine que nécessaire, le fît reparoître sur un char de triomphe dans cette ingrate patrie dont il étoit expulsé ignominieusement.

Les communes et le bas clergé de Bretagne s'assemblèrent par bailliages et nommèrent leurs députés aux états-généraux. Les deux ordres privilégiés assemblés à Saint-Brieux

par ordre du roi, déclarèrent qu'ils renonçoient à tous leurs privilèges pécuniaires, mais que n'étant pas réunis en corps d'état, ils ne pouvoient nommer de députés à l'Assemblée Nationale du royaume : les privilèges de la province et leur serment furent le prétexte de cette résolution. Leur véritable motif étoit la crainte qu'on ne délibérât par tête à cette assemblée, et qu'on ne voulût y réformer la constitution bretonne. Il espérèrent la sauver en ne prenant aucune part à cette assemblée, et en protestant contre l'illégalité de la députation des communes. Ignoroient-ils donc que l'on ne peut se soustraire au pouvoir du corps législatif en refusant de participer à la confection de ses décrets; que l'omission de quelques formes rendues impossibles par les circonstances est impuissante pour annuller le vœu national, et qu'ils ne pouvoient jouir du funeste privilège d'empêcher le bien général !

La noblesse bretonne avoit été vivement excitée par celle des autres provinces, qui la conjuroit de sauver cet ordre, comme elle avoit sauvé l'état, par son courage et sa constance. On lui donnoit les plus grands

éloges, on lui faisoit les plus belles promesses. Soit prudence, soit nouvelles lumières, soit tout autre motif, on changea depuis ailleurs de marche ou de principes; on n'en changea pas en Bretagne. Les gentilshommes de cette province annoncèrent leurs dispositions à se soumettre aux décrets de l'Assemblée Nationale; mais ils se crurent engagés d'honneur à ne prendre aucune part active à l'administration.

Le parlement de Rouen, à cette époque, ne fit pas plus d'honneur à sa justice et à sa sagesse, que celui de Besançon, en décrétant un citoyen, pour avoir osé élever la voix dans son bailliage, contre les abus du despotisme parlementaire. Enfin le parlement de Paris, tantôt poussé par l'esprit de corps, tantôt entraîné par le torrent de l'opinion publique, ne pouvoit s'arrêter à aucun systême, il se montroit populaire ou aristocrate selon l'impulsion du jour, et les passions de ses orateurs.

Le 5 Décembre, il parut disposé à défendre la liberté; au mois de Janvier suivant il voulut se faire dénoncer le rapport de M. Necker au conseil; peu de tems après il laissa pénétrer

trer et son véritable esprit, et son impuissance, par la démarche la plus impolitique. Le docteur Guillotin, médecin de la faculté de Paris, ayant fait un plan de cahier connu sous le titre de *Pétition des citoyens domiciliés à Paris*, qui fut adopté par les six corps et déposé par eux chez un notaire pour recevoir les signatures de tous les citoyens qui voudroient lui donner cette marque de leur approbation, fut mandé à la grand chambre, ainsi que l'imprimeur et les syndics des notaires. Ils y arrivèrent au travers d'une multitude immense, curieuse d'apprendre les suites de cette affaire. Au moment même où le parlement s'en occupoit, une foule de citoyens signoit la *pétition* dans les salles du palais; ce qui prouvoit aux magistrats qu'il étoit de la prudence d'avoir égard aux circonstances délicates dans lesquelles ils se trouvoient. L'auteur de cet écrit, interrogé d'un ton sévère sur ses principes et ses opinions, soutint avec courage la cause de la nation, et les juges n'osèrent ni le condamner, ni l'absoudre; plusieurs même l'embrassèrent après l'audience, et le félicitèrent de son patriotisme. Le peuple qui rem-

plissoit la grand'salle, et attendoit avec impatience son intrépide défenseur, le reçut avec de grandes acclamations, le couronna de fleurs, et le reconduisit en triomphe. Le parlement étoit, comme le public, divisé en deux partis : l'esprit de corps et les antiques préjugés luttoient avec force contre l'esprit national et les vrais principes des droits des hommes. C'étoit l'image du combat de la lumière et des ténèbres.

Les lettres de convocation pour la ville de Paris retardées par des difficultés locales, et par les prétentions réciproques du prévôt des marchands et du prévôt de Paris, parurent enfin. Contre l'usage constant de cette ville où les élections s'étoient toujours faites dans des assemblées de communes, les trois ordres furent convoqués séparément, et tinrent des assemblées particulières.

Les premiers regards, dans ces assemblées, se tournèrent vers les commissaires envoyés par le prévôt des marchands pour les présider. C'étoient des conseillers du châtelet, pour la noblesse, et des conseillers de ville, pour le tiers-état. Tous, comme de concert, sentirent la nécessité de ne point se lais-

ser maîtriser par aucune influence étrangère dans l'élection de leurs représentans; tous refusèrent de reconnoître des hommes qui n'étoient pas de leur choix, et les assemblées se formèrent sous la présidence des doyens d'âge, qui, d'une voix unanime, prirent la place des commissaires.

C'est alors que Paris fut partagé en soixante districts, division sage pour l'objet qui l'avoit fait imaginer, mais qui s'étant perpétuée par un concours extraordinaire de circonstances, et se trouvant appropriée à un but étranger à sa destination primitive, parut depuis susceptible d'une réforme nécessaire pour l'administration et la tranquillité de la capitale.

Les cabales et les brigues, pendant les élections, s'y montrèrent avec plus de fureur encore que dans les provinces. Les grands qui n'avoient pu, dans leurs bailliages, réussir à se faire députer aux Etats-Généraux, accoururent à Paris et employèrent toutes les ressources de l'intrigue pour parvenir à maîtriser les suffrages. Les amis de la liberté triomphèrent dans les assemblées de la ville, et les aristocrates dans celles de la pré-

vôté. M. d'Eprémesnil y fut élu le premier à pareil jour où l'année précédente il avoit été arraché du temple de la justice et traîné par des satellites dans un de ces antres où le despotisme renfermoit les victimes qu'il immoloit à ses vengeances ou à ses soupçons. Le bon peuple applaudit à ce choix dont il ne tint pas au nouveau député qu'il n'eût à se repentir.

Les assemblées de la commune furent très-tumultueuses : la défiance, l'animosité et l'esprit de parti prolongèrent pendant plus d'un mois la durée de leurs séances. L'approche du jour fixé pour l'ouverture des états, qui sembloit devoir être un point de ralliement pour tous les électeurs, ne fit qu'irriter toutes les petites passions auxquelles ces séances étoient entièrement livrées, et les élections ne furent achevées que quinze jours après la cérémonie de l'ouverture. Tout Paris attendoit avec une inquiétude alarmante l'événement de chaque scrutin. Le dernier sur-tout excita pendant trente-six heures le plus vif intérêt, et ranima en sens contraire tous les efforts des divers partis. Les patriotes et les gens de lettres desiroient que le choix tom-

bât sur l'abbé Siéyes, dont l'ouvrage intitulé *Qu'est-ce que le Tiers-Etat?* leur paroissoit un titre suffisant pour réunir en sa faveur la majorité des suffrages. Une grande partie de l'assemblée, composée d'honnêtes citoyens, négocians, artisans, ne vouloit nommer que d'anciens syndics de communautés et de grands-gardes du commerce. *Qu'est-ce donc que l'abbé Siéyes?* demandoient-ils, *a-t-il été syndic? — Messieurs*, leur répondit-on, *c'est le grand garde du tiers-état;* et ils lui donnèrent leurs voix.

Le clergé de Paris se déshonora par la bassesse, l'ignorance et le fanatisme qui régnèrent dans toutes ses délibérations : il se déclara ouvertement pour le dogme de l'obéissance passive. On crut être encore au tems de la ligue lorsqu'on vit des énergumènes crier au déisme, à l'hérésie, à l'athéisme contre les prêtres citoyens qui soutenoient que la puissance publique vient de la nation; mais on se crut dans l'anti-chambre d'un ministre, conversant avec ses laquais, quand on entendit un ecclésiastique dire tout haut *qu'il étoit de l'opinion de monseigneur, non-seulement sur ce qu'il avoit dit, mais encore*

sur tout ce qu'il pourroit dire. » Qu'on dé» cerne à l'opinant un habit de livrée », s'écria un membre de l'assemblée. Toute la capitale fut de son avis.

CHAPITRE VIII.

Première trame des ennemis de la patrie. Emeute excitée contre M. Réveillon. Motif de cette émeute. Détail des désastres qui ensanglantèrent le fauxbourg S. Antoine. Circonstances particulières de cet événement.

MALGRÉ les troubles qui agitèrent la France d'un bout à l'autre pendant la tenue des assemblées pour les élections des députés, l'opinion publique ne fut point ébranlée. On ne tarda même pas à s'apercevoir que le flambeau de la discorde jeté au milieu du peuple, ne servoit qu'à l'éclairer sur ses véritables intérêts. L'aristocratie trompée dans ses espérances et effrayée autant du concert unanime de tous les bons citoyens, que de la double représentation du tiers aux états-généraux, résolut dès ce moment d'opposer la puissance des bayonnettes à la puissance de l'opinion, et l'argument formidable des tyrans, à tous les raisonnemens des publicistes et des patriotes. Mais pour investir les Représentans de la Nation de soldats et de

canons, il falloit au moins une occasion favorable. On sut bientôt la faire naître : on excita des désordres pour avoir un motif de les réprimer, on effraya les citoyens pour avoir un prétexte de les rassurer.

Dans la capitale sont deux quartiers habités par un peuple immense de journaliers et d'ouvriers, qui offrent dans la même enceinte le spectacle de deux villes absolument différentes par les mœurs, le langage et les habitudes; les fauxbourgs de S. Marceau et de S. Antoine : le premier sur-tout, afflige les regards en leur présentant par-tout le tableau de la misère et des horreurs qui l'environnent. Les infortunés citoyens qui vont y fixer leur demeure, plus susceptibles par leur ignorance et leurs besoins sans cesse renaissans, de recevoir toutes les impulsions de l'espérance, de la crainte, et de se laisser séduire, furent choisis pour être les instrumens et les victimes des lâches et sanguinaires complots de nos despotes.

On forma donc l'affreux projet d'irriter cette multitude, et de la porter aux derniers excès. Il ne falloit pour cela qu'un honnête homme à livrer à sa fureur, et un scélérat

intrépide qui se chargeât de le calomnier avec assurance. L'un et l'autre furent bientôt trouvés, et l'abbé Roy saisit avec empressement l'occasion de commettre un crime utile, et de terminer, en perdant M. Réveillon, une procédure criminelle, qui alloit mettre au grand jour son infamie.

Cet abbé avoit, comme tant d'autres, de l'intrigue au lieu de talens, et jouissoit sinon de quelques succès, du moins de quelques titres littéraires : membre de diverses académies, censeur royal, secrétaire de M. d'Artois, auteur, éditeur, compilateur, il avoit surpris la protection de M. de Charost, et lui avoit arraché des lettres de recommandation auprès de M. Réveillon, qui, sous l'espèce de garantie d'un protecteur aussi recommandable, lui fit des avances considérables de papier pour l'impression d'une histoire des cardinaux. Mais l'abbé ne satisfaisant à aucun de ses engagemens, le négociant écrivit au respectable citoyen qui le lui avoit adressé, et le supplia de vouloir bien le faire rembourser de ses avances. M. de Charost envoya cette lettre à son protégé. Celui-ci en coupa la signature, et sans respect pour la

reconnoissance, pour l'honneur et la probité, écrivit au-dessus une obligation de six mille livres en sa faveur. Ainsi de débiteur qu'il étoit de M. Réveillon, il se trouva son créancier.

L'honnête négociant indigné, dénonça le faussaire à la justice. L'abbé Roy au lieu de répondre devant les tribunaux, se défendit par de nouveaux crimes, et sut vendre sa vengeance même aux ennemis de la liberté. Ecoutons M. Réveillon lui-même dans son *Exposé justificatif.* Jamais l'innocence ne s'est exprimée avec une candeur plus touchante et une simplicité plus persuasive.

« Des ennemis cruels, dit-il, ont osé me
» peindre au peuple comme un homme bar-
» bare, qui évaluoit au prix le plus vil les
» sueurs des malheureux. Moi qui ai com-
» mencé par vivre du travail de mes mains!
» Moi qui sais par ma propre expérience,
» quand mon cœur ne me l'apprendroit pas,
» combien le peuple a de droit à la bienveil-
» lance! Moi enfin qui me souviens et qui
» me suis toujours fait honneur d'avoir été
» ouvrier et journalier? C'est moi qu'on ac-

» cuse d'avoir taxé les ouvriers et journaliers
» à 15 sols par jour.

« Jamais la calomnie n'a été plus injuste,
« et jamais elle n'a paru plus cruelle. Un
» mot, ce me semble, suffiroit pour me
» justifier. De tous les ouvriers qui tra-
» vaillent dans mes ateliers, la plupart ga-
» gnent 30, 35 et 40 sols par jour, plu-
» sieurs en ont 50. Comment donc aurois-je
» fixé à 15 sols le salaire des ouvriers?

« Il y a précisément 48 ans que j'ai com-
» mencé à travailler comme ouvrier chez
» un papetier. Après trois ans d'apprentis-
» sage, je me trouvai pendant plusieurs jours
« sans pain, sans asyle, et presque sans vê-
» tement. J'étois dans l'état de désespoir qui
» est la suite d'une situation si horrible. Je
» périssois enfin de douleur et d'inanition.
» Un de mes amis, fils d'un menuisier, me
» rencontra : il manquoit d'argent; mais il
» avoit sur lui un outil de son métier, qu'il
» vendit pour m'avoir du pain. Ah! l'homme
» qui a si bien connu le malheur, oublie-
» t-il donc si aisément les malheureux?

« En 1752, je ne gagnois encore que 40
» écus par an. Mes économies, quand je

» quittai le marchand qui m'avoit recueilli,
» consistoient en 18 francs......

« En 1760 on commença à fabriquer à
» Paris les papiers veloutés ; je voulus en
» vendre, et j'en fabriquai. J'avois dix à
» douze ouvriers : mon local n'en compor-
» toit pas davantage ; mais les demandes qui
» se multiplioient en exigeoient le double.
» Je louai alors dans la vaste maison que
» j'occupe un emplacement assez considé-
» rable ; j'y eus successivement 40, 50, 60
» & 80 ouvriers.

« Pour me dévouer exclusivement à cette
« manufacture devenue l'objet chéri de mon
» ambition, je sacrifiai un commerce de pa-
» peterie que j'avois dans Paris, et qui me
» rapportoit 25 à 30,000 liv. de rentes. Je
» fis présent de ce commerce à deux ouvriers
» qui étoient avec moi depuis long-tems, et
» auxquels je connoissois de la conduite et
» de l'intelligence......

« J'achetai la papeterie de Courtalin.....
» Cette manufacture reprit vigueur et devint
» une des meilleures du royaume. J'y fa-
» briquai des papiers *velins*, à l'imitation
» des Anglois. Cet heureux essai me valut
» l'honneur

» l'honneur du prix institué par M. Necker » *pour l'encouragement des arts utiles.*

« Ce prix m'étoit d'autant plus agréable » qu'il fut assez public que je ne l'avois pas » demandé, ni personne pour moi......
« Hélas! cette même médaille, ce prix si » flatteur de mes travaux, elle m'a été volée » dans mon désastre. Il y avoit à côté 500 » louis d'or qui m'ont été volés aussi. Ah! » je le dis du fond de mon cœur, j'eus peu » regretté cette somme, si ma médaille m'é- » toit restée.

« Plus de 300 ouvriers sont journellement » dans mes ateliers. En prix de main-d'œu- » vre, je paye tous les ans 200,000 liv. au » moins. Chaque ouvrier chez moi est sûr » de son avancement en proportion de son » intelligence et de son zèle : aussi la plu- » part vieillissent-ils dans mes ateliers, ils » savent que je m'empresse de les secourir » dans leurs infirmités et de les aider dans » leurs besoins.

« Pendant une partie des froids de l'hiver » dernier, les travaux des ateliers supérieurs » furent suspendus. Je gardai tous les ou- » vriers sans exception; je leur payai leurs

» journées *le même prix* qu'auparavant : j'usai
» des précautions les plus minutieuses pour
» qu'aucun d'eux ne souffrît des rigueurs de
» la saison......

« Devois-je m'attendre que trois mois
» après, le peuple me traiteroit comme un
» homme féroce et insensible aux misères
» du pauvre ? Que l'ami, le père des ouvriers
» seroit traité comme leur plus barbare en-
» nemi, et que le propriétaire de cette ma-
» nufacture où tant d'ouvriers trouvent leur
» subsistance, seroit subitement en bute à
» la haîne et à la fureur de 4000 ouvriers ?...

« Une perte immense, une maison dont
» je faisois mes délices, mon crédit ébranlé,
» ma manufacture détruite peut-être, faute
» de capitaux nécessaires pour la soutenir ;
» mais sur-tout, (et c'est ce qui m'accable)
» mon nom qui a été voué à l'infamie, mon
» nom qui est abhorré parmi la classe du
» peuple la plus chère à mon cœur : voilà
» les suites horribles de la calomnie répan-
» due contre moi.

« Et cependant quels sont mes torts ? On
» vient de le voir. Je n'ai jamais nui à per-
» sonne, même aux méchans ; j'ai quelque,

» fois fait des ingrats, jamais des malheu-
» reux ».

Voilà cependant, voilà l'homme que la cabale aristocratique résolut d'exposer aux bêtes féroces : comment nommer autrement ces hordes de brigands que l'on appeloit en foule dans Paris pour cette cruelle expédition. Les auteurs de cette conjuration n'avoient contre cet excellent citoyen aucun sujet de haîne personnelle. Mais son nom étoit connu du peuple ; il avoit un procès criminel contre un fripon audacieux, c'en étoit assez pour leur objet. Que leur importoit la vie d'un homme vertueux ! que leur importoit son mérite et les services qu'il avoit rendus à sa patrie ! il leur falloit un prétexte pour assembler des troupes ; il leur falloit du sang, des meurtres, des incendies ; il leur falloit des crimes, afin d'exercer ces troupes sur les scélérats, à frapper ensuite sur les gens de bien. Voilà le mot de cette terrible énigme qui a si long-tems épouvanté tous les esprits.

On commença par répandre le bruit que M. Réveillon avoit été chassé de son district pour des propos atroces et inhumains. L'on

disoit aux uns qu'il avoit proposé de réduire à quinze sols la paye des ouvriers; aux autres qu'il avoit dit hautement que le pain de froment étoit trop bon pour ces gens-là, et qu'il falloit les nourrir de farine de pommes de terre, etc. Rien n'étoit plus facile que d'en venir aux éclaircissemens; mais on n'en laissa pas le tems. Les commis des fermes avoient annoncé que depuis quelques jours il entroit dans la ville une foule de gens sans aveu. On ne voulut faire aucune attention à cet avis. Leur nombre s'étant multiplié au point desiré, sans aucune réclamation de la police, ces malheureux s'attroupent, portant au milieu d'eux un mannequin de paille auquel ils donnent le nom de *Réveillon*. Ils lisent sur la place Royale un prétendu arrêt du tiers-état, qui le condamne à la mort: de-là ils se répandent en tumulte dans la ville. L'effroi les précède, les boutiques sont fermées sur leur passage, et l'on ne se met nullement en peine de les dissiper.

M. Réveillon alarmé court implorer l'assistance du lieutenant de police. Le guet à pied et à cheval étoit occupé ailleurs: on l'adresse au commandant des gardes-françoi-

ses. Après vingt courses inutiles, il parvient enfin à l'aborder, et lui expose le danger qui le menace. On le rassure, on répond de tout, on lui promet de puissans secours, et on lui envoie pour garder une maison immense et de vastes jardins, une poignée de soldats. Cette troupe de vagabonds qui avoit jeté la terreur dans toute la ville, passe la nuit dans les cabarets et se dispose par de brutales orgies aux crimes du lendemain. Et tous les suppôts de la police dorment, et l'on ne prend aucune mesure pour arrêter les plus séditieux, ou du moins pour leur en imposer. Au point du jour ils courent dans les manufactures, emmènent de gré ou de force tous les ouvriers, répandent l'argent à pleines mains, et marchent, en poussant de grands cris, vers la demeure de l'infortunée victime qu'on avoit dévouée à leur fureur. Quelques soldats contiennent pendant cinq heures cette foule de forcenés qui rompent enfin de trop foibles barrières, et s'emparent de la maison, peu de momens après que M. et Madame Réveillon en étoient sortis; car ils ne la quittèrent qu'à la dernière extrémité, comptant toujours sur le secours qu'on leur avoit promis.

Il arrive à la fin, non pour arrêter le désordre, cela n'étoit plus possible ; mais pour jouer le rôle qu'on avoit destiné aux troupes dans cette sanglante tragédie. Les brigands avoient traité leur conquête comme une ville prise d'assaut. Tout fut brisé, dévasté, les glaces rompues, les meubles précieux jetés par les fenêtres et livrés aux flammes, les caves ne furent pas oubliées : ces misérables s'y gorgèrent de vins et de liqueurs ; quelques-uns y trouvèrent la mort qu'ils méritoient, en avalant à longs traits de l'acide nitreux & des drogues destinées à la teinture.

Les soldats reçoivent ordre alors d'écarter la foule & de repousser la force par la force. C'étoit leur ordonner d'arrêter la foudre dans sa chûte, ou plutôt c'étoit leur commander un massacre général. Cette multitude, ivre de vin et de fureur, se fait des armes de tout ce qui tombe sous ses mains. Des charretes chargées de pierres avoient passé le matin sur le champ de bataille, et avoient été arrêtées comme de bonne prise. Un bateau chargé de cailloux & de bâtons, qui leur étoient également destiné, avoit été intercepté dans la journée ; les tuiles & les ardoi-

ses y suppléèrent : ils en firent pleuvoir une grêle sur les gardes-françoises & les suisses, & ce ne fut qu'après qu'ils en eurent été cruellement fatigués, qu'on leur ordonna de tirer. La vengeance fut terrible ; tout ce qui se trouva sur les toits fut tué à coup de fusil, et tout ce qui étoit dans les caves et dans les appartemens, abandonné à la bayonnette. Et cependant cette foule désarmée se défendoit encore, et affrontoit la mort avec un courage digne d'une meilleure cause. La nuit & le canon dirigé sur le fauxbourg Saint-Antoine mirent fin au carnage.

Un bataillon de gardes-françoises placé à propos, auroit tout prévenu. Mais on vouloit faire entrer des troupes dans Paris, on vouloit rendre le peuple & le soldat irréconciliables. Cette providence qui, depuis le commencement de la révolution semble avoir aveuglé nos ennemis déconcerta toutes leurs mesures. Les troupes indignées de la mauvaise foi de leurs chefs, rougirent de l'odieux emploi auquel on réservoit leur courage ; elles se souvinrent qu'elles étoient françoises et citoyennes, & les soldats du roi devinrent les soldats de la patrie.

Cependant on feignoit des inquiétudes ; on coupoit la communication entre le fauxbourg Saint-Antoine et le fauxbourg S. Marceau ; Paris & les environs se remplissoit de régimens. Quelques scélérats ayant été déjà repris de justice et condamnés à mort pour l'émeute des jours précédens, de l'infanterie, des dragons, de l'artillerie protégèrent l'exécution, comme si l'ordre et la tranquillité publique eussent demandé un emploi de forces aussi considérables.

L'abbé Roy fut aussi arrêté ; mais sous prétexte que les charges ne se trouvoient pas assez fortes, il fut aussi-tôt relâché. Quoi qu'il en soit, si ses juges ne purent ou ne voulurent pas le condamner, la voix publique refusa de l'absoudre. Peu de jours après, le parlement le décréta de prise-de-corps, comme prévenu d'un faux. Il étoit au palais, lorsque cet arrêt fut prononcé ; mais il ne convenoit pas apparemment aux intérêts de bien des personnes qu'il fût remis sous la main de la justice : on l'avertit de son jugement, et il disparut.

Il est bien certain que dans toute cette affaire il ne fut qu'un instrument entre les mains puissantes qui le faisoient mouvoir. Les

sommes immenses qu'il fallut prodiguer pour cette opération excédoient les facultés d'un misérable écrivain réduit à arrêter par un faux billet les poursuites de ses créanciers. On ne peut douter qu'il n'ait été un des agens du crime, mais agent subalterne et qui ne tenoit pas tous les fils de cette trame. Plusieurs personnes même décorées furent aperçues le jour de cette sédition, payant, excitant, soulevant les ouvriers, et recrutant cette malheureuse troupe qu'on envoyoit de gaîté de cœur à la boucherie.

Des inspecteurs de police dont l'œil exercé reconnoissoit facilement cette multitude de journaliers, objet particulier de leur vigilance, assurèrent que la majeure partie de ces malheureux leur étoit absolument inconnue.

Que l'on rapproche de bonne foi toutes ces circonstances, et l'on verra s'il est possible de douter un instant que ce ne soit-là le premier anneau de cette horrible chaîne de complots et de conjurations dont la France éprouve depuis si long-tems les funestes effets. Il est essentiel de partir de ce point, si l'on veut saisir l'ensemble du systême infernal de nos ennemis.

Pour détourner les regards de nos lecteurs de l'affreux tableau que nous venons de leur présenter, et remplir en même tems un devoir de justice, nous allons rapporter une lettre de M. Necker à M. Réveillon. Plus cet honnête et utile citoyen a souffert pour la cause de la patrie, plus nous sommes tous obligés d'adoucir autant qu'il est en notre pouvoir les calamités auxquelles il a été livré.

« J'ai pris beaucoup de part, Monsieur, à vos malheurs, et j'ai lu avec émotion, comme tout le public, le récit simple, touchant et mesuré que vous en avez fait. Je dois des louanges aussi à la discrétion avec laquelle vous avez eu recours à la justice et à la bonté du roi. Bien d'autres sûrement avec bien moins de droits, auroient demandé davantage : cependant placé comme je le suis pour défendre les intérêts du trésor royal, et persuadé de l'exacte vérité de vos sentimens, j'ai accepté votre discrétion, et je me suis borné à la faire valoir auprès de sa majesté. Voici donc, selon votre propre desir, ce que le roi vient de vous accorder.

1°. Le rétablissement de votre médaille que vous avez si bien méritée.

2°. La conservation du titre de *manufacture royale* en faveur de votre établissement s'il est dirigé dorénavant par des personnes de votre choix.

3°. La même grace en faveur de la manufacture de Courtalain dont la propriété vous est due.

4°. La remise des 10,000 liv. dont vous êtes caution.

5°. Une indemnité de 30,000 liv.

» Enfin, sa majesté a bien voulu permettre, selon la teneur de l'arrêt du conseil du 28 Décembre 1777, que vous puissiez profiter de la faveur promise par le roi aux citoyens qui auroient obtenu la médaille d'industrie, et qu'à l'époque où elle vous sera rendue, je puisse prendre les ordres de sa majesté pour vous présenter à elle, puisque vous n'avez pas joui de cet honneur.

» Je desire que ces différentes dispositions, et sur-tout l'assurance des bontés du roi, vous rendent au calme d'une vie que vous avez honorée par vos talens et l'honnêteté de votre conduite.

NECKER.

CHAPITRE IX.

Ouverture des Etats-Généraux. Observation sur les costumes des differens ordres. Coup-d'œil sur la salle d'assemblée au moment de l'ouverture. Discours du roi. Réflexions sur celui de M. Necker & sur la conduite de ce Ministre.

ON frissonnoit encore au souvenir des scènes qui venoient d'effrayer la capitale, lorsqu'on vit arriver enfin le jour annoncé pour l'ouverture des Etats-Généraux. Ce fut un jour de fête pour toute la nation ; la France entière le célébra comme le premier de son bonheur et de sa liberté. Il commença, suivant l'usage, par un acte religieux. Les représentans du premier peuple de l'Europe, précédés des ministres des autels et suivis de leur roi, se rendirent au temple, au milieu des flots d'une immense multitude qui faisoit des vœux pour le succès de leurs travaux.

La diversité des costumes des trois ordres ajoutoit encore à la pompe du spectacle. Mais les vrais amis de la liberté virent avec peine ces

ces livrées brillantes de la vanité dont la noblesse étoit couverte plutôt que décorée, et le peuple même fut plus frappé du vêtement grossier et du front chauve d'un bon paysan breton député à cette auguste assemblée, que des riches manteaux des gentilshommes et des panaches flottans qui ombrageoient leurs têtes. A quoi bon, disoient les gens sensés, ces broderies et ces dentelles qui sont moins des ornemens, que des enseignes de partis? Est-ce une cour plénière, ou les états libres et généraux du royaume, que l'on a convoqués? Est-ce sur des modes nouvelles, ou sur le sort de l'empire qu'ils se disposent à prononcer? Si c'est-là le corps législatif de l'état, doit-il être soumis aux réglemens d'un maître de cérémonies, et à l'étiquette de la frivolité? N'est-il pas au-dessous de la majesté du gouvernement de porter sa première attention sur la couleur d'un manteau et la forme d'une cravate, et de s'occuper de mousseline et de point de Venise, lorsqu'il s'agit du salut de la république?

On observa dans cette marche religieuse, que le premier prince du sang se mêla, sans rechercher aucune distinction, avec ses co-

députés. Tandis que les évêques évitèrent de se confondre avec le clergé du second ordre; ce qui ne fit pas plus d'honneur au patriotisme et à la philosophie de la prélature, que le discours de son orateur n'en fit à ses lumières et à son éloquence.

Le 5 Mai 1789 sera éternellement une des époques les plus mémorables dans nos fastes. Ce fut en ce jour que l'on vit après 175 ans d'interruption, recommencer enfin ces Etats-Généraux, demandés avec tant d'instances par toute la nation, ces états dont elle attendoit sa destinée. Le tableau qu'ils offrirent sera long-tems présent à la mémoire de ceux qui en furent spectateurs.

Une vaste salle construite et décorée d'un grand goût, soutenue par vingt colonnes doriques, exécutée dans toutes ses parties en style du même ordre. Mille à douze cens représentans de la France, divisés en trois ordres, occupant le fond de la salle. Le clergé d'un côté, dans son plus riche costume; de l'autre, les députés de la noblesse, couverts de plumes ondoyantes sur des chapeaux de forme féodale, et de manteaux noirs éclatans de dorure et d'une coupe à-la-fois élé-

gante et théâtrale, tous l'épée au côté. Dans le fond, à gauche, les cinq ou six cens députés du tiers-état, sans épée, en noir, à l'exception du cultivateur breton, habits et manteaux de laine, cravates blanches et chapeaux rabattus. A droite, l'estrade qui soutenoit le trône placé sous un dais éblouissant. Le roi, la reine un peu plus bas. A la gauche du trône et du côté de la reine, les princes, les princesses du sang, les grands officiers de la couronne, chacun dans le costume pompeux destiné aux grandes cérémonies. Ensuite les ducs et pairs, tous rangés sans confusion et dans l'ordre le plus pittoresque. Au bas de l'estrade, une grande table couverte d'un papier verd, entourée des ministres et des secrétaires d'état; près d'eux et à leur droite, tous les conseillers d'état en corps. Le garde des sceaux, en simarre, près des marches du trône. Au-devant des bancs du tiers-état, huit hérauts d'armes, vêtus d'un manteau court et violet, tenant à la main un long bâton couvert et parsemé, ainsi que le manteau, de grosses fleurs-de-lys brodées d'or. Toutes les femmes de la cour, éclatantes de gazes d'or, d'ar-

gent, de broderies et de diamans, remplissoient les deux premières entre-colonnes, à l'opposite l'une de l'autre. Dans la suivante étoit le corps diplomatique. Deux mille spectateurs d'élite, hommes et femmes, occupoient le reste des entre-colonnes, et toutes les tribunes qui régnoient au-dessus. Le monarque, un papier à la main, est placé sur son trône; le plus profond silence l'environne, on ose à peine respirer, tous prêtent une oreille attentive : le premier mot de sa bouche va rompre ce silence qui duroit depuis près de deux siècles.... Il considére quelques instans toutes les parties de l'assemblée, et d'une voix forte et très-distincte :

« Messieurs, ce jour que mon cœur at-
» tendoit depuis long-tems est enfin arrivé,
» et je me vois entouré des représentans de
» la nation à laquelle je me fais gloire de
» commander.

» Un long intervalle s'étoit écoulé depuis
» les dernières tenues des Etats-Généraux,
» et quoique la convocation de ces assem-
» blées parût être tombée en désuétude, je
» n'ai pas balancé à rétablir un usage dont
» le royaume peut tirer une nouvelle force,

» et qui peut ouvrir à la nation une nou-
» velle source de bonheur.

» La dette de l'état déjà immense à mon
» avénement au trône, s'est encore accrue
» sous mon règne. Une guerre dispendieuse,
» mais honorable, en a été la cause : l'aug-
» mentation des impôts en a été la suite
» nécessaire, et a rendu plus sensible leur
» inégale répartition.

» Une inquiétude générale, un desir exa-
» géré d'innovations se sont emparés des
» esprits, et finiroient par égarer totalement
» les opinions, si l'on ne se hâtoit de les
» fixer par une réunion d'avis sages et mo-
» dérés.

» C'est dans cette confiance, Messieurs,
» que je vous ai rassemblés, et je vois avec
» sensibilité qu'elle a déjà été justifiée par
» les dispositions que les deux premiers ordres
» ont montrées à renoncer à leurs priviléges
» pécuniaires. L'espérance que j'ai conçue de
» voir tous les ordres réunis de sentimens,
» concourir avec moi au bien général de
» l'état, ne sera point trompée.

» J'ai déjà ordonné dans les dépenses, des
» retranchemens considérables. Vous me pré-

» senterez encore à cet égard des idées que
» je recevrai avec empressement. Mais mal-
» gré la ressource que peut offrir l'écono-
» mie la plus sévère, je crains, Messieurs,
» de ne pouvoir pas soulager mes sujets aussi
» promptement que je le desirerois. Je ferai
» mettre sous vos yeux la situation exacte
» des finances, et quand vous l'aurez exa-
» minée, je suis assuré d'avance que vous
» me proposerez les moyens les plus efficaces
» pour y établir un ordre permanent, et affer-
» mir le crédit public. Ce grand et salutaire
» ouvrage qui assurera le bonheur du royau-
» me au-dedans, et sa considération au-de-
» hors, vous occupera essentiellement.

» Les esprits sont dans l'agitation, mais
» une assemblée de représentans de la nation
» n'écoutera, sans doute, que les conseils
» de la sagesse et de la prudence. Vous avez
» jugé vous-mêmes, Messieurs, qu'on s'en est
» écarté dans plusieurs occasions récentes.
» Mais l'esprit dominant de vos délibérations
» répondra aux véritables sentimens d'une
» nation généreuse et dont l'amour pour ses
» rois a toujours fait le caractère distinctif.
» J'éloignerai tout autre souvenir.

» Je connois l'autorité et la puissance d'un » roi juste au milieu d'un peuple fidèle et » attaché de tout tems aux principes de la » monarchie ; ils ont fait la gloire et l'éclat » de la France, je dois en être le soutien et » je le serai constamment.

» Mais tout ce qu'on peut attendre du » plus tendre intérêt au bonheur public, » tout ce qu'on peut demander à un sou- » verain, le premier ami de ses peuples, vous » pouvez, vous devez l'espérer de mes sen- » timens.

» Puisse, Messieurs, un heureux accord » régner dans cette assemblée, et cette épo- » que devenir à jamais mémorable pour le » bonheur et la prospérité du royaume ! c'est » le souhait de mon cœur, c'est le plus ar- » dent de mes vœux, c'est enfin le prix » que j'attends de la droiture de mes inten- » tions et de mon amour pour mes peuples ».

Nous n'arrêterons pas l'attention du public plus long-tems sur le discours du garde-des-sceaux, que l'assemblée elle-même. Peu de personnes l'écoutèrent jusqu'à la fin, peu de personnes le lurent. On ne le regarda que comme une formule d'étiquette.

Il n'en fut pas ainsi de celui du directeur-général des finances. On n'en perdit pas un mot. Mais malgré une foule de détails du plus grand intérêt, il éprouva plus de censures qu'il ne reçut d'éloges. Il est trop long, disoient les jeunes duchesses; on n'y entend rien, disoient les agréables de la cour. Les académiciens n'en trouvoient pas le style assez pur; les économistes prétendoient que l'auteur manquoit de plan et de génie, parce qu'ils y cherchoient en vain des projets et des systêmes; les amis de la liberté lui reprochoient de n'avoir rien dit de la constitution; d'autres lui faisoient un crime d'avoir semblé tracer aux Etats-généraux la marche qu'ils devoient suivre. Tout le monde convenoit cependant que rien n'étoit plus lumineux que les développemens relatifs aux finances qu'il exposoit à la nation, rien de plus simple et de plus facile exécution que les vues qu'il proposoit.

Mais ce n'étoit pas de la fortune publique qu'on étoit en peine, c'étoit de liberté que les françois étoient affamés. Ils auroient voulu voir plus de franchise dans la marche du plus populaire des ministres. Ils auroient voulu

que le roi déposât, en présence de la nation le sceptre et la couronne pour les recevoir de ses mains. Dans ce moment d'ivresse, on ne songea ni aux illusions du souverain pouvoir, de toutes les illusions humaines celle dont le charme est le plus invincible, ni à la position du directeur-général des finances placé au milieu des orages de la cour, en butte à la haine des grands, à l'envie de ses collégues, aux perfides insinuations des courtisans, à la malignité de leurs discours, d'autant plus redoutable pour lui, que contraint de travailler à restreindre l'autorité du prince pour la conserver, on représentoit comme une conspiration contre le monarque les efforts mêmes qu'il faisoit pour le sauver. On ne songea pas qu'une foule de circonstances relatives à la situation des affaires, à la disposition des esprits, au caractère du roi, à la personne du ministre, ne lui laissoient pas le choix des moyens; qu'il ne pouvoit préjuger la question de la délibération par ordre ou par tête en faveur des privilégiés, sans trahir la cause publique; ou en faveur du peuple, sans rendre impossible l'assemblée des Etats-Généraux, par le refus des deux

premiers ordres d'y prendre aucune part, et dans l'une et l'autre alternative, sans s'exposer à allumer le flambeau de la guerre civile; que son devoir et son rôle se bornoient à préparer les voies, à lever les obstacles, et à amener sans convulsion violente, et par la nature même des choses, une révolution devenue indispensable.

Telle fut la marche de cet administrateur citoyen. Elle n'eut pas, dit-on, cette hardiesse qui annonce le génie. Non; mais elle fut dirigée par cette prudence qui assure le succès. Il louvoya, parce que dans la tempête on ne peut aller à pleines voiles sans s'exposer à se briser sur les écueils; il tint à sa place, parce qu'il ne pouvoit abandonner le gouvernail sans voir périr dans un triste et honteux naufrage le vaisseau de l'état; il chercha la gloire sans doute, mais il ne la chercha que dans la gloire et la prospérité de la France. Seul contre tous, il plaida la cause de la liberté devant un roi absolu, soutint les droits des hommes contre des satrapes qui ne connoissoient que les actes de l'autorité, et établit la nécessité d'accorder à cette vaste partie des François connue sous le nom

de tiers-état, une représentation égale à celle des deux premiers ordres réunis. Cependant M. Necker n'est pas infaillible, il le prouva depuis; et comme ce n'est pas ici un panégyrique, mais un hommage rendu à la vérité par un homme libre, je ne dissimulerai pas qu'il doit se reprocher de n'avoir à cette époque calculé ni l'intensité de la rage aristocratique, ni l'énergie de la nation.

CHAPITRE X.

Premiere séance des Etats-Généraux. Esprit et division des trois ordres. Système des communes. Leur sagesse et leur modération. Commissaires conciliateurs. Premières conférences. Adresse pressante des communes à la Chambre du clergé. Insigne perfidie de quelques membres de cette chambre. Prétentions ambitieuses de la noblesse. Nouvelle conférence en présence des ministres.

LA première séance des Etats-Généraux manifesta l'esprit des trois ordres, et confirma l'opinion que le public s'en étoit formée. Un placard du roi et une proclamation du héraut d'armes les avoient convoqués pour neuf heures à la salle commune. En conséquence, et conformément à l'ajournement que M. le garde-des-sceaux avoit prononcé la veille, devant le roi, les communes s'y étant rendues, attendirent en vain la noblesse et le clergé.

Après une demi-heure de cohue inévitable

dans

dans une assemblée de cinq cens individus jetés dans une salle sans se connoître, rassemblés de lieux divers, sans chef, sans hiérarchie, tous libres, tous égaux, une voix heureusement constituée, surnageant le tumulte, se fit distinguer, et obtint un peu d'attention. Elle exprimoit le besoin de l'ordre; chacun en avoit le sentiment. *Il nous faut*, dit-elle, *un chef, un président, un doyen, qui règle les rangs de parler.* On se débat sur les mots, on rejette celui de président, comme pouvant tirer à conséquence, et on demande le plus ancien d'âge. Un citoyen se présente; il demande un jeune homme pour être son héraut, des assesseurs pour le conseiller, et le chaos commence à prendre quelque forme.

Les débats et les motions se succédèrent alors; et après une longue discussion, l'opinion qui prévalut, fut de se regarder, puisque leurs pouvoirs n'étoient pas vérifiés, comme une agrégation d'individus présentés pour les Etats-Généraux; individus qui pouvoient conférer amiablement, mais qui n'avoient encore aucun caractère pour agir; et l'on porta le respect du principe jusqu'à

refuser d'ouvrir les lettres adressées au tiers-état et remises dans la salle.

Le vœu de l'Assemblée fut aussi de laisser du tems aux ordres privilégiés pour réfléchir, soit à l'inconséquence de leur systême de séparation provisoire, puisque tous les ordres ont un intérêt égal à la vérification des pouvoirs de chaque ordre; soit à l'absurdité qu'il y auroit à confondre leur vérification et leur légitimation, et à soutenir que les pouvoirs des représentans de la nation ne doivent pas être légitimés par l'Assemblée nationale; soit enfin aux dangers d'une scission que l'opiniâtreté des privilégiés sur ce premier et important acte de jurisdiction pourroit entraîner.

Les délibérations du clergé et de la noblesse ne furent pas moins tumultueuses. Dans le premier ordre, cent trente-trois membres délibérèrent sous la présidence provisoire de M. le cardinal de la Rochefoucault, que les pouvoirs seroient vérifiés et légitimés dans l'ordre. Cent quatorze crurent qu'ils ne pouvoient l'être que dans l'assemblée générale, sur le rapport de commissaires triés dans les trois ordres.

Dans le second, l'on tint également une

séance irrégulière dans laquelle M. de Montboisier, comme le plus âgé, fut nommé président provisoire; et M. de Chalouet, député d'Alençon, secrétaire. Les mêmes questions y furent agitées. On y fit deux motions, l'une pour la vérification des pouvoirs, par des commissaires pris exclusivement dans l'ordre de la noblesse; et l'autre, par des commissaires pris dans les trois ordres.

Les partisans de la première prétendoient, 1°. que les députés ayant été nommés dans l'ordre de la noblesse, devoient remettre leurs pouvoirs aux commissaires de cet ordre; 2°. que la noblesse ne pouvoit pas encore reconnoître la légitimité des pouvoirs des membres des deux autres ordres, ni par conséquent leur remettre les siens; 3°. que l'ordre de la noblesse étoit seul compétent pour reconnoître les titres d'après lesquels on prétendoit y être admis; 4°. que la vérification n'étoit pas d'ailleurs une opération assez importante pour s'y arrêter si long-tems, et que l'on abrégeroit beaucoup en la faisant faire par des commissaires de l'ordre.

Les partisans de la seconde soutenoient, au contraire, que les députés étant envoyés

aux Etats-Généraux, c'étoit aux Etats-Généraux composés des trois ordres, à vérifier les pouvoirs; que les élections ayant été sanctionnées par les trois ordres de chaque bailliage, et les députés ayant prêté serment en présence des trois ordres, c'étoit devant les commissaires des trois ordres qu'ils devoient justifier de leurs mandats. Ce dernier avis n'eut que quarante-sept voix contre cent quatre-vingt-huit.

Les communes, fidèles à leur systême d'immobilité, et persuadées que, dans cette occurrence délicate, l'art de tout faire étoit de rester dans l'inaction, se bornèrent, pendant plusieurs jours, à se donner une organisation provisoire, en se conservant soigneusement le caractère d'assemblée non constituée, dont les membres n'avoient pas vérifié leurs pouvoirs, et qui n'avoit d'autre but que de préparer la formation complette des Etats-Généraux.

Quelques-uns de leurs membres ayant invité le clergé et la noblesse à venir se rendre à leur véritable poste, c'est-à-dire à se réunir avec eux pour vérifier et légitimer leurs pouvoirs, le clergé avoit suspendu la vérification des siens, s'étoit déclaré non constitué,

avoit fait des démarches auprès des deux autres ordres pour les amener à une conciliation, et paroissoit se proposer le rôle de médiateur comme le plus convenable à son caractere et à ses vrais intérêts.

Mais la noblesse ne crut pas devoir rien changer à sa marche. Elle se déclara légalement constituée, s'investit seule de tous les pouvoirs qu'elle trouva à sa convenance, et le 13 Mai, une députation de cet ordre se rendit à la salle des Etats-Généraux, et y lut à haute et impérative voix un extrait de ses registres, comme s'il avoit suffi de les y promulguer pour leur donner force de loi.

Cependant les communes, toujours attachées à leurs principes, ne se laissèrent ébranler ni par les assertions tranchantes de la noblesse, ni par les insinuations de quelques députés de leur ordre qui s'efforçoient de former un parti pour diviser les Etats-Généraux en trois chambres, et les faire délibérer séparément; unique ambition des privilégiés et objet d'un véritable fanatisme. Constantes dans leur inertie raisonnée, elles voulurent se tenir prêtes pour l'action lorsque le tems d'agir seroit arrivé, et plusieurs motions tendantes

à ce but se succédèrent rapidement. Deux, entr'autres, fixèrent l'attention de l'Assemblée.

Le clergé et la noblesse sur son invitation, avoient nommé des commissaires pour se concerter avec les autres ordres sur les moyens d'opérer entr'eux une conciliation. M. Rabaud de Saint-Etienne proposa à l'Assemblée d'*autoriser un certain nombre de ses membres à conférer avec les commissaires nommés par MM. les ecclésiastiques et les nobles, pour obtenir la réunion des membres qui devoient former les Etats-Généraux, sans se départir de l'opinion par tête et de l'indivisibilité de l'Assemblée.*

M. Chapelier desiroit que, dans une déclaration très-formelle, on démontrât au clergé et à la noblesse l'irrégularité de leur conduite, et qu'on les instruisît des démarches que l'on seroit forcé d'opposer à leurs prétentions.

M. de Mirabeau trouvoit ces deux avis chacun dans leur sens également exagérés; il regardoit celui de M. Chapelier comme prématuré, celui de M. Rabaud de Saint-Etienne comme dissimulant entièrement la conduite arro-

gante de la noblesse, et donnant en quelque sorte l'attitude de la clientelle suppliante aux communes qui, ne fussent-elles pas bravées et presque défiées, devoient sentir qu'il étoit tems que le peuple fût protégé par lui seul, c'est-à-dire, par la loi, qui suppose l'expression de la volonté générale.

« Peut-on, disoit-il, sans aveuglement » volontaire, se flatter d'une conciliation » avec les membres de la noblesse, lorsqu'ils » ne daignent laisser entrevoir qu'ils pour- » ront s'y prêter, qu'après avoir dicté des » loix exclusives de toute conciliation, lors- » qu'ils font précéder leur consentement à » nommer des commissaires *pour se concerter* » *avec les autres ordres*, de la fière déclara- » tion qu'ils sont légalement constitués ? » N'est-ce pas-là joindre la dérision au des- » potisme? Eh! que leur reste-t-il à con- » certer, du moment où ils s'adjugent à eux- » mêmes leurs prétentions? Laissez-les faire, » Messieurs, ils vont nous donner une cons- » titution, régler l'état, arranger les finan- » ces, et l'on vous apportera solemnelle- » ment l'extrait de leurs registres pour servir » désormais de code national..... Non

» Messieurs, on ne transige point avec un
» tel orgueil, ou l'on est bientôt esclave ».
» Envoyez au clergé, Messieurs, et n'en-
» voyez point à la noblesse, car la noblesse
» ordonne, et le clergé négocie. Autorisez
» qui vous voudrez à conférer avec les com-
» missaires du clergé, pourvu que vos en-
» voyés ne puissent pas proposer la plus lé-
» gère composition, parce que sur le point
» fondamental de la vérification des pouvoirs
» dans l'Assemblée nationale, vous ne pou-
» vez vous départir de rien; et quant à la
» noblesse, tolérez que les adjoints confèrent
» avec elle comme individus, mais ne leur
» donnez aucune mission, parce qu'elle se-
» roit sans but et non pas sans danger.
» La noblesse a rompu par le fait l'ajour-
» nement du roi. Nous devons en aviser
» M. le Garde-des-Sceaux, pour constater
» que le provisoire est fini, et annoncer ainsi
» par la voie la plus modérée et la plus res-
» pectueuse, mais la plus régulière et la plus
» directe, que les communes vont s'occuper
» des moyens d'exercer leurs droits et de con-
» server les principes ».
Après cinq jours de discussion, la motion

de M. Rabaud de Saint-Etienne passa à une très-grande pluralité, avec les amendemens suivans :

Les commissaires s'occuperont de la vérification des pouvoirs. Ils rendront un compte écrit de leurs conférences.

La modération des communes leur gagna beaucoup de partisans, et la réputation de sagesse, d'éloquence et d'instruction de leurs commissaires, donna de grandes espérances aux amis de la paix. Mais ceux qui avoient mieux pénétré le véritable esprit des deux prétendus premiers ordres, en prévirent facilement l'issue, et ne regardèrent ces conférences que comme une affaire de procédé que l'on ne pouvoit refuser aux égards que l'on devoit au public.

Les commissaires du clergé paroissoient en général bien disposés pour la cause du peuple. Mais on se défioit des dispositions de l'église. D'un autre côté le choix que la noblesse avoit fait des hommes les plus dévoués au parti aristocratique, ne laissoit aucun doute sur ses résolutions.

Nous n'entrerons pas dans le détail de ces conférences. Elles n'eurent pour objet que la

vérification des titres. MM. Target, Mounier, Rabaud de Saint-Etienne, réfutèrent les objections de la noblesse, et prouvèrent par les principes du droit naturel, du droit positif, et même par nos anciens usages, que cette opération devoit se faire en commun, et que s'il avoit existé des variations à cet égard, il falloit s'en prendre à l'ignorance des principes et aux malheureuses circonstances dans lesquelles les Etats avoient été convoqués. Dans tout le cours de cette discussion, les commissaires des communes déployèrent une excellente logique et des connoissances très-approfondies.

La chambre de la noblesse, après avoir entendu les rapports de ses commissaires, arrêta que, *pour cette tenue d'Etats-Généraux, les pouvoirs seroient vérifiés séparément, et que l'examen des avantages ou des inconvéniens qui pourroient exister dans la forme actuelle, seroit remis à l'époque où les trois ordres s'occuperoient des formes à observer pour l'organisation des prochains Etats-Généraux.*

Cette déclaration de la noblesse qui réduisoit ses argumens à ce peu de mots : *nous ne*

voulons pas nous réunir pour juger les pouvoirs communs, fit sentir aux communes et au public que le moment étoit venu de faire les derniers efforts. Une députation solemnelle se rendit donc dans la chambre de l'Eglise, et déposa sur le bureau cette adresse :

« Messieurs les députés des communes invitent messieurs du clergé, au nom du » Dieu de paix et de l'intérêt national, à se » réunir à eux dans l'assemblée générale, » pour y opérer de concert l'union et la con» corde ».

Cette proposition appuyée de l'éloquence de M. Target, fit la plus vive sensation, et plusieurs curés proposèrent, par acclamation, de se rendre sur-le-champ à l'assemblée des communes. Mais un prélat se levant aussitôt, dit qu'il tenoit de deux membres de la députation, que la réunion proposée avoit pour but de délibérer, et que, dans cette délibération, les voix seroient recueillies par tête. Cette déclaration modéra l'enthousiasme, et fit échouer le projet de réunion.

Les communes demeurèrent long-tems assemblées, parce qu'on attendoit une prompte réponse à cette invitation importante : on

prit même le parti de la solliciter par une nouvelle députation. Mais les aristocrates du clergé, effrayés d'une réunion qui alloit rompre toutes leurs mesures, levèrent la séance, et firent remettre la délibération au lendemain.

Ils ne perdirent pas de tems, et de concert avec quelques ministres qui les favorisoient, ils dressèrent au roi et à la nation des piéges d'autant plus dangereux, que le respect dû à la sainteté de leur ministère, écartoit tout soupçon sur leur véracité. Des prélats jusqu'alors révérés ne rougirent pas de tenir, comme des conspirateurs, des conciliabules nocturnes, de tomber aux pieds du monarque, et d'égarer sa religion par des rapports infidèles sur la disposition des esprits et la situation des choses.

Les communes attendoient avec empressement la réponse du clergé. On savoit que les pasteurs et quelques prélats patriotes combattoient avec vigueur les sophismes et les déclamations du parti aristocratique. Enfin il arriva une députation de cette chambre, qui rapporta que, pendant qu'on y étoit occupé à suivre le cours des discussions sur la proposition

position faite par les communes, on avoit reçu une lettre du roi par laquelle sa majesté témoignoit le desir que les conciliateurs des trois ordres reprissent leurs conférences le lendemain à six heures de l'après-dîner, devant M. le Garde-des-Sceaux et quelques autres commissaires du roi; que le clergé s'étoit empressé de témoigner à sa majesté son desir de seconder ses vues, et avoit sursis à toute délibération.

Peu d'instans après, une lettre du roi au doyen des communes, fut apportée et lue dans l'assemblée. Elle portoit en substance les mêmes choses qu'avoient annoncées les députés du clergé, et devint l'objet de la plus importante délibération qui eut encore occupé l'Assemblée. Après de longs débats, il fut arrêté que *les conférences seroient reprises purement et simplement telles qu'elles étoient proposées dans la lettre du roi, à condition qu'à la fin de chaque conférence, il seroit rédigé et signé un procès-verbal par les commissaires, et que ces conférences ne seroient reprises qu'après une députation solemnelle au roi.*

Pendant le même tems, la chambre des

nobles, cette chambre souveraine et législative, comme l'appeloit un de ses membres, continuoit à exercer dans toute leur plénitude les pouvoirs qu'elle s'étoit si libéralement arrogés. Elle étoit occupée à porter un décret pour déclarer qu'elle regardoit comme *constitution* la division des ordres et leur *veto* respectif, lorsque M. de Brésé lui apporta la lettre du roi, et la fit remettre à son président. Mais on prétendit que la chambre étant constituée, le grand-maître des cérémonies devoit venir lui-même y prendre séance. M. de Brésé observa qu'il lui falloit de nouveaux ordres de sa majesté. Un instant après, il revint, prit séance, et remit la lettre du roi. Ainsi la noblesse continuoit sa marche orgueilleuse et usurpatrice, et érigeoit en loi toutes ses prétentions.

Les nouvelles conférences n'eurent pas plus de succès que les premières. La noblesse défendit sa cause avec beaucoup d'adresse; les communes avec beaucoup de raison, et de part et d'autre on se donna les honneurs de la victoire. Cependant les obstacles que les nobles tentèrent de mettre à la publicité de ces conférences en refusant, sous les plus vains pré-

textes, d'en signer le procès-verbal, firent voir qu'ils n'avoient pas une grande confiance dans la force de leurs argumens : ils ne voulurent même pas entrer dans la discussion des moyens de droit. Un membre des communes ayant annoncé qu'il alloit traiter la question sous ce rapport, un des commissaires de la noblesse répondit : « Nous sommes persuadés » que nous allons entendre un très-beau » discours; mais comme il n'aura sûrement » pour base que des principes que nous con» noissons déjà, et que nous ne pouvons ap» prouver, nous nous dispenserons d'y ré» pondre ». Pour tout homme non prévenu, une pareille réponse devoit être regardée comme une dispense de tout examen ultérieur.

CHAPITRE XI.

Plan d'arbitrage proposé de la part du roi. Comment reçu par les trois ordres. Démarche insidieuse du clergé. Dernière invitation des communes aux deux premiers ordres de se réunir. Appel des bailliages. Les trois curés du Poitou. Constitution des communes en Assemblée Nationale. Serment des députés. Ils mettent les créanciers de l'état sous la sauve-garde de l'honneur national.

DANS le cours des dernières conférences, les ministres proposèrent de la part du roi un projet de conciliation ou plutôt d'arbitrage, dont voici le résultat : 1°. que les trois ordres, après qu'ils auroient vérifié leurs titres séparément, se les communiqueroient réciproquement ; 2°. que s'il s'élevoit des contestations, des commissaires des trois ordres en prendroient connoissance, et en feroient leur rapport à leurs chambres, où elles seroient jugées séparément ; 3°. que si les trois ordres jugeoient diversement sur le même objet, sa

majesté alors en prendroit connoissance, et prononceroit définitivement.

Les deux premiers ordres applaudirent avec transport à ce plan de conciliation. Mais la noblesse, en feignant d'y adhérer, mit à son exécution un obstacle invincible en le liant à ses précédens arrêtés, et sur-tout à son décret relatif à l'opinion par ordre. Les communes, effrayées de toutes les menées ministérielles, et sentant combien étoit destructeur de toute liberté un arrangement qui rendoit le roi arbitre des différens des trois ordres, arrêtèrent qu'il ne seroit délibéré sur les propositions du roi, qu'après la clôture du procès-verbal des conférences, ce qui étoit une manière honnête de les rejeter.

Cependant la noblesse vérifioit des pouvoirs, jugeoit de ceux qui étoient contestés, et cherchoit à se faire des titres par des actes, à défaut de droits réels. Les aristocrates du clergé suivoient une marche plus savante et plus conforme à l'esprit de leur ordre. Ils envoyèrent une députation aux communes avec une délibération dont voici les propres termes:

« Les membres du clergé assemblés, pro-
» fondément touchés de la misère des peu-

» ples et de la cherté des grains qui affligent
» les contrées du royaume, croyent ne pou-
» voir mieux se conformer aux vues pater-
» nelles de sa majesté, mieux remplir leurs
» devoirs les plus chers, qu'en s'empressant
» de nommer une commission composée des
» différens députés des gouvernemens et prin-
» cipales divisions du royaume pour prendre
» en considération un objet aussi essentiel,
» en profitant de tous les mémoires qui se-
» ront remis à ladite commission, et en in-
» vitant les autres ordres à s'occuper égale-
» ment du même objet, pour vérifier les dif-
» férentes causes de la cherté du pain, aviser
» au remède le plus prompt qu'on pourroit
» y apporter, en maintenant et rétablissant
» la confiance par les voies les plus sages et
» les plus dignes de l'approbation de sa ma-
» jesté ».

Le but secret de cette invitation fut d'abord saisi par toute l'assemblée, qui fit porter sur-le-champ cette réponse au clergé par une députation *ad hoc*.

« Pénétrés des mêmes devoirs que vous,
» touchés jusqu'aux larmes des malheurs
» publics, nous vous prions, nous vous con-

» jurons de vous réunir à nous à l'instant
» même dans la salle commune, pour aviser
» aux moyens de remédier à ces malheurs ».

Il semble que cette réponse ne laissoit aucune place aux refus, pas même aux délibérations, et que le devoir du clergé étoit de se rendre, sans hésiter, dans la salle commune. Mais les membres de l'ordre de l'église ne se laissent pas ainsi emporter au zèle de la charité; ils savent, quand il le faut, en modérer l'impétuosité, et prescrire des limites aux devoirs qui leur sont *si chers*. Ils répondirent donc qu'ils s'en occuperoient sérieusement, mais qu'il y avoit dans ce moment trop peu de députés dans leur chambre pour traiter cette importante affaire.

MM. de la noblesse, à qui le clergé avoit fait part, ainsi qu'aux communes, de sa cauteleuse délibération, n'y firent aucune réponse. Cet objet leur étoit trop étranger pour qu'ils s'empressassent de le prendre en considération.

Depuis cinq semaines, les Etats-Généraux étoient ouverts, et les trois ordres se trouvoient dans la même position que le premier jour. Seulement les communes avoient donné

aux deux autres des preuves de leur sagesse et de leur inébranlable fermeté, et avoient déployé des talens et des lumières qui honorèrent la nation aux yeux des étrangers, spectateurs assidus de leurs séances. Elles venoient de reconnoître, par une longue expérience, que la modération et la raison même étoient sans force contre d'orgueilleux préjugés et l'esprit de domination; elles jugèrent qu'il étoit tems enfin de sortir de leur inaction, et d'ouvrir la carrière aux membres de la noblesse et du clergé qui aimoient encore la patrie et la justice. Elles se distribuèrent donc en vingt bureaux pour faciliter et préparer le travail; et le 10 Juin, sur la motion del 'abbé Sieyes, elles arrêtèrent qu'il seroit présenté un mémoire au roi, dans lequel on exposeroit à sa majesté les longs et vains efforts des communes pour tâcher d'amener les classes privilégiées aux vrais principes, et les motifs qui les forçoient de passer de l'état d'attente à celui d'action. Mais comme il n'étoit pas possible de former une assemblée active sans reconnoître au préalable ceux qui avoient droit de la composer, les *députés* des communes crurent devoir faire une nouvelle

tentative auprès de MM. du clergé et de la noblesse qui annonçoient la même qualité, pour les engager à se faire enfin reconnoître ou pour constater leur refus, s'ils persistoient à vouloir rester inconnus. On leur envoya donc une députation qui les invita pour la dernière fois, tant inviduellement que collectivement, à venir dans la salle des états assister, concourir et se soumettre à la vérification des pouvoirs. « Nous sommes en » même-tems chargés de vous avertir, leur » dirent ces députés, que l'appel général de » tous les bailliages convoqués se fera dans » le jour, et qu'il sera procédé à la vérifica» tion tant en l'absence qu'en la présence des » classes privilégiées ».

Cette députation fut envoyée aux deux chambres. On laissa le clergé promettre à son ordinaire qu'il prendroit le vœu des communes en sérieuse considération; et la noblesse se diviser en dix bureaux, travailler à la rédaction des cahiers, et s'occuper d'un plan de constitution.

Les députés assemblés dans la salle des Etats-Généraux, commencèrent le 12 Juin, l'appel des bailliages, et le continuèrent le

jour suivant. A l'appel de celui du Poitou, trois curés, MM. le Cesve, Ballard et Jallet, dont les noms passeront à la postérité, se présentèrent avec leurs titres, et les remirent sur le bureau. Ces trois vénérables pasteurs furent reçus au bruit des applaudissemens, et embrassés par leurs codéputés. Ils avoient fait la veille, dans la chambre du clergé, les protestations que leur avoient dictées leur zèle et leur patriotisme, et furent suivis le lendemain dans la salle des Etats-Généraux par plusieurs de leurs confrères qui avoient signé leurs protestations. L'âge avancé de la plupart d'entr'eux ajoutoit encore au spectacle touchant de leur réunion avec leurs frères. L'un d'eux interrogé si le clergé ne délibéroit pas encore, répondit noblement : *Il délibère, je l'avoue ; mais je ne mets point ma conscience en délibération.*

La vérification des pouvoirs étant achevée, il devenoit indispensable de procéder incontinent à la constitution de l'Assemblée, en Assemblée active. Il n'y eut qu'une voix à cet égard. Mais le titre sous lequel cette constitution devoit être faite, donna naissance à de grands débats. L'abbé Sieyes proposoit celui

de *représentans connus et vérifiés de la nation françoise ;* M. de Mirabeau, celui de *représentans du peuple ;* d'autres, celui de *représentans de vingt-cinq millions d'hommes ;* quelques-uns celui de *représentans de la majorité, de la presque totalité du peuple.*

La discussion de ces diverses motions attaquées ou défendues par plus de trente personnes dans le premier jour, ouvrit un nouveau champ à l'éloquence. Dialectique fine, exacte et pressante, élocution noble et précise, mouvemens impétueux, chaleur patriotique, tout fut mis en usage dans ce jour, qui fut un jour de triomphe pour l'art oratoire comme pour la liberté publique.

Les débats terminés, l'abbé Sieyes modifia sa motion, et substitua le nom d'*assemblée nationale*, proposé par MM. le Grand et Pison du Galand, à celui de *représentans connus et vérifiés de la nation françoise.* Toutes les motions furent lues, et on alla aux voix le 17 Juin à onze heures du matin.

Le silence profond qui régnoit dans toute l'assemblée, annonçoit la grandeur de l'objet dont on étoit occupé. Cinq cent quatre-vingt-trois députés répondirent à l'appel :

quatre cent quatre vingt-onze adoptèrent la constitution en assemblée nationale, quatre-vingt-dix la rejetèrent : il y eut deux voix perdues. A l'annonce de cette majorité, toute la salle retentit des cris de *vive le Roi et l'Assemblée Nationale* (a).

La nouvelle existence de l'Assemblée parut lui communiquer une nouvelle énergie : elle en donna des preuves éclatantes dans cette déclaration fameuse, et le décret mémorable qui la suivit ; ce sont des titres nationaux qui doivent être dans les mains de tous les François, des monumens de famille qui ne peuvent être remis trop souvent sous les yeux de tous les citoyens.

L'Assemblée délibérant, après le résultat

(a) Le lendemain de cette journée célèbre, quelqu'un dit à l'abbé Sieyes qui avoit beaucoup contribué à la résolution vigoureuse de la veille : *rien n'est si hardi que ce que vous avez fait.* — *Oui*, répondit-il : *nous pouvons être dispersés, obligés de céder à la violence et de reculer devant la force. Mais quelque puissent être les suites, dans deux ans, dans dix, ce décret vraiment national restera ; il sera la chartre du patriotisme, et les partisans de la liberté viendront un jour ou l'autre s'y rallier.*

de la vérification des pouvoirs, reconnoît que cette Assemblée est déjà composée des représentans envoyés directement par les quatre-vingt-seize centièmes au moins de la nation.

Une telle masse de députation ne sauroit rester inactive par l'absence des députés de quelques bailliages, ou de quelques classes de citoyens; car les absens qui ont été appelés, ne peuvent point empêcher les présens d'exercer la plénitude de leurs droits, qui est un devoir impérieux et pressant.

De plus, puisqu'il n'appartient qu'aux représentans vérifiés de concourir à former le vœu national, et que tous les représentans vérifiés doivent être dans cette Assemblée, il est encore indispensable de conclure qu'il lui appartient et qu'il n'appartient qu'à elle d'interpréter et de présenter la volonté générale. Nulle autre chambre de députés simplement présumés, ne peut rien ôter à la force de ses délibérations. Enfin il ne peut exister entre le trône & cette Assemblée aucun veto, *aucun pouvoir négatif.*

L'Assemblée déclare donc que l'œuvre commune de la restauration nationale peut & doit

être commencée sans retard par les députés présens, & qu'ils doivent la suivre sans interruption comme sans obstacles.

La dénomination d'Assemblée Nationale est la seule qui convienne à l'Assemblée dans l'état actuel des choses, soit parce que les membres qui la composent sont les seuls représentans légitimement et publiquement connus et vérifiés, soit parce qu'ils sont envoyés directement par la presque totalité de la nation, soit enfin parce que la représentation nationale étant une et indivisible, aucun des députés, dans quelque ordre qu'ils soient choisis, n'a le droit d'exercer ses fonctions séparément de la présente Assemblée.

L'Assemblée ne perdra jamais l'espoir de réunir dans son sein tous les députés aujourd'hui absens; elle ne cessera de les appeler tant collectivement qu'individuellement à remplir l'obligation qui leur est imposée de concourir à la tenue des Etats-Généraux. A quelque moment que les députés absens se présentent dans le cours de la session qui va s'ouvrir, elle déclare d'avance qu'elle s'empressera de les recevoir, et de partager avec eux, après la vérification de leurs pouvoirs,

la suite des grands travaux qui doivent procurer la régénération de la France.

L'Assemblée Nationale arrête que les motifs de la présente délibération seront incessamment rédigés pour être présentés au roi et à la nation.

Immédiatement après cet arrêté, l'Assemblée se regardant dès-lors comme constituée, prêta en ces termes un serment authentique et solemnel.

« Nous promettons et nous jurons de remplir avec zèle et fidélité les fonctions dont » nous sommes chargés ».

Cette cérémonie auguste fut suivie de la nomination provisoire de M. Bailly à la dignité de président pour quatre jours seulement, et de celle de MM. Camus et Pison du Galand à la place de secrétaires pour le même tems.

Les premiers travaux de l'Assemblée Nationale furent un nouveau gage de sa sagesse et de son amour pour l'ordre, pour la justice et l'honneur national. Elle rendit à l'unanimité le décret suivant :

L'Assemblée Nationale considérant que le premier usage qu'elle doit faire du pouvoir

dont la nation recouvre l'exercice sous les auspices d'un monarque qui, jugeant quelle est la véritable gloire des rois, a mis la sienne à reconnoître les droits du peuple françois, et d'assurer pendant la durée de la présente session la force de l'administration publique;

Voulant prévenir les difficultés qui pourroient traverser la perception et l'acquit des contributions, difficultés d'autant plus sérieuses qu'elles auroient pour base un principe constitutionnel et à jamais sacré, authentiquement reconnu par le roi, & solemnellement proclamé par toutes les assemblées de la nation, principe qui interdit toutes levées de deniers et de contributions dans le royaume sans le consentement formel des représentans de la nation;

Considérant qu'en effet les contributions, telles qu'elles se perçoivent actuellement dans le royaume, n'ayant point été consenties par la nation, sont toutes illégales, et par conséquent nulles dans leur création, extension ou prorogation.

Déclare consentir provisoirement pour la nation, que les impôts et contributions,

quoiqu'illégalement établis et perçus, continuent d'être levés de la même manière qu'ils l'ont été précédemment, et jusqu'au jour seulement de la première séparation de cette Assemblée, de quelque cause qu'elle puisse provenir.

Passé lequel jour, l'Assemblée Nationale entend et décrète que toutes les levées d'impôts et contributions de toute nature, qui n'auront pas été nommément, formellement & librement accordées par la nation, cesseront entièrement dans toutes les provinces du royaume, quelle que soit la forme de leur administration.

L'Assemblée s'empresse aussi de déclarer qu'aussi-tôt qu'elle aura, de concert avec sa majesté, fixé les principes de la régénération nationale, elle s'occupera de l'examen et de la consolidation de la dette publique, mettant dès-à-présent les créanciers de l'état sous la garde de l'honneur et de la loyauté de la nation françoise.

Enfin, l'Assemblée devenue active, reconnoît aussi qu'elle doit ses premiers momens à l'examen des causes qui produisent dans les provinces du royaume la disette qui

les afflige, et à la recherche des moyens qui peuvent y remédier de la manière la plus efficace & la plus prompte. En conséquence elle a arrêté de nommer un comité pour s'occuper de cet important objet, et que sa majesté sera suppliée de faire remettre audit comité tous les renseignemens dont il pourroit avoir besoin.

Ainsi l'Assemblée Nationale fondoit ses premières observations sur la base immuable des droits des hommes en société, droits sacrés qui, comme le disoit M. Turgot, ne sont point fondés sur leurs annales, mais sur leur nature.

CHAPITRE XII.

Alarmes de l'aristocratie. Ses vains artifices dans la chambre du clergé. Ses conciliabules dans celle de la noblesse. Proclamation d'une séance royale. Serment du jeu de paume. L'Assemblée Nationale à l'église S. Louis. Réunion de la majorité du clergé.

LA conduite ferme autant que mesurée de l'Assemblée Nationale en imposa au parti aristocratique, mais ne le déconcerta pas; et il mit tout en œuvre pour parer le coup dont il étoit menacé. Depuis quelques jours la chambre du clergé avoit discuté la manière de vérifier les pouvoirs. Un grand nombre de curés après avoir présenté leurs titres à l'Assemblée Nationale, étoient revenus dans leur chambre défendre la cause de la patrie. Enfin le vendredi 19 Juin on passa au tour d'opinion. La question étoit très-simple à poser: *vérifiera-t-on les pouvoirs, ou non?* Mais afin de reculer la décision, l'on fit passer une question bien étrange, à laquelle on ne pouvoit répondre par *oui* ou par *non*, et qui

amenoit de nouvelles discussions : *quel parti prendre dans la circonstance actuelle ?* telle fut la question à laquelle il fallut répondre.

M. l'Archevêque de Paris, comme premier opinant, proposa un plan qui en renfermoit plusieurs autres. Cette manœuvre étoit habile en tactique : car quiconque se rapprochoit de cet avis étoit aussi-tôt inscrit dans la liste aristocratique ; et dans le tour d'opinion, on essaya plusieurs fois d'escamoter les suffrages.

Les opinions finirent vers quatre heures ; et l'on en fit le recensement. Le sentiment de l'archevêque eut cent trente-sept voix, en comptant celles qu'on avoit extorquées. La vérification en commun en eut cent vingt-neuf sans amendement, neuf avec amendement. Les évêques dirent que la majorité étoit de leur côté, et battirent des mains. Les vrais patriotes proposèrent alors à ceux qui avoient voté avec amendement pour la vérification commune, de se réunir aux cent vingt-neuf qui avoient opiné purement et simplement. Ceux-ci le refusèrent, et les évêques s'applaudirent de nouveau de la majorité. Alors les cent vingt-neuf dirent una-

nimement et par acclamation qu'ils acceptoient les réserves, qu'ainsi ils avoient la majorité d'une voix. Les prélats consternés voulurent lever la séance sans la clorre, et sans prendre un arrêté définitif, afin d'empêcher du moins de constater leur défaite. Mais on leur déclara, que fallût-il passer la nuit, on ne se sépareroit pas sans avoir déterminé le véritable nombre des suffrages et sans avoir pris un arrêté.

Ils sortirent cependant : mais MM. les archevêques de Vienne, de Bordeaux et l'évêque de Chartres ayant repris leur place, chacun en fit autant. L'appel fut recommencé, et MM. les évêques de Rhodez, d'Orange, d'Autun et de Coutances et plusieurs autres s'étant réunis, la majorité se trouva de cent quarante-neuf voix.

La noblesse n'étoit pas moins alarmée que le haut clergé, de la formation de l'Assemblée Nationale, et elle délibéra sur les moyens d'en prévenir les suites. M. d'Eprémesnil ne proposa rien moins que de demander au roi la dissolution des Etats-Généraux. M. d'Orléans vouloit que la noblesse se transportât en corps dans la salle des Etats-Généraux

pour lui donner une connoissance officielle de la vérification de ses pouvoirs. M. d'Arambure proposoit un nouveau plan de conciliation. Enfin le 19 Juin, on arrêta une adresse au roi, portant des remercîmens à sa majesté, la justification de la noblesse et une dénonciation de la conduite du tiers-état.

Mais les aristocrates ne se bornoient pas à des députations, à des arrêtés pour la défense de leur cause; ils employoient des armes beaucoup plus formidables dans des mains exercées, celles de l'intrigue.

La cour étoit à Marly, et M. Necker appelé près du lit de sa belle sœur expirante, laissoit le roi sans défense au milieu de tous les piéges que l'on tendoit à sa bonne foi. L'on tint conciliabules sur conciliabules, et l'on parvint à surprendre la religion du prince, et à l'engager dans des démarches dont on ne pouvoit calculer les suites.

Le 20 Juin, jour où le clergé devoit se réunir à l'Assemblée Nationale, les hérauts d'armes proclamèrent une séance royale, et un détachement de gardes françoises s'empara de l'hôtel des Etats. Les députés s'y étant présentés, en trouvèrent la porte fermée et

gardée par des soldats. Le président demande l'officier de garde. M. de Vassan se présente et dit *qu'il a des ordres pour ne laisser entrer personne dans la salle des Etats-Généraux.* — *Je proteste contre de pareils ordres*, répond le président, *et j'en rendrai compte à l'assemblée.*

Cependant les députés partagés en divers groupes, se plaignoient vivement de cet attentat contre leurs droits et leur dignité. « N'étoit-il pas évident que c'étoit-là une nouvelle manœuvre des ennemis de la nation et de la paix, pour empêcher la réunion de l'ordre de l'église aux vrais représentans du peuple françois, et pousser le roi à des expédiens contraires à ses intérêts personnels ? ». Quelques-uns vouloient que l'assemblée se formât sur la place même ; d'autres proposoient d'aller tenir la séance sur la terrasse de Marly. « Que le roi nous voie et nous entende ; » qu'il vienne prendre place parmi nous ! » C'est au milieu des députés de son peuple, » c'est dans une communication libre avec » eux, qu'il apprendra à connoître l'esprit » qu'il les anime, et non dans le morne » silence d'une séance royale et despotique ».

Ils reçoivent alors une invitation de M. Bailly de se rendre au jeu de paume, rue du vieux Versailles, où il s'étoit transporté. Ce lieu consacré par la présence des représentans d'un peuple libre, parut en ce moment plus auguste que le palais le plus superbe. Ils y continuèrent leurs délibérations sur la chose publique, et se lièrent unanimement aux intérêts de la patrie et au salut de l'état, par un serment dont voici la teneur:

« L'Assemblée Nationale considérant qu'appelée à fixer la constitution du royaume, » opérer la régénération de l'ordre public, » et maintenir les vrais principes de la monarchie, rien ne peut empêcher qu'elle » continue ses délibérations, et ne consomme l'œuvre importante pour laquelle » elle s'est réunie, dans quelque lieu qu'elle » soit forcée de s'établir, et qu'enfin partout où ses membres se réunissent, là est » l'Assemblée Nationale : A arrêté que tous » les membres de cette Assemblée prêteront à » l'instant serment de ne jamais se séparer, » et de se rassembler par-tout où les circonstances l'exigeront, que la constitution du royaume et la régénération pu-

» blique

» blique ne soit établie et affermie, et que » le serment étant prêté, tous les membres » et chacun d'eux en particulier confirme- » ront par leur signature cette résolution » inébranlable ».

Après la lecture de cet arrêté, le président demanda pour lui et les secrétaires l'honneur de prêter ce serment les premiers. L'Assemblée le prêta ensuite entre les mains de son président.

Un seul membre des communes, M. Martin, député de Castelnaudari, signa la délibération comme opposant. Il rappela le souvenir de ce Palatin qui, dans une diète de Pologne, refusa seul sa voix à celui à qui l'unanimité déféroit la couronne : *J'ai voulu voir*, dit-il, *si nous étions encore libres*. C'étoit sans doute aussi le motif de M. Martin. Mais le Palatin réunit ensuite son suffrage à celui de ses concitoyens ; et M. Martin eut le triste courage de persister dans son opposition qu'on laissa subsister sur le registre comme une preuve de la liberté des opinions.

Le lundi 22, offrit à Versailles le spectacle inoui des représentans du peuple françois,

errans de lieux en lieux pour trouver où poursuivre leurs délibérations ; l'Assemblée Nationale, semblable à un attroupement illicite, réduite à quêter un asyle et à n'avoir que des séances précaires !

Dès le matin, des hérauts d'armes avoient proclamé le renvoi de la séance royale au lendemain mardi. D'après cette proclamation, l'Assemblée Nationale se rendit à ce jeu de paume qu'elle avoit déjà illustré par la séance aussi imprévue que mémorable du samedi précédent. Mais une foule de citoyens s'étant emparés de bonne heure de ce local, pour être spectateurs de la délibération, les députés reconnurent qu'il ne leur resteroit pas assez de place pour tenir convenablement leur séance, et se transportèrent successivement à l'église des Récolets et à la salle des Etats-Généraux dont l'entrée leur fut également refusée. Ils se rassemblèrent enfin dans l'église de S. Louis. Sur les deux heures la majorité du clergé s'assembla dans le chœur, et fit l'appel des 149 députés qui avoient signé la délibération du 19 Juin pour la vérification commune. L'appel fini, l'évêque de Chartres vint recon-

noître l'assemblée à la tête d'une députation, et s'étant assuré de la disposition où l'on étoit d'accorder au clergé les préséances d'usage, ouvrit la porte du sanctuaire, et les 149 députés vinrent prendre les places qui leur étoient destinées.

La sainteté du lieu contribuoit à rendre cette réunion plus solemnelle et plus auguste. Il sembloit qu'il se mêloit à l'intérêt de la patrie quelque chose de religieux, qui le rendoit encore plus touchant. Comment ne pas être ému en voyant de dignes prélats, de vénérables pasteurs se montrer vraiment les ministres du Dieu de paix, et jurer au pied de ses autels l'alliance la plus sainte et la plus patriotique ! Ainsi cet asyle momentané que le hasard avoit fait choisir, devint le temple de la concorde et de l'union.

Des applaudissemens réitérés, des larmes de joie interrompirent les discours du président et de l'archevêque de Vienne. Nous regrettons de ne pouvoir rapporter ici les expressions touchantes de leur civisme, qui mériteroient ainsi que la liste de ces généreux députés, d'être inscrites en lettres d'or dans les annales de la patrie; mais elles sont gravées dans tous

les cœurs, et nous craindrions de les affoiblir.

MM. de Blacon et d'Agoult vinrent à la même séance présenter leurs pouvoirs. Le reste de la minorité de la noblesse résolut d'attendre l'issue de la séance royale.

CHAPITRE XIII.

Effervescence de Paris. Appareil de la séance royale. Observations sur les discours et déclaration du roi. Fermeté des communes. Hommages rendus par le peuple à M. Necker. M. d'Orléans à l'Assemblée Nationale. Scène entre le peuple et l'archevêque de Paris. Patriotisme de M. de Montcalm.

LES événemens qui se passoient à Versailles, et le changement qu'ils annonçoient dans les dispositions du gouvernement, relativement à l'Assemblée Nationale, excitèrent dans Paris la plus grande fermentation. Une lettre de M. Necker à M. de Crosne, lieutenant de police, ne put rassurer les esprits. Cet avis ministériel donna même un nouveau sujet d'alarme. Une profonde consternation, une inquiétude trop légitime sur cette séance royale, qui ne sembloit annoncer que des projets sinistres et de nouveaux attentats contre la liberté publique, avoient frappé tous les citoyens.

Le jardin du palais royal devenu depuis quelque tems le chef-lieu des conférences politiques, ne désemplit pas le dimanche et le lundi. On y voyoit des groupes nombreux, applaudissant ou désapprouvant les différens bulletins qui venoient de Versailles, selon qu'ils étoient favorables ou contraires à la cause du peuple et à M. Necker. Un jeune homme qui osa se permettre quelques réflexions trop favorables au parti de la noblesse, fut maltraité et forcé de s'enfuir : un autre qu'on dit être attaché à une légation étrangère, ayant également hasardé quelques traits contre le tiers-état et ses prétentions, fut enveloppé et obligé de faire amende honorable sur la porte du café du *Caveau*. Telle étoit la disposition du peuple de Paris, disposition qui l'auroit porté aux dernières extrémités, si l'inébranlable fermeté de l'Assemblée Nationale, dans ces jours de troubles et d'incertitude, n'avoit tranquillisé le public sur la suite des événemens.

Cependant le 23, on déploie tout l'appareil du pouvoir arbitraire : une garde nombreuse entoure la salle des Etats-généraux ; on établit des barrières, on ne songe qu'à imprimer la

terreur, dans un moment où tout auroit dû inspirer la confiance. Les deux ordres privilégiés étoient placés; tandis que l'Assemblée Nationale reste pendant près d'une heure dans la maison de bois, exposée à la pluie. M. de Mirabeau exhortoit le président à conduire la nation au-devant du roi, ou à faire ouvrir les portes lorsqu'elles ouvrent enfin aux représentans du peuple françois. Mais elles sont sévèrement interdites au public. Le roi paroît: on observe un morne silence: c'étoit l'improbation la plus marquée des formes despotiques dont on avoit fait précéder la séance qui alloit s'ouvrir.

Le trône étoit placé dans le fond de la salle: à droite étoit le clergé; à gauche la noblesse; dans les deux côtés, du milieu jusqu'au fond, étoient les membres de l'Assemblée Nationale; les quatre hérauts et leur roi d'armes étoient placés au milieu. Le trône du roi étoit élevé sur une estrade, qui occupoit le fond de la salle jusqu'à la deuxième colonne. Au bas de cette estrade, autour d'une table se trouvoient rangés les ministres. Un seul tabouret étoit vacant; c'étoit celui de M. Necker. Au milieu de toute cette pompe théâtrale

rien ne frappa tant les esprits que ce ministre, que l'on ne voyoit pas.

Les discours et les déclarations de sa majesté qui furent lus dans l'assemblée, présentoient un mêlange de dispositions sages et populaires et de maximes despotiques; d'amour du bien de l'état, du bon ordre et des loix, et de ces expressions impératives dont les ministres travaillent depuis si long-tems à grossir le dictionnaire et les protocoles de la tyrannie. L'ensemble offroit le contraste frappant des intentions paternelles du prince et des insinuations étrangères des aristocrates qui l'entouroient.

Sa majesté témoigne sa douleur des divisions qui règnent entre les ordres; elle attend des privilégiés et de leur zèle pour l'intérêt de la patrie, qu'ils seront les premiers à proposer des moyens de conciliation. Et on lui fait ordonner la séparation de l'assemblée en trois chambres, et la délibération par ordre. On lui fait prononcer cette phrase singulière : *j'ai voulu aussi, Messieurs, vous faire remettre sous les yeux les différens bienfaits que j'accorde à mes peuples ;* comme si les droits des peuples étoient des bienfaits des rois. On fait

lire dans l'assemblée des Etats-généraux une déclaration de ses volontés; comme si la puissance exécutive pouvoit avoir l'initiative des loix, comme si les représentans de la nation ne formoient qu'une assemblée de notables. Enfin dans cette prétendue constitution, on ne trouve point la responsabilité des ministres solemnellement réclamée par toute la France; il n'y est pas même parlé d'une participation quelconque des Etats-Généraux au pouvoir législatif. Rien de positif sur la liberté de la presse; nulle mention de ces éternelles prévarications de la poste aux lettres, de l'impôt désastreux des loteries. Mais en revanche l'intention formelle de conserver les lettres de cachet avec de vaines modifications. Il s'y trouve aussi des statuts confirmatifs des priviléges tyranniques, et l'on y remarque un grand soin de soustraire au vœu national la réforme des *abus seigneuriaux*, article auquel des nobles eurent l'indécence d'applaudir, démontrant par-là qu'ils ont trop d'orgueil pour leur avarice, ou d'avarice pour leur orgueil. Enfin le roi, non content de prescrire des loix aux Etats-Généraux, et même leur police, soit intérieure, soit exté-

rieure, ne parle que par cette formule, *je veux, je défends, j'ordonne*, et vient tenir un divan dans l'assemblée des représentans libres de la nation françoise.

C'étoit peu de tourner les intentions bienfaisantes de sa majesté contre les intérêts de son peuple, de la tromper si témérairement sur les moyens d'exécution; les aristocrates qui la conseilloient osèrent altérer plusieurs articles de sa déclaration, et eurent l'insolence de lui faire promulguer ainsi des volontés qui n'étoient pas les siennes. Mais les volontés mêmes du roi, toutes respectables qu'elles sont, ne peuvent faire la loi de la France : eussent-elles été conformes au vœu national, eussent-elles dû en dernière analyse présenter les résultats des travaux de l'assemblée, il n'en auroit pas moins fallu les rejeter sous cette forme, sauf à en consacrer les principes par une suite de délibérations légales : parce que le destin d'un peuple libre ne peut reposer sur la volonté d'un homme sujet au changement et à l'erreur; parce que la nation peut seule être l'arbitre de sa constitution.

Le roi termina son discours en disant : « Je vous ordonne, MM. de vous séparer

» tout de suite et de vous rendre demain ma-
» tin chacun dans les chambres affectées à
» votre ordre, pour y reprendre vos séances.
» J'ordonne en conséquence au grand-maître
» des cérémonies de faire préparer les salles ».

Les députés de la noblesse et une partie de ceux du clergé se retirèrent, les autres restèrent constamment à leur place. Bientôt M. de Brezé vint leur dire : « Messieurs, vous con-
» noissez les intentions du roi ». Oui, Mon-
» sieur, lui répond M. de Mirabeau, nous
» avons entendu les intentions qu'on a sug-
» gérées au roi ; et vous qui ne sauriez être
» son organe auprès des Etats-Généraux,
» vous qui n'avez ici ni place, ni voix, ni
» droit de parler, vous n'êtes pas fait pour
» nous rappeler son discours. Cependant,
» pour éviter toute équivoque et tout délai,
» je déclare que si l'on vous a chargé de nous
» faire sortir d'ici, vous devez demander des
» ordres pour employer la force, car nous
» ne quitterons nos places que par la puis-
» sance de la bayonnette ». D'une voix unanime tous les députés s'écrièrent, *tel est le vœu de l'assemblée.*

Le grand-maître des cérémonies se retira.

Un profond silence régnoit dans la salle : M. Camus le rompit par la motion de persister dans les précédens arrêtés. Elle fut vigoureusement soutenue par MM. Barnave, Glaizen, l'abbé Grégoire, Pethion et un grand nombre d'autres. L'abbé Sieyes se contenta de dire : « Messieurs, vous êtes aujourd'hui » ce que vous étiez hier ». On alla aux voix, et l'Assemblée Nationale déclara unanimement qu'elle persistoit dans ses précédens arrêtés.

« Je bénis la liberté, s'écria M. de Mirabeau, » de ce qu'elle mûrit de si beaux fruits dans » l'Assemblée Nationale. Assurons notre ou» vrage en déclarant inviolable la personne » des députés aux Etats-Généraux : ce n'est » pas manifester une crainte, c'est agir avec » prudence, c'est un frein contre les conseils » violens qui assiègent le trône ».

Après un très-court débat, cette motion fut adoptée à la pluralité de 493 voix contre 34, et l'Assemblée se sépara après avoir prononcé le décret suivant :

» L'Assemblée Nationale déclare que la » personne de chacun des députés est inviolable ; que tout individu, toute corpora» tion,

» tion, tribunal, cour ou commission qui
» oseroit, pendant, ou après la présente
» session, poursuivre, rechercher, arrêter ou
» faire arrêter, détenir ou faire détenir un
» député, pour raison d'aucunes proposi-
» tions, avis, opinions ou discours par
» lui faits aux Etats-Généraux; de même
» que toutes personnes qui prêteroient leur
» ministère à aucun desdits attentats, de
» quelque part qu'ils soient ordonnés, sont
» infâmes et traîtres envers la nation, et cou-
» pables de crime capital. L'Assemblée Na-
» tionale arrête que dans les cas susdits, elle
» prendra toutes les mesures nécessaires pour
» faire rechercher, poursuivre et punir ceux
» qui en seront les auteurs, instigateurs ou
» exécuteurs ».

La séance royale dont la majorité de la noblesse et une grande partie du clergé, attendoient le triomphe de leur cause, sembla, par une fatalité singulière, accélérer leur défaite, en augmentant le crédit de M. Necker, dont le parti aristocratique cherchoit, par toutes sortes de moyens, à consommer la disgrace. A peine le roi fut-il retourné au château, qu'il y fut suivi par une foule de

citoyens. Plus de six mille hommes remplirent les terrasses et les cours : on se portoit dans la galerie et les appartemens, et le mécontentement public éclatoit par des murmures et par des cris. La majeure partie des membres des communes se rendit chez M. Necker; tous le conjuroient de rester fidèle à la nation et au roi, et de demeurer dans le ministère. Madame Necker, qui étoit présente, annonça que M. Necker avoit donné la veille sa démission au roi, et que sa majesté l'avoit refusée. La consternation devenoit générale, lorsque, sur les six heures du soir la reine le fit appeler, et le fit passer de chez elle dans le cabinet du roi.

La nouvelle s'en répandit à l'instant dans Versailles. L'inquiétude et le desir d'apprendre quelle seroit l'issue de la conversation du directeur général des finances avec sa majesté, y attira une immense multitude. Sur les six heures et demie, le ministre sortit à pied par une porte latérale qui donne de l'appartement du roi dans la cour des princes. Dès qu'il parut, mille voix s'écrièrent : *vive M. Necker.* On l'entouroit de tous côtés pour le questionner et l'entendre. Un homme du peuple se

jeta à ses genoux, en criant : *Monseigneur, restez-vous ?* — Oui, mon ami, lui répondit-il en le relevant ; et se tournant vers le public : — Oui, Messieurs, je reste avec vous. — *Vive le Roi, vive M. Necker*, s'écria-t-on, et on le reconduisit en triomphe chez lui. La foule le suivit jusques dans ses appartemens, d'où il passa dans son cabinet pour soulager son cœur, et se dérober aux acclamations et à l'enthousiasme publics. Après quelques instans il rentra dans son salon, et demandant de la main un instant de silence : « Oui, Messieurs, dussé-je en mourir, je » reste avec vous, j'en ai donné ma parole » au roi, qui a bien voulu la recevoir. Je » vous engage, Messieurs, (en s'adressant » aux députés des communes) à employer » toute la douceur, tout le courage et la » vertu dont vous êtes capables, pour amener tout à bien ». *Vive M. Necker*, lui répondit-on, *restez avec nous, soyez notre père et notre guide.* Tout le monde étoit dans l'ivresse et l'attendrissement.

Cependant l'Assemblée Nationale, sans s'effrayer ni se laisser abattre par le lit-de-justice tenu aux états-généraux, continuoit

ses opérations ; à peine même en fut-il fait mention, pour mémoire, dans le procès-verbal de la séance de ce jour. La majorité du clergé vint partager ses travaux dès le lendemain 24, et une lettre du directeur-général vint encore soutenir son courage. Elle étoit adressée à M. Bailly.

« Monsieur le président,

» J'ai reçu hier, de la part de l'ordre que vous » présidez, des marques de bonté, d'estime et d'in» térêt si touchantes, que je vous prie instamment » de vouloir bien devenir en cette occasion l'inter» prète de ma profonde reconnoissance. Je dois, » pour répondre aux sentimens dont votre ordre » veut bien m'honorer, redoubler de zèle pour la » chose publique, et de dévouement à la personne » du roi. Cette obligation sera facile à remplir ; » heureux si mes forces pouvoient égaler mes inten» tions ! Je souhaiterois que la pureté de mon cœur » et l'intégrité de mes vues me servissent de titres » à la confiance dont j'ai reçu hier les plus doux » témoignages, et dont je ne voudrois faire usage » que pour avancer de tout mon pouvoir le rétablis» sement d'une concorde qui devient de jour en » jour plus nécessaire et plus instante, et qui ren» droit au roi sa tranquillité, et au royaume toute » sa force.

NECKER ».

Chaque jour éclairoit un nouveau triomphe de l'Assemblée Nationale. Le 25, quarante-neuf membres de la noblesse, du nombre desquels étoient M. d'Orléans, vinrent se réunir aux représentans de la nation, et furent reçus avec les expressions de la plus vive sensibilité. Le recteur de l'université de Paris, trois curés et le prieur de Marmoutier, vinrent encore ce jour même augmenter la majorité du clergé.

On nomma pour la noblesse, comme on avoit fait pour le clergé, seize nouveaux commissaires, pour procéder de concert avec ceux que l'Assemblée Nationale avoit déjà chargés de la vérification des pouvoirs.

Cependant l'hôtel des Etats étoit toujours investi par des soldats, et l'accès en étoit défendu aux citoyens. Le peuple irrité du spectacle des bayonnettes, et impatient de jouir du spectacle de la réunion des trois ordres, força la porte placée sur la rue du Chantier. Le mouvement tumultueux survenu à cette occasion ayant été entendu de la salle, MM. Bailly, l'archevêque de Vienne, Clermont-Tonnerre furent députés vers le peuple pour l'exhorter à la paix et le calmèrent, en lui

faisant part des résolutions déjà prises pour que la salle lui fût désormais ouverte. En effet, sur la motion de M. Barnave, on avoit arrêté à ce sujet une députation au roi. Le peuple qui venoit de braver les fusils et les sabres, obéit à une simple invitation, et l'on vit la foule se dissiper au même instant.

Les dissidens de la noblesse et du clergé étoient dans la plus violente agitation. M. d'Eprémesnil disoit que les députés du tiers-état étoient coupables de haute trahison, criminels de lèze-majesté, et que M. le procureur-général pourroit les dénoncer et les faire décréter comme tels. Dans l'espoir d'appuyer de l'influence du trône leur révolte contre la nation, ils s'étoient empressés d'adhérer aux déclarations du roi, et avoient prouvé par-là qu'ils préféroient une orgueilleuse servitude à une liberté qui leur seroit commune avec le peuple. Mais le cri de l'indignation publique ne tarda pas à réduire au silence la vanité effrayée.

M. l'archevêque de Paris, entraîné par ses proches dans un parti contraire à celui qu'il auroit embrassé par inclination, passoit pour un des chefs de la cabale aristocratique. Il

étoit accusé d'avoir formé plusieurs intrigues contre la cause populaire, et particulièrement d'avoir été un des instigateurs de la séance royale. Le peuple irrité l'attaqua le 25 Juin à la sortie de l'hôtel des Etats, et il ne dut la vie qu'à la vîtesse de ses chevaux, jointe à la présence d'esprit et à l'intrépidité de son cocher (*a*). La foule s'étant portée autour de sa demeure, les gardes-françoises et suisses, soutenus d'un détachement des gardes-du-corps, accoururent à son secours. A cette vue la multitude parut encore plus animée, et on ne vint à bout de l'appaiser qu'en lui faisant lecture d'une déclaration de M. l'archevêque, par laquelle il promettoit de se réunir à l'Assemblée Nationale. Il envoya effectivement ses pouvoirs à M. l'archevêque de Bordeaux, pour les présenter à la vérification; mais ils lui furent renvoyés. On ne crut pas devoir accepter un hommage

(*a*) Cet événement rappela le mot du cardinal de Retz, et l'on fit dire au cocher de l'archevêque : *pour peu que ceci dure*, Monseigneur, *je vois deux siéges qui ne tarderont pas à être vacans, le mien et le vôtre.*

qui paroissoit lui être arraché par la contrainte.

Dès le lendemain il parut au milieu de l'Assemblée, conduit par M. l'archevêque de Bordeaux. Des acclamations et des applaudissemens redoublés, se firent entendre de toutes parts. « Messieurs, dit le prélat » attendri, l'amour de la paix me conduit » aujourd'hui au milieu de cette auguste Assemblée; agréez l'expression de mon dévouement sincère à la patrie, au service » du roi, et au bien du peuple; je m'estimerois heureux, si même aux dépens de ma » vie je pouvois contribuer à une concilia» tion si desirable, qui sera toujours l'objet » de mes vœux ». —

» L'acte d'union et de paix que vous venez de faire, lui répondit le président, » étoit la dernière couronne qui manquât à » vos vertus ».

Dans la même séance, M. de Créci, MM. les évêques d'Autun et d'Orange, plusieurs curés viennent soumettre leurs pouvoirs à la vérification commune. Une députation de MM. les électeurs des communes de Paris, avoit apporté l'adhésion de la capitale aux

arrêtés de l'Assemblée, et les témoignages de son admiration et de sa reconnoissance. Une adresse de six mille signatures, parmi lesquelles se trouvoient celles de plusieurs membres de la noblesse, exprimoit le même sentiment. La minorité du clergé, effrayée de voir chaque jour diminuer le nombre de ses prosélytes, s'étoit décidée à demander au roi la permission de se réunir à son ordre. Dans la chambre même de la noblesse, on avoit agité la question de la réunion totale. *J'ai treize mille livres de rentes*, avoit dit le patriote Montcalm, *j'en sacrifierois la moitié pour obtenir cette réunion si desirée, et mes six enfans ne me désavoueroient pas.* Ainsi tout promettoit aux représentans de la nation, l'honorable récompense de leurs travaux et de leur fermeté : le salut de l'état et le triomphe de la liberté publique.

CHAPITRE XIV.

Conversation du roi avec M. de Luxembourg. Invitation de sa majesté aux deux premiers ordres de se réunir. Leur réception dans la salle des Etats. Préparatifs contre la liberté publique. Civisme de l'armée. Accueil généreux fait par les parisiens aux gardes-françoises et aux autres militaires. Affaire de la prison de l'Abbaye S. Germain.

LE roi étoit vivement affecté de la division qui depuis le commencement de l'Assemblée régnoit entre les trois ordres. Ce monarque honnête-homme et bon citoyen ne desiroit que le bonheur de l'état. Mais partagé entre ses propres sentimens et des suggestions étrangères, il se voyoit avec douleur engagé dans un labyrinthe dont toutes les issues ne lui présentoient que des écueils et des précipices. Les conseils se multiplioient, et rien ne se décidoit. Le vendredi 26 Juin il se tint un comité fort long où tous les princes furent appelés : il y en eut un autre le lendemain, et, dès sept heures du matin, MONSIEUR

et M. d'Artois se trouvèrent dans l'appartement du roi.

Peu après arriva M. de Luxembourg, président de l'ordre de la noblesse. Le prince lui ordonna de le suivre dans son cabinet, et lui dit : « Monsieur de Luxembourg, j'attends » de la fidélité et de l'affection pour ma personne de l'ordre que vous présidez, sa réunion avec les deux autres ». — « Sire, » l'ordre de la noblesse sera toujours empressé de donner à votre majesté des preuves » de son dévouement pour elle. Mais j'ose » dire qu'elle ne lui en a jamais donné de » plus éclatantes, qu'en cette occasion : car » ce n'est pas sa cause, mais celle de la couronne qu'elle défend aujourd'hui ». — « La » cause de la couronne » ? — « Oui, Sire, la » cause de la couronne. La noblesse n'a rien » à perdre à la réunion que votre majesté » desire. Une considération établie par des » siècles de gloire, et transmise de génération en génération, d'immenses richesses » et aussi les talens et les vertus de plusieurs » de ses membres, lui assurent dans l'Assemblée Nationale toute l'influence dont elle » peut être jalouse, et je suis certain qu'elle

» y sera reçue avec transport. Mais a-t-on
» fait observer à votre majesté les suites que
» cette réunion peut avoir pour elle ? La no-
» blesse obéira, Sire, si vous l'ordonnez;
» mais comme son président, comme fidèle
» serviteur de votre majesté, j'ose la sup-
» plier de me permettre de lui présenter en-
» core quelques réflexions sur une démarche
» aussi décisive ». — Le roi lui ayant témoi-
gné qu'il l'écouteroit avec plaisir, il continua
ainsi : « Votre majesté n'ignore pas quel dé-
» gré de puissance l'opinion publique et les
» droits de la nation décernent à ses repré-
» sentans : elle est telle, cette puissance,
» que l'autorité souveraine elle-même dont
» vous êtes revêtu, demeure comme muette
» en sa présence. Ce pouvoir sans bornes
» existe avec toute sa plénitude dans les Etats-
» Généraux, de quelque manière qu'ils soient
» composés ; mais leur division en trois
» chambres enchaîne leur action, et con-
» serve la vôtre. Réunis, ils ne connoissent
» point de maître. Divisés, ils sont vos su-
» jets. Le *deficit* de vos finances et l'esprit
» d'insubordination qui a infecté l'armée,
» arrêtent, je le sais, les délibérations de
» vos

» vos conseils; mais il vous reste, Sire,
» votre fidèle noblesse. Elle a dans ce mo-
» ment le choix d'aller, comme votre ma-
» jesté l'y invite, partager avec ses co-dé-
» putés l'exercice de la puissance législative,
» ou de mourir pour défendre les préroga-
» tives du trône. Son choix n'est pas dou-
» teux: elle mourra; et elle n'en demande
» aucune reconnoissance, c'est son devoir.
» Mais en mourant, elle sauvera l'indépen-
» dance de la couronne, et frappera de nul-
» lité les opérations de l'Assemblée Natio-
» nale, qui certainement ne pourra être
» réputée complette, lorsqu'un tiers de ses
» membres aura été livré à la fureur de la
» populace et au fer des assassins. Je con-
» jure votre majesté de daigner réfléchir sur
» les considérations que j'ai l'honneur de
» lui présenter». — « M. de Luxembourg,
» reprit le roi avec fermeté, mes réflexions
» sont faites; je suis déterminé à tous les
» sacrifices, je ne veux pas qu'il périsse un
» seul homme pour ma querelle. Dites donc
» à l'ordre de la noblesse que je le prie de
» se réunir aux deux autres. Si ce n'est pas
» assez, je le lui ordonne comme son roi,

» je le veux. Que s'il est un seul de ses
» membres qui se croye lié par son man-
» dat, son serment et son honneur, à rester
» dans la chambre, qu'on vienne me le
» dire, j'irai m'asseoir à ses côtés, et je
» mourrai avec lui s'il le faut ».

M. le cardinal de la Rochefoucaud vint ensuite, puis M. Necker. Le comité finit à onze heures, et les deux présidens en sortirent chacun avec une lettre du roi, pour être communiquée à leur ordre. Elle étoit conçue en ces termes :

« Mon Cousin,

» Uniquement occupé de faire le bien général
» de mon royaume, desirant par-dessus tout que
» l'assemblée des états-généraux s'occupe des ob-
» jets qui intéressent la nation, d'après l'accepta-
» tion volontaire de ma déclaration du 23 de ce
» mois, j'engage mon fidèle clergé à se réunir sans
» délai avec les deux autres ordres, pour hâter l'ac-
» complissement de mes vues paternelles. Ceux qui
» sont liés par leurs pouvoirs, peuvent y aller sans
» donner de voix, jusqu'à ce qu'ils en aient de nou-
» veaux. Ce sera une nouvelle marque d'attache-
» ment que le clergé me donnera. Sur ce, je prie
» Dieu, mon cousin, qu'il vous ait en sa sainte
» garde.

LOUIS ».

On fut assez paisible dans la chambre du clergé, et personne n'osa s'élever contre l'invitation du prince. Il n'en fut pas ainsi dans celle de la noblesse. La discussion y fut très-vive, et les orateurs s'abandonnèrent à leur chaleur ordinaire. Soixante et quinze membres animés par M. d'Eprémesnil, vouloient protester contre le vœu du plus grand nombre. M. *le vicomte* de Mirabeau, aussi passionné pour le parti des nobles, que son frère pour la cause populaire, fit plus; il *jura de ne jamais quitter la chambre.* Il croyoit entraîner ainsi les autres membres, et que toute la noblesse du royaume se lieroit, comme l'avoit fait celle de Bretagne, par un serment général et solemnel. Mais personne ne suivit son exemple. Le plus grand nombre, ébranlé par les discours de M. de Liancourt et de quelques bons patriotes, déclara qu'il étoit résolu de se rendre à l'invitation du roi, et de mettre fin à une scission qui menaçoit l'état des plus grands malheurs.

Depuis près de deux heures ils travailloient en vain à faire renoncer les opposans au dessein de surcharger les registres, de leurs

vaines protestations, lorsque M. de Luxembourg, après en avoir conféré avec les secrétaires, lut par fragment une lettre très-pressante qu'il venoit de recevoir de M. d'Artois, annonçant qu'une plus longue résistance pouvoit mettre en péril les jours de sa majesté. Déjà M. de Cazalès s'écrioit que la monarchie devoit être préférée au monarque, et que la séparation perpétuelle des ordres en étoit le seul appui; lorsque M. de Luxembourg, jetant un regard douloureux et sombre sur ses collégues : — *Il n'est pas question ici de délibérer, Messieurs; mais de sauver le roi : sa personne paroît en danger, qui de nous pourroit hésiter un instant?* A ces mots, on se regarde sans proférer une parole, et, de concert avec la minorité du clergé, on s'achemine d'un pas pénible et lent vers la salle des représentans. *Le vicomte* de Mirabeau se trouva alors très-embarrassé; son serment l'attachoit à son siége. Heureusement pour lui, le président, de l'aveu de la chambre, le délia de ce serment indiscret, et il se mit en marche avec les autres.

Il étoit alors quatre heures et demie, et il ne se trouvoit dans la salle des Etats que

vingt-sept à trente personnes, pour qu'on ne pût pas dire que la séance fût levée : il n'étoit également resté qu'un très-petit nombre de spectateurs. Tout étoit disposé de manière à ménager au moment de cette grande réunion, toute la délicatesse des dissidens, en évitant un éclat qui auroit pu leur être désagréable. On courut chercher M. Bailly; et dès qu'il fut arrivé, les deux ordres entrèrent sur deux lignes parallèles; le clergé à la droite, la noblesse à la gauche. Aucune rumeur, aucun cri de joie n'annonça leur arrivée. Un silence profond régnoit dans la salle pendant qu'ils faisoient leur entrée. Lorsqu'ils eurent pris séance : « Messieurs, dit » M. le cardinal de la Rochefoucaud, au nom » du clergé, nous sommes conduits ici par » notre amour et notre respect pour le roi, » nos vœux pour la patrie, et notre zèle pour » le bien public ».

M. de Luxembourg prenant ensuite la parole : « Messieurs, l'ordre de la noblesse a » arrêté ce matin de se rendre dans cette salle » nationale, pour donner au roi, des marques de son respect; et à la nation, des » preuves de son patriotisme ».

M. Bailly, président de l'assemblée, leur répondit : «Messieurs, le bonheur de ce jour, » qui rassemble les trois ordres, est tel, que » l'agitation qui accompagne une joie vive » ne me laisse pas la liberté d'idées néces- » saires pour vous répondre dignement ; mais » cette joie même est une réponse. Nous pos- » sédons l'ordre du clergé ; l'ordre de la no- » blesse aujourd'hui se joint à nous : ce jour » sera célèbre dans nos fastes ; il rend la » famille complette, il finit à jamais des di- » visions qui nous ont tous mutuellement » affligés, il va remplir le desir du roi ; et » l'Assemblée Nationale va désormais s'oc- » cuper sans distraction et sans relâche de » la régénération du royaume, et du bon- » heur public ».

La minorité de la noblesse crut aussi devoir un compliment à la majorité, et M. d'Aiguillon s'en étant acquitté avec autant d'esprit que de dignité, M. Bailly leva la séance, et la remit au mardi suivant, en observant qu'il étoit convenable de se livrer à la joie qu'une réunion si desirée devoit faire naître dans le cœur de tous les François.

A la première nouvelle de cet événement,

le peuple courut en foule au château, et demanda à grands cris le roi et la reine. Soldats, députés, peuple, femmes, officiers, prélats, tout étoit confondu; point de rangs, point de distinctions : on ne voyoit que des François. Le prince et son épouse parurent à un balcon de la cour de marbre; et mille cris de *vive le roi*, *vive la reine*, firent retentir les airs. Une foule immense se rendit ensuite chez M. Necker, d'où elle sortit en le bénissant comme le dieu tutélaire de la France, pour aller rendre hommage au patriotisme de M. d'Orléans, au zèle de M. de Montmorin, et au courage de M. Bailly. Une illumination générale et des réjouissances publiques sur toutes les places de Versailles terminèrent cette journée à jamais mémorable.

Cependant de nouveaux régimens arrivent chaque jour des frontières, et l'on remarque avec inquiétude qu'ils sont pour la plupart Suisses, Allemands, Irlandois; on continue à déployer à Versailles l'appareil militaire. Trente-cinq mille hommes sont répartis entre cette ville et la capitale, vingt mille autres sont attendus, et des trains d'artillerie

les suivent à grands frais. Déjà des camps sont tracés, des points et des éminences sont désignés pour les batteries; on s'assure aussi de toutes les communications, on intercepte tous les passages : les chemins, les ponts, les promenades sont métamorphosés en postes militaires. On eût dit d'une place ennemie dont on préparoit le siége, et cette place si redoutée étoit la salle des Etats-Généraux. Des événemens publics, des faits cachés, des ordres secrets, des contre-ordres précipités, les préparatifs les plus menaçans de la guerre, frappent tous les yeux et remplissent tous les cœurs d'indignation; enfin personne n'ignore que le maréchal de Broglie (*a*), célèbre par des victoires éclatantes sur les ennemis du nom françois, est venu flétrir ses lauriers en acceptant le commandement d'une armée disposée contre ses concitoyens.

(*a*) Le roi trompé par la cour, qui avoit saisi l'occasion des premiers troubles de Paris pour colorer le prétexte du rassemblement d'une armée, avoit mandé de Lorraine ce général, et se jetant en pleurs entre ses bras : *que je suis malheureux ! j'ai tout perdu; je n'ai plus le cœur de mes sujets, et je suis sans finances et sans soldats.*

Mais les conspirateurs furent trompés dans leur attente. Ils se flattoient en vain dans leurs conseils sanguinaires de réduire les soldats françois à n'être que des automates, de les séparer d'intérêts, de pensées, de sentimens d'avec leurs concitoyens. Rapprochés du centre des discussions politiques, électrisés par le contact de la capitale, ils éprouvèrent bientôt la force irrésistible du torrent de l'opinion, et sentirent que le dévouement aveugle de la discipline militaire, qui fait leur force contre les ennemis de l'état, les rendroit criminels envers la patrie, et que le serment des guerriers les lie à la nation encore plus qu'au monarque.

Le régiment des gardes-françoises, généralement plus instruit que le reste de l'armée, donna le premier des preuves de son patriotisme. Deux compagnies de grenadiers de ce corps avoient refusé dès le 23 Juin de tirer sur leurs concitoyens. M. de Valadi, ci-devant officier de cette brave légion, et l'un des plus zélés apôtres de la liberté, alloit de caserne en caserne pour éclairer les soldats sur les véritables devoirs de l'homme, et sur ce qu'ils se devoient à eux-mêmes et à leur

patrie. Son zèle ne fut pas sans succès; et l'on vit bientôt ces généreux guerriers, devenus des prosélytes ardens de la cause commune, se mêler avec le peuple, et prendre part aux événemens qui intéressoient le sort de la patrie.

La défiance alarmée des chefs avoit fait consigner les troupes dans les casernes dès le samedi 20 Juin : des cohortes entières en sortirent le 25 et le 26. On les vit entrer dans le Palais Royal par centaines en rangs de deux à deux, quoique sans armes, aux applaudissemens de la multitude qui s'empressa de leur donner du vin, des rafraîchissemens, des glaces, de l'argent même et jusqu'à des billets de caisse. Ils joignirent leurs acclamations à celles de là foule, en criant *vive le tiers*, et rentrèrent paisiblement dans leurs casernes sans causer aucun désordre.

Toutes les troupes qui passoient dans Paris étoient de même conduites au Palais-Royal. On y reçut et des suisses et des dragons, et des hussards et des compagnies d'artillerie dont le mélange réjouissoit les yeux et faisoit tressaillir les cœurs des bons citoyens. On

les accabloit de caresses, on leur demandoit s'ils auroient le malheureux courage de tremper leurs mains dans le sang de leurs concitoyens, de leurs amis, de leurs frères, et de se rendre les instrumens de la tyrannie de quelques despotes qui, pour prix de leurs services, les accableroient de leurs superbes mépris et les aviliroient par de cruels et honteux châtimens. Les soldats attendris crioient *vive la nation !* et s'en retournoient à leur camp conquérir de nouveaux partisans à la cause publique. Les officiers subalternes n'étoient pas plus favorablement disposés pour les chefs de la conjuration. Fatigués du régime aristocratique qui, depuis plus d'un siècle écrasoit l'armée, étouffoit toute émulation et rendoit les talens inutiles, rebutés de l'orgueil despotique et de la nullité des officiers supérieurs, soupirant après une constitution militaire qui ouvriroit enfin au mérite le chemin des honneurs et assureroit une récompense aux services, ils ne prêtoient leur ministère qu'avec répugnance à des opérations dont le but étoit d'anéantir les espérances qu'ils avoient conçues.

Telles étoient les dispositions de l'armée.

Elles étoient connues de tout le monde. Mais tel fut l'aveuglement de la vânité et de l'ambition irritées, que les aristocrates s'opiniâtrèrent à l'exécution d'un plan dont le mauvais succès alloit briser entièrement le frein de la discipline, et dont la réussite plus funeste encore, eût livré le royaume aux horreurs d'une guerre civile, ou plongé la nation dans les fers.

Un événement qui manifesta l'esprit général du peuple et du soldat, vint les allarmer, mais ne put les faire renoncer à leur entreprise.

Le 30 Juin sur les sept heures du soir, un commissionnaire remit au café de *Foi* une lettre par laquelle on donnoit avis aux citoyens que onze gardes-françoises étoient détenus dans les prisons de l'abbaye S. Germain, pour avoir refusé de tourner leurs armes contre leurs concitoyens, et que cette nuit même ils devoient être transférés à Bicêtre, *lieu destiné à de vils scélérats, et non à de braves gens comme eux.*

Un particulier sort du café, monte sur une chaise, et lit cette lettre à haute voix. Aussi-tôt plusieurs jeunes gens se détachent

de

de la foule en criant, *à l'Abbaye, à l'Abbaye !* Beaucoup d'autres répètent le même cri, les joignent, et tous ensemble s'avancent vers le lieu désigné. La troupe grossit chemin faisant; des ouvriers l'augmentent, vont se munir d'instrumens chez un férailleur, et à la tête de six mille personnes, se présentent devant la prison. A sept heures et demie la première porte étoit déjà enfoncée; les autres éprouvent bientôt le même sort. A huit heures, neuf soldats aux gardes, six soldats de la garde-de-Paris et quelques officiers qui se trouvoient enfermés pour divers motifs, en étoient sortis. Les coups redoublés de haches, de pics, de maillets, déchargés dans l'intérieur, retentissoient au loin malgré le bruit occasionné par un peuple immense rassemblé dans ce lieu et dans les rues adjacentes. A huit heures et demie, lorsque l'expédition fut achevée, une compagnie de dragons suivie d'un détachement de hussards, se présente le sabre à la main. Le peuple, sans s'émouvoir, va à leur rencontre, saisit les rênes des chevaux, et interpelle amicalement les soldats; ceux-ci remettent aussi-tôt leurs sabres dans les four-

reaux, plusieurs même ôtent leur casque en signe de paix. On apporte à l'instant du vin, et tous ces braves gens boivent à la santé du roi et de la nation.

Les prisonniers délivrés sont conduits en triomphe par des bourgeois leurs libérateurs, au Palais-Royal. Ils soupent dans le jardin, et l'on dispose des lits-de-camp dans la salle des Variétés où ils couchent sous la sauvegarde des citoyens qui, pendant la nuit, veillèrent à leur sûreté. On les loge le lendemain à l'hôtel de Genève où des paniers suspendus aux fenêtres par des rubans reçoivent les offrandes que tous les citoyens s'empressent d'apporter à ces guerriers patriotes. On fit reconduire dans les prisons un soldat prévenu de crime, le peuple ayant déclaré qu'il ne vouloit prendre sous sa protection que ceux qui étoient victimes de leur patriotisme.

Le soir, il y eut illumination dans la rue de la prison, qui n'offroit plus qu'une promenade de citoyens paisibles qui se félicitoient de la délivrance de leurs défenseurs. Les dragons et les hussards prirent part à la joie publique, et partagèrent les *bravò*, les

vive la nation répétés d'un concert unanime.

Le lendemain matin, une députation de jeunes citoyens présenta à M. Bailly une lettre dans laquelle on invoquoit l'intercession de l'Assemblée Nationale en faveur de ceux qui, la veille, avoient été arrachés des prisons, et qui étoient en ce moment sous la sauve-garde de plusieurs milliers de citoyens.

L'Assemblée partagée entre ce qu'elle devoit à la rigueur des principes, au bien de la paix, à la majesté royale et à sa propre dignité, concilia heureusement tous ces intérêts par l'arrêté suivant :

« Il sera répondu aux personnes venues de Paris, » qu'elles doivent rapporter dans cette ville le vœu » de la paix et de l'union, seul capable de seconder » les intentions de l'Assemblée Nationale, et les » travaux auxquels elle se consacre pour la félicité » publique.

» L'Assemblée Nationale gémit des troubles qui » agitent en ce moment la ville de Paris ; et ses » membres, en invoquant la clémence du roi pour » les personnes qui pourroient être coupables, don- » neront toujours l'exemple du plus profond respect » pour l'autorité royale, de laquelle dépend la sé- » curité de l'empire. Elle conjure donc les habitans » de la capitale de rentrer sur le champ dans l'or-

» dre, et de se pénétrer de sentimens de paix qui » peuvent seuls assurer les biens infinis que la » France est près de recueillir de la réunion vo- » lontaire de tous les représentans de la nation.

» Il sera fait au roi une députation pour l'ins- » truire du parti pris par l'Assemblée Nationale, » et pour le supplier de vouloir bien employer pour » le rétablissement de l'ordre, les moyens infail- » libles de la clémence et de la bonté qui sont si » naturelles à son cœur, et de la confiance que son » bon peuple méritera toujours ».

Cette députation, à la tête de laquelle étoit M. l'archevêque de Paris, fut admise le soir même à l'audience du roi qui applaudit à la sagesse de cet arrêté. Une lettre de sa majesté ayant annoncé le lendemain que la liberté des soldats prisonniers suivroit immédiatement le rétablissement de l'ordre, ils rentrèrent en prison la nuit du 4 au 5 Juillet; et le jour suivant ils reçurent leur grâce, avant même qu'une députation des électeurs, partie de la capitale pour la demander, fût arrivée à Versailles. Ainsi un mot de clémence fit ce que n'auroient pu faire des canons et des armées. Le calme succéda, et tout rentra dans l'ordre.

CHAPITRE XV.

Dissolution de l'Assemblée projetée par la faction des ennemis de la patrie. Esprit des membres de cette faction. Protestations téméraires de la minorité du clergé. Premiers travaux des représentans de la nation après leur réunion. Suite des projets alarmans contre l'Assemblée Nationale.

LA réunion des trois ordres avoit fait espérer à la nation que l'on alloit enfin s'occuper de cette constitution, objet de tant de vœux et de travaux. Mais cette réunion n'étoit que matérielle, et ce simulacre de rapprochement, ajoutant l'idée de la contrainte à l'aigreur des premiers sentimens, les esprits et les opinions étoient plus désunis que jamais. La faction aristocratique entretenoit toujours dans son cœur l'espoir de retarder les opérations de l'Assemblée, et peut-être, à la faveur des événemens qui pourroient survenir, d'en amener la dissolution. Dans l'ordre de la noblesse, plus de quatre-vingt membres n'avoient brigué l'honneur de siéger aux Etats-Généraux, que pour se faire un

mérite de les anéantir, ou du moins de les rendre inutiles. Quelques honorables membres de cet ordre avoient osé dire hautement dans leur chambre, que la noblesse n'avoit pas le même intérêt que le peuple à l'existence et au succès des Assemblées Nationales. Une grande partie du haut clergé et quelques prêtres qui avoient moins de patriotisme que d'ambition, ou moins de lumières que de patriotisme, n'étoient pas venus avec de meilleures intentions dans la salle des représentans de la nation. Aussi les voyoit-on plus occupés des moyens de se soustraire au sacrifice de leurs prétentions, qu'à faire prospérer la chose publique.

La minorité du clergé osa signifier à l'Assemblée, des protestations et réserves qu'elle intitula du nom de l'ordre entier. La réclamation de la majorité s'éleva contre un *faux* si téméraire, et étouffa ces vaines protestations, en sommant leurs auteurs de déclarer s'ils entendoient demeurer avec la majorité ou la minorité du clergé. Dans tous les cas, leurs protestations ne pouvoient être considérées que comme des actes d'individus isolés. Il étoit contre les principes de déposer des

protestations dans le sein d'une assemblée dont on est membre, et il n'étoit pas de la dignité de cette assemblée de donner acte et consistance à des réclamations particulières, contraires au respect qui lui étoit dû.

On ne fit pas plus de cas des petites intrigues et d'une protestation mystérieuse de quelques nobles aristocrates. On les laissa cabaler, refuser de donner leurs voix; et l'on s'occupa du réglement de police des Etats-Généraux, de la grande question des mandats impératifs, de la formation des bureaux, de l'admission des députés des colonies, de la distribution des travaux qui devoient occuper l'Assemblée, et de l'examen des opérations ministérielles relatives aux subsistances du royaume. M. de la Fayette mit sur le bureau un projet de *Déclaration des droits de l'homme et du citoyen*, et, selon l'expression de M. de Lally, *parla de la liberté comme il l'avoit défendue.* Il fut décidé que le nom d'*Assemblée Nationale* seroit substitué à celui d'*Etats-Généraux*, et que tous les quinze jours il seroit élu un nouveau président pris indifféremment dans les trois ordres. Cet honneur fut

en conséquence déféré à M. d'Orléans ; et sur son refus, à M. l'archevêque de Vienne, qui avoit si généreusement soutenu la cause de la liberté.

Mais pendant que la sagesse et la fermeté de l'Assemblée déconcertoit les plans d'attaque combinés contr'elle jusques dans son sein, ses ennemis se préparoient à lui porter des coups plus terribles, et à opposer à ses décrets la raison suffisante des rois.

Déjà, sous prétexte de calmer une fermentation dont l'appareil menaçant de la force militaire étoit l'époque et la cause, on investissoit les Etats libres et généraux du royaume, de plus de satellites armés qu'on n'en auroit peut-être opposé à une invasion formidable. Beaucoup de réclamations s'étoient élevées contre un pareil scandale ; mais elles n'avoient produit aucun effet. Enfin, l'éloquence de M. de Mirabeau, le danger qui devenoit tous les jours plus pressant, tant de la part du peuple qui murmuroit de l'espèce de contrainte dans laquelle on tenoit ses représentans, que de celle des partisans du despotisme dont les attentats ne permettoient plus de se dissimuler les per-

cieux desseins, décidèrent l'Assemblée à pplier le roi de retirer ses troupes. Dans soirée du 10 Juillet, une députation de ngt-quatre membres, présidée par l'archeque de Vienne, fut reçue dans ce même lais qui recéloit les conspirateurs dont le ojet affreux étoit d'armer le roi contre son uple, et lui présentèrent l'adresse suivante :

« SIRE,

« Vous avez invité l'Assemblée Nationale vous témoigner sa confiance, c'étoit aller 1-devant du plus cher de ses vœux. Nous enons déposer dans le sein de votre majesté s plus vives alarmes ; si nous en étions objet, si nous avions la foiblesse de craindre our nous-mêmes, votre bonté daigneroit ncore nous rassurer, et même en nous blânant d'avoir douté de vos intentions, vous ccueilleriez nos inquiétudes ; vous en dissiveriez la cause ; vous ne laisseriez point d'incertitude sur la position de l'Assemblée Naionale.

« Mais, Sire, nous n'implorons point otre protection, ce seroit offenser votre ustice. Nous avons conçu des craintes, et,

nous l'osons dire, elles tiennent au patriotisme le plus pur, à l'intérêt de nos commettans, à la tranquillité publique, au bonheur du monarque chéri qui, en nous applanissant la route de la félicité, mérite bien d'y marcher lui-même sans obstacle.

« Les mouvemens de votre cœur, voilà, Sire, le vrai salut des François. Lorsque des troupes s'avancent de toutes parts, que des camps se forment autour de nous, que la capitale est investie, nous nous demandons avec étonnement : Le roi s'est-il méfié de la fidélité de ses peuples ? S'il avoit pu en douter, n'auroit-il pas versé dans notre cœur ses chagrins paternels ? Que veut dire cet appareil menaçant ? où sont les ennemis du roi et de l'état qu'il faut subjuguer ? où sont les rébelles, les ligueurs qu'il faut réduire ? — Une voix unanime répond dans la capitale et dans l'étendue du royaume : *Nous chérissons notre roi ; nous bénissons le ciel du don qu'il nous a fait dans son amour.*

« Sire, la religion de votre majesté ne peut être surprise que sous le prétexte du bien public. Si ceux qui ont donné ces conseils à notre roi, avoient assez de confiance

dans leurs principes pour les exposer devant nous, ce moment amèneroit le plus beau triomphe de la vérité.

« L'état n'a rien à redouter que des mauvais principes qui osent assiéger le trône même, et ne respectent pas la confiance du plus pur, du plus vertueux des princes. Et comment s'y prend-on, Sire, pour vous faire douter de l'amour et de l'attachement de vos sujets? Avez-vous prodigué leur sang? êtes-vous cruel, implacable? avez-vous abusé de la justice? le peuple vous impute-t-il ses malheurs? vous nomme-t-il dans ses calamités? ont-ils pu vous dire que le peuple est impatient de votre joug, qu'il est las du sceptre des Bourbons? Non, non: ils ne l'ont pas fait, la calomnie du moins n'est pas absurde; elle cherche un peu de vraisemblance pour colorer ses noirceurs.

« Votre majesté a vu récemment tout ce qu'elle peut sur son peuple. La subordination s'est rétablie dans la capitale agitée; les prisonniers mis en liberté par la multitude, d'eux-mêmes ont repris leurs fers; et l'ordre public, qui peut-être auroit coûté des torrens de sang, si l'on eût employé la force, un

seul mot de votre bouche l'a rétabli. Mais ce mot étoit un mot de paix ; il étoit l'expression de votre cœur, et vos sujets se font gloire de n'y résister jamais. Qu'il est beau d'exercer cet empire ! C'est celui de Louis IX, de Louis XII, de Henri IV ; c'est le seul qui soit digne de vous.

» Nous vous tromperions, si nous n'ajoutions pas, forcés par les circonstances : cet empire est le seul qu'il soit aujourd'hui possible en France d'exercer. La France ne souffrira pas qu'on abuse le meilleur des rois, et qu'on l'écarte par des vues sinistres du noble plan qu'il a lui-même tracé. Vous nous avez appelés pour fixer de concert avec vous la constitution, pour opérer la régénération du royaume. L'Assemblée Nationale vient vous déclarer solemnellement que vos vœux seront accomplis, que vos promesses ne seront point vaines, que les piéges, les difficultés, les terreurs, ne retarderont point sa marche, n'intimideront point son courage.

» Où donc est le danger des troupes, affecteront de dire nos ennemis ? — Que veulent leurs plaintes, puisqu'ils sont inaccessibles au découragement ?

» Le

» Le danger, Sire, est pressant, est uni-
:rsel; est au-delà de tous les calculs de la
udence humaine.

» Le danger est pour le peuple des provin-
:s. Une fois alarmé sur notre liberté, nous
: connoissons plus de frein qui puisse le re-
nir. La distance seule grossit tout, exagère
tout, double les inquiétudes, les aigrit, les
nvenime.

» Le danger est pour la capitale. De quel
:il le peuple, au sein de l'indigence et tour-
nenté des angoisses les plus cruelles, se ver-
ra-t-il disputer les restes de sa subsistance par
ne foule de soldats menaçans? La présence
es troupes échauffera, ameutera, produira
ne fermentation universelle; et le premier
cte de violence exercé sous prétexte de po-
ice, peut commencer une suite horrible de
nalheurs.

« Le danger est pour les troupes. Des sol-
lats françois, approchés du centre des dis-
ussions, participant aux passions comme
ux intérêts du peuple, peuvent oublier qu'un
ngagement les a fait soldats, pour se souve-
nir que la nature les fit hommes.

» Le danger, Sire, menace les travaux

qui sont notre premier devoir, et qui n'auront un plein succès, une véritable permanence, qu'autant que les peuples les regarderont comme entièrement libres. Il est d'ailleurs une contagion dans les mouvemens passionnés : nous ne sommes que des hommes ; la défiance de nous-mêmes, la crainte de paroître foibles peuvent entraîner au-delà du but : nous serons obsédés de conseils violens, démesurés ; et la raison calme, la tranquille sagesse ne rendent pas leurs oracles au milieu du tumulte, des désordres et des scènes factieuses.

» Le danger, Sire, est plus terrible encore, et jugez de son étendue par les alarmes qui nous amènent devant vous. De grandes révolutions ont eu des causes bien moins éclatantes ; plus d'une entreprise fatale aux nations s'est annoncée d'une manière moins sinistre et moins formidable.

» Ne croyez pas ceux qui vous parlent légèrement de la nation, et qui ne savent que vous la représenter selon leurs vues, tantôt insolente, rébelle, séditieuse, tantôt soumise, docile au joug, prompte à courber la tête pour le recevoir. Ces deux tableaux sont

également infidèles. Toujours prêts à vous obéir, Sire, parce que vous commandez au nom des loix, notre fidélité est sans bornes comme sans atteinte. Prêts à résister à tous les commandemens arbitraires de ceux qui abusent de votre nom, parce qu'ils sont ennemis des loix, notre fidélité même nous ordonne cette résistance, et nous nous honorerons toujours de mériter les reproches que notre fermeté nous attire.

» Sire, nous vous en conjurons au nom de la patrie, au nom de votre bonheur et de votre gloire; renvoyez vos soldats aux postes d'où vos conseillers les ont tirés; renvoyez cette artillerie destinée à couvrir vos frontières; renvoyez sur-tout les troupes étrangères, ces alliés de la nation que nous payons pour défendre, et non pour troubler nos foyers. Votre majesté n'en a pas besoin. Et pourquoi un monarque, adoré de vingt-cinq millions de françois, feroit-il accourir à grands frais, autour du trône, quelques milliers d'étrangers?

» Sire, au milieu de vos enfans, soyez gardé par leur amour. Les députés de la nation sont appelés à consacrer avec vous les

droits éminens de la royauté, sur la base immuable de la liberté du peuple. Mais lorsqu'ils remplissent leurs devoirs, lorsqu'ils cèdent à leur raison, à leurs sentimens, les exposeriez-vous au soupçon de n'avoir cédé qu'à la crainte ? Ah ! l'autorité que tous les cœurs vous déferent, est la seule pure, la seule inébranlable, elle est le juste retour de vos bienfaits, et l'immortel apanage des princes dont vous serez le modèle ».

Le roi répondit que la nécessité de maintenir le bon ordre et de veiller à la sûreté publique, étoit le seul motif du rassemblement de ces troupes autour de Paris. Que si leur présence causoit de l'ombrage à l'Assemblée Nationale, sur la demande des Etats-Généraux, il les transféreroit à Noyon ou à Soissons, et se rendroit lui-même à Compiegne, pour maintenir la communication qui doit avoir lieu entre l'Assemblée et le roi.

Cette réponse, toute ambigue qu'elle étoit, parut rassurer un moment l'assemblée Nationale. « Nous avons rempli notre devoir » envers la nation, en demandant la liberté » de l'Assemblée, disoit M. de Crillon ;

» remplissons notre devoir envers le roi, » en lui témoignant notre confiance ».

« La parole du roi est digne en effet de » notre confiance, répondoit M. de Mira- » beau, mais c'est un mauvais garant de la » conduite d'un ministère qui n'a cessé de » surprendre sa religion. Cette confiance il- » limitée, dont on se fait gloire comme » d'une vertu, a toujours été le vice de la » nation. Notre aveugle et mobile inconsi- » dération nous ont conduits de siècle en » siècle, et de fautes en fautes, à la crise » qui doit enfin dessiller nos yeux, à moins » que nous n'ayons résolu d'être des enfans » toujours mutins et toujours esclaves.

« Quant au parti que l'on nous propose » de prendre relativement au domicile des » Etats-Généraux, s'il est permis de parler » ainsi, il n'y a certainement pas lieu à dé- » libérer, ~~puisque le roi~~ ne nous offre de » nous transférer soit à Noyon, soit à Sois- » sons, que sur notre demande, et que nous » ne désirerons jamais probablement de nous » placer entre deux ou trois corps de troupes; » l'armée qui investit Paris, et celles que » pourroient d'un moment à l'autre lancer

» sur nous l'Alsace et la Flandre. Nous n'a» vons pas demandé à fuir les troupes, mais » seulement qu'elles s'éloignent de la capi» tale, non pas pour nous, mais parce qu'elles » troublent l'ordre et la paix publiques, et » peuvent occasionner les plus grands mal» heurs. Notre translation ne feroit que les » aggraver encore. Voulons-nous donc être » conséquens ? Insistons sans relâche sur le » renvoi des troupes, c'est le seul moyen de » l'obtenir ».

On ne prit aucun parti sur cette motion, tant les vertus du monarque et son caractère connu agissoient puissamment sur tous les cœurs !

CHAPITRE XVI.

Conspiration annoncée pour la nuit du 14 au 15 Juillet. Disgrace de M. Necker. Insurrection de Paris. Intrépidité des gardes-françoises. Enrôlement général des citoyens et des soldats pour la cause de la patrie. Héroïsme de l'Assemblée Nationale. Tableau de la Capitale. Sa métamorphose spontanée en ville de guerre. Prise d'armes à l'hôtel des Invalides et au garde-meuble de la couronne.

PENDANT que l'Assemblée Nationale paroissoit s'abandonner avec une sorte de sécurité aux sentimens d'amour et de confiance que les François sont si portés à accorder à leur roi, ce bon prince, jouet d'une infâme cabale, étoit près, sans le savoir, de couvrir de son nom une des plus odieuses conjurations que l'histoire ait transmises à la mémoire des hommes.

Cinquante mille hommes, cent pièces de canon, six mille brigands et six princes alloient renverser sur ses ministres le sanctuaire

de la liberté, et bouleverser l'empire françois de fond en comble.

L'Assemblée Nationale alloit être dispersée, ses arrêtés déclarés séditieux, ses membres proscrits, le Palais-Royal et les maisons des patriotes livrés au pillage, les électeurs et les députés aux bourreaux. Tout étoit prêt : les brigands armés de haches, de torches et de poignards, attendoient leur proie ; la Bastille et les gibets, leurs victimes.

La nuit du 14 au 15 Juillet avoit été fixée pour l'invasion de Paris. Les Invalides devoient faire résistance, et s'opposer à l'enlèvement des armes et du canon, en faisant feu sur le peuple. Au même instant les brigades campées au Champ-de-Mars, composées des régimens de Salis-Samade, Château-Vieux et Diesbach, suisses ; des hussards de Bercheny, Estherhasy et Royal-Dragons devoient courir au secours des Invalides avec de l'artillerie, tandis qu'un autre corps de troupes légères auroit fondu sur l'hôtel-de-ville, et enlevé les magistrats et les échevins.

Au premier coup de canon, le prince de Lambesc se seroit porté dans la rue S. Ho-

noré avec le régiment Royal-Allemand et les autres régimens de cavalerie, le sabre à la main, avec ordre de charger tout ce qui se présenteroit, et de s'emparer de la place de Grève. Ce coup de canon étant le signal pour toutes les troupes qui investissoient Paris, Provence et Vintimille auroient accouru de Neuilly; Royal-Cravatte, Helmstadt et Royal-Pologne, de Sévre et de Meudon; et auroient été suivis de quatre régimens de chasseurs destinés pour la porte S. Antoine; trois régimens allemands avec leurs canons se seroient rendus à la porte d'Enfer; six mille brigands auroient parcouru la ville, forçant et bouleversant les maisons des bons citoyens; et le pillage du Palais-Royal auroit été la récompense des hussards. L'incendie de l'hôtel de Bretonvilliers et de quelques maisons de la ferme, auroit augmenté le désordre. Dans le même tems les régimens de Besançon et de la Fère auroient foudroyé Paris des hauteurs de Montmartre, avec cinquante pièces d'artillerie. Cette abominable expédition faite, les troupes se seroient retirées à toutes les barrières pour s'en emparer, et des batteries y auroient été dressées, pour

intercepter toute communication avec les provinces. Le lendemain matin le roi se seroit transporté à l'Assemblée Nationale pour la dissoudre, et les satellites de la tyrannie auroient chargé de fers les défenseurs de la liberté.

Tel est l'horrible tissu de forfaits, de brigandages et d'assassinats qu'une troupe de scélérats et de femmes perdues méditoient avec une joie barbare dans le tumulte de leurs exécrables orgies, pour forcer Paris à capituler avec la tyrannie. Infortuné monarque, vous ignoriez ces monstrueux complots, vous ignoriez que sous votre auguste nom, des tigres furieux alloient s'abreuver du sang de vos peuples. Vous croyiez avoir à réparer une erreur de l'autorité, et que votre bienfaisance avoit égaré votre justice; ils vous le répétoient, ces conseillers perfides, d'autant plus criminels, qu'ils abusoient de vos vertus mêmes pour vous rendre leur complice! Toute la profondeur de l'abîme qu'ils creusoient sous vos pas ne vous est pas encore connue. Ma plume se refuse à tracer de pareilles horreurs, comme mon cœur à les croire; obligé de rappeler les affreux récits

de la renommée, mais effrayé moi-même du hideux tableau que je viens de présenter ; j'en détourne les yeux avec horreur, en faisant des vœux pour trouver un jour des raisons de penser que l'opinion publique a été trompée, et pour être en droit de me rétracter sur des faits que le cri de tout un peuple m'ordonne de supposer véritables.

Le bon génie de la France sauva la nation et son roi, de la rage des conspirateurs. Trop ou trop peu de prudence trahit presque toujours le crime, et un complot formé par des *Catilinas* ivres devoit manquer de concert dans l'exécution : ce fut le salut de l'état.

La disgrace de M. Necker étoit un des premiers actes de la conjuration. Elle fut résolue et fixée à la nuit du 14 au 15. Mais ceux des conjurés qui investissoient le roi, crurent faire un grand pas en précipitant le départ du ministre, et dès le 11, M. d'Artois, secondé de M. de Breteuil, obtiennent de la foiblesse du monarque le renvoi de M. Necker qui reçoit l'ordre de sortir du royaume dans vingt-quatre heures, avec tout le secret et toute la célérité possibles.

Il étoit encore à table lorsque M. de la

Luzerne, comme le dernier des ministres en rang, lui apporta la lettre du roi. Sans être troublé d'un message auquel il devoit si peu s'attendre, il eut la présence d'esprit de lui dire en le quittant : *Sans adieu, nous nous reverrons ce soir au conseil*, et continua de s'entretenir librement avec M. l'archevêque de Bordeaux et les autres personnes qui dînoient chez lui. Sur les cinq heures, il dit à madame Necker, en présence de tout le monde, qu'il se sentoit la tête embarrassée, et qu'il desiroit faire avec elle un tour de promenade : ils montèrent en voiture. Au bout de l'avenue de S. Cloud, le ministre dit au cocher d'avancer encore, et ce ne fut qu'à une lieue de Versailles qu'il ordonna d'aller plus vîte et à Saint-Ouen; c'est dans ce lieu, près S. Denis, qu'est située sa maison de campagne. Il y passa la nuit à faire les préparatifs de son départ, et le lendemain à six heures du matin il en partit pour se rendre à Bruxelles, route la plus courte pour gagner la frontière. Ce fut alors seulement qu'il se permit d'en instruire son frère et madame la baronne de Staël sa fille, en présence desquels il avoit reçu la veille l'ordre

de

de fuir comme un coupable, de ce royaume auquel il avoit consacré son repos, ses forçes, sa fortune et sa vie.

Paris ne reçut que le lendemain (*a*) à midi cette affligeante nouvelle, encore celui qui l'apporta au Palais-Royal fut-il traité d'insensé ou d'émissaire des ennemis de la chose publique; il faillit même à être jeté dans un des bassins du cirque. Mais bientôt elle fut confirmée avec des détails qui ne permirent pas de la révoquer en doute. La consternation fut générale, l'exil d'un seul homme devint une calamité publique. On ne considère qu'en frémissant cette disgrace; on la regarde comme le signal des trois épouvantables fléaux de la famine, de la ban-

(*a*) Ce jour même, dès le matin, on avoit affiché au coin des rues, de grands placards, DE PAR LE ROI, en grosses lettres, pour exhorter les citoyens à rester chez eux, à ne point se rassembler; et pour les prévenir que l'arrivée des troupes dans les environs de Paris et de Versailles, n'étoit qu'une simple précaution contre les brigands. On en connoissoit en effet de fort redoutables; mais on savoit bien que ce n'étoit pas de ceux-là qu'il s'agissoit, et ces placards hypocrites n'en imposèrent à personne.

queroute et de la guerre civile. Les spectacles sont aussi-tôt fermés comme dans les jours de désolation et de deuil. Les ordres de suspendre leurs jeux, partent du milieu de tous les groupes de citoyens réunis par leur douleur commune ; et ces ordres intimés par des simples citoyens, sont respectés : ni le gouvernement, ni la police, ni les cours souveraines ne s'avisent de les révoquer ou de s'y opposer. Au même instant on court en foule au Palais-Royal, moins pour s'assurer de la vérité de l'événement, que pour se réunir contre les efforts de la tyrannie. L'indignation étoit au comble, et l'on vit des François rassemblés en grand nombre, portant sur leur front la pâleur du désespoir, et sur leurs lèvres le frémissement de la vengeance, s'apprêtant comme des lions, quoique sans armes, à voler au-devant du péril pour sauver la patrie. Dans ce moment, un jeune homme monte sur une table, crie *aux armes !* tire l'épée, montre un pistolet et une cocarde verte. La foule qui le regarde et l'écoute en silence, électrisée par son courage, pousse tout-à-coup d'horribles clameurs. On s'anime, on s'excite ; et les feuilles des arbres

arrachées en un instant, servent de cocardes à plusieurs milliers d'hommes, et donnent le premier signal de l'insurrection dans tous les quartiers de la ville.

Un gros de citoyens se rend au cabinet de Curtius (*a*), en enlève du consentement de cet artiste, les bustes de M. Necker et de M. d'Orléans que l'on disoit alors partager sa disgrace; on les couvre de crêpes, et on les porte dans les rues au milieu d'un cortége nombreux, accompagné d'hommes armés de bâtons ferrés, de haches, de pistolets, marchant sur plusieurs files et formant une espèce de procession tumultueuse.

Cette cérémonie en même-tems funèbre, triomphante et grotesque, traversoit la place Louis XV, lorsqu'un détachement de Royal-Allemand et de dragons vient le sabre haut charger cette troupe de citoyens. La cour prévoyant l'impression que feroit sur les esprits le départ de M. Necker, avoit envoyé

(*a*) Sculpteur qui offre au public, dans les lieux les plus fréquentés, des cabinets remplis de diverses effigies en cire, et particulièrement de celles de nos contemporains qui peuvent fixer l'attention, ou piquer la curiosité.

ses satellites pour prévenir l'effet des premiers mouvemens, et avoit fait avancer Royal-Allemand et le régiment des gardes-suisses, précédé de ses canons, sous les ordres de M. Bézenval, chef de cette expédition. Le buste de M. Necker est brisé, celui de M. d'Orléans échappe avec peine au sabre d'un dragon. Un garde-françoise sans armes perd la vie, quelques autres personnes sont blessées.

C'étoit le moment où une multitude d'habitans de la capitale, dispersés dès le matin dans le bois de Boulogne, les guinguettes, les maisons de plaisance et les villages qui l'environnent, après s'être livrés dans la plus parfaite sécurité aux plaisirs de la belle saison, regagnoient tranquillement leurs foyers, à travers les champs Elysées; leur frayeur fut égale à leur étonnement en les voyant investis par des soldats étrangers rangés en bataille; et ils rentrèrent à pas précipités dans la ville pour s'informer de ce qui se passoit.

M. de Lambesc, colonel de Royal-Allemand, étoit alors avec sa troupe sur la place Louis XV. Le peuple indigné l'assaille d'une

grêle de pierres. Il perd la tête, s'élance dans les Tuileries avec quelques cavaliers, et d'un coup de sabre blesse un malheureux vieillard éperdu de frayeur, M. Chauvet, maître de pension, âgé de soixante-quatre ans. Quelques coups de fusil et le bruit d'un coup de canon répandent la terreur parmi les citoyens paisibles que l'agrément de la promenade avoit attirés dans ce lieu : hommes, femmes, enfans prennent la fuite dans le plus grand désordre, et se précipitent à toutes les issues du jardin.

A cette vue, les cris redoublés *aux armes, aux armes* se répètent successivement du Pont-Royal dans tout Paris; quelques épées brillent, le tocsin sonne dans toutes les paroisses; on court à l'hôtel-de-ville, on se rassemble, on enfonce quelques boutiques d'armuriers; des gardes-françoises s'échappent de leurs casernes, se mêlent avec le peuple, et déployant une marche plus régulière, impriment ainsi le premier mouvement à la révolution. Rassemblés en force près du dépôt sur le vieux boulevart, ils s'avancent en bon ordre, attaquent un détachement de Royal-Allemand, et font

mordre la poussière à trois cavaliers, à la première décharge. Ceux-ci quoique assaillis, essuyent le feu de leurs adversaires, sans riposter, et se replient sur la place Louis XV où étoit le gros de leur régiment. Sur les onze heures du soir, les gardes-françoises se rendent au Palais-Royal, au nombre d'environ douze cents, se concertent entr'eux, et sans officiers ni artillerie, se déterminent à se porter sur la place de Louis XV pour en chasser les troupes réglées qui l'occupoient. Ils sont encouragés par tout le peuple qui remplissoit le jardin. Cette petite armée fortifiée d'un bon nombre de Parisiens déterminés à vendre chèrement leur vie, se met en marche à la lueur d'une quantité suffisante de flambeaux et de lanternes. Mais les troupes de la place ne jugèrent pas à propos de faire plus de résistance que sur les boulevarts. Elles se retirèrent à Versailles, et leur exemple fut suivi par tout ce qu'il y avoit de troupes réglées dans la ville, qu'elles évacuèrent en même tems.

Cependant des troupes de brigands profitant des ténèbres de la nuit, s'étoient répandues dans la ville et les fauxbourgs,

avoient mis le feu à la Barrière blanche et à plusieurs autres, et faisoient craindre pour Paris les désastres qu'il voit à ses portes. Des divisions de soldats du guet, de gardes-françoises, des corps de bourgeois armés, et des patrouilles ennemies parcourent les rues. La marche de ces hommes dont les intentions étoient inconnues, le bruit des coups de fusil tirés par intervalle, la lueur des incendies, remplissent la ville d'effroi. Dans cette nuit désastreuse, le sommeil ne descendit que sur les yeux des enfans : seuls ils reposèrent en paix, tandis que leurs pères alarmés et leurs mères éplorées veilloient auprès de leurs berceaux.

On n'étoit pas plus tranquille à Versailles : toute la ville étoit livrée à la plus morne tristesse. M. Necker n'y étoit plus. Un bouleversement universel dans tout le ministère annonçoit à tous les citoyens le triomphe et la maturité du complot des ennemis de la cause publique. Breteuil, la Galaisière, de Broglie, Laporte et Foulon, qui avoient eu le triste courage de se prêter aux projets des sinistres conseillers qui égaroient le meilleur des rois, étoient bien loin de rassurer les es-

prits. Environ deux cens députés se réunirent sur les sept heures du soir ; mais l'assemblée étant incomplete, sans président et ajournée seulement au lendemain, elle ne s'occupa que de sa douleur et de ses regrets.

Les bandits de la cour, au contraire, s'applaudissoient de leur victoire ; ils se réjouissoient de la consternation et des larmes des bons citoyens ; ils dansoient au bruit d'une musique allemande, et insultoient dans des chansons lascives et grossières, les amis de la liberté. Mais leurs chants de triomphe furent bientôt interrompus. Une fausse alerte les fait trembler à leur tour. Les communications avec la capitale sont interrompues ; ni les courriers de la poste, ni les gens de pied, ni les voitures ne peuvent franchir les barrières. Le chemin de Versailles est aussitôt couvert de troupes, les gardes-du-corps eux-mêmes passent la nuit en bataille, le pont de Sévre est gardé avec du canon, et l'ordre est donné de le rompre, si l'on ne peut le défendre avec avantage. Un faux avis de l'attaque de ce pont vient encore augmenter l'alarme du parti des conjurés.

Le lendemain, un bruit sourd se répand

jusqu'au chef-lieu du complot, de la prochaine arrivée de cent mille citoyens armés, pour saisir les chefs des complices. Les conjurés éperdus ne savent plus ni quel parti prendre, ni quel ordre donner : l'exil précipité du ministre, l'équipée de M. de Lambesc, l'insurrection de Paris, l'indignation générale, la crainte de la défection des troupes déconcertent leurs mesures, et arrêtent toutes leurs opérations. Ils s'agitent néanmoins et se livrent avec plus de fureur encore à l'espérance du succès.

Versailles et ses environs recéloient une nombreuse artillerie, et des légions d'étrangers armés pour notre perte. Les conspirateurs se mêlent parmi ces soldats; des femmes de la cour les flattent, les caressent, leur prodiguent l'or, le vin, les complaisances, les excitent au meurtre par l'appât des récompenses et du butin. Le courage du peuple ne leur inspire que des résolutions atroces; ils les prennent au milieu des excès de la crapule la plus dégoûtante, qui vinrent couronner tous leurs odieux complots, et faire succéder le délire de l'ivresse au délire du crime.

Pendant ce tems, Paris s'occupoit de sa

défense. La multitude, plus souvent le jouet et l'instrument du despotisme, que le soutien et le vengeur de la liberté, s'étoit déclarée pour la cause publique. Mais l'ardeur de son zèle inconsidéré ne paroissoit pas moins redoutable aux bons citoyens, que les armes des soldats qui investissoient la ville. Dès la pointe du jour, des troupes d'ouvriers armés de bâtons et de fusils, de piques, sabres, lances et pistolets, s'étoient répandues dans divers quartiers, menaçant dans leur fureur, de brûler les hôtels des aristocrates. La prudence courageuse de quelques bons citoyens qui s'étoient mêlés avec eux pour les contenir, sauva la capitale des mêmes horreurs que lui préparoient ses ennemis, en arrêtant la fougue de cette multitude. Plusieurs suppôts de l'ancienne police se joignent aussi à dessein aux brigands qui parcourent la ville; munis comme eux de torches, de haches, ils les conduisent d'un quartier à l'autre, et donnent sous différens prétextes le change à leur fureur, leur promettant toujours ailleurs un butin et un pillage plus considérable : ils contribuèrent ainsi beaucoup à contenir jusqu'au jour cette multitude effrénée, et sau-

vèrent l'hôtel Breteuil et le palais Bourbon, auxquels on étoit décidé à ne pas faire de quartier.

Mais on ne peut empêcher une tourbe de brigands soudoyés, de se jeter sur la maison des prêtres de la congrégation de S. Lazare, et d'enfoncer, à coups de haches, les portes de cet asyle respectable de la religion et de l'humanité. Un vieillard à cheveux blancs, courbé sous le poids des années, tombe sur ses genoux chancelans, les conjure de respecter..... A peine a-t-il le tems de se relever pour se soustraire à leurs fureurs sacriléges; bibliothèques, tableaux, fenêtres, armoires, cabinets de physique, tout est marqué de l'empreinte du plus horrible désastre; l'ouragan se porte depuis le comble de la maison jusques dans les caves, où le vin coulant à profusion, prépare un grand nombre de ces barbares à de nouveaux crimes, et inflige à quelques autres le châtiment de tant d'atrocités. Une trentaine de ces forcenés, tant hommes que femmes, furent trouvés le lendemain noyés pêle-mêle, ou expirans dans des flots de vin.

Le bruit de ce funeste événement se fait

entendre dans toute la ville, comme un éclat de tonnerre; les boutiques et les maisons sont à l'instant fermées, tous les travaux interrompus. Aux cris de la frayeur se joignent les cris tumultueux de plusieurs troupes de gens sans frein, l'audace dans les yeux, prêts à tout oser, à tout commettre, qui parcourent les rues et les places publiques, et dont les armes paroissent entre leurs mains, plus dangereuses que celles des ennemis. Le moment étoit d'autant plus périlleux, que tous les ressorts de l'administration publique étoient brisés, et que Paris sembloit abandonné à la merci de quiconque voudroit s'en rendre maître.

Les tocsins qui n'avoient encore été que les avant-coureurs des désastres, ouvrent alors les cœurs à l'espérance; tout le monde s'aborde, se salue, connus ou inconnus, ouvriers, riches, pauvres, nobles, bourgeois, se rapprochent, se questionnent, se demandent réciproquement ce qu'ils ont vu, ce qu'ils savent, ce qu'ils ont appris, et se témoignent ces sentimens de fraternité, qui dans les grands désastres rappellent toujours les hommes aux saintes loix de l'égalité. Les églises se remplissent

plissent en un clin d'œil, les citoyens se rendent précipitamment dans leurs districts. On députe à l'hôtel-de-ville, on se concerte avec le comité des électeurs qui s'y étoient déjà rassemblés dès la veille. La commune se forme; on dépose le prévôt des marchands et les autres officiers municipaux, et on les recrée aussi-tôt. Les citoyens de tout rang, de tout ordre, de tout âge, tous les françois qui se trouvent dans la capitale se font inscrire sur la liste des soldats de la patrie, et se décorent de la cocarde verte; il est statué que chaque district formera des patrouilles pour garder la ville, qu'on s'incorporera avec les brigands, afin de les désarmer sans effort, et que le prévôt des marchands avisera aux moyens de fournir promptement des fusils et des munitions de guerre. Les drapeaux de la ville sont déployés, on fait des décharges de canons, pour tenir les citoyens en âlerte, on établit des tranchées, des barricades dans les fauxbourgs et dans quelques rues du centre, on poste par-tout des corps-de-gardes, et en moins de trente-six heures, Paris présente l'image d'une ville de guerre, et voit dans son enceinte au moins cent mille hommes

qui se divisent par compagnies, se nomment des commandans et veillent à la tranquillité publique.

Les intrépides gardes-françoises viennent aussi, au nombre d'environ trois mille, se ranger sous les étendards de la patrie, pour partager les périls et diriger les efforts de ses défenseurs. Leurs chefs avoient depuis quelque tems pénétré les sentimens qui les animoient et cherché les moyens de rendre leur patriotisme inutile à la capitale, et peut-être funeste à ceux qui l'éprouvoient. On prétexte d'abord l'ordre de les réunir au camp de Saint-Denis, et on leur ordonne d'y aller sans armes. C'étoit les envoyer à la boucherie; ils refusent de marcher. A l'hôpital du Gros-Caillou, on fait entendre à leurs canonniers qu'il est important qu'ils aillent garder l'hôtel de Richelieu, considéré en ce moment comme quartier-général, et dès qu'ils sont partis, on cherche à enclouer leurs canons. Quelques-uns d'entr'eux, restés à l'hôpital, s'aperçoivent de la manœuvre et font avertir leurs camarades : ils quittent aussi-tôt l'hôtel de Richelieu. Le sixième bataillon abandonne ses casernes, tous courent à l'hô-

pital, d'où ils transportent leurs canons dans leur poste de la rue Verte. A cette nouvelle, quelques officiers se mettent prudemment à la tête de la troupe, pour y maintenir l'ordre, et se rendent au milieu de Paris avec un train considérable d'artillerie. On venoit de faire au même instant au port S. Nicolas la découverte d'un bateau chargé de cinq milliers de poudre, ce qui fut une véritable conquête pour l'armée parisienne. Cette poudre, conduite en triomphe à l'hôtel-de-ville, où elle est déposée dans une salle basse, est confiée à la surveillance de l'abbé Lefèvre que l'on charge d'en faire la distribution (*a*).

(*a*) Cette dangereuse commission mit plusieurs fois ce brave et respectable abbé à deux doigts de sa perte. Le jour même on tira un coup de fusil sur les tonneaux dont il étoit gardien, et un coup de pistolet sur sa propre personne. Pendant la nuit, la porte de la salle qui lui servoit de magasin, fut brisée sous ses yeux à coups de haches qui faisoient feu sur les clous dont elle étoit garnie. Enfin un homme ivre entra peu de tems après dans ce magasin ou plutôt cette mine, située sous la salle des électeurs, toujours remplie de citoyens, y entra, la pipe à la bouche, et continua de fumer sur les ba-

On surprit aussi dans le même moment un convoi de farine destiné pour le camp du Champ-de-Mars; il fut conduit à la halle pour être distribué aux boulangers, ce qui donna au peuple quelques instans de joie.

Sur les cinq heures et demie de l'après-midi, le comité de la ville nomma une députation pour aller rendre compte à l'Assemblée Nationale de ce qui se passoit à Paris.

Cette assemblée, plus consternée des maux qu'elle voyoit prêts à fondre sur la France, qu'intimidée des malheurs particuliers dont chacun de ses membres étoit menacé, avoit ouvert sa séance le matin à neuf heures. Après la lecture d'une foule d'adresses de différentes villes du royaume, qui toutes adhéroient à ses arrêtés, M. Mounier proposa une députation au roi pour lui demander le rappel des ministres, et lui déclarer que la patrie ne peut avoir aucune confiance dans leurs successeurs. « Mais en nous occupant de cette » déclaration devenue indispensable, ne né-

rils ouverts, malgré les plus instantes représentations : heureusement l'abbé s'avisa de lui acheter sa pipe allumée qu'il lança dans la cour.

» gligeons point nos travaux. C'est la cons-
» titution que nos ennemis veulent repousser ;
» c'est donc la constitution que nous devons
» avancer sans relâche ».

M. de Lally-Tolendal prenant ensuite la parole : « Un des maux les plus funestes que
» les ennemis de l'état puissent attirer sur un
» empire, est de porter les citoyens à sortir
» des bornes de la modération dans laquelle
» ils auroient voulu se renfermer. Je prends
» ici tous les citoyens à témoin de l'esprit
» de paix et de justice qui jusqu'ici a présidé
» à mes discours. Je prétends encore ne pas
» m'en écarter dans ce moment ».

Après un tableau rapide de l'état de la France au mois d'Août 1788, de l'administration de M. Necker, et de la situation présente des affaires, il s'écrie : « Et c'est dans
» cet instant que des conseils pervers enlè-
» vent au roi un serviteur fidèle, et à la na-
» tion un Ministre vertueux..... Ce n'est pas
» encore assez, cet homme vertueux est
» exilé, banni, réduit à fuir comme un cou-
» pable.

» Mais qui a donc pu se rendre son accu-
» sateur ? Sont-ce les parlemens qu'il a rap-

» pelés, les peuples qu'il a nourris, les créan-
» ciers de l'état, qu'il a payés ?

» Au défaut des accusateurs, je cherche
» les calomniateurs. Je me demande, com-
» ment a-t-il pu devenir tout-à-coup crimi-
» nel ? Sans argent, il a nourri une nation
» immense; sans autorité, il a appaisé les
» troubles, les émeutes.

» Je l'ai entendu appeler factieux. . . .
» Membres des communes, c'est vous que
» j'interroge en ce moment, rappelez-vous
» ce jour de triomphe où vous vous préci-
» pitiez en foule sur ses pas, lorsqu'après
» avoir surmonté les intrigues, vous vous
» félicitiez de le voir rétabli dans son poste
» plus ferme que jamais. Rappelez-vous
» qu'il vous conjuroit au nom du Roi, d'être
» soumis à son autorité, d'avoir confiance
» en sa bonté. Et lorsque vous l'arrosiez de
» vos larmes vertueuses, étoit-ce avec l'in-
» solence d'un chef de parti qu'il recevoit
» cet hommage ? Vous disoit-il autre chose
» que de ne pas exercer toute la force de vos
» droits, de n'agir qu'avec modération ? Ré-
» pondez, Membres des communes, que
» votre voix s'élève pour le dénoncer. Sa re-

» traite a-t-elle été celle d'un factieux ? Sa » famille a ignoré jusqu'à son départ : ses » serviteurs, ses amis, ses parens, tous ont » ignoré le funeste secret de son cœur ; il » n'a versé dans aucun le chagrin de sa dis- » grace. Il se dérobe à la douleur publique, » à tous les témoignages de regret. On a » passé toute la nuit dans les alarmes pour » le chercher ; il a mieux aimé se priver de » toute consolation, que d'occasionner des » troubles par sa retraite. Le dernier senti- » ment qu'il a éprouvé, le dernier devoir » qu'il s'est imposé, a encore été pour le » bonheur de la France. Certes, si ce ne » sont pas-là les caractères sacrés de la vertu, » il est impossible de croire à la vertu....

» Je rends hommages aux principes. Sans » doute le roi est le maître du choix de ses » ministres ; mais ne pouvons-nous pas lui » présenter l'opinion publique, lui indiquer » le choix ou le vœu de la nation ? Ne pou- » vons-nous pas dire au roi que la vertu d'un » souverain ne suffit pas à lui seul, sur-tout » dans des circonstances aussi difficiles ?

» Je pense que nous devons aller trouver » le roi, lui peindre la douleur que ressent

» la nation de la perte d'un ministre en qui » elle avoit mis sa confiance. Nous devons » sur-tout le presser de le rappeler; enfin, » dans tous les cas, lui voter une adresse de » remercîmens. La nation, dont on n'a pas » surpris la religion, est tout aussi libre dans » l'expression de ses sentimens, que le sou» verain dans l'expression de ses faveurs ».

M. de Virieux vouloit qu'on se ralliât par un nouveau serment. *Un nouveau serment est inutile*, répond M. de Clermont-Tonnerre, *la constitution sera faite, et les Etats-Généraux existeront, ou nous cesserons d'exister avec eux.* MM. Target, de la Rochefoucaud, Gouy-d'Arcy, de Saint Fargeau, Barnave, l'abbé Grégoire, et plusieurs autres concoururent à soutenir la motion.

M. Guillotin lut ensuite à l'Assemblée un arrêté des Electeurs de Paris, qui la supplioient de contribuer de tout son pouvoir à l'établissement d'une milice bourgeoise dans cette ville, comme l'un des plus puissans moyens d'en assurer la tranquillité. M. Chapelier, récapitulant tous les objets qui avoient été mis en délibération, fut interrompu par la lecture de deux lettres que M. de Lally-

Tolendal venoit de recevoir de Paris. Le premier mouvement de l'Assemblée fut de partir sur-le-champ pour se jeter entre les soldats et le peuple, et s'immoler, s'il le falloit, pour le salut de la patrie. Mais retenue par de grandes et importantes considérations, elle arrêta deux députations, l'une au roi, l'autre à Paris. « Toutes les provinces, représenta M. de Custines, doivent partager aujourd'hui l'honneur et le danger de la députation à la capitale ». Ce fut le sentiment de tous ses collègues.

Pendant que M. l'archevêque de Vienne étoit chez le roi avec les députés qui l'avoient accompagné, et que l'on s'occupoit à choisir ceux qui devoient être chargés de l'honorable fonction de porter au peuple de Paris des paroles de paix, et de se mettre entre les troupes et les citoyens, deux Electeurs parurent au milieu de l'Assemblée; ils lui faisoient l'exposé des désordres et des calamités dont ils venoient d'être les témoins, lorsque la députation revint du château, avec cette réponse du roi :

« Je vous ai déjà fait connoître mes intentions sur les mesures que les désordres de

» Paris m'ont forcé de prendre. C'est à moi
» seul à juger de leur nécessité, et je ne puis
» à cet égard apporter aucun changement.
» Quelques villes se gardent elles-mêmes :
» mais l'étendue de la capitale ne permet
» pas une surveillance de ce genre. Je ne
» doute pas de la pureté des motifs qui vous
» portent à m'offrir vos soins dans cette
» affligeante circonstance. Mais votre pré-
» sence à Paris ne feroit aucun bien : elle est
» nécessaire ici pour l'accélération des im-
» portans travaux dont je ne cesserai de vous
» recommander la suite ».

M. de la Fayette demanda aussi-tôt que l'on déclarât la responsabilité des Ministres sur les événemens actuels et sur leurs suites. Cette motion fut appuyée par MM. Target et Gleizen, et l'Assemblée prit à l'unanimité l'arrêté suivant :

« Il a été rendu compte par les députés en-
» voyés au roi, de la réponse faite par sa ma-
» jesté. Sur quoi l'Assemblée Nationale, in-
» terprète des sentimens de la nation, dé-
» clare que M. Necker, ainsi que les autres
» Ministres qui viennent d'être éloignés, em-
» portent avec eux son estime et ses regrets.

» Déclare qu'effrayée des suites funestes que » peut entraîner la réponse du roi, elle ne » cessera d'insister sur l'éloignement des » troupes extraordinairement assemblées près » de Paris et de Versailles, et sur l'établissement des gardes bourgeoises. Déclare de » nouveau qu'il ne peut exister d'intermédiaire entre le Roi et l'Assemblée Nationale. Déclare que les ministres et les agens » civils et militaires de l'autorité sont responsables de toute entreprise contraire aux » droits de la nation et aux décrets de l'Assemblée. Déclare que les ministres actuels » et les conseils de sa majesté, quelqu'état, » quelque rang qu'ils puissent avoir, sont » personnellement responsables des malheurs » présens et de tous ceux qui pourront suivre. » Déclare que la dette publique ayant été » mise sous la garde de l'honneur et de la » loyauté françoise, que la nation ne refusant pas d'en payer les intérêts, nul pouvoir n'a le droit de prononcer l'infâme mot » de *banqueroute*, sous quelque forme et dénomination que ce puisse être. Enfin l'Assemblée Nationale déclare qu'elle persiste » dans ses précédens arrêtés, et notamment

» dans ceux des 17, 20 et 23 Juin dernier.
» Et la présente délibération sera remise au
» roi par le président, publiée par la voie de
» l'impression, et adressée par ordre de l'As-
» semblée à M. Necker et aux ministres
» (MM. de Montmorin et de Puységur) que
» la nation vient de perdre ».

La nuit surprit les représentans de la nation délibérant sur les malheurs de la patrie, et décidés à ne pas se séparer qu'ils n'eussent été rassurés sur l'incertitude des mystères effrayans du cabinet de Versailles, et des événemens sinistres auxquels la capitale étoit livrée.

Le courage des parisiens répondoit à la fermeté de l'Assemblée Nationale : il s'affermissoit d'heure en heure. Les districts étoient dans la plus grande activité, distribuoient chacun dans leur arrondissement des patrouilles nombreuses, et faisoient fabriquer cinquante mille piques; la place de Grêve ne désemplissoit pas, des hommes de tout âge, de tout état, des armes de toute espèce, des députations de toutes les parties de la capitale pour en demander au prévôt des marchands, des voitures chargées de butin, prises

sur les ennemis, d'autres arrêtées comme suspectes, et conduites en triomphe à l'hôtel-de-ville, offroient sur cette place (*a*) un spectacle que l'on ne pouvoit contempler sans éprouver une sorte d'émotion et de frémissement involontaires.

La nuit se passa sans événement, mais non sans inquiétude. La sombre illumination des rues, la marche rapide de cohortes nombreuses qui parcouroient la ville en silence, les accens lugubres qui avertissoient par intervalles de retirer ou de remettre les lampions, les pavés et les meubles amoncelés sur beaucoup de fenêtres, tout présentoit l'idée d'un danger d'autant plus terrible, qu'on ne pouvoit en mesurer l'étendue.

Le jour parut. Les régimens campés aux Champs-Elisées, s'étoient retirés pendant les ténèbres; mais on ignoroit et le vrai motif et le lieu de leur retraite. On s'attendoit à tout moment à une attaque; on ne parloit que

(*a*) La voiture de M. de Lambesc y fut brûlée : sa malle fut cependant sauvée, et l'on porta sur le bureau des électeurs les effets qu'elle contenoit.

de troupes qui venoient assaillir la capitale (*a*). La garde nationale, quoique formée de la veille, comptoit déjà près de cent cinquante mille défenseurs; mais ces défenseurs, pour la plupart, étoient sans armes : celles dont on s'étoit emparé chez les armuriers, n'étoient qu'une bien foible ressource pour cette immense multitude.

Depuis vingt-quatre heures les enclumes retentissoient sous les coups redoublés du marteau. Tout le fer est forgé en instrumens de carnarge; le plomb bout dans les chaudières, et est arrondi en balles; des batteries sont dressées dans les postes les plus exposés à l'attaque et les plus favorables à la défense; des faulx tranchantes, des lames acérées sont

(*a*) A deux heures du matin on étoit venu donner l'alerte à l'hôtel-de-ville. Quinze mille hommes, disoit-on, descendent de la rue Saint-Antoine vers la place de Grève, et l'hôtel-de-Ville ne peut manquer d'être forcé. — « Il ne le sera pas, répondit un des électeurs, M. le Grand de Saint-Réné, car je le ferai sauter à tems ». Aussi-tôt il ordonne aux gardes de la ville de lui apporter six barils de poudre, et de les déposer dans le cabinet voisin de la salle commune. Les mal intentionnés pâlirent et se retirèrent au premier baril qui fut apporté.

fixées au bout de longues perches, des haches pesantes, de lourdes massues arment des bras nerveux; dans les rues, dans les promenades et sur les places publiques, des guerriers de tous les âges, des machines de mort de toutes les formes; l'ardeur impétueuse de la jeunesse, les clameurs menaçantes du peuple, une foule de citoyens se portant avec une curiosité inquiète des districts à l'hôtel-de-ville, de l'hôtel-de-ville aux districts; dans toutes les assemblées, le tumulte, la méfiance, l'agitation et l'incertitude; au Palais-Royal, les motions les plus violentes se succédant avec une effrayante rapidité, les orateurs les plus véhémens montés sur des tables, enflammant l'imagination de leurs auditeurs qui se pressent autour d'eux et se répandent ensuite dans la ville comme la lave brûlante d'un volcan; dans l'intérieur des maisons, l'affliction des épouses, la douleur des mères, les pleurs des enfans; au milieu de cette confusion universelle, le tocsin sonnant sans interruption dans la cathédrale, au palais et dans toutes les paroisses, des tambours battant la générale dans tous les quartiers, de fausses alertes, des cris répétés *aux armes, aux armes;* par-

tout l'appareil de la guerre, la désolation, des mouvemens convulsifs et le sombre courage du désespoir : tel est l'horrible tableau que Paris offroit le 14 Juillet.

Le comité des électeurs étoit permanent nuit et jour à l'hôtel-de-ville. Il s'occupoit de l'organisation de l'armée patriotique, tandis que les districts travailloient à lui procurer des moyens de défense. M. de la Salle (*a*) est nommé commandant sur le refus de M. d'Aumont. Les cocardes vertes sont proscrites en haine de M. d'Artois, que l'on regardoit comme un des principaux chefs de la conjuration, et dont la maison portoit cette couleur. Les rubans rose et bleu, couleurs de la ville, sont adoptés pour marques distinctives des soldats citoyens; les capitaines et officiers sont désignés; on se rassemble sur les places, dans les jardins, on s'y forme en troupes qui s'appellent les unes, volontaires du Palais-Royal; les autres, volontaires des

(*a*) En acceptant ce poste périlleux, il jura, sans hésiter, que sa fortune et sa vie seroient au service de la commune. Il sacrifia la première, et courut cent fois risque de la seconde.

Tuileries, de la Bazoche, de l'Arquebuse. Mais on manquoit toujours de fusils et de munitions. Des députations continuelles accouroient demander qu'on distribuât les armes qui se trouvoient dans les dépôts publics. Le prévôt des marchands prodiguoit les promesses; n'en effectuoit aucune, et continuoit d'aigrir les esprits déjà violemment indisposés contre lui. Cependant le moment étoit pressant; on prend le parti de s'en procurer à quelque prix que ce soit, et plus de trente mille hommes suivent aux Invalides M. Ethis de Corny, chargé par le comité d'en demander au gouverneur.

Dès le Dimanche, cet officier-général avoit l'ordre de se tenir prêt, et toute la journée du Lundi, ses soldats restèrent sous les armes. N'ayant reçu depuis aucun ordre ultérieur, il leur permit le mardi matin, de prendre quelques heures de repos. Ce fut dans ce moment qu'arriva le procureur du roi de la ville. Il fait part au gouverneur de l'objet de sa mission. M. de Sombreuil répond qu'il n'a pas d'armes; et tout en causant avec M. de Corny, le reconduit à la grille. A peine est-elle ouverte, que le peuple se précipite

en foule dans l'hôtel, et court à la recherche d'un magasin plus précieux en ce moment que les plus riches trésors. Mais, quelques jours auparavant, les armes en avoient été soigneusement enlevées, et cachées sous le dôme et dans d'autres réduits secrets. Un heureux hasard en découvre une partie à la multitude, le reste cède à l'activité de ses recherches. Des tigres affamés tombent avec moins de rapidité sur leur proie. On se précipite avec fureur dans le souterrein obscur qui recéloit le dépôt principal; fusils, sabres, bayonnettes et pistolets sont enlevés en un instant: on se porte aussi à tous les corps-de-garde, et on s'empare de toutes les armes qui s'y trouvent. Vingt-huit mille fusils et vingt pièces de canon sont le fruit de cette expédition. Toute heureuse qu'elle fut, elle devint fatale à plusieurs citoyens qui furent ou étouffés dans la foule, ou victimes de la violence avec laquelle on s'arrachoit les armes.

Le gouverneur avoit des soldats et de l'artillerie, il auroit pu, avant de se rendre, faire mordre la poussière à des milliers de bourgeois, mais il auroit à la fin succombé. Il prit donc le sage parti d'épargner le sang des

citoyens, celui de ses braves vétérans, et ne tenta point d'opposer à des forces supérieures une résistance inutile. Combien il dut s'applaudir de sa prudence lorsqu'il fut témoin de l'incursion générale dans les cours et les corridors de l'hôtel ! Quelle digue eût-il pu opposer à la rapidité de ce torrent! Que de victimes il eût entraîné dans son cours si l'on eût tenté de l'arrêter ! Cependant M. de Sombreuil ayant eu le courage de refuser les clefs, disant que son honneur et son devoir de gouverneur, l'obligeoient de les garder, le peuple lui sut gré de sa fermeté, le respecta lui et ses vieux guerriers, ne fit aucun dégât dans l'enceinte de son gouvernement, et posa même une garde nombreuse pour prévenir les désordres que la multitude toujours croissante, pouvoit occasionner.

On distribue sur le champ les canons à différens postes; on en traîne quelques-uns à l'hôtel-de-ville, et on leur laisse à tous des sentinelles. Au même instant des légions d'hommes armés inondent le champ des invalides, le boulevart et les rues voisines, ou s'avancent en corps d'armée jusques dans le centre de la ville, tandis qu'une cohorte

nombreuse reste immobile et rangée en bataille en face des troupes campées au Champ-de-Mars. La contenance de ces nouveaux guerriers, l'air de satisfaction répandu sur leurs visages, et qui perce à travers la sueur et la poussière dont ils sont couverts, annoncent aux patriotes que cette prise d'armes est une victoire qui va décider de toutes les autres.

Du côté opposé de la Seine, un événement de même nature, produit par le même motif, avoit également réjoui la veille le cœur des bons citoyens. Une division du peuple s'étoit portée au garde-meuble de la couronne, et avoit forcé ce dépôt précieux des armures de nos pères. Cet amas de piques, d'épées, de javelots, de carabines, disparut bientôt, ainsi que les lances dorées, les brillantes armures de nos chevaliers, qui passèrent dans les mains des défenseurs de la liberté (*a*).

Vous criâtes à la profanation, au sacri-

(*a*) Un citoyen pauvre rapportoit de cette expédition une des épées de Henri IV. Quelqu'un lui offrit en échange un louis d'or et une autre épée : — Elle est plus riche, répondit-il, mais je n'en veux point : ce n'est pas celle de notre bon Henri.

lège, vous, dont l'orgueil féroce croit que le genre humain est composé de deux castes de nature différente, l'une de tyrans, l'autre d'esclaves. Mais ils sourirent à ce spectacle, ceux qui éclairés des lumières de la raison, savent que dans toutes les conditions, les hommes sont toujours hommes, et ne sont que des hommes, et aux yeux de qui le dernier des citoyens, armé du plus vil instrument pour la défense de la liberté, est plus recommandable que ces héros de tournois, qui, toujours la lance en arrêt pour maintenir envers et contre tous l'incomparable beauté des incomparables dames de leurs pensées, ne sentirent jamais leur cœur s'émouvoir au nom doux et sacré de patrie, et ne surent combattre que pour des femmes et des rois. Mais la liberté nous appelle à ses fêtes; venez, et que les prodiges de valeur des soldats citoyen, les ennoblissent à vos yeux; honorez-vous vous-mêmes en applaudissant à leur triomphe, et préférez de l'embellir en le partageant, à la honte d'y paroître enchaînés derrière le char du vainqueur.

CHAPITRE XVII.

Préparatifs de M. de Launay pour la défense de la Bastille. Siége complet de cette forteresse, avec des particularités peu connues. Acharnement du peuple contre le gouverneur et sa troupe. Méprise fatale de la vengeance populaire. Générosité des Gardes-Françoises. Traits divers de magnanimité. Notice historique de la Bastille.

LE despotisme nous menaçoit encore du haut des remparts de la Bastille. De Launay, digne ministre de ses vengeances, étoit chargé de la garde de ses affreux donjons; frémissant au seul nom de liberté, tremblant de voir tarir avec les larmes de ses victimes, cet or, objet de ses desirs et le prix de leurs tourmens et de sa barbarie, l'avare et lâche satellite de la tyrannie s'entouroit depuis long-tems d'armes et de canons.

Depuis l'émeute du fauxbourg S. Antoine, il s'occupoit sans relâche de ses préparatifs de défense. Quinze pièces de canon bordoient ses tours, et trois pièces de campagne placées dans la grande cour en face de la

porte d'entrée, présentoient une mort assurée aux téméraires qui oseroient l'assaillir. 400 biscayens (*a*), 14 coffrets de boulets sabotés (*b*), 1500 cartouches, des boulets de calibre, et 250 barils de poudre du poids de 125 livres chacun, composoient ses munitions. Cette poudre avoit été transportée de l'Arsenal à la Bastille par les Suisses de Salis-Samade, dans la nuit du 12 au 13 Juillet. Dès le 10 du même mois, il avoit fait monter sur les tours six voitures de pavés, de vieux ferremens, et des boulets qui n'étoient pas de calibre pour défendre les approches du pont, dans le cas où les munitions viendroient à manquer, et où les assiégeans s'approcheroient assez pour que le canon ne pût plus les atteindre. Quelques nuits auparavant, il avoit eu la précaution de faire tailler d'un pied et demi les embrâsures, pratiquer des meurtrières, réparer tous les ponts-levis, et enlever tous les garde-fous pour qu'ils ne pussent pas favoriser le passage du fossé, lorsque les ponts seroient levés. Dans son logement même, une fenêtre fermée par

(*a*) Balle grosse comme une bille de billard.

(*b*) Boulet qui porte avec lui sa cartouche.

des madriers de chêne, assemblés, à rainures et languettes, offroient six ouvertures propres à recevoir le canon d'un fusil; une jalousie négligemment baissée en déroboit la vue. Il avoit retiré du magasin d'armes douze fusils de rempart ou *amusettes du comte de Saxe*, portant chacun une livre et demie de balles, et en avoit fait préparer six pour sa défense. 82 soldats Invalides, dont deux canonniers de la compagnie de Monsigni, et 32 Suisses du régiment de Salis-Samade, commandés par M. Louis de Flue, lieutenant de grenadiers, composoient sa garnison. Tel étoit l'état de ses forces le mardi 14 Juillet. Mais les munitions de guerre lui avoient fait oublier les provisions de bouche : elles consistoient en deux sacs de farine et un peu de riz. Il ne manquoit pas de bois; mais il n'avoit d'autre four qu'un petit four à pâtisserie, et d'autre eau que celle que fournissoient des canaux par le moyen d'un bassin extérieur, foible ressource dont on pouvoit aisément le priver.

Il est nécessaire pour l'intelligence des détails où nous allons entrer, de donner une idée de la forteresse elle-même.

Le château de la Bastille étoit composé de huit grosses tours rondes dont les murs avoient environ six pieds d'épaisseur ; elles étoient jointes par des massifs de maçonnerie épais de neuf pieds. L'entrée se trouvoit à droite de l'extrémité de la rue S. Antoine ; au-dessus de la première porte étoit un magasin considérable d'armes de différentes espèces, qui depuis peu avoient été transportées aux Invalides, à la réserve de six cents fusils que le gouverneur fit rentrer quelque tems auparavant dans l'intérieur même de la Bastille, et de quelques armures anciennes qui furent pillées par le peuple. A côté de cette porte étoit un corps-de-garde où l'on plaçoit chaque nuit deux sentinelles pour répondre et ouvrir aux personnes qui se présentoient. Cette porte conduisoit à une première cour extérieure dans laquelle étoient les casernes des Invalides, les écuries et remises du gouverneur. On pouvoit également arriver à cette cour par l'Arsenal : une porte à côté de laquelle étoit un autre corps-de-garde, un fossé et un pont-levis qu'on appeloit le pont de l'*Avancé*, la séparoit d'une seconde cour dans laquelle se voyoit l'hôtel du gouverneur. En face de cet

hôtel étoit une avenue longue de 17 toises, dont le côté droit étoit bordé par un corps-de-logis où se trouvoient une cuisine et une salle de bains. Ce bâtiment étoit construit sur un pont dormant qui traversoit le grand fossé, et sur lequel s'abaissoit un pont-levis. Au-delà étoit encore un autre corps-de-garde: c'est par-là que l'on arrivoit à la grande cour intérieure, après avoir franchi une grille de fer, qui servoit de retranchement à la sentinelle, dont la consigne étoit de ne pas laisser approcher d'elle les prisonniers à la distance de trois pas. Cette grande cour avoit 102 pieds de long sur 72 de large; elle étoit environnée des tours dites la *Liberté*, de la *Bertaudière*, de la *Bazinière*, de la *Comté*, du *Trésor* et de la *Chapelle*, et des massifs qui joignoient ces six tours qui s'élevoient à la hauteur de 73 pieds 3 pouces en-dedans. Cette cour étoit terminée par un bâtiment qu'une inscription en lettres d'or sur du marbre noir, annonçoit avoir été construit sous le règne de Louis XV et le ministère de M. de Saint-Florentin, par M. de Sartine, alors Lieutenant de police, pour le logement des officiers de l'état-major, et qui séparoit la

grande cour, de la *cour du puits ;* celle-ci étoit environnée des tours du *Puits* et du *Coin* et des massifs correspondans, et avoit 72 pieds de long sur 42 de large. C'étoit la basse-cour du château. Un bastion qui servoit autrefois de promenade aux prisonniers, et depuis quelques années de potager au gouverneur, étoit joint au fort par une espèce de galerie qui communiquoit au chemin de ronde.

La forteresse étoit environnée entièrement d'un large fossé toujours à sec, excepté dans les tems pluvieux, ou lorsque la rivière étoit haute. Une forte mâçonnerie de 36 pieds de hauteur couvroît sa surface latérale extérieure, à laquelle étoit scellée une galerie de trois pieds et demi de largeur qui régnoit dans tout le contour de cette espèce de contrescarpe. On y arrivoit par *des pas de souris* ou par des escaliers placés à droite et à gauche du pont. Cette galerie formoit ce qu'on appeloit le chemin de ronde, parce que des officiers et des sergens y faisoient de fréquentes rondes, sur-tout la nuit, pour s'assurer de la vigilance des quatre sentinelles qui y étoient placées, et qu'on relevoit de deux heures en deux heures. Au sommet des tours étoit une

terrasse prolongée le long des massifs par lesquels ces tours se communiquoient, et au bord de laquelle régnoit un parapet. Tel étoit ce fameux château de la Bastille, qui, *sans être bien fort, étoit*, dit Saint-Foix, *le plus redoutable* de l'Europe.

M. de Launay fit prendre les armes à la garnison le lundi 13, à deux heures du matin, et la fit rentrer dans l'intérieur. Les portes du quartier furent fermées : la compagnie y laissa tous ses effets. Deux soldats invalides sans armes furent chargés de veiller à l'ouverture et à la fermeture des portes donnant sur l'Arsenal et la rue S. Antoine. On établit des factionnaires à tous les postes, et douze hommes furent placés sur les tours pour observer ce qui se passoit au-dehors.

Entre onze heures et minuit, on tira sept coups de fusil à balle sur ces observateurs, ce qui donna l'alarme; mais elle n'eut pas de suite. Dans la matinée du 14, plusieurs députations vinrent demander au gouverneur des armes et la paix. Il les assura de ses bonnes intentions et les reçut au gouvernement, après avoir donné au peuple des otages pour leur sûreté. Une grande partie

de l'état-major étoit d'avis qu'il ne prît aucune mesure hostile. Mais excité par les conseils perfides de M. Louis de Flue, commandant des Suisses, par les ordres de M. de Bezenval et les promesses de M. de Flesselles, il se décida à employer la violence. On avoit fait jurer les Suisses qu'ils feroient feu sur les Invalides s'ils refusoient d'obéir au gouverneur; et pour étouffer la voix de la patrie qui crioit à nos braves vétérans qu'ils étoient François, on leur avoit tellement prodigué la boisson, que plusieurs d'entr'eux étoient ivres.

A midi on vient annoncer au district de S. Louis de la Culture que la direction des canons placés sur les tours jette l'alarme dans toute la capitale; on assure en même tems que le siège de la forteresse est décidé et qu'il va commencer (*a*). M. Thuriot de la Rosière, député par le district vers le gou-

(*a*) Il est certain que la prise de la Bastille étoit projetée, et que la veille des plans d'attaque étoient tracés. Dès le matin du jour qu'elle fut emportée, ces mots : *à la Bastille*, *à la Bastille*, voloient de bouche en bouche d'une extrémité à l'autre de la ville.

verneur, s'y rend aussitôt, accompagné de deux soldats-citoyens qui s'arrêtent au pont de l'Avancé. Il entre seul et lui dit : « Je viens, » au nom de la nation et de la patrie, vous » représenter que les canons que l'on voit » braqués sur les tours de la Bastille, causent » beaucoup d'inquiétude et répandent l'a- » larme dans tout Paris. Je vous supplie de » les faire descendre, et j'espère que vous » voudrez bien acquiescer à la demande que » je suis chargé de vous en faire ». — « Cela » n'est pas en mon pouvoir, lui répond le » gouverneur ; ces pièces ont de tout tems » été sur les tours, je ne peux les en faire » descendre qu'en vertu d'un ordre du roi. » Instruit déjà des alarmes qu'elles causent » dans Paris, ne pouvant pas les faire ôter » de dessus leurs affûts, je les ai fait reculer » et sortir des embrâsures ».

Le député ayant obtenu avec peine, et à la prière de M. de Losme, major de la place, la liberté d'entrer dans la cour intérieure, somma les officiers et les soldats au nom de l'honneur et de la patrie, de faire changer la direction des canons, et de se rendre. Tous, sur l'invitation même du gouverneur, jurèrent

de ne faire aucun usage de leurs armes si on ne les attaquoit. M. de la Rosière monte ensuite sur les tours avec M. Delaunay. Parvenus au sommet de celle qui dominoit l'arsenal, ils découvrent un peuple immense accourant de toutes parts, et le fauxbourg de S. Antoine qui s'avançoit en masse. Le gouverneur pâlit, et saisissant M. de la Rosière par le bras : — Que faites-vous, monsieur, vous abusez d'un titre sacré, pour me trahir ? — Et vous, monsieur, si vous continuez sur le même ton, je vous déclare que l'un de nous va bientôt tomber dans ce fossé. Delaunay se tut.

Alors la sentinelle qui étoit sur cette même tour vint leur dire que l'on se préparoit à attaquer le gouvernement, qu'il n'y avoit point de tems à perdre, et conjura M. de la Rosière de se montrer. Celui-ci s'avance sur le rebord, et de nombreux applaudissemens partent du jardin de l'arsenal. Il jette ensuite un coup-d'œil sur les canons ; on les avoit retirés environ de quatre pieds des embrasures : mais il observe que leur direction étoit la même, et qu'on les avoit masqués. Descendu de la tour avec le gouverneur, il le presse de nouveau, lui et ses soldats, de se rendre au vœu

de la patrie. Les soldats cédoient; mais leur chef éperdu de ce qu'il venoit de voir et d'entendre, tantôt les retenoit, tantôt hésitoit. M. de la Rosière désespérant de vaincre sa résistance, et craignant de perdre des momens précieux, prend le parti de se retirer d'abord à son district, ensuite à l'hôtel-de-ville.

Un nombre assez considérable de citoyens vint alors se présenter devant la Bastille pour demander des armes et des munitions de guerre. Comme ils étoient la plupart sans défense, et n'annonçoient aucune intention hostile, M. de Launay les accueille, et fait baisser le premier pont-levis pour les recevoir. Les plus déterminés s'avancent pour lui faire part du motif de leur mission. Mais à peine sont-ils entrés dans la première cour, que le pont se relève, et qu'un feu roulant de mousqueterie et d'artillerie fait mordre la poussière à une partie de ces infortunés qui ne peuvent ni se défendre ni se sauver. Ceux qui les attendoient au-dehors, révoltés d'une si lâche perfidie, courent sur le champ à l'hôtel-de-ville rendre compte et demander vengeance de cette barbarie.

Mais bientôt une immense multitude armée de fusils, de sabres, d'épées, de haches, se précipite dans les cours extérieures en criant : *La Bastille, la Bastille*; *en bas la troupe*, s'adressant aux soldats placés sur les tours. En même tems deux hommes, dont l'un est M. Louis Tournay, ancien soldat au régiment Dauphin, montent sur le toît du corps-de-garde qui étoit à côté du petit pont-levis, malgré les cris et les menaces de la garnison de la forteresse. Le brave Tournay descend seul dans la cour du gouvernement et va au corps-de-garde chercher les clefs du pont-levis. Ne les trouvant pas, il demande une hache, brise les verroux et les serrures, pendant que, de l'autre côté, on travailloit avec la même ardeur à enfoncer les portes. Les ouvrages de l'avancé cèdent à leurs efforts, et les deux pont-levis sont baissés. Deux Invalides qui étoient sortis le matin pour aller prendre les vivres que leurs femmes leur apportoient, essayent en rentrant de les relever : mais l'intrépide Tournay et Aubin Bonnemere, ancien soldat de Royal-Comtois, infanterie, qui l'avoit courageusement secondé dans l'enfoncement des portes, fondent

sur eux et les mettent en fuite. L'énorme machine retombe avec fracas, et dans sa chûte, écrase un homme, et en blesse un autre.

A la première nouvelle de l'attaque de la Bastille, dont le nom réveille les idées de lettres-de-cachet, d'opprobre et d'oppression, les têtes s'allument, la fureur les transporte et l'audace s'élève soudainement au niveau de la terreur imprimée si long-tems par ce nom formidable. La foule des assaillans augmente de moment en moment; elle se grossit de citoyens de tout âge, de tout sexe, de toutes conditions, d'officiers, de soldats, de pompiers (*a*), de femmes, d'abbés, d'artisans, de journaliers, la plupart sans armes, et rassemblés confusément; tous mus par une impulsion commune, s'élancent des différens quartiers de Paris, et se précipitent par cent chemins divers, à la Bastille. Le faux-

(*a*) Les pompiers dont le zèle s'est toujours fait remarquer, s'y portèrent de leur propre mouvement. On voulut les employer à mouiller les amorces des canons braqués sur les tours, mais la hauteur étoit telle que le jet d'eau ne pouvoit au plus y retomber qu'en vapeurs.

bourg Saint-Antoine placé sous l'artillerie du fort, plus animé encore en raison de sa proximité, y afflue tout entier. On y voit aussi accourir des gens de la campagne, des étrangers et des guerriers récemment arrivés des différens points du globe. Un jeune grec, sujet du Grand-Seigneur, y contemple notre enthousiasme, et en revient françois. Plusieurs, dès qu'ils apprirent l'attaque de la Bastille, s'y portèrent par différens motifs : quelques-uns dans l'espoir du pillage ; on en fit justice. D'autres ne s'y rendirent que pour secourir les blessés, soustraire à la fureur des assiégeans, des parens, des amis, ou ceux dont ils avoient, pendant leur captivité, furtivement reçu des consolations ; de sorte que l'humanité, la reconnoissance et la piété filiale y furent exercées au risque de la vie.

Cependant on combattoit, on mouroit autour du pont-levis (*a*) ; des femmes volant au

---

(*a*) Un citoyen qui chargeoit en silence et tiroit depuis une heure, reçoit du haut des tours une balle dans la poitrine. Il chancelle ; on court à son aide. La tête penchée sur les bras de ceux qui le soutiennent. — « Mes amis, leur dit-il d'une voix expi

secours de leurs époux, y sont blessées. Une d'entr'elles qui n'y cherchoit que la guerre et la victoire, fut depuis mise au rang des vainqueurs de la Bastille.

Cependant le peuple se jette en foule dans la cour du gouvernement, et court au second pont pour s'en emparer, en faisant une décharge de mousqueterie sur la troupe. Elle risposte par un feu vif et soutenu qui force les assaillans à se retirer en désordre, les uns sous la voûte de la porte de bois, dans *la cour de l'Orme*; les autres sous celle de la grille, d'où ils ne cessent de tirer sur la plate-forme, sans néanmoins oser s'approcher pour attaquer le second pont.

Il y avoit une heure que duroit cette attaque, lorsqu'on entendit du côté de l'Arsenal, le bruit d'un tambour et de grands cris. On voit entrer au même instant dans *la cour de l'Orme*, par *la cour des Poudres et Sal-*

---

rante, je me meurs; mais tenez bon, vous la prendrez. » Et il rend le dernier soupir.

Dans cette même attaque, le nommé Bernard fut foudroyé de trente-deux coups. Il est vraisemblable qu'il reçut la décharge entière d'une des *amusettes* chargée à mitrailles.

pêtres,

pêtres, un drapeau escorté par un grand nombre de citoyens armés. Une grosse troupe s'avance alors vers la cour du gouvernement, et crie aux ennemis de suspendre leur feu, que ce sont des députés de l'hôtel-de-ville qui veulent parler au gouverneur. Aussi-tôt on arbore un pavillon blanc sur la plate-forme des tours, et les signes de paix et d'appel se multiplient par les chapeaux.

Sur cette invitation amicale, M. de Corny, accompagné de MM. Francotay, la Fleurie, Milly, Beaubourg, Piquot de Saint-Honorine, Boucheron, Coutans, Six, Jeannot qui portoit le drapeau, et précédé d'un tambour, se met en marche vers la voûte qui conduit vers le pont de l'Avancé. Un homme du peuple leur fait remarquer une pièce de canon qui s'avançoit dans une embrâsure des tours, et que l'on pointoit sur la cour de l'Orme : tout le monde leur crie de ne pas se confier aux promesses perfides qu'on sembloit leur faire, et de ne pas avancer.

Le gouverneur de la Bastille, de son côté, disoit à ses soldats : « Vous voyez bien que » ces députés ne sont pas de la ville : c'est » sûrement un drapeau dont le peuple s'est

» emparé, et dont il se sert pour nous sur-
» prendre. S'ils étoient vraiment députés, ils
» n'auroient pas hésité, d'après les promesses
» que vous leur avez faites, de venir me
» faire part des intentions de l'hôtel-de-
» ville ».

M. Francotay seul (*a*) s'avance avec le tambour et le drapeau jusqu'au pied du

(*a*) Le patriotisme et le courage de cet électeur mérite d'autant plus les éloges et la reconnoissance des bons citoyens, que sa modestie semble l'avoir dérobé aux recherches de tous ceux qui nous ont donné des détails sur la célèbre journée du 14 Juillet. Ce fut lui qui, sur le récit d'un jeune homme, qui avoit eu un bras fracassé à la Bastille, d'où il arrivoit tout couvert de son sang, engagea l'hôtel-de-ville à envoyer une députation au gouverneur, pour lui demander par quel ordre il faisoit feu sur le peuple. M. de Flesselles qui le redoutoit et qui cherchoit vraisemblablement à se débarrasser d'un ennemi aussi dangereux, lui demanda d'un ton qui portoit le défi, s'il accepteroit la commission d'aller à la Bastille. Il répondit affirmativement sans balancer, et demanda des collègues. Après avoir exposé sa vie pour ses concitoyens, il revint les servir de ses conseils à l'hôtel-de-ville, où il fit ouvrir à son retour, malgré la résistance du prévôt des marchands, la dépêche d'un courrier qui venoit

fossé, tandis que M. de Corny et ses collègues restent sous la voûte. Plusieurs des assaillans se jettent sur lui, et le conjurent avec les plus vives instances, de ne pas s'exposer ainsi au feu de l'ennemi. Mais l'intrépide patriote les presse aussi vivement de s'éloigner eux-mêmes, leur observe qu'ils ne peuvent rien contre la forteresse dont l'artillerie va les foudroyer; qu'il peut demeurer seul, qu'il ne présume pas avoir rien à craindre.—Non, lui répond un de ceux qui étoient présens, nous ne voulons pas vous abandonner; *nous périrons ou nous mangerons tous ces b. . . là.* Les assiégés lui font alors essuyer une décharge de mousqueterie qui étend deux hommes à ses côtés, et l'oblige de se retirer au milieu du sifflement des balles qu'il voyoit pleuvoir sur la muraille attenante à la voûte sous laquelle il fut rejoindre la députation. Pénétrée d'horreur et d'indignation, elle reprend le chemin de la ville avec une très-petite partie de ceux qui l'avoient accompagnée.

---

l'être arrêté près de l'Arsenal : cette c[illegible] ne con-
enoit la fameuse lettre de M. de Bezer[illegible] M. de
Launay.

Le peuple furieux court au pont en poussant de grands cris; mais le feu de la place en écarte encore la multitude. Une partie se retire à peu de distance; et tandis que ceux qui avoient des fusils tiroient sans relâche sur les bas-officiers postés sur la plate-forme, une autre troupe brisoit à coups de haches les portes du quartier qui ne tarda pas à être livré au pillage.

Une seconde députation de la ville vient présenter au gouverneur le vœu du comité permanent, et tâcher d'arrêter l'effusion du sang. Mais écoutons un membre de cette députation, l'abbé Fauchet, qui partagea les périls de cette journée, et célébra les guerriers qui eurent la gloire de mourir pour la patrie.

« Cependant la forteresse foudroie les » peuples. Nous apprenons cet attentat dans » le palais de la commune, les globes encore » brûlans sont mis sous nos yeux. Mon ame » s'embrâse de tous les feux du courage. Je » propose à mes collégues, animés d'une » égale ardeur, le décret qui ordonne au » commandant de remettre, sans verser le » sang des citoyens, cette place homicide » sous la garde de la cité. On me défère la

» gloire d'être porteur de ce décret, avec » l'ancien président de nos assemblées, et » deux autres de nos généreux frères. Nous » volons à travers les périls, nous nous pla- » çons sous l'artillerie fulminante; nous écar- » tons par des prières les peuples désespérés, « qui essayoient, à coups perdus, d'attein- » dre au sommet des créneaux, les lâches as- » sassins qui faisoient pleuvoir la mort. Nous » élevons alors le décret pacifique. Un juris- » consulte, un prêtre revêtu de toutes les » livrées de la paix devoient être entendus, » même pour l'intérêt des homicides de la » patrie. On nous répond par tous les feux » de la guerre. Nous revenons trois fois avec » une intrépidité toujours nouvelle. Oh! » avec quelle joie nous serions morts pour » sauver la vie de nos concitoyens! trois fois » la réponse à nos sommations paisibles, par » des tubes foudroyans; et la vie nous reste » comme par un miracle de la providence. » Une seconde députation avec un signal plus » intelligible encore, s'il est possible, avec » un drapeau incliné, n'a pas plus de succès ».

Les députés ne pouvant se faire entendre des ennemis au milieu du tumulte du com-

bat, donnent aux citoyens armés lecture de l'arrêté suivant :

« Le comité permanent de la milice parisienne » considérant qu'il ne doit y avoir à Paris aucune » force militaire qui ne soit sous la main de la » ville, charge les députés, qu'il envoie à M. le » marquis de Launay, commandant de la Bastille, » de lui demander s'il est disposé à recevoir dans » cette place les troupes de la milice Parisienne, » qui la garderont de concert avec les troupes qui » s'y trouvent actuellement, et qui seront aux ordres » de la ville ». Fait à l'hôtel-de-ville, ce 14 Juillet 1789. *Signé*, DE FLESSELLES, prévôt des marchands et président du comité; DE LA VIGNE, président des électeurs.

L'abbé Fauchet se retira ensuite avec MM. la Vigne, Chignard et Bottidout, ses co-députés, et vint à l'hôtel-de-ville rendre compte de sa mission.

Les assaillans furieux amènent trois voitures de pailles, mettent le feu au corps-de-garde avancé, au gouvernement et aux cuisines. Les assiégés tirent en ce moment un coup de canon à mitrailles, le seul, à les en croire, qui soit parti de la Bastille pendant cinq heures de combat. La plate-forme et les créneaux retentissoient du bruit de la mous-

queterie, et les officiers de l'état-major eux-mêmes firent le coup de fusil. Les suisses qui étoient demeurés dans la cour, avoient pratiqué un trou dans le tablier du grand pont-levis, d'où ils faisoient sur les assiégeans des décharges continuelles d'un fusil de rempart, qui tua à lui seul plus de combattans que toutes les pièces d'artillerie et de mousqueterie ensemble.

L'incendie duroit encore lorsqu'on vit arriver dans la cour un détachement de grenadiers de *Ruffeville*, et de fusiliers de la compagnie de *Lubersac*, commandés par MM. *Wargnier* et *Labarthe*, le premier, sergent-major, l'autre, sergent de grenadier, et une troupe nombreuse de bourgeois sous les ordres de M. Hulin, à qui d'une voix unanime ils avoient déféré l'honneur du commandement. C'étoit lui qui venoit de décider la marche des gardes-françoises, occupées depuis une heure des moyens d'attaquer la Bastille avec succès. « Mes amis, leur avoit-il dit, » êtes-vous citoyens ? marchons à la Bastille; » on y égorge nos amis, nos freres; nous avons » la patrie à venger, des traîtres à punir; » pourrions-nous douter de la victoire » ?

A ces mots ces braves guerriers se précipitent sur ses pas, et marchent à la forteresse avec trois pièces de canon; ils les renforcent de deux autres qu'ils rencontrent près de l'Arsenal. Quelques invalides qui avoient rendu les armes le matin, se joignent à eux, et ils arrivent dans la cour de l'Orme. Deux pièces de 4, un canon plaqué en argent venant du garde-meuble, et un mortier, sont dressés en batterie et dirigés sur les embrâsures du fort pour empêcher ses manœuvres. On en place deux autres près de la pompe et du passage de Lesdiguières. Bientôt on les amène à la porte qui communique au jardin de l'Arsenal, et l'on entre dans la dernière cour, malgré le feu continuel des assiégés.

L'épaisse fumée de l'incendie des bâtimens et celle qui s'élevoit de la paille enflammée avoit été quelque tems favorable aux Parisiens qu'elle déroboit à la vue des ennemis. Mais les charrettes dont nous venons de parler se trouvant à l'entrée de la seconde cour en face du pont dormant, fermoient l'entrée du fort et coupoient le passage aux assiégeans. M. Elie, officier au régiment de la Reine infanterie, suivi de trois ou quatre autres ci-

toyens, s'avance hardiment au milieu du feu, et parvient à en écarter une : la seconde résiste à leurs efforts. Mais le nerveux et intrépide *Reole*, marchand mercier près Saint-Paul, retire lui seul cette voiture brûlante, après avoir vu tomber mort à ses côtés deux de ses braves camarades. Deux canons sont aussi-tôt braqués en face du grand pont, et l'attaque recommence avec une nouvelle fureur. Pendant ce tems, une foule de peuple forçoit l'hôtel de la régie des poudres et salpêtres, brisoit des caisses de munitions, et en portoit aux combattans. M. Clouet, régisseur, est arrêté, son uniforme le faisant prendre pour M. de Launay. On alloit l'immoler à l'instant même, lorsqu'un citoyen intrépide, M. Cholat, se présente et vient à bout de suspendre les premiers mouvemens de la fureur du peuple : on le traîne à l'hôtel-de-ville où M. de Saudray ne lui sauve une seconde fois la vie qu'au péril de la sienne, et en recevant sur la tête un coup de sabre dont il est grièvement blessé. Tandis que les uns croyent le gouverneur entre leurs mains, d'autres s'emparent dans l'une des cours de la Bastille d'une jeune personne également in-

téressante par sa grâce et sa candeur. L'ayant amenée près du premier pont : — « C'est la fille de Delaunay, s'écrient-ils; qu'il rende la place, ou qu'il voie sa fille expirer dans les flammes ». Une paillasse va lui servir de bûcher ; on y met le feu, l'infortunée s'évanouit. Le père de mademoiselle de Monsigny, c'est le nom de la jeune personne, voit du haut des tours sa fille près d'être brûlée vivante. Il alloit se précipiter lorsqu'il fut atteint et renversé de deux coups de feu. Le généreux Aubin Bonnemere, indigné d'un pareil attentat, quitte son poste, écarte la foule homicide, enlève la victime, la remet en mains sûres et revole au combat (*a*). C'est

(*a*) Une couronne civique et un sabre, furent la récompense de ce vertueux citoyen ; elle lui fut décernée publiquement à l'hôtel-de-ville, le 5 Février 1790. La couronne fut présentée par M. le Maire à mademoiselle de Monsigny, qui la posa de sa main sur la tête de son libérateur, et embellit par ses larmes ce triomphe de la reconnoissance.

Un citoyen, M. Binot, qui avoit été témoin de la bravoure et de l'humanité de M. Bonnemere, termina cette fête attendrissante en offrant à ce héros une rente viagère réversible sur la tête de son épouse.

ainsi que des actes de violence qui auroient souillé la gloire du grand jour de la révolution, de l'ère radieuse devant laquelle pâliront toutes les époques antérieures de nos annales, fournissoient le plus souvent des traits d'héroïsme.

Une scène plus terrible nous rappelle à l'Arsenal. Un perruquier muni de deux tisons enflammés, s'occupoit à mettre le feu au magasin des salpêtres. Le brave J. B. Humbert, qui eut la gloire de monter le premier sur les tours de la Bastille, et qui arrivoit alors de l'hôtel des Invalides, accourt aux cris d'une femme, frappe le forcené d'un coup de crosse de fusil dans l'estomac et le terrasse, puis saisissant avec intrépidité un tonneau de salpêtre déjà enflammé, le renverse, réussit à l'éteindre, et après avoir chassé quelques brigands qui avoient forcé les archives et brisé les armoires, sous prétexte de chercher de la poudre, il court rejoindre les courageux patriotes qui attaquoient la Bastille.

Jamais on ne vit plus de prodiges de bravoure dans l'armée la plus aguérie, que n'en fit en ce jour cette multitude sans chef, d'in-

dividus de toutes les classes, d'ouvriers de toute espèce, qui, mal armés pour la plupart, et n'ayant jamais manié d'armes, affrontoient le feu des remparts, et sembloient insulter aux foudres que lançoient leurs ennemis. Bourgeois, artisans, soldats animés de la même ardeur, ne prenant conseil que de leur courage, remplissoient les cours de la Bastille sous le feu de la garnison, et s'approchoient si près des tours, que de Launay lui-même fit souvent usage des pavés et autres débris qu'il avoit fait monter sur la plate-forme. Au milieu du désordre et de la confusion inséparables d'une action si tumultueuse, leur mousqueterie étoit si bien dirigée et tellement secondée par les bourgeois de la rue et du fauxbourg S. Antoine, qui, des étages les plus élevés de leurs maisons, faisoient des décharges continuelles sur le haut de la Bastille, que les assiégés n'osoient plus mettre la tête au-dehors du parapet des tours. Leur artillerie fut également bien servie: M. Cholat, marchand de vin, qui commandoit une pièce de canon placée dans le jardin de l'Arsenal, mérita les plus grands éloges, ainsi que M. Georget, canonnier de

la

la marine, arrivé de Brest dans la matinée du 14, et qui fut blessé à la cuisse.

Le découragement étoit général dans la forteresse. Les suisses exhortoient cependant le gouverneur à la résistance ; mais l'état-major et les bas-officiers le sollicitoient vivement de rendre sa place, et il sentoit lui-même qu'il lui étoit impossible de la défendre, la disette absolue de vivres ne lui permettant pas même de soutenir plus longtems le siége. Les assaillans ayant abattu le premier pont, et amené leurs canons en face du second, ne pouvoient manquer de s'emparer du fort. De Launay auroit pu sans doute opposer à la prise du premier pont une plus vigoureuse résistance ; mais ce vil agent du despotisme, plus digne d'être geolier que commandant d'une place de guerre, perdit la tête dès qu'il se vit bloqué par le peuple en furie, et se hâta de se réfugier derrière la masse énorme de ses bastions, où il espéroit pouvoir attendre en sûreté les secours qui lui étoient promis pour le soir même par M. de Bezenval et par M. de Flesselles. Il vouloit sauver sa vie et sa réputation, et il couroit à grands pas à la ruine de l'une et de

l'autre. Incertain et flottant entre la crainte et l'espérance, il prit le parti le plus dangereux de tous, celui de n'en prendre aucun; celui des ames foibles qui, dans des crises orageuses, paroissent poussées par une force irrésistible vers la catastrophe qu'ils cherchent le plus à éviter. Au reste, dans la position où il se trouvoit, de quelque côté qu'il se tournât, il ne pouvoit apercevoir que des abîmes. Trompé dans son attente, effrayé des efforts incroyables et de l'acharnement de la multitude, tourmenté de remords, il ne prend plus conseil que de son désespoir; et au moment où un porte-clef distribuoit du vin aux soldats, il saisit la mêche d'une des pièces de canon de la cour intérieure, et va droit à la sainte-barbe pour y mettre le feu. Un bas-officier, M. Ferrand, lui présente sa bayonnette et le repousse. Il descend alors à la tour de la Liberté, où l'on avoit mis en dépôt une partie des poudres qu'il avoit fait venir dans la nuit du 12 au 13; mais M. Bequard, autre bas-officier, l'oblige de se retirer, et prévient un acte de démence qui auroit coûté la vie à des milliers de citoyens, fait sauter la Bastille, les maisons

voisines et une partie du fauxbourg S. Antoine. Le gouverneur, hors de lui-même, demande alors par grâce un seul baril de poudre. Enfin il s'adresse à la garnison, et lui demande s'il ne vaut pas mieux se faire sauter, que de s'exposer à être égorgé par le peuple à la fureur duquel on ne pouvoit plus se promettre d'échapper. « Remontons » sur les tours, et s'il faut mourir, rendons » notre mort funeste à nos ennemis, et » écrasons-les sous les débris de la Bastille ».

Mais les soldats lui répondent qu'ils aiment mieux mourir que de faire périr un si grand nombre de leurs concitoyens, et qu'une plus longue résistance étant désormais impossible, il faut faire monter le tambour sur la plate-forme pour rappeler, arborer un drapeau blanc et capituler. On bat donc la chamade, et on arbore le drapeau blanc sur la tour de la *Bazinière*. C'étoit trop tard. Le peuple irrité de la lâche trahison du gouverneur qui avoit fait tirer sur ses députés, ne voit qu'un nouveau piége dans ces démonstrations de paix, et s'avance toujours, faisant des décharges, jusqu'au pont de l'intérieur. L'officier suisse, adressant la parole

aux assaillans à travers une espèce de créneau qui se trouvoit auprès du pont-levis, leur demande à sortir avec les honneurs de la guerre. —Non, non, lui crie-t-on. Il fait passer alors par la même ouverture, un papier que l'éloignement empêchoit de lire, en criant *que l'on vouloit bien se rendre, si on promettoit de ne pas massacrer la troupe.* Un particulier court chercher une planche, on la pose sur le parapet, plusieurs personnes se mettent dessus pour faire le contre-poids; le brave inconnu s'avance, il est prêt à saisir le papier, mais il tombe dans le fossé, frappé, selon quelques-uns, d'un coup de fusil, et meurt victime de son zèle. M. Maillard, fils d'un huissier à cheval au châtelet de Paris, ou selon d'autres, le brave Reole, sans s'effrayer de la mort du premier, s'avance courageusement sur cette planche longue et étroite, prend le papier et le remet entre les mains de M. *Hulin* ou de M. *Elie*, qui le lut à haute voix. En voici le contenu? *Nous avons vingt milliers de poudre, nous ferons sauter la garnison et tout le quartier, si vous n'acceptez pas la capitulation. — Foi d'officier, nous l'acceptons,*

dit M. Elie; *baissez vos ponts*. Mais le peuple se récrie au seul nom de capitulation, et fait avancer trois piéces de canon.

On alloit tirer, déjà les rangs s'ouvroient pour laisser passer les boulets, lorsque l'ennemi voyant que l'on vouloit abattre le grand pont, fait baisser le petit pont-levis de passage, qui est sur la gauche de l'entrée de la forteresse. Malgré le nouveau danger qui naissoit de cette manœuvre, MM. Elie, Hulin, Maillard, Reole, Humbert, Tournay, François, Louis Morin et plusieurs autres, le remplissent à l'instant, après l'avoir fixé en fermant les verroux.

Les gardes françoises, conservant leur sang froid au sein du péril, forment une barrière de l'autre côté du pont, pour empêcher que la foule des assiégeans ne s'y portât; acte de prudence qui sauva la vie à des milliers de personnes qui se seroient précipitées dans les fossés.

Environ deux minutes après, un invalide vint ouvrir la porte située derrière le pont-levis, et demanda ce qu'on vouloit. *Qu'on rende la Bastille*, lui répondit-on. Alors il laisse entrer. Les vainqueurs font à l'instant

baisser le grand pont; il n'étoit point encore sur son repos, que le brave Arné s'y élance au risque de se briser les jambes, pour faire contre-poids et empêcher qu'on ne le relevât.

Les invalides étoient rangés à la droite, et les suisses à la gauche; leurs armes étoient déposées le long du mur. Ils ôtèrent leurs chapeaux, battirent des mains, et crièrent *bravo* aux assiégeans qui accouroient en foule dans le fort. Les premiers entrés abordent les vaincus avec humanité, sautent au col des officiers de l'état-major en signe de paix et de réconciliation, et prennent possession de la place comme rendue par capitulation. Mais ceux qui les suivent ne respirant que carnage et vengeance, la traitent comme prise d'assaut. Quelques soldats placés sur les plates-formes, ignorant leur défaite, ayant en ce moment fait quelques décharges, le peuple transporté de fureur se jette sur les invalides et les accable de mauvais traitemens. Un d'entr'eux est massacré; le malheureux Béquart, ce brave officier qui avoit si bien mérité de la ville de Paris en arrêtant le bras du gouverneur lorsqu'il vouloit faire sauter la Bastille, et qui n'avoit pas même tiré une

seule fois dans cette journée, est percé de deux coups d'épée, et frappé d'un coup de sabre qui lui abat le poignet. On porte en triomphe dans toutes les rues de la ville cette même main à qui tant de citoyens doivent leur salut; lui-même est arraché du fort et traîné à la Grêve. La multitude aveuglée qui le prend pour un canonnier, l'attaché à un gibet, où il expire avec le nommé Asselin, victime comme lui de cette fatale méprise. On fait prisonniers tous les officiers de l'état-major, on se jette en foule dans leur logement, on en brise les meubles, les portes, les croisées. Dans ce désordre général ceux qui étoient dans la cour tirent sur ceux qui sont dans les appartemens et sur les plates-formes; plusieurs même sont tués. Le vaillant Humbert reçoit un coup de fusil sur la plate-forme : un de ses amis est tué dans ses bras. Alors le brave Arné élevant sur sa bayonnette son bonnet de grenadier, se présente au bord du parapet, et s'expose lui-même à recevoir la mort pour faire cesser le feu.

MM. Maillart, Cholat, le grenadier Arné et plusieurs des assaillans se disputent l'honneur d'avoir arrêté M. de Launay. Il n'étoit

point en uniforme, mais vêtu d'un frac gris avec un ruban ponceau; il portoit à sa main une canne à épée dont il vouloit se percer le sein, et que l'intrépide Arné lui arracha. MM. Hulin, Elie et quelques autres se chargèrent de sa garde, et parvinrent à le faire sortir de la Bastille, non sans éprouver les mauvais traitemens du peuple, dont le cri général le condamnoit à la mort. Ils prirent la direction de l'hôtel-de-ville, escortés d'une troupe nombreuse. M. Elie, en uniforme, ouvroit la marche, portant la capitulation à la pointe de son épée : après lui venoit M. Legris, garde des impositions royales, qui, ce jour-là et les suivans, se signala par des actions d'une valeur héroïque; ensuite M. Maillard portant le drapeau; puis le gouverneur, tenu par MM. Hulin et Arné. Immédiatement après marchoit M. de l'Epine, clerc de M. Morin, procureur au parlement.

Telle étoit l'escorte de M. de Launay. Presque tous ceux qui la composoient pensèrent être les victimes de l'acharnement de la multitude contre le prisonnier, et de leur zèle à le défendre de la fureur générale. Les uns lui arrachoient les cheveux, d'autres

lui présentoient leurs épées, et vouloient le percer. Le malheureux, saisi des angoisses de la mort, disoit d'une voix éteinte à M. Hulin : *Ah ! Monsieur, vous m'aviez promis de ne pas m'abandonner, restez avec moi jusqu'à l'hôtel-de-ville!* D'autres fois s'adressant à M. Elie : *Est-ce-là*, s'écrioit-il, *ce que vous m'aviez promis ? Ah ! Monsieur, ne m'abandonnez pas !*

Mais la fureur de la foule alloit toujours croissant, et son aveugle ressentiment n'épargnoit pas ceux qui escortoient M. de Launay. M. de l'Epine reçut sur la tête un coup de crosse de fusil qui l'auroit étendu mort sans la forme ronde de son chapeau qui lui sauva la vie ; mais il demeura sans force, et fut contraint d'abandonner l'escorte à l'orme S.Gervais. Hulin lui-même, malgré sa vigueur et sa grande taille, ne put résister à la violence de la multitude. Epuisé par les efforts qu'il avoit faits pour le défendre, accablé de mauvais traitemens, il fut forcé de quitter son prisonnier à la Grève pour prendre un peu de repos. A peine étoit-il assis, que, retournant les yeux, il aperçoit la tête de M. de Launay suspendue au haut d'une pique. Les dernières

paroles qu'il prononça furent : *Ah ! mes amis, tuez-moi, tuez-moi sur-le-champ, ne me faites pas languir.* Le peuple craignant qu'on ne lui enlevât sa victime, s'étoit hâté de l'égorger sur les marches de l'hôtel-de-ville.

M. de Losme, son major, homme plein de vertus et d'humanité, qui sembloit avoir été envoyé par le ciel comme un ange consolateur, dans ces antres ténébreux, séjour de douleur et de larmes; M. de Losme, aussi chéri des prisonniers, que M. de Launay en étoit détesté, partagea son malheureux sort. Mais des traits d'héroïsme et de reconnoissance signalèrent les derniers instans d'une vie que mille actions vertueuses avoient honorée.

Le gouverneur venoit d'être égorgé. L'infortuné major étoit déjà sur la place de Grêve, et le peuple l'entraînoit avec une fureur capable de glacer tous les cœurs. Tout-à-coup un jeune homme se précipite dans ses bras : *Arrêtez*, s'écrie-t-il, *arrêtez, vous allez immoler le meilleur des hommes, j'ai été cinq ans à la Bastille, il fut mon consolateur, mon ami, mon père.* C'étoit M. de

Pelleport qui, renfermé dans cette prison, avoit trouvé dans l'humanité du sensible de Losme un adoucissement à sa captivité. Frappé des paroles et de l'action du jeune homme, le malheureux militaire lève les yeux, et lui dit avec un sang-froid vraiment héroïque dans l'affreuse position où il se trouvoit : *Jeune homme, qu'allez-vous faire ? Retirez-vous ; vous allez vous sacrifier sans me sauver.*

La multitude rugissante n'écoutoit, en effet, que sa rage, ne voyoit que sa victime, ne respiroit que sa mort. M. de Pelleport oubliant qu'il est sans armes, écarte la foule avec ses mains : *Oui*, s'écrie-t-il, *oui, je le défendrai envers et contre tous.* A ces mots, un forcené lui décharge un coup de hache, qui lui fait sur le col une large blessure ; il alloit lui en porter un second sur la tête, lorsqu'il est renversé lui-même par le chevalier de Jean qui avoit accompagné M. de Pelleport. Mais celui-ci est aussi-tôt assailli de toutes parts, frappé de coups de sabres, percé de bayonnettes : il saisit enfin un fusil, et renverse tout ce qui se présente. On le lui arrache, et ce n'est que par des prodiges de force et de valeur qu'il parvient à

échapper à la rage du peuple et à la mort. Il gagne avec peine l'escalier de l'hôtel-de-ville, où il tombe sans connoissance. Cependant M. de Losme avoit été massacré en face de l'arcade Saint-Jean, sa tête avoit été coupée et mise au bout d'une pique, comme celle du gouverneur, et ces sanglans trophées étoient portés dans tous les quartiers de la ville.

M. de Miray, aide-major, avoit été tué dans la rue des Tournelles, et M. de Persan, lieutenant de la compagnie des invalides, sur le Port au bled. C'est dans la poche de cet officier que l'on trouva la croix de S. Louis qui fut attachée à la boutonnière de M. Dubois, alors fusilier au régiment des gardes françoises. Persuadé que ce sont les belles actions qui honorent et non les décorations, il se contenta de l'avoir méritée, et la fit rendre le 3 Septembre, par son district, à M. de la Fayette. Celle de M. de Launay fut trouvée le lendemain chez lui, par M. de Baran, qui n'étoit point au siége de la Bastille, mais qui eut le bonheur de rendre à ses concitoyens des services signalés dans la journée du 15 Juillet.

Le

Le reste de la garnison de la Bastille attendoit en tremblant la décision de son sort. Les suisses avoient échappé à la première chaleur du ressentiment du peuple : comme ils étoient couverts de sareaux de toile, on les prit pour des prisonniers. D'ailleurs, pendant le combat ils étoient restés dans la cour, où ils faisoient, il est vrai, un feu continuel, tant par les meurtrières, que par des trous qu'ils avoient pratiqués dans le pont-levis ; mais ils n'étoient pas montés sur les tours, et on ne les avoit pas vus durant l'action ; c'est ce qui les sauva de la colère des assiégeans. Elle tomba toute entière sur les malheureux invalides, assurément bien moins coupables qu'eux. Ceux-ci ne perdirent pas un homme durant l'attaque, un seul périt après ; et le sort voulut que ce fût celui qui avoit chargé et pointé le terrible fusil de rempart qui fit tant de ravage. Se sentant probablement plus coupable que les autres, dès que le pont-levis fut baissé, il voulut fuir ; mais il fut tué dans la cour du passage, d'un coup de sabre ou de bayonnette : tous les autres furent conduits à la Grève. Les invalides saisis d'horreur à la vue de deux de leurs camarades,

suspendus au gibet fatal, accablés d'injures, abreuvés d'humiliations, sont présentés à un officier de ville : « *Vous avez fait feu sur* » *vos concitoyens*, leur dit-il, *vous méritez* » *d'être pendus, et vous le serez sur le* » *champ* ». Un cri universel prononce le même jugement contre tous les défenseurs de la Bastille, et demande leur supplice. Mais les gardes-françoises, aussi humains dans la victoire, que terribles dans le combat, supplient le peuple de leur accorder pour prix de leurs services la vie de leurs prisonniers. On applaudit à cette générosité : la vengeance publique et particulière est désarmée, tout cède à la voix des soldats de la patrie, et les cris répétés *grâce, grâce*, font retentir la place de Grève.

M. Marqué, sergent des grenadiers des gardes, couronne par un nouveau trait d'humanité cet acte de clémence : il fait placer au milieu du détachement qu'il commandoit, vingt-deux invalides et onze suisses de Salis; et pour les soustraire aux clameurs insultantes de la multitude, les conduit par la place des Victoires jusqu'aux casernes de la Nouvelle-France, malgré le peuple qui vouloit qu'on

les promenât dans le Palais Royal. Ces infortunés trouvent sous les tentes de leurs vainqueurs de la nourriture, un asyle, du repos, et en partent le lendemain matin pour aller rejoindre leurs corps respectifs. Une douzaine de suisses s'enrôlèrent depuis sous les drapeaux de la patrie.

Cependant la fureur du peuple n'étoit point assouvie, et une nouvelle victime conduite de l'Arsenal à l'hôtel-de-ville alloit lui être immolée. C'étoit M. de Montbarey, anciennement ministre de la guerre; il étoit prêt à périr aux yeux de son épouse défaillante. Poussé d'une extrémité de la salle jusqu'au bureau des électeurs, il y est froissé de manière à pouvoir à peine respirer, et vingt hommes armés le retiennent immobile. Vingt autres appuyent leurs bayonnettes sur la poitrine de M. de la Salle, qui lui tendoit les bras. Ce digne commandant ne désespère pourtant pas de le sauver; il presse et sollicite tour-à-tour ceux qui serroient si étroitement leur proie, et ceux qui l'assailloient lui-même, parvient à faire lâcher prise aux uns, à relever les bayonnettes des autres; et saisissant à propos ce moment, d'un bras

vigoureux enlève M. de Montbarey du milieu de ceux qui l'entourent, et lui fait un rempart de son corps. Ce coup de théâtre fait tant d'impression, qu'on les applaudit tous deux, et que les clameurs sont aussitôt converties en acclamations redoublées.

De son côté le brave Elie, du haut de l'espèce de trophée où l'avoient placé ses compagnons, tendoit la main à ceux qui, du milieu des piques et des bayonnettes, imploroient son secours. Apercevant parmi les captifs des enfans jusqu'à ce jour employés au service intérieur de la Bastille : — « Grâce, dit-il, grâce aux enfans ». Ces paroles furent le signal de l'amnistie générale.

Elie régnoit en souverain et continuoit à calmer les esprits. Ses cheveux hérissés, son front couvert de sueur, l'épée qu'il tenoit fièrement, faussée en trois endroits, le désordre de ses vêtemens, relevoient et consacroient pour ainsi dire la dignité de sa personne, et lui donnoient un air martial qui portoit l'imagination vers les tems héroïques. Tous les regards étoient fixés sur lui ; on ne perdoit pas une de ses paroles. « Citoyens,

disoit-il, « gardez-vous sur-tout d'ensan-
» glanter les lauriers dont vous venez de
» ceindre ma tête, ou reprenez vos palmes
» et vos couronnes. Avant d'aller voir tom-
» ber les créneaux de la Bastille, car le so-
» leil levant les verra crouler demain, que
» tous ces prisonniers, plus malheureux que
» coupables, jurent ici d'être fidèles à la
» nation ». Le serment fut aussitôt prêté solemnellement, au milieu des applaudissemens de toute l'assemblée.

Les assiégeans restés dans la place (a),

(a) De ce nombre étoit le jeune Gudin, âgé de 17 ans, l'un des héros de cette journée. « Ah!
» Messieurs, disoit-il le lendemain, au comité
» permanent de l'hôtel-de-ville, figurez-vous com-
» bien je fus malheureux quand je vis toute la ville
» courir à la Bastille. On y vouloit tout tuer, tout
» renverser, et mon père et mon oncle étoient dans
» la forteresse.

» Dieu m'a conduit. Il m'a dit : prends un fusil
» et vas te mêler aux combattans. Hors de moi-même,
» j'ai pris un fusil, j'ai fait, comme les autres. Le pre-
» mier pont est forcé, on alloit bientôt forcer l'au-
» tre. O mon père! O mon oncle! C'est bien ici,
» Messieurs, que la voix de Dieu s'est fait entendre!
» Je lui obéis pour la seconde fois. Je cours chez-

après avoir exhalé leur premier feu, partagent les sentimens d'humanité de leurs frères d'armes, et se dispersent dans les flancs de la forteresse. Avides de juger par leurs yeux de tout ce que la renommée publioit sur les mystères de ces tours affreuses, ils se jettent comme des vautours sur les entrailles de leur récente proie, ils en sondent les profondeurs et en parcourent toutes les sinuosités. Les uns remplissent les sombres escaliers, montent sur les plates-formes,

---

» cher une redingotte, un tablier et un grand chapeau. De retour je parviens à reprendre ma place. » Le dernier pont baissé, j'entre, je me précipite. » j'aperçois mon oncle qui me montre mon père. » On tiroit encore, et je tremblois pour ses jours, » je l'aborde. Il pâlit, lui qui n'eut jamais peur. » — O mon fils, retire-toi, obéis à ton père. Il » me prend, il me serre la main et la repousse.

» Je lui dis deux mots; il me conduisit dans un » cachot. Ce fut-là qu'après m'être déshabillé, j'ôtai » l'uniforme de ce bon père, que je le revêtis de la » redingotte et du chapeau que j'avois apportés: » je lui attachai ensuite le tablier, et nous sortîmes » sans être reconnus. — Lequel, de mon père ou » de moi est le plus heureux? Je vous le demande, » Messieurs, — n'est-ce pas moi? »

lèvent les mains au ciel, insultent aux canons qui recéloient encore les foudres dirigés contr'eux, et les tournent contre les ennemis qui oseroient approcher du fauxbourg; enfin ils ébranlent et renversent d'énormes pierres dont le roulement retentit dans tous les cœurs, et donne au loin le signal de la victoire.

D'autres forçoient la chambre du conseil, de ce conseil impie où des esclaves de la faveur, gagés par la haîne, jugeoient sans loix, faisoient exécuter sans remords. Plusieurs étant entrés dans la chapelle, un prêtre s'écrie : « C'est ici le lieu saint, la » maison du seigneur! » Les vases sacrés sont respectés, et ils n'emportent qu'un tableau représentant S. Pierre *aux liens*, où tous les attributs de l'esclavage étoient, par un raffinement de cruauté, mis sous les yeux des malheureux qui, ne trouvant plus de pitié sur la terre, venoient implorer la compassion du ciel. En sortant ils détruisent à coups de pierres le cadran de l'horloge placée dans la cour qui servoit de promenade aux prisonniers. Les supports de ce cadran représentoient deux esclaves courbés sous le

poids de leurs chaînes : c'étoit sous le ministère de M. de Sartine qu'on avoit imaginé cette décoration digne du ministre et de cet affreux séjour.

Le plus grand nombre parcouroit en tumulte les prisons, descendoit dans les cachots, en ébranloit avec fracas les doubles, les triples portes ferrées, aussi épaisses que les portes extérieures des citadelles, et forçoit à coups redoublés ces froides catacombes enveloppées des ténèbres et du silence de la mort; car dans l'ivresse de la victoire on avoit oublié les malheureux enfermés dans la forteresse, et l'on portoit en triomphe les clefs des verroux sous lesquels ils gémissoient.

Tandis que tout étoit en combustion depuis le comble jusqu'au fond des cachots, l'or, l'argent, les archives étoient au pillage. Tout est ravagé, dévasté : une foule de documens, de manuscrits, de registres sont jetés des tours dans les fossés, dans les cours, dispersés, foulés, égarés, et tombent entre les premières mains qui veulent les ramasser (*a*). On enlève d'anciennes armes ef-

(*a*) On a depuis formé un dépôt général pour

frayantes par leurs formes aussi bizarres que meurtrières, et jusqu'à des chaînes. On emporte aussi de funestes entraves dont quelques-unes, usées par le frottement journalier, excitent le frémissement de l'indignation en rappelant la multitude des infortunés dont elles ont fait le tourment habituel. On découvre un vieux corcelet de fer inventé pour retenir un homme par toutes les articulations et le retenir dans une immobilité éternelle. Plusieurs autres machines non moins bien combinées, non moins destructives sont exposées au grand jour; mais personne n'en

---

réunir tous les fragmens; et de ces milliers de lambeaux épars, sont déjà sorties nombre de brochures et de volumes sur la Bastille, sous tous les titres, sous toutes les formes, qui en piquant la curiosité, ont porté à son comble l'indignation publique. Ils ont, de plus, fait bénir l'heureuse révolution qui délivroit la France de ce monument de servitude. Ils ont révélé au grand jour, et l'horreur des lettres de cachet, et les ordres sanguinaires du cardinal de Richelieu, et les violences arbitraires exercées sous Louis XV et Louis XVI par les ministres, et mille actes secrets de tyrannie exercés par leurs suppôts les lieutenans de police, Saint-Florentin, Sartine, Lenoir et leurs complices.

peut deviner ni les noms, ni l'usage direct. C'étoit le secret des Phalaris de Versailles, c'étoit celui des bourreaux et de ceux qui les payoient. Enfin, à l'exemple des vainqueurs qui sortirent du fort les premiers, portant à leurs mains des témoignages de leur victoire, tous ceux qui restèrent et affluèrent de toutes parts, n'en sortoient qu'avec quelques dépouilles du monstre que l'on venoit de terrasser. Mais personne n'eut l'intention de s'approprier cet infâme butin (*a*).

On trouva sept prisonniers, que l'on conduisit en triomphe au Palais-Royal. Ces infortunés étoient dans une espèce de ravissement et se croyoient bercés par les illusions d'un songe, dont le charme ne seroit que momentané. Mais bientôt ils aperçoivent le chef sanglant de leur bourreau, suspendu à la pique fatale, au haut de laquelle on lisoit en gros caractères : *De Launay, gouverneur*

(*a*) Le jour même et les jours suivans, tout ce qui étoit sorti de ce repaire, fut rapporté, soit à l'hôtel-de-ville, soit dans les districts. Des hommes pauvres rendirent jusqu'à de l'argent monnoyé qu'on y fouloit aux pieds. « Nous ne sommes point des voleurs, disoient-ils, mais de bons citoyens ».

de la Bastille, perfide et traître envers le peuple. Ils détournent la vue ; et les yeux baignés des pleurs de la reconnoissance, ils lèvent les mains vers le ciel pour bénir leurs libérateurs et les premiers instans de leur liberté.

Les clefs de la forteresse furent remises à M. Brissot qui, peu d'années auparavant, avoit lui-même été jeté dans ces antres du despotisme ; et trois mille hommes furent envoyés pour garder ces odieuses tours, en attendant qu'un arrêté de la ville eût confirmé le vœu du peuple qui demandoit leur destruction.

Telles sont les principales circonstances de cette mémorable action, dont le succès parut incroyable à ceux mêmes qui en furent les spectateurs, que la postérité regardera comme un prodige, qui terrassa le monstre de l'aristocratie, enflamma le courage des bons citoyens, et frappa d'un mortel effroi la troupe dorée des conjurés de Versailles. Ils disoient dans le délire de leur insolent orgueil, que c'étoit une folie que de redouter le peuple : — que pouvoit faire une multitude sans plan, sans chef, sans concert,

sans armes ? Une poignée de soldats, quelques coups de canon, un gibet devoient dissiper dans quelques heures cet amas de bourgeois séditieux, accoutumés à fuir devant le guet, qui ne pourroient sans pâlir voir briller une bayonnette, ni entendre sans trembler l'explosion d'un coup de fusil. Mais ils pâlirent eux-mêmes, ils tremblèrent, ils frémirent lorsqu'ils virent leurs remparts renversés, leurs soldats mis en fuite, et leurs foudres captives tournées contre eux-mêmes par ces mêmes bourgeois, la veille, objet de leurs mépris, et transformés en un jour en guerriers victorieux. Ils ne savoient pas qu'on trouve plus d'un héros sous la bure grossière, comme plus d'un vil esclave sous le riche brocard ; que la cause de la liberté ennoblit ses défenseurs, exalte leur courage ; que la tyrannie flétrit ses satellites ; que la présence d'un homme libre les humilie, les fait rougir de leurs fers, et enchaîne leurs bras ; que l'intérêt commun de la patrie est le lien le plus puissant pour réunir les efforts des citoyens ; que le sentiment qui leur sert de chef et de guide, leur fait trouver en eux-mêmes plus de valeur et de force pour dé-

fendre

fendre leurs droits et leurs propriétés, que des brigands titrés ne peuvent en déployer pour les envahir.

Nous ne rapporterons point ici cette foule d'actions d'éclat qui, dans cette glorieuse journée, étonnèrent les plus braves militaires eux-mêmes. Il n'est pas étonnant que l'on montre de l'héroïsme, lorsque l'on combat pour les deux choses les plus chères à tous les hommes, la patrie et la liberté. Nous nous bornerons à citer quelques traits qui prouveront à nos ennemis que ce n'est point une valeur brutale qui caractérise nos guerriers plébéïens, et que l'on retrouve chez eux cette élévation et cette délicatesse de sentimens que l'éducation même donne si rarement à ces hommes qui se disent grands. Ils les admireroient si on les rapportoit de quelque personnage de l'antiquité ou de quelque bon gentilhomme; car la vertu, pour avoir droit à leurs hommages, a besoin de lettres de noblesse. Telle est cette modestie du grenadier *Arné*, de Dôle en Franche-Comté, qui, oublié dans la nomination aux places de la milice soldée, ne songe pas à se plaindre, et n'est pas étonné

de se retrouver simple grenadier, après des exploits pour lesquels le fils d'un ci-devant duc et pair n'eût pas trouvé dans les honneurs militaires de récompense suffisante : tel est cet amour filial qui lui fait trouver dans sa modique paye, des moyens de soulager la vieillesse de son père et de sa mère. Telle est cette réponse de M. Delaurière, son compatriote, qui ayant eu la gloire de s'emparer du drapeau de la Bastille, le porte à la ville, demande un reçu ; et interrogé sur son nom : « Faites-le, dit-il, au nom » des grenadiers du troisième bataillon ».

Un citoyen amené du siége, tout sanglant et la main gauche estropiée, faisoit inscrire son nom sur la liste des vainqueurs, et enregistrer ses blessures. Comme il gardoit le silence sur le bras droit qu'il portoit en écharpe, on en paroissoit surpris. « Ce n'est rien, » dit-il, ce n'est qu'un coup de feu dans les » chairs, mais les doigts remuent. J'entends » donc que ce bras ne soit point dans votre » procès-verbal ». C'étoit un indigent qui parloit ainsi !

On vit à la Bastille une jeune fille de dix-huit ans combattre sous des habits d'hommes,

à côté de son amant dont elle ne voulut jamais se séparer. La femme d'un charbonnier, après le siége, s'élance au milieu des morts; nomme son fils, cherche à l'y reconnoître, retourne les cadavres; et sur l'étonnement qu'on lui témoigne de sa curiosité : « Quoi, » dit-elle, dans quelle place plus glorieuse » pourrois-je le chercher, s'il a donné sa vie » pour sa patrie, n'est-il pas bien heureux » ?

La prise de la Bastille a coûté la vie à quatre-vingt-dix-huit des assiégeans; quatre-vingt-trois restèrent sur la place, et quinze périrent de leurs blessures : soixante-treize furent blessés ou estropiés. Les assiégés ne perdirent qu'un homme pendant le combat; quatre officiers et quatre soldats furent pendus ou égorgés après l'action. M. de Launay méritoit la mort sans doute : il la méritoit comme gouverneur de la Bastille; cette qualité seule le rendoit criminel de lèze-nation : il la méritoit par sa sordide avarice et les lâches cruautés qu'il exerçoit sur les prisonniers : il la méritoit pour avoir, contre le vœu d'une grande partie de la garnison et de l'état-major, versé le sang de ses concitoyens, fait tirer sur les députés de l'hôtel-de-ville et cons-

piré avec M. de Flesselles contre la liberté publique. Mais une tête aussi criminelle devoit tomber sous le fer du bourreau, marquée du sceau de l'infamie dont la loi flétrit les coupables. Le soldat suisse qui avoit, pendant le combat, servi le fusil de rempart, méritoit également la mort. Mais qu'avoit fait le vertueux de Losme, conduit sans doute par un génie bienfaisant dans l'affreuse enceinte de la Bastille, pour donner des consolations aux malheureux prisonniers? Qu'avoit fait l'infortuné Bequard? il est prouvé par la déposition unanime des invalides, qu'il ne tira pas un seul coup de fusil pendant le combat; il est prouvé qu'il sauva la vie peut-être à cinquante mille personnes, en prévenant l'acte de démence atroce du gouverneur: et l'infortuné laisse une femme et des enfans livrés par sa mort à l'indigence et à la misère.

Bon peuple de Paris, citoyens de toutes les classes, honorons par un acte de justice cette victoire éclatante et l'établissement de la liberté. Vainqueurs de la Bastille, vous devez la vie à ce brave militaire; c'est à lui que nous devons tous la conservation des héros qui font notre gloire. Il méritoit des cou-

ronnes civiques, et il a reçu la mort. Nous ne pouvons lui rendre la vie; nous ne pouvons rendre un père à ses enfans; mais acquittons-nous envers eux de ce que nous lui devons, et réparons, autant qu'il est en nous, cette funeste et cruelle méprise. Que la patrie les adopte, qu'ils reçoivent aux frais de la ville une éducation honorable, et que l'on accorde à leur mère une subsistance assurée. Ce ne sera pas un acte de bienfaisance, mais de stricte équité. Que si un jour une place magnifique s'élève sur ces repaires du despotisme, et qu'une colonne de marbre porte jusqu'aux cieux les noms de nos libérateurs, qu'il soit gravé au bas : « Le major de Losme » fut à la Bastille, doux, humain et compâ» tissant. Les malheureux prisonniers trou» vèrent en lui un consolateur et un ami. Il » fut égorgé avec le traître de Launay, le 14 » juillet 1789.

» Bequard, bas-officier de la garnison de » la Bastille, n'avoit pas tiré sur ses conci» toyens : il sauva les assiégeans et le faux» bourg Saint-Antoine de la rage du barbare » de Launay, qui vouloit mettre le feu aux » poudres, et faire sauter la forteresse. Il

» fut blessé de plusieurs coups d'épées, et
» pendu par méprise le 14 juillet 1789.

» Le peuple de Paris, affligé de la mort
» de ces bons citoyens, pour consacrer à
» l'immortalité leurs vertus et ses regrets,
» a voulu que leurs noms fussent inscrits
» auprès de ceux des sauveurs de la patrie ».

Les sept prisonniers qui se trouvèrent au château de la Bastille au moment de sa prise, sont MM. *Pujade*, *Béchade*, *la Roche*, *la Caurege*, accusés de falsification de lettres-de-change acceptées par MM. Tourton et Ravel, et Galet de Santerre, banquiers. S'ils étoient innocens, leur détention étoit tyrannique; s'ils étoient coupables, elle devenoit abusive. Ils ne devoient point être soustraits à leur jurisdiction naturelle. M. *de Solages*, arrêté en 1782, à la réquisition de son père, pour dérangemens d'affaires, enfermé d'abord à Vincennes et transféré à la Bastille. Pendant sept ans de prison, il n'avoit pas reçu une seule lettre de sa famille ni de ses amis, quoiqu'il écrivît fréquemment. Il ignoroit que son père étoit mort; que M. le Noir n'étoit plus lieutenant de police; qu'il y avoit eu une assemblée de notables, et que les

Etats-Généraux se tenoient à Versailles. Ayant demandé à son porte-clef la cause des coups de fusil qu'il entendoit de sa chambre, on lui dit que le peuple étoit révolté à cause de la cherté du pain. Le district de l'Oratoire, où il fut conduit, l'a pris sous sa sauve-garde et en a répondu. M. *Tavernier*, fils naturel de M. Pâris Duverney, frère de Pâris Montmartel. Il y étoit détenu depuis le 4 Août 1759; et commençoit à croire qu'il n'existoit plus sur la terre d'autres humains que ses geoliers. Enfin M. *Whyte*, conduit à la Bastille lors de l'évacuation du donjon de Vincennes. On ne sait pas depuis combien d'années duroit sa détention, on ne sait même au juste qui il est : c'est ce prisonnier qui fut promené dans toutes les rues de Paris. Il avoit perdu la tête, ainsi que le précédent, et les électeurs furent obligés de les faire transférer à Charenton peu de jours après leur délivrance.

« Je ne sais, dit Mirabeau en parlant des prisons d'état, s'il est possible que l'ame et le corps supportent long-tems les violences qu'on y éprouve; mais je crois que l'on seroit effrayé, si l'on avoit une liste fidelle de ceux qui meurent désespérés, ou qui vivent

insensés dans ces infernales demeures ».

Il a disparu cet affreux palais de la vengeance; ses tours et ses bastions sont tombés à la voix d'un peuple libre. Mais le souvenir en sera éternel dans la mémoire des hommes, il sera le rempart indestructible de notre liberté. Après des siècles, le françois ira contempler ses ruines, évoquer de leur sein les ombres des victimes de la tyrannie; et demandera avec étonnement quel étoit ce gouffre odieux qui propageoit au loin l'asphyxie de l'esclavage, et engloutissoit tout vivans les hommes qui osoient invoquer les loix, parler liberté, et se montrer citoyens. Son histoire se trouve ainsi liée à celle de la révolution : mais nous nous bornerons aux détails essentiels.

Notice historique de la Bastille.

Ce fut Charles V qui jeta les fondemens de la Bastille. Ce n'étoit d'abord que deux tours isolées destinées à défendre l'entrée de Paris dont le chemin les séparoit. Ces deux premières tours étoient celles du *Trésor* et de la *Chapelle*. Quelque tems après, on en fit élever deux autres, qui furent nommées depuis la tour de *la Liberté* et la tour de *la Bertaudière*.

Vers l'an 1383, Charles VI fit construire les quatre autres, les réunit entre elles par un mur, les entoura d'un large fossé, détourna le chemin à gauche comme il existe encore aujourd'hui, et d'une simple bastille qu'elle étoit dans l'origine, en fit une véritable forteresse, composée de huit grosses tours rondes, et jointes par des massifs de mâçonnerie de neufs pieds d'épaisseur. En 1553 on y ajouta un bastion entier à orillons dont on voit encore les fondemens.

Nous ne nous étendrons pas en dissertations sur l'origine des noms donnés à ces tours. Quelques-uns sont évidemment tirés de leur usage, tel que celui des tours de la Chapelle et du Trésor. Tout le monde sait que Henri IV fit déposer dans cette dernière les sommes immenses qu'il réservoit pour l'exécution de ses grands desseins. D'autres, telles que celles de la Bazinière et de la Bertaudière furent ainsi nommées du nom de ces deux prisonniers. Quant à la tour *de la Liberté*, elle dut cette dénomination, sans doute, à une de ces plaisanteries léonines, si familières aux tyrans accoutumés à joindre l'insulte à la barbarie.

Il paroît qu'elles ne tardèrent pas longtems à servir de prisons. Car *Hugues Aubriot*, prévôt des marchands, qui en posa la première pierre le 22 Avril 1370, y fut enfermé en 1381, et y finit ses jours, selon plusieurs historiens. La Bastille devint donc funeste à son fondateur, comme le gibet de Montfaucon à Enguerrand de Marigny, et les cages de fer à l'évêque de Verdun, qui en fut l'inventeur. Ainsi, par une sage loi de la providence, ces hommes cruels qui s'exercent à ajouter de nouveaux maux à la coupe d'amertume que la nature a répandue sur la vie humaine, sont communément livrés eux-mêmes aux supplices et aux tourmens qu'ils avoient imaginés pour leurs semblables.

Cette forteresse étoit depuis long-tems plus redoutable à l'innocence, aux lumières, au courage et au civisme, qu'aux ennemis de l'état. En 1589, Bussy le Clerc eut l'insolence d'y mener le Parlement. Les troupes de cette compagnie s'en emparèrent elles-mêmes en 1649, pendant la guerre de la Fronde; et le fameux conseiller Broussel en eut le gouvernement. Heureuse la nation, si guidée par les mêmes principes que ceux qui ont dirigé

en 1789 les citoyens de Paris, elle avoit alors détruit jusques dans ses fondemens ce boulevart du despotisme, ce repaire ténébreux de la tyrannie dans l'ombre duquel elle a si long-tems forgé nos fers, insulté à l'humanité, fait verser tant de larmes et répandu tant de sang dans le silence et la nuit de ses cachots.

Chaque tour étoit une prison à cinq étages. Les cachots et les *calottes*, on appeloit ainsi les chambres placées immédiatement sous les plate-formes, étoient les plus affreuses de toutes. En été, une chaleur brûlante; en hiver, un froid excessif en rendoit le séjour également insupportable. Un ancien créneau, qui servoit de fenêtre, pratiqué dans un mur épais de six pieds, assez large en-dedans, mais s'étrécissant vers le dehors, au point de n'avoir pour ouverture sur les fossés qu'une longue fente de deux à trois pouces de large, et fermée à son extrémité la plus étroite, par de grosses grilles de fer, laissoit à peine pénétrer dans ces chambres une foible lueur. Presque toutes les prisons des autres étages des tours étoient des polygones irréguliers de quinze à seize pieds de diamètre, sur quinze

à vingt pieds d'élévation ; ce qui les rendoit plus supportables que les calottes ; quelques-unes même avoient plusieurs fenêtres ; mais elles étoient presqu'entièrement masquées par l'épaisseur des murs. Cette épaisseur augmentant à mesure qu'on se rapprochoit du sol, allongeoit les embrasures, et le prisonnier recevoit ainsi d'autant moins de lumière, qu'il étoit plus éloigné de leur ouverture. Quelquefois même le gouverneur jaloux de cette foible clarté, lui en interceptoit encore une partie, en adaptant extérieurement à ces fenêtres des hottes en planches, qui lui déroboient le peu de vue dont il pouvoit jouir sur Paris, ou sur la campagne, et ne laissoit arriver jusqu'à lui qu'un jour qui se plongeoit obliquement dans sa chambre. Ces espèces de meurtrières étoient de plus garnies à différens points de leur profondeur, de deux et quelquefois trois grosses grilles de fer.

Chaque prison étoit fermée par deux portes épaisses de deux à trois pouces, dont quelques-unes avoient des guichets. L'intérieur de plusieurs étoit recouvert de fer, et leurs lourds verroux et leurs serrures énormes faisoient retentir toute la tour d'un bruit affreux

quand

quand on les ouvroit, ou quand on les fermoit. Chacune de ces prisons étoit numérotée, et les infortunés étoient appelés du nom de la tour où ils étoient enfermés, joint au numéro de leur chambre. L'entrée de chaque tour étoit fermée comme celle des prisons : il y avoit même des portes de sûreté dans les escaliers, de distance en distance.

Les cachots étoient enfoncés de dix-neuf pieds au-dessous du niveau de la cour, cinq pieds environ au-dessus du niveau des fossés. Ils n'avoient d'autre ouverture qu'une étroite barbacanne donnant sur les mêmes fossés. Le malheureux habitant d'un de ces lieux horribles, privé d'air et de la clarté du jour, plongé dans une athmosphère infecte et humide, au milieu d'un limon où pulluloient des crapauds, entouré de rats et d'araignées, y trouvoit bientôt la fin de sa déplorable existence. L'ameublement de ces antres hideux consistoit en une énorme pierre recouverte de paille, qui servoit de lit aux prisonniers.

Excepté les cachots, toutes les prisons avoient ou des poëles, ou des cheminées, mais elles étoient très-étroites, fermées au

bas, à l'extrémité supérieure, et quelquefois de distance en distance, par de grosses barres de fer. Leurs meubles ordinaires étoient un lit de serge verte avec rideaux, paillasse et matelat; une ou deux tables, deux cruches, un chandelier; fourchette, cuiller et gobelet d'étain; deux ou trois chaises; l'assortiment d'un briquet; rarement et par faveur, de petites pincettes et une pêle à feu très-foibles; enfin deux très-grosses pierres au lieu de chenêts. Les murs étoient nus, et seulement variés çà et là par des noms de prisonniers, des dessins au charbon ou à l'ocre, des vers, des sentences et autres expressions du long ennui des habitans de ces tristes lieux.

La Bastille pouvoit contenir environ cinquante prisonniers logés séparément; elle pouvoit en contenir jusqu'à cent, en en réunissant plusieurs dans la même chambre. Quand il n'y avoit pas d'appartemens vacans, on donnoit aux nouveaux venus un simple lit de sangle que l'on plaçoit dans de petites cellules pratiquées auprès des fosses d'aisance, jusqu'à ce que le commissaire de la Bastille en eût ordonné autrement.

Le bâtiment neuf qui séparoit la cour du

puits, de la grande cour, étoit destiné au logement de l'état-major; le bas étoit occupé par des cuisines, offices, laverie, etc. qui avoient une sortie dans l'arrière-cour, et par des logemens d'officiers subalternes, et de porte-clefs. A droite, au premier, sur la salle du conseil, étoit l'appartement du lieutenant-de-roi; au second, celui du major; au troisième, celui du chirurgien. Le reste de ces trois étages étoit occupé par un certain nombre de chambres destinées aux prisonniers très-distingués et aux malades qu'on vouloit ménager. C'est-là qu'ont demeuré successivement à une époque assez récente, M. le cardinal de Rohan et M. de Sainte-James. Dans des tems de presse, toutes les pièces de ce corps-de-logis, les anti-chambres, les chambres, les cabinets même des officiers de l'état-major, étoient remplis de prisonniers.

« Dans le fond d'une des tours de la Bastille nommée la *Tour de la Liberté*, (sans doute que c'étoit par ironie qu'on l'appeloit ainsi, car elle étoit la plus austère, la plus infecte, la plus noire des huit qui composoient cette forteresse;) se trouvoit la chambre des *oubliettes*. Le malheureux prisonnier qui de-

voit périr par ce supplice, étoit tiré de son cachot, et conduit par le gouverneur dans la chambre dite le *dernier mot.* Cette sombre et vaste demeure n'étoit éclairée que par la triste lueur d'une lampe, dont les foibles reflets suffisoient pour laisser apercevoir que les murs de ce séjour d'horreur étoient garnis de poignards, de piques, d'épées et d'énormes chaînes. A cet affreux aspect, son ame éprouvoit une terreur subite. Un ministre arrogant, la fureur dans les yeux, le reproche à la bouche, insultoit encore à sa douleur, et par des questions captieuses, cherchoit à trouver de nouvelles victimes à sa férocité. Cette vaine formalité remplie, l'infortuné captif étoit remis entre les mains du gouverneur, qui, sur un signe d'intelligence, le conduisoit aux *oubliettes.* Cette chambre n'offroit rien de sinistre, rien d'effrayant. Elle étoit éclairée par plus de cinquante bougies. Des fleurs odoriférantes y répandoient un parfum délicieux. L'ingénieux tyran qui en avoit ordonné les apprêts, avoit calculé froidement que ce seroit rendre la mort plus cruelle au malheureux que de lui en déguiser les approches sous de trompeuses apparences.

A peine le prisonnier et son conducteur étoient-ils arrivés dans ce nouvel appartement, qu'ils s'asseyoient l'un et l'autre. La conversation étoit adroitement amenée sur un sujet intéressant, la détention de l'infortuné. L'hypocrite gouverneur lui laissoit entrevoir qu'il jouiroit bientôt de sa liberté. Cet espoir imprévu ranimoit son courage; il croyoit encore exister avec des hommes, et saisissoit avec avidité l'illusion d'un bonheur inespéré. Mais dès l'instant que son bourreau s'apercevoit qu'il reprenoit un peu de calme, il donnoit l'affreux signal, et bientôt une bascule pratiquée dans le parquet s'ouvroit, et faisoit disparoître l'infortuné qui tomboit sur une roue garnie de rasoirs, que des agens secrets faisoient mouvoir, et qui, en terminant sa vie, déchiroit impitoyablement ses membres par lambeaux. L'insensible témoin de cette horrible catastrophe, ne quittoit cet antre de cruautés qu'après avoir entendu les derniers soupirs de sa victime ». (*Extrait d'une note trouvée à la Bastille*).

« On voit encore, ajoute l'éditeur de cette note, de ces *oubliettes* au château de Loches

en Touraine, au château d'Angers, au Plessis-les-Tours, demeure du fanatique et cruel Louis XI. Ce fut ce roi féroce, d'exécrable mémoire, qui appeloit le bourreau son *compère*, et qui fit périr secrettement plus de quatre mille personnes, qui fut, dit-on, le barbare inventeur des *oubliettes* de la Bastille. L'implacable Catherine de Médicis, mère de Charles IX, roi de France, avoit aussi ses *oubliettes*. Elle aimoit à assister aux exécutions. Sa rage n'étoit assouvie qu'au moment où les ministres secrets de ses cruelles volontés lui apportoient les têtes des proscrits. Son ingénieuse cruauté avoit fait construire un mécanisme odieux, qui tranchoit la tête sans le secours d'aucun bras. Il suffisoit de faire passer le prisonnier par un certain endroit et de monter la machine ».

« Le cardinal de Richelieu voulut suivre de si beaux exemples; il eut également ses *oubliettes*. Il en avoit de particulière dans son château de Ruelles, près Paris. Cet infâme ministre avoit encore renchéri sur les barbares raffinemens de ses prédécesseurs. Celles qu'il fit construire étoient des puits à plusieurs chambres, dont quelques-unes rem-

plies d'eau, étoient disposées de manière à inonder facilement les autres. C'étoit-là que périssoient des milliers d'hommes, qui n'étoient ni blasphémateurs, ni parricides, ni incendiaires, des hommes qui n'avoient que le seul malheur de déplaire aux ministres ou à leurs maîtresses ».

Il paroît certain que Louis XI, le cardinal de Richelieu et d'autres monstres de cette nature, immolèrent secrettement à leurs soupçons une foule de victimes, et qu'ils inventèrent de nouveaux instrumens de destruction : la tradition s'accorde sur ce point avec les mémoires des contemporains. Mais le respect dû à la vérité nous oblige de dire que ces infernales machines n'existoient plus à la Bastille, ou du moins qu'on n'y en a trouvé aucun vestige. Il en est de même de ces cages de fer (*a*), autre invention du Néron de la France ; dont quelques-unes existent encore dans d'autres antres consacrés jadis au despotisme, dans l'étendue du royaume. M.

(*a*) Ces cages étoient longues de huit pieds sur six de large, faites de solives recouvertes de fer.

de Boulainvilliers assure avoir vu celle dans laquelle ce tyran retint pendant onze ans le cardinal de la Ballue, presqu'aussi scélérat que lui, qui voulut le trahir après avoir été son complice. Ce bourreau couronné avoit trouvé le moyen de rendre plus insupportables encore qu'ils ne le furent depuis, les cachots de la Bastille, en faisant creuser dans leur milieu et revêtir en maçonnerie un cône ou grand pain de sucre renversé, au fond duquel la victime retenue par son propre poids, et ne trouvant aucune assiette, ne pouvoit avoir un instant de repos. Mais il ne restoit plus aucune trace de ces horreurs lors de la prise de la Bastille. L'appareil même de la question en avoit été enlevé, et la chambre à deux planchers que l'on a trouvée dans la tour *du Trésor* et dans laquelle on avoit pratiqué deux très-grandes ouvertures donnant sur le fossé, servoit de dépôt pour des papiers intéressans et quelquefois aussi pour les interrogatoires. Il y avoit de même un autre dépôt dans les tours de la *Chapelle* que l'on appeloit le *Pilon*, où l'on mettoit tous les ouvrages saisis, jusqu'à ce qu'on les eût ou brûlés ou vendus après les avoir déchirés,

espèce de vente qui se faisoit tous les cinq à six ans.

Nous ne prétendons pas, par ces observations, diminuer l'horreur que doit inspirer un établissement auquel rien ne peut être comparé que la *Sainte inquisition*, et nous allons voir, par l'exposition du régime intérieur de cette odieuse maison de tyrannie, que la mort lente que l'on y faisoit subir aux malheureux qui y étoient détenus, étoit plus cruelle peut-être que les roues armées de rasoirs de Louis XI et les bûchers des inquisiteurs. Arrêtons un instant nos regards sur l'entrée d'un prisonnier dans ces sombres demeures. Nous allons transcrire ici un écrivain qui a long-tems gémi lui-même sous la verge du despotisme dans le donjon de Vincennes, et dont l'éloquent ouvrage sur *les prisons d'état et les lettres-de-cachet*, a peut-être donné à ces affreux tombeaux qui engloutissoient les vivans, cette violente secousse qui a enfin ébranlé leurs masses énormes et les a fait écrouler à la voix de la philosophie comme les murs de Jérichos au son de la trompette sacrée.

« C'est ordinairement la nuit, dit Mirabeau,

que le prisonnier y est plongé; car on s'accoutume en France à la méthode espagnole, qui du moins est une sorte d'hommage que le despotisme rend à l'opinion publique et à l'équité. Il craint d'exciter trop souvent l'indignation ou la terreur : il craint que le soleil n'éclaire ses violences. La foible lueur d'une lampe vraiment sépulcrale éclaire les pas du captif. Deux conducteurs semblables à ces satellites infernaux que les poëtes placent dans le Tenare, guident sa marche. Des verroux sans nombre frappent ses oreilles et ses regards : des portes de fer tournent sur leurs gonds énormes, et les voûtes retentissent de cette lugubre harmonie. Un escalier tortueux, étroit, escarpé, alonge le chemin, et multiplie les détours : on parcourt de vastes salles ; la lumière tremblante qui perce avec effort dans cet océan de ténèbres, et laisse apercevoir par-tout des cadenas, des verroux et des barres, augmente l'horreur d'un tel spectacle et l'effroi qu'il inspire. Le malheureux arrive enfin dans son repaire, il y trouve un grabat, deux chaises de paille et souvent de bois, un pot presque toujours ébrêché, une table enduite de graisse......

et quoi encore.... ? Rien..... Imaginez l'effet que produit sur son ame le premier coup-d'œil qu'il jette autour de lui.

» Mais bientôt le gouverneur fait une utile diversion. Il commande aux porte-clefs de fouiller le nouveau venu, et leur en donne l'exemple, afin qu'ils le fassent avec plus de zèle et d'exactitude. Il faut l'avouer, on ne s'attend point à voir un chevalier de Saint-Louis remplir un tel office, et l'étonnement extrême que ce spectacle excite, cause peut-être une distraction salutaire ».

Le malheureux patient étoit dépouillé de tous ses effets, argent, montre, bijoux, dentelles, tout lui étoit enlevé, de peur qu'il ne les employât à corrompre quelqu'un. On lui ôtoit aussi son couteau, ses ciseaux, et on lui disoit froidement qu'on craindroit, en les lui laissant, qu'il ne les employât à se couper la gorge, ou à assassiner ses geoliers. Cette longue cérémonie étoit souvent interrompue par des plaisanteries et des gloses sur chaque pièce contenue dans l'inventaire du malheureux. « Non, s'écrie l'auteur que nous avons déjà » cité, je ne puis soutenir ce ton d'ironie; » j'ai le cœur serré d'indignation et de dou-

» leur, quand je me rappelle les angoisses
» d'un tel moment ».

Suivoit une injonction laconique et hautaine, d'éviter le bruit le plus léger... *C'est ici la maison du silence*, disoit le commandant...; hélas! le malheureux auquel il parloit, se demandoit si ce n'étoit pas plutôt celle de la mort. Après ces tristes préliminaires, le prisonnier étoit livré à lui-même.

Quatre geoliers ou domestiques étoient au service des prisonniers; service qui se bornoit à leur porter à manger. On les appeloit porte-clefs. En effet, les clefs les chargeoient beaucoup plus que les plats et les mets qu'ils contenoient. Si l'on se rappelle que chaque tour avoit cinq étages, que chaque prison avoit deux portes fermées chacune à trois clefs énormes, que l'entrée de la tour l'étoit de même, on concevra quel étoit le trousseau de ces porte-clefs, dont chacun avoit les prisonniers de deux tours dans son département.

« Une physionomie austère, dit M. de Mirabeau, un imperturbable silence, un cœur inaccessible à la pitié sont les vertus de cet état. Mais, il en faut convenir, le chef l'emportoit sur eux en perfections de ce

genre

genre comme en autorité. En vain le prisonnier interrogeoit-il : une négation simple étoit l'unique réponse qu'il recevoit. *Je n'en sais rien :* voilà la formule des porte-clefs; comme : *c'est, ou ce n'est pas la règle*, étoit celle du maître-geolier. Il est impossible de se peindre la situation d'un homme en ces premiers momens. La réalité porte sa mesure avec elle; un malheur connu navre le cœur : mais enfin on s'efforce d'y remédier ou de prendre son parti. Mais un malheur vague ouvre un champ sans bornes aux égaremens de la douleur, qu'aggrave en quelque sorte l'espoir, en nous empêchant de nous en affranchir. L'incertitude tourmente et déchire sans relâche, et la solitude et l'ennui enveniment la blessure ».

Les heures de repas étoient sept heures pour le déjeûner, onze heures pour le dîner, six heures pour le souper. Ces trois époques étoient ordinairement les seuls instans qui interrompissent la solitude des prisonniers; et ces instans étoient des plus rapides, car les porte-clefs ne faisoient guères que déposer promptement leur fardeau, couper à la hâte, s'il le falloit, les morceaux avec un couteau à

lame arrondie, qui étoit bien vîte refermé; et s'empressoient de fuir de ces tours redoutables, au bas desquelles une sentinelle attendoit leur sortie.

Ces momens, les seuls peut-être où l'infortuné solitaire attendît quelque distraction, devenoient, par la sordide et cruelle avarice du gouverneur, une partie de son supplice. Une livre de pain, une bouteille de mauvais vin, une soupe fade et sans goût, des viandes de la plus basse qualité et mal apprêtées; en maigre, des mêts au beurre fort ou à l'huile de réverbère : le tout servi sur une vaisselle d'étain, dont la mal-propreté faisoit bondir le cœur; tel étoit l'ordinaire du château de la Bastille, que l'on auroit pu appeler le *Château de la Faim*, s'il est vrai, comme M. Linguet l'assure, qu'il y avoit tel prisonnier qui n'avoit pas plus de quatre onces de viande par repas : lésinerie barbare, dont les subalternes eux-mêmes gémissoient quelquefois (*a*).

(*a*) Elle s'étendoit sur tout. Par exemple, on ne donnoit aux prisonniers que six petites bûches par jour, pour se réchauffer dans leurs tours glaciales.

La nation payoit cependant assez chèrement le geolier galonné de ces obscures prisons. Outre des appointemens considérables, le roi lui passoit chaque jour quinze places mortes à 10 liv. ce qui faisoit 150 liv. par jour de bénéfice net. Un tarif régloit la dépense des prisonniers pour la table, le blanchissage et la lumière, selon leur état. Un prince du sang étoit à 50 liv. par jour; un maréchal de France à 36 liv.; un lieutenant-général à 24 liv.; un conseiller au parlement à 15 liv.; un juge ordinaire, un prêtre, un financier à 10 liv.; un bon bourgeois, un avocat à 5 liv.; un petit bourgeois à 3 liv.; et les membres des moindres classes étoient à 2 liv. 10 s.: c'étoit le taux des gardes et des domestiques. Voilà ce que chaque prisonnier coûtoit au roi, selon sa condition. Qu'on ajoute les revenus immenses que le gouverneur retiroit de la location des fossés de la Bastille et des boutiques qui les environnoient, et que l'on se fasse, s'il est possible, une idée de ce *marquis* de Launay, qui avoit la lâche atrocité de commettre encore des vexations de tout genre sur les malheureux qui languissoient dans les fers, et d'aggraver

par d'odieuses rapines les maux de leur captivité.

Il y avoit à la Bastille une bibliothèque léguée aux prisonniers par un étranger qui y étoit mort au commencement de ce siècle. On en prêtoit les livres à quelques-uns, et l'on permettoit aux plus recommandés d'y aller en choisir eux-mêmes. Mais on refusoit à plusieurs ce soulagement de l'esprit; on craignoit qu'ils ne fussent pas assez malheureux. « Je laisse à penser, dit l'auteur de l'ouvrage *sur les prisons d'état*, ce qu'est le tête à tête de ces barreaux, sans distraction d'aucune espèce, et la longueur des vingt-quatre divisions du jour, quand la douleur chasse le sommeil, quand on ne peut s'entretenir ni avec les vivans, ni avec les morts ».

Avant que le régime de la Bastille fût porté aux excès de rigueur où il étoit parvenu, on accordoit aux prisonniers tous les adoucissemens compatibles avec la sûreté de la prison. On alloit, à-peu-près quand on vouloit, se promener sur les tours. Le jardin du bastion offroit une autre promenade également en plein air, et où la vue, sans être moins variée, laissoit moins de prétexte

et de crainte à l'inquiète et soupçonneuse politique des gouverneurs. On écrivoit, on recevoit des lettres et même des visites du dehors. Le gouverneur et les officiers de l'état-major alloient visiter les prisonniers, dînoient dans leur chambre, ou les invitoient à venir dans la leur; ils étoient presque leurs amis, ils les gardoient, mais ne les tourmentoient pas. C'est qu'alors la plupart de ceux qui y étoient détenus étoient des ennemis du gouvernement, qui s'en assuroit, mais ne les haïssoit pas. Mais sous le dernier règne, cette forteresse fut remplie non d'ennemis de l'état, mais d'ennemis des ministres, de leurs favoris, de leurs maîtresses ou de leurs commis. De cette différence dans les motifs de l'emprisonnement, en résulta une très-grande dans le traitement. La haine est cruelle, et la vengeance se plut à appesantir les fers de ses victimes et à leur faire savourer ses poisons. La méfiance naquit à la suite des abus d'autorité, et le despotisme effrayé lui-même de ses propres attentats, couvrit sa férocité de la nuit du mystère. Dès-lors toute communication avec le dehors fut interdite; toute conversation même avec ses compagnons de

misère ou les agens subalternes de la tyrannie devint criminelle. Les officiers cessèrent de visiter leurs captifs, ou ne les virent plus que pour tendre des piéges à leur bonne foi, et acheter par de basses délations la confiance de leurs supérieurs. Alors toutes les lettres durent passer par les mains du major, qui les envoyoit à la police; et c'étoit après y avoir subi un nouvel examen qu'on les remettoit à leur adresse, ou qu'on les supprimoit. Les réponses devoient de même être adressées à la police, qui les faisoit tenir au major, et celui-ci en donnoit communication au prisonnier. Les visites étoient irrévocablement interdites avant l'interrogatoire que l'on ne daignoit souvent faire qu'au bout de plusieurs semaines, et même de plusieurs mois. On faisoit descendre l'accusé dans la salle du conseil. Il y trouvoit des commissaires, tels que le lieutenant de police, un conseiller d'état, un maître des requêtes, etc. Souvent le premier n'arrivoit qu'à la fin de l'interrogatoire; des faits bien constans prouvent même que fréquemment il s'en dispensoit totalement, et cependant il signoit toujours. Ces vils instrumens des vengeances ministé-

rielles prostituant les fonctions sacrées de la magistrature, descendoient lâchement au mensonge et employoient les menaces, les insultes, les promesses, les cajoleries selon les personnes et les circonstances, pour arracher aux infortunés qu'on leur livroit des aveux qui pussent les perdre et prolonger leur détention. Quelquefois on joignoit la cruauté à la fourberie. Ainsi le cardinal de Richelieu voulant tirer de *la Porte*, valet-de-chambre de la reine Anne d'Autriche, ce qu'on prétendoit qu'il devoit savoir de cette princesse, on lui donna un billet qu'on avoit eu l'insolence d'arracher à cette malheureuse reine par lequel elle lui marquoit qu'elle avoit dit la vérité, qu'ainsi il pouvoit en faire autant. Ensuite on lui fit subir un interrogatoire. L'infâme magistrat, après avoir essayé en vain et le perfide patelinage et les promesses et le ton de l'intérêt, passe tout-à-coup aux menaces; tire un papier de son sac, et le lui montre en disant : « Voilà un arrêt qui vous condamne à la question ordinaire et extraordinaire, c'est ce que vous vaut votre opiniâtreté ». Et sur le champ, il le fait descendre à la chambre de la question : on lui en fait

voir en détail tous les instrumens ; on lui explique au long l'usage des ais, des coins, des cordages ; on lui dépeint les cruelles douleurs, le tiraillement des chairs, le craquement des os, l'applatissement des genoux, etc. C'est ainsi qu'à plus d'une époque on a préparé les prisonniers de la Bastille à l'interrogatoire qu'on leur faisoit subir.

Le chevalier de Rohan, grand-veneur de France, ayant été arrêté en 1674, sur le soupçon, qu'avoient donné des lettres surprises dans ses équipages, qu'il vouloit livrer le Havre aux anglois, fut mis à la Bastille. Un nommé *de la Tuanderie*, son entremetteur dont on voulut aussi se saisir, se défendit, fit feu et fut tué sur la place. Des gens attachés au grand-veneur allèrent plusieurs fois le soir crier autour de la Bastille dans des porte-voix : *La Tuanderie est mort et n'a rien dit.* Mais le chevalier de Rohan ne les entendit pas, cependant il n'avoua rien. Les commissaires n'en pouvant rien tirer, lui dirent que le roi savoit tout, qu'il n'attendoit que son aveu pour lui accorder sa grâce. L'infortuné se fia à cette promesse, convint de son crime, et eut la tête tranchée.

Dans le tems de l'affaire des parlemens, un homme est arrêté; il est soupçonné d'avoir des complices qu'il ne veut pas révéler. On le précipite dans un cachot. L'horreur de ce lieu où il n'avoit d'autre société que des *rats gros comme des chats*, c'est l'expression du porte-clef lui-même, lui fait avouer tout ce qu'il sait, peut-être même ce qu'il ne sait pas, et sur sa simple déposition quatorze personnes sont conduites le lendemain à la Bastille. Telle est la justice, telles sont les formes et la procédure des despotes.

Après les interrogatoires on permettoit quelquefois de recevoir des visites à ceux pour qui des parens et des amis puissans sollicitoient cette faveur avec de grandes instances. Et qu'étoit-ce, grand Dieu! que cette faveur si rare? Celui qui avoit la permission de voir un prisonnier, arrivoit muni d'une lettre du lieutenant de police adressée au gouverneur, au lieutenant de roi, ou au major, dans laquelle le nombre et la durée des entrevues étoient fixés. Elles se faisoient en présence d'un ou deux témoins qui se tenoient entre le prisonnier et la personne qui venoit le voir. Cette personne ne pou-

voit lui parler d'aucun objet relatif à sa détention, hors le cas d'une procédure entamée, dans lequel on obtenoit quelquefois un conseil, avec qui l'on pouvoit conférer.

Ainsi les victimes que la tyrannie s'immoloit en silence, et c'étoit le plus grand nombre, absolument isolées du reste des hommes et comme transportées dans un autre univers, ne pouvoient plus recevoir ni les secours de leurs frères ni les consolations de l'amitié. En vain une mère éplorée; en vain une tendre épouse parvenoient à franchir le seuil redoutable. De farouches satellites, comme des génies malfaisans, se trouvoient entr'elles et le triste objet de leur douleur vertueuse; elles ne pouvoient presser dans leurs bras l'époux, le fils qui leur étoit ravi. L'effroyable despotisme s'interposoit comme une barrière invincible entre leur cœur et celui de l'infortuné; la terreur tenoit leurs langues glacées et suspendoit leurs larmes.

Si par une faveur particulière, on accordoit à un prisonnier un domestique pour le servir, si par quelque raison de défiance, on lui donnoit un garde pour le surveiller, le domestique, le garde lui-même, partageoit

dès-lors les rigueurs de sa prison, et sa captivité n'avoit d'autre terme que celle du malheureux avec qui on l'enfermoit. Tant le pouvoir arbitraire redoutoit jusques dans ses agens la voix douce et puissante de la nature! Quelquefois cet adoucissement n'étoit qu'un nouveau piége que l'on tendoit au captif. Les malheureux ont besoin de s'épancher; la seule vue d'un homme qui souffre les mêmes maux inspirent tant de confiance! On plaçoit donc auprès du prisonnier un espion adroit, qui, par une feinte compassion, s'insinuoit dans son ame et lui déroboit ses secrets pour les revendre ensuite aux tyrans aussi vils que lui, qui le mettoient en œuvre.

Tout étoit à la Bastille l'objet d'un trafic honteux et de basses spéculations. Le geolier décoré d'une croix de Saint-Louis, qui avoit vendu son honneur et sa probité aux ministres, et abdiqué pour de l'argent les sentimens et la qualité d'homme, ne songeoit qu'aux moyens d'assouvir la soif brûlante de l'or dont il étoit dévoré. Il pilloit lâchement les prisonniers, il pilloit jusqu'à ses satellites. Lorsque le Roi donnoit un garde à un captif, soit pour le surveiller, soit pour le servir, il

lui allouoit une solde de trente sols par jour; de Launay ne lui en payoit que vingt-cinq. Le bastion offroit aux malheureux habitans de la Bastille une promenade agréable et un air salubre. L'avare gouverneur s'en fit un potager, et ayant calculé qu'il lui rapporteroit davantage lorsqu'il ne serviroit plus de jardin d'agrément, l'entrée en fut interdite aux prisonniers. Bientôt la plate-forme leur fut également fermée. Il falloit qu'ils y fussent accompagnés d'un subalterne ou d'un porte-clefs; ce service leur étoit pénible; d'ailleurs, il auroit pu donner lieu à quelque conversation, et toute conversation étoit un crime: on auroit pu parler de l'horreur de cette caverne infernale et révéler les mystères d'iniquité du redoutable génie qui s'y repaissoit du sang des hommes. Restoit donc pour toute ressource la cour intérieure. C'est-là que le prisonnier entouré de sentinelles, environné de tristes murs, sans fenêtres, dans un morne silence que rompoit la seule horloge, ou la voix d'un satellite qui ne se faisoit entendre que pour donner des ordres ou intimer des défenses, venoit pendant une heure braver le soleil ou la pluie, une chaleur étouf-

fante ou un froid insuppoıtable, et dégorger dans un air sans circulation les vapeurs méphitiques qu'il avoit respirées pendant vingt-trois heures dans son obscure prison. Encore dans ces momens même de distraction, lui faisoit-on ressentir l'influence du pouvoir arbitraire.

Dans un des massifs qui réunissoit les tours, étoit auprès de la chapelle un étroit boyau que l'on nommoit *le cabinet.* Comme tout prisonnier devoit être invisible aux étrangers et réciproquement, dès que quelqu'un étoit sur le point de traverser la cour : *au cabinet*, s'écrioit une sentinelle, et aussi-tôt il falloit s'enfermer dans la prison décorée de ce nom. La cour étant devenue l'unique chemin de la cuisine et des logemens de l'état-major, les pourvoyeurs, les ouvriers de toute espèce, les personnes qui venoient voir les officiers, tout passoit par cette cour, que personne autrefois ne traversoit sans nécessité, passé l'heure où s'y rendoit le premier promeneur qui, par ce moyen, n'étoit pas retenu sans cesse dans le triste cabinet. M. de Launay avoit trouvé un expédient pour ne pas troubler si fréquemment la prome-

nade, c'étoit de la supprimer entiérement les jours où il donnoit à dîner, et où ses gens devoient aller sans cesse de la cuisine à son hôtel. Ainsi les malheureux prisonniers étoient les victimes des plaisirs mêmes de leurs géoliers.

Un mémoire de M. Linguet à sa sortie de la Bastille, et le ridicule qu'il versa à pleines mains sur ses absurdes tyrans, amena plusieurs changemens. Nous ne pouvons nous empêcher d'en transcrire ici un morceau cité par l'auteur de la *Bastille dévoilée*, dont l'ouvrage abrégé est la base de notre travail sur cette prison.

« La baignoire de madame la gouvernante étant placée dans l'intérieur du château, pour y parvenir il faut traverser la cour. Il faut que l'on porte l'eau, que les laquais entrent et sortent, et chaque voie entraîne pour le promeneur un ordre du cabinet. Ensuite viennent les femmes de chambre, il faut porter les chemises, les serviettes, les pantoufles de Madame; tout seroit perdu, si le reclus apercevoit le moindre de ces secrets de l'état. Chaque importation produit donc encore un ordre du cabinet. Enfin arrive Ma-

dame elle-même : elle n'est pas légère, sa marche est un peu lente, l'espace à parcourir est assez long, la sentinelle, pour faire sa cour et prouver son exactitude, crie : *au cabinet*, du plus loin qu'il l'aperçoit. Il faut fuir et rester au cabinet jusqu'à ce qu'elle soit rendue à sa baignoire ; et quand elle sort, sa retraite est accompagnée des mêmes formalités. Le reclus a de même à supporter, dans le cabinet, la maîtresse, les femmes de chambre et les laquais ».

« De mon tems la sentinelle, dans un de ces passages, ayant oublié de heurler le signal de la fuite, la moderne Diane fut vûe dans son déshabillé. J'étois l'Actéon du jour ; je n'essuyai point de métamorphose : mais le malheureux soldat fut mis en prison pour huit jours ; j'en entendis donner l'ordre. Ailleurs les bains donnent de la santé ou préparent des plaisirs. Une gouvernante de la Bastille n'a point de crise de propreté qui n'en entraîne plusieurs de désespoir ».

Cette plaisanterie fit changer la baignoire de place ; elle fut transportée, ainsi que les cuisines, dans une cour extérieure. Ce ne fut pas la seule réforme que produisit ce mé-

moire. Deux figures enchaînées par le cou, par le milieu du corps, par les mains et par les pieds, servoient d'ornement au cadran de l'horloge du château ; et leurs fers, après avoir couru tout autour du cartel en manière de guirlande, venoient au bas former un nœud énorme. *Linguet* s'éleva avec force contre cette cruauté ingénieuse qui mettoit sans cesse sous les yeux des prisonniers des emblêmes de leur triste situation, et ces deux figures furent mises en liberté. « Si chaque prisonnier, dit l'auteur de la Bastille dévoilée, avoit eu le talent de M. Linguet, et en avoit fait l'usage qu'il en a fait dans cette occasion, chacun auroit pour ainsi dire démoli une pierre de la Bastille, et depuis longtems cette prison d'état n'existeroit plus ».

Ces tristes promenades n'étoient accordées qu'à un petit nombre de prisonniers privilégiés. Les autres, séparés de l'univers entier, privés de toute communication avec quiconque n'étoit pas agent de leurs tyrans, dans l'ignorance la plus profonde et du sort des personnes qui leur étoient chères et de leur propre destinée, à la merci d'un barbare qui regardoit leur esclavage comme une par-

tie de sa propriété, et qui trafiquoit de leurs larmes et de leurs tourmens, frémissant au bruit des formidables clefs, ayant toujours à craindre un supplice au lieu d'une visite, un mets meurtrier au lieu d'un mets nourrissant, voyoient s'écouler dans une agonie douloureuse et prolongée leur misérable existence.

La religion même offroit en vain à la plupart de ces malheureux, ses consolations si puissantes sur le cœur des infortunés. Il y avoit une chapelle à la Bastille et l'on y disoit la messe; mais c'étoit une faveur que d'être admis à l'entendre, et cette faveur n'étoit accordée qu'à douze. Dans le mur d'un des côtés de cette chapelle, étoient pratiquées six petites niches, dont chacune ne pouvoit contenir qu'un prisonnier; et ceux auxquels on accordoit la permission de s'y rendre, n'y avoient ni air, ni jour. Du commencement du canon à la communion du prêtre, on ouvroit un rideau qui couvroit une étroite lucarne vitrée et grillée, à travers laquelle, comme dans un tuyau de lunette, dit M. Linguet, on entrevoyoit le célébrant. Le chapelain disoit la messe tous les jours à neuf heures, et six prisonniers pouvoient y

aller. Les dimanches et fêtes, il y en avoit une seconde à dix heures où il pouvoit y avoir six autres assistans. Enfin entre midi et une heure se disoit celle du gouverneur, où des prisonniers privilégiés obtenoient seuls la grace de se rendre. Du moment où le prêtre montoit à l'autel jusqu'à celui où il en descendoit, on plaçoit une sentinelle à la porte de la chapelle. On n'interdisoit pas la confession aux prisonniers. Mais pour étouffer en eux le sentiment de la confiance et les priver des douceurs que l'homme malheureux, soit innocent, soit coupable, peut trouver à épancher son cœur en présence de la divinité, dans le cœur charitable d'un ministre des autels, et à échapper un instant à la fureur des méchans qui le persécutent, en se réfugiant en esprit dans un monde meilleur, et en demandant au père des hommes les consolations que les hommes lui refusent; *le confesseur de la Bastille étoit un membre de l'état-major à neuf cens livres de gages.*

« Telle est la vie que l'on mène dans ces sépulcres appelés châteaux, où les chagrins vengeurs et les pâles maladies et la triste et précoce vieillesse ont fixé leur demeure, et

dont on ne sort le plus souvent que pour aller dans cet asyle sûr, où l'on brave la tyrannie, où l'on dépouille la douleur, où la superstition même perd ses craintes; où Dieu, plus indulgent et plus juste que les hommes, pardonne à nos foiblesses et punit nos tyrans; où plongés dans un éternel sommeil, les malheureux cessent de se plaindre, les méchans de persécuter, les amans de se consumer dans d'inutiles desirs et de répandre des pleurs ».

« Ceux qu'un destin plus propice rend à la société, à leur famille, à leurs amis, reçoivent en sortant de la prison un traitement qui leur rappelleroit à jamais le souvenir de l'homme auquel ils échappent, si ses procédés n'étoient pas déjà ineffaçablement gravés dans leur mémoire. Il recommence la précaution de fouiller, bien plus humiliante sans doute pour celui qui prend des sûretés si viles, que pour celui qui se voit forcé de les souffrir. Après une recherche exacte que le commandant ne dédaigne pas de faire lui-même, il sollicite, il exige le serment, que le captif sur lequel il exerce ce dernier empire, ne révélera jamais la ténébreuse histoire de

TABLE DES CHAPITRES CONTENUS DANS LE PREMIER VOLUME.

Fin de la Table du tome premier.





